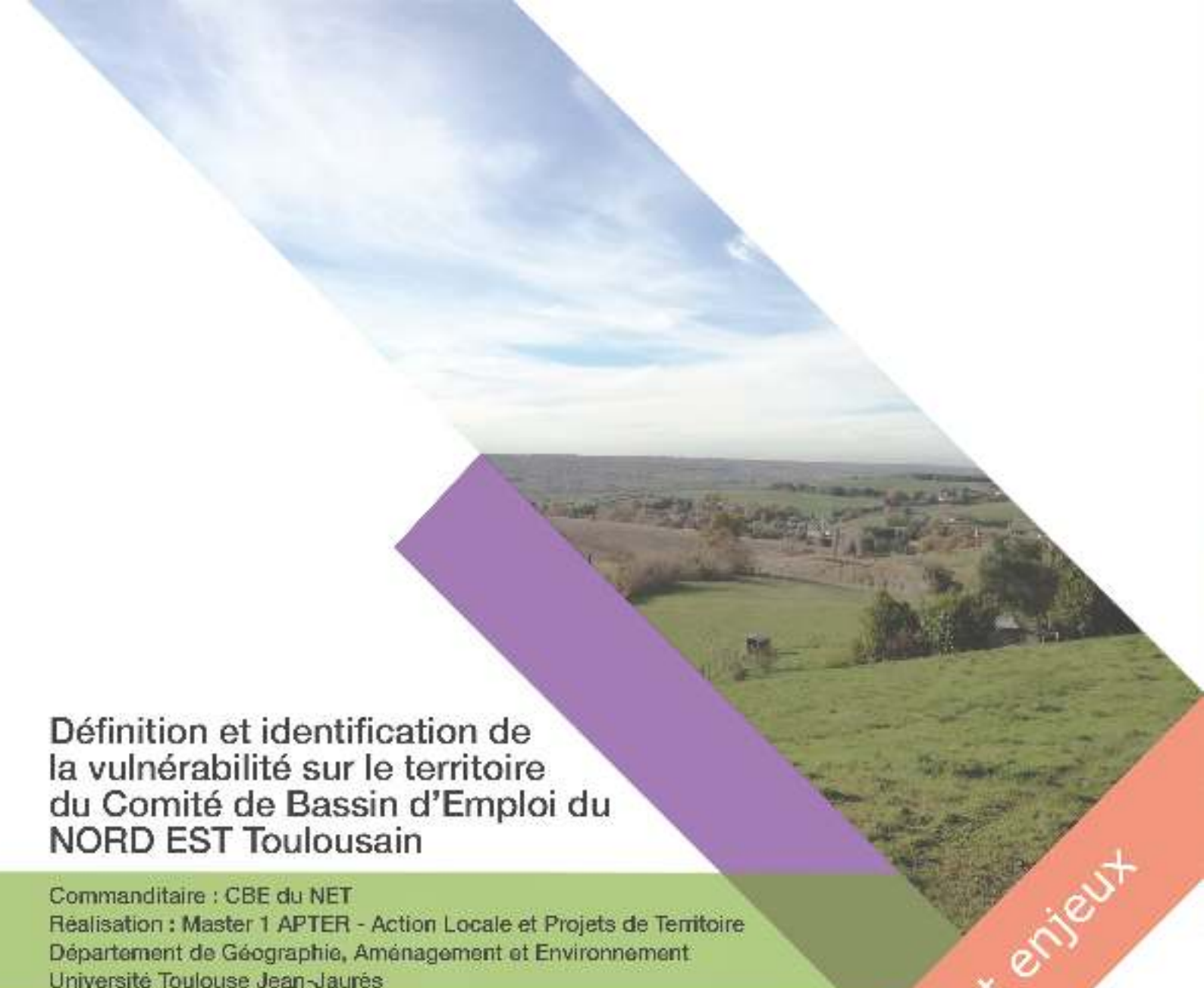




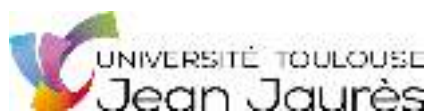
Définition et identification de la vulnérabilité sur le territoire du Comité de Bassin d'Emploi du NORD EST Toulousain

Commanditaire : CBE du NET

Réalisation : Master 1 APTER - Action Locale et Projets de Territoire
Département de Géographie, Aménagement et Environnement
Université Toulouse Jean-Jaurès

2019

Diagnostic et enjeux



Réalisation

Master 1 Action Locale et Projets de Territoire

Promotion 2018-2019

Université Toulouse II Jean Jaurès

Meike ARGAST

Coline BABAUDOU

Laurent BARBIER DE REULLE

Laura BAUDET

Théo BESANGER

Adèle BILLARD

Romain CASIMIRO

Marie CHIRON

Hugo CRESPIN-BOUCAUD

Audric DUGLUE

Thibault FILLOUX

Guillaume KREBS

Adrien LAPORTE

Pauline LE HARS

Margot LEFEVRE

Justine LEROY

Laura LESCURE

Mickael MARTINEZ

Tyfanny MOREAUX

Oriane NESCI

Vincent PLISSON

Laure SAINT SERNIN

Charlyne SIMONNEAUD

Louis-Alexis TAURIAC

Flora VALETTE

Etude encadrée et dirigée par :

Laurence BARTHE, maître de conférences en Géographie-Aménagement

Florence LAUMIERE, maître de conférences en Géographie-Aménagement

Remerciements

Nous souhaitons adresser nos sincères remerciements à l'ensemble des personnes qui nous ont aidés au cours de cette étude.

Nous tenons à remercier l'équipe de CBE de NET pour nous avoir permis de réaliser cette étude et de nous avoir accompagnés tout au long de notre travail.

Nous adressons nos remerciements à l'ensemble des acteurs et des élus du territoire ainsi que des organismes départementaux rencontrés pour leur accueil et leur intérêt pour notre travail. Sans eux, la réalisation de cette étude n'aurait pas été possible.

Sommaire

Introduction générale	11
Première partie : Le diagnostic territorial	15
Introduction	16
1. La localisation géographique et l'armature urbaine du CBE du NET	16
2. Les périmètres de gestion et d'action au sein du CBE du NET	19
3. Le CBE du NET, un territoire périurbain	21
I. Des dynamiques socio-économiques empruntées au périurbain	25
1.1. Des Communautés de Communes aux densités hétérogènes : entre périurbain et rural	
1.1.1. Une plus grande concentration de population autour des axes de communication	
1.1.2. Un territoire en constant essor démographique	27
1.2. Structure de la population par âge caractéristique de celle d'une aire métropolitaine	29
1.2.1. Une population jeune et active, caractéristique d'un territoire périurbain métropolitain	29
1.2.2. La place non-négligeable des jeunes retraités	31
1.3. Structure des ménages	32
1.3.1. Pas de fragilité flagrante sur le territoire	32
1.3.2. Bien cibler la vulnérabilité liée au vieillissement	33
1.4. Une répartition des catégories socio-professionnelles caractéristique du périurbain avec toutefois des contrastes territoriaux assez marqués	35
1.4.1. Un territoire avec une forte présence de retraités, suivi de professions intermédiaires et d'employés	35
1.4.2. Un clivage socio-spatial dans la répartition des ouvriers, employés et professions intellectuelles (données Insee 2015)	36
1.4.3. Une forte représentation des professions intermédiaires	37
1.4.4. Une part d'agriculteurs exploitants supérieure à la moyenne départementale	38
1.4.5. Une répartition homogène des artisans, commerçants et chefs d'entreprise	39
1.4.6. Une représentation hétérogène de la part de retraités, moins élevée que la moyenne régionale	39
1.4.7. Profil du territoire du CBE du NET à partir des seuls actifs employés	40
1.5. Un territoire aux revenus disponibles élevés	41
1.5.1. Un regard complémentaire sur des formes de précarité : les minimas sociaux	43
1.5.2. Une catégorie de personnes fragiles : les allocataires à bas revenus	44
1.5.3. Des difficultés par l'incapacité : l'Allocation aux Adultes Handicapés	45
II. Profil économique du territoire	47
2.1. Le profil de l'emploi dans le CBE du Nord-Est Toulousain	47

2.1.1.	Quantification de l'emploi	47
2.1.2.	Les secteurs d'activité	48
2.1.3.	Localisation de l'emploi dans le CBE du NET	49
2.1.4.	Le statut et la qualification de l'emploi dans le CBE	51
2.1.5.	Economie Présentielle/résidentielle	53
2.1.6.	Un territoire relativement peu marqué par le chômage...	55
2.1.7.	...Mais présentant une certaine précarité de l'emploi.	57
2.2.	Les publics vulnérables et leur rapport à l'emploi	58
2.2.1.	Les jeunes en recherche emploi	58
2.2.2.	Les femmes et leur rapport à l'emploi	61
2.2.3.	Les retraités et personnes proches de la retraite en emploi	63
2.2.4.	Les personnes en situation de handicap et leur rapport à l'emploi	64
III.	Conditions et cadre de vie	67
3.1.	L'accessibilité aux transports en commun	67
3.1.1.	La diversité de l'offre de transport dans le nord de la Haute-Garonne et donc dans le CBE du NET	67
3.1.2.	Question de vulnérabilité et transport	70
3.1.3.	Conclusion de l'analyse	71
3.2.	Analyse des flux de mobilité	72
3.2.1.	Périmètre d'étude et définitions	72
3.2.2.	Les motifs de mobilité	73
3.2.3.	Les modes de transports utilisés	76
3.2.4.	Conclusion de l'analyse	77
3.3.	Mobilité et répartition des fragilités sociales : une accumulation de difficultés pour les communes au Nord du CBE	78
3.4.	Une couverture numérique satisfaisante sur le territoire	79
3.5.	Un profil résidentiel aux caractéristiques périurbaines	81
3.5.1.	Une polarisation du logement dans les principaux centres du territoire	81
3.5.2.	Un parc logement de qualité	84
3.5.3.	L'assez faible présence du logement social renforçant le phénomène de clivage socio-spatial	89
IV.	Des services à la personne... aux solidarités	93
4.1.	La place des services publics et aux publics	93
4.1.1.	Les services publics à la personne	93
4.1.2.	Le tissu éducatif et périscolaire	96
4.1.3.	L'action médico-sociale au cœur du territoire	98
4.1.4.	Les services de santé de proximité	102
4.2.	L'offre associative du territoire : un vecteur de lien social	106
4.2.1.	Un maillage associatif important et divers au service de la population	106
4.2.2.	Un maillage d'associations pour l'aide à la personne	110
Conclusion		120

Deuxième partie : Qu'est-ce que la vulnérabilité	123
1. La vulnérabilité : un processus d'entre-deux	125
1.1. Définition et généalogie de la notion de vulnérabilité	125
1.2. Facteurs et processus de vulnérabilité	129
2. Les processus en situation de vulnérabilité : à qui s'adressent les politiques publiques d'action sociale voire médico-sociale ?	131
3. Action et politique sociale, des dispositifs territorialisés	139
3.1. De la nécessité d'une action sociale transversale et ancrée dans une démarche de développement social local	139
3.1.1. La transversalité des politiques pour répondre à une vulnérabilité multifactorielle	139
3.1.2. S'inscrire dans une démarche de développement local pour répondre à des enjeux multiples	139
3.1.3. La territorialisation nécessaire pour adapter les politiques et actions	140
3.2. Les politiques publiques et l'action sociale dans une logique de territorialisation	142
3.2.1. La place de l'Etat	142
3.2.2. Le Conseil départemental un acteur pivot	144
3.2.3. Le rôle stratégique des Organismes de Protection Sociale	146
3.2.4. Des collectivités en prise avec les besoins sociaux, le bloc local	147
3.2.5. Entre substitution et complémentarité, la place des associations	149
Troisième partie : Eléments de synthèses	151
I. Quelles définitions de la vulnérabilité par les acteurs ?	154
1. Des approches nuancées selon les types d'acteurs	154
2. Des éléments de définition de la vulnérabilité partagés entre tous les acteurs	159
II. Grande diversité des publics vulnérables et émergence de nouveaux profils	161
1. Profils des publics	161
2. Les facteurs de vulnérabilité	166
3. Des parcours de vie en témoignage	167
III. Prise en charge des publics vulnérables : une approche des plus en plus transversale	
1. La prise en charge par les structures	171
2. La mise en réseau : une condition d'une prise en charge efficace des publics	174
3. Des parcours de vie en témoignage	167
IV. Des acteurs confrontés à des problèmes mais porteurs d'une multiplicité d'initiatives	179
1. Des difficultés rencontrées aux besoins exprimés	179
2. Une diversité de projets afin de répondre aux attentes des publics et acteurs	182
Bibliographie	192
Webographie	199
Table des figures	201
Annexes	204

Introduction générale

Le comité de bassin d'emploi du Nord-Est toulousain (CBE du NET) a fait appel à la promotion 2018-2019 du Master 1 Action locale et Projets de Territoires (M1 APTER) du Département de Géographie-Aménagement-Environnement de l'Université Toulouse Jean-Jaurès (UT2J) dans le cadre du projet INTERREG Se Canto (2018-2020) pour :

- élaborer un diagnostic sociodémographique centré sur les thèmes de la vulnérabilité et de l'action sociale ;
- proposer une approche plus universitaire des notions de vulnérabilité et de fragilité ;
- mener une étude qualitative auprès des acteurs du territoire sur les approches et caractéristiques de la vulnérabilité ainsi qu'une analyse des actions sociales et médicosociales en place dans le territoire du CBE du NET.

Cette mission d'étude, pour laquelle une convention a été passée entre le CBE du NET, représentée par sa présidente Madame Nicole LOZE et sa directrice Madame Sophie LOPEZ, et l'Université Toulouse Jean Jaurès, représentée par sa présidente Madame Emmanuelle Garnier, vise à constituer un socle de connaissances sur la question de la vulnérabilité à l'échelle d'un territoire de proximité et à identifier des enjeux à prendre en considération dans le cadre de la mise en place d'un plan stratégique de développement au travers de politiques sociales au sein du territoire du CBE.

La réalisation de ce travail a été conduite par les 25 étudiants de la promotion et a été pilotée et encadrée par l'équipe d'enseignantes-chercheuses, Laurence Barthe et Florence Laumière.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un atelier pédagogique, organisé sous la forme de séances de travail collectives hebdomadaires fixant les objectifs, méthodes d'étude et permettant un travail réflexif sur les avancées du travail. Durant ces temps collectifs, les étudiants ont pu rendre compte et débattre entre eux et avec l'équipe encadrante de l'avancement du travail. Cette façon de procéder a permis aux étudiants, à mesure qu'ils bénéficiaient d'apports théoriques à l'occasion de leurs enseignements, de les remobiliser lors du travail d'atelier. Tout au long de ce travail, l'équipe d'atelier a gardé à l'esprit les enjeux clés de ce travail, à savoir celui d'une meilleure connaissance des dynamiques sociodémographiques, des publics en situation de vulnérabilité, des actions sociales et médicosociales et des modes de prise en charge au sein du territoire du CBE ainsi que des projets et initiatives engagés ou en cours.

Pour répondre à la commande, une triple démarche a été mise en œuvre dès le mois d'octobre 2018. La première phase a consisté à produire un diagnostic territorial centré sur les caractéristiques du territoire et les formes de vulnérabilité afin d'appréhender les dynamiques propres à ce territoire. Le travail de recherche a reposé essentiellement sur la collecte et l'analyse de données quantitatives recoupant plusieurs thèmes, tels que la démographie, les caractéristiques sociales et économiques du territoire, les caractéristiques des mobilités et de l'habitat, la présence et la répartition des services de l'action sociale et associatifs entre autres. Cette première étape a donné lieu à la production de nombreuses cartes et documents graphiques permettant de repérer des dynamiques d'ensemble, de dégager des sous-ensembles géographiques marqués par des évolutions singulières. A l'issue de cette phase sur les données quantitatives, une première identification d'enjeux liés aux formes et processus de vulnérabilité a pu être proposée.

En parallèle, des recherches bibliographiques ont été menées sur les thèmes de la vulnérabilité et de l'action sociale. Ces recherches ont donné lieu à la production d'une note proposant une définition conceptuelle et académique de la vulnérabilité et un cadrage sur les modes de l'action sociale en France.

La seconde phase de notre étude s'est davantage orientée vers une approche qualitative et plus sensible du territoire. Après avoir repéré un certain nombre d'enjeux à travers le diagnostic quantitatif, l'objectif était d'appréhender par un travail de terrain la manière dont les formes, processus de vulnérabilité étaient perçus par les acteurs de terrain et les actions qu'ils pouvaient conduire sur cette question. Une grille d'entretien a alors été élaborée abordant les différentes dimensions de la vulnérabilité, les publics concernés et les formes d'intervention mises en place par les différents acteurs rencontrés. 66 entretiens ont ainsi été réalisés au mois de décembre 2018, auprès d'acteurs sociaux, éducatifs ou encore certains élus.

Au fil des rencontres et des entretiens menés sur l'ensemble du territoire, les propos d'un panel d'acteurs divers ont été captés, laissant entrevoir des aspirations et des visions diversifiées du territoire.

Une troisième phase a alors débuté, basée sur l'analyse des discours des différents acteurs rencontrés et le croisement des diverses données et des regards portés sur le territoire. Elle a permis de conforter, nuancer ou infirmer les constats dégagés à l'issue du diagnostic quantitatif et a donné lieu à l'écriture d'une synthèse des principaux apports des entretiens. Cette phase a été alimentée par des échanges avec les membres du CBE lors d'une réunion de travail qui s'est déroulée à l'Université Toulouse Jean-Jaurès, le 23 janvier 2019. A cette occasion, les premiers constats et enjeux ont été présentés. Les premières remarques issues de ces échanges ont permis d'approfondir certains points. A l'issue de cette dernière phase, une restitution finale de l'ensemble du travail a été organisée à Buzet-sur-Tarn, le 14 février 2019, en présence de l'ensemble des membres du CBE (organiseurs), de certains acteurs rencontrés lors des entretiens et des élus communaux et départementaux. Une autre restitution de ce travail est programmée le 28 février 2019 dans la Comarca de Los Monegros à Sarinena (partenaire espagnol du CBE du NET dans le cadre du programme INTERREG).

Ce rapport constitue le résultat de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de la mission d'étude confiée par le CBE du NET à la promotion 2018-2019 du M1 APTER.

La première partie correspond à un diagnostic territorial centré sur les thèmes en lien avec la notion de vulnérabilité et met en lumière les caractéristiques et dynamiques du territoire. Elle s'articule en quatre temps :

- Des dynamiques socio-économiques empruntées au périurbain
- Le profil économique du territoire
- Les conditions et le cadre de vie
- Des services à la personne ... aux solidarités

La seconde partie du rapport se concentre sur l'approche conceptuelle de la vulnérabilité et des modalités de l'action sociale en France. Elle est présentée en trois parties :

- La vulnérabilité : un processus d'entre-deux, genèse et définitions
- Les personnes en situation de vulnérabilité : à qui s'adressent les politiques publiques d'action sociale voire médico-sociale ?
- Action et politique sociale, des dispositifs territorialisés

La troisième partie du rapport rend compte de l'étude des données qualitatives et propose leur analyse selon les différents thèmes abordés lors des entretiens (Cf. [Annexes](#)). Elle s'organise en quatre parties :

- La perception de la vulnérabilité par les acteurs locaux
- L'identification des publics et processus de vulnérabilité
- Les modes de prise en charge des publics
- Les difficultés rencontrées et les initiatives engagées

Première partie : le diagnostic territorial

1. La localisation géographique et l'armature urbaine du CBE du NET

Le Comité de Bassin d'Emploi du Nord Est toulousain (CBE du NET) se trouve à l'extrémité Nord de la Haute-Garonne à cheval sur les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, en Région Occitanie. Cependant notre territoire d'étude est centré sur les communes haut garonnaises du CBE du NET (Cf. Figure n°1). Il est bon de rappeler que le contexte de crise économique des années 1970 pousse le gouvernement en place à susciter la création de structures atypiques qui puissent redynamiser l'emploi local : les comités de bassins d'emplois (CBE). Leur création s'inscrit dans le cadre de la politique sociale et de celle de l'emploi. Ces derniers voient le jour en 1981. Le Comité de Bassin d'Emploi du Nord-Est toulousain est fondé en 1991 afin de rassembler les élus, les chefs d'entreprises, les représentants des salariés et les présidents du monde associatif pour développer au mieux le Nord-Est toulousain. Basé dans un premier temps à Saint-Jean, la présidence est alors assurée par Gérard Bapt. Le CBE du NET déménage vingt ans après à Villemur-sur-Tarn et la présidence revient à Laurence Gombert. Aujourd'hui, le siège du CBE du NET est basé à Bessières et est présidé par Nicole Loze.

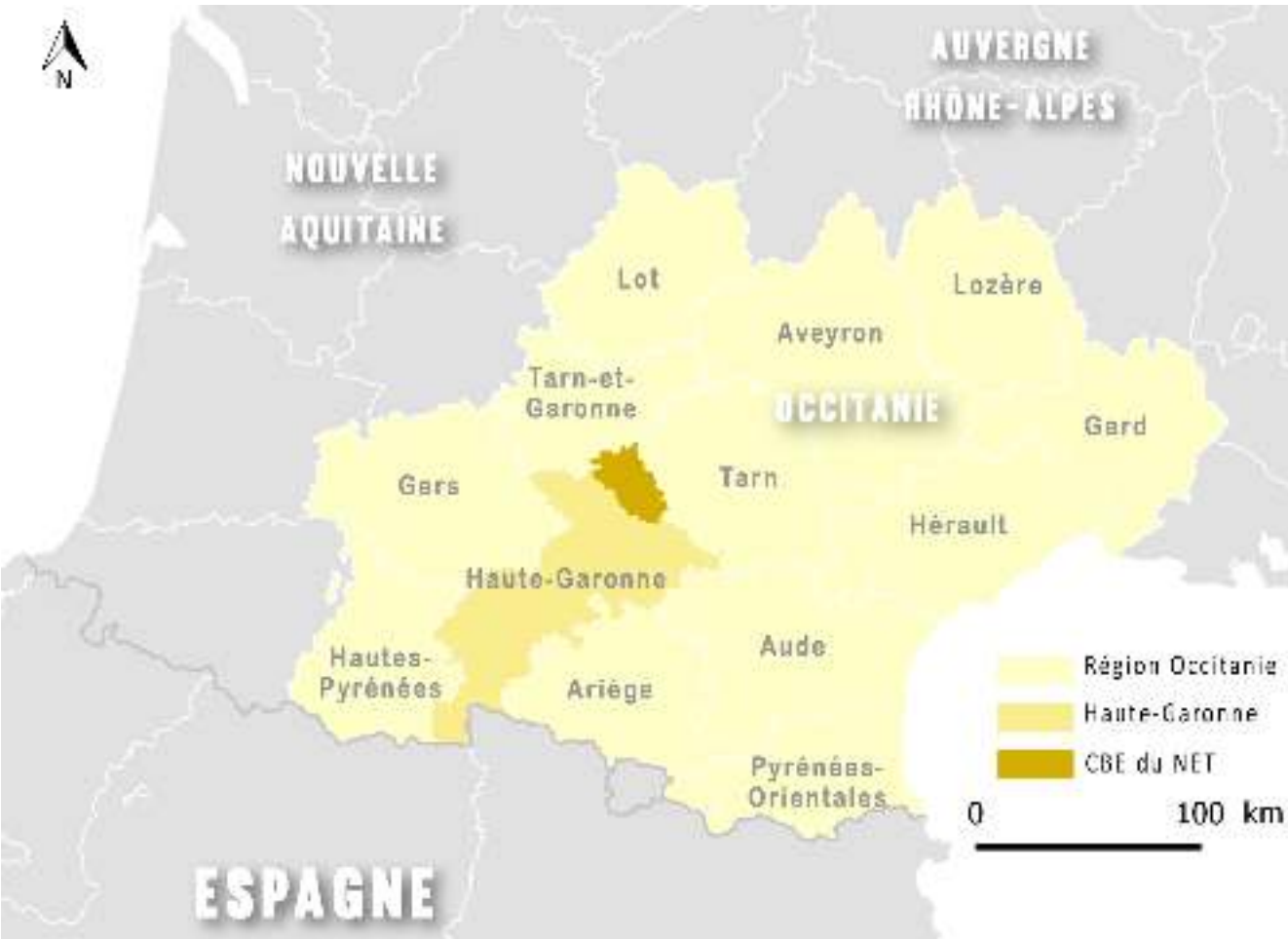


Figure 1 : Localisation du CBE.

Réalisation M1 APTER

Le CBE du NET s'inscrit dans un ensemble territorial élargi et à la croisée de trois pôles urbains: Toulouse au Sud, Montauban au Nord-Est, un peu plus loin, Albi à l'Est (Cf. Figure n°2). Les temps d'accès à ces pôles varient selon les communes. Par exemple, pour aller à Montauban par l'autoroute A20 depuis Saint-Jean ou Verfeil, il faut compter 50 minutes tandis que depuis Fronton, 25 minutes suffisent. Inversement, pour se rendre de Villemur-sur-Tarn au centre de Toulouse, il faut compter 50 minutes en empruntant les routes départementales puis une portion d'autoroute, tandis que depuis Montrabé ou Saint-Jean, le centre-ville est accessible par métro depuis la station Balma-Gramont, située à 10 minutes en voiture. Enfin, les communes du territoire se situent toutes en moyenne entre 45 minutes et 1 heure d'Albi.

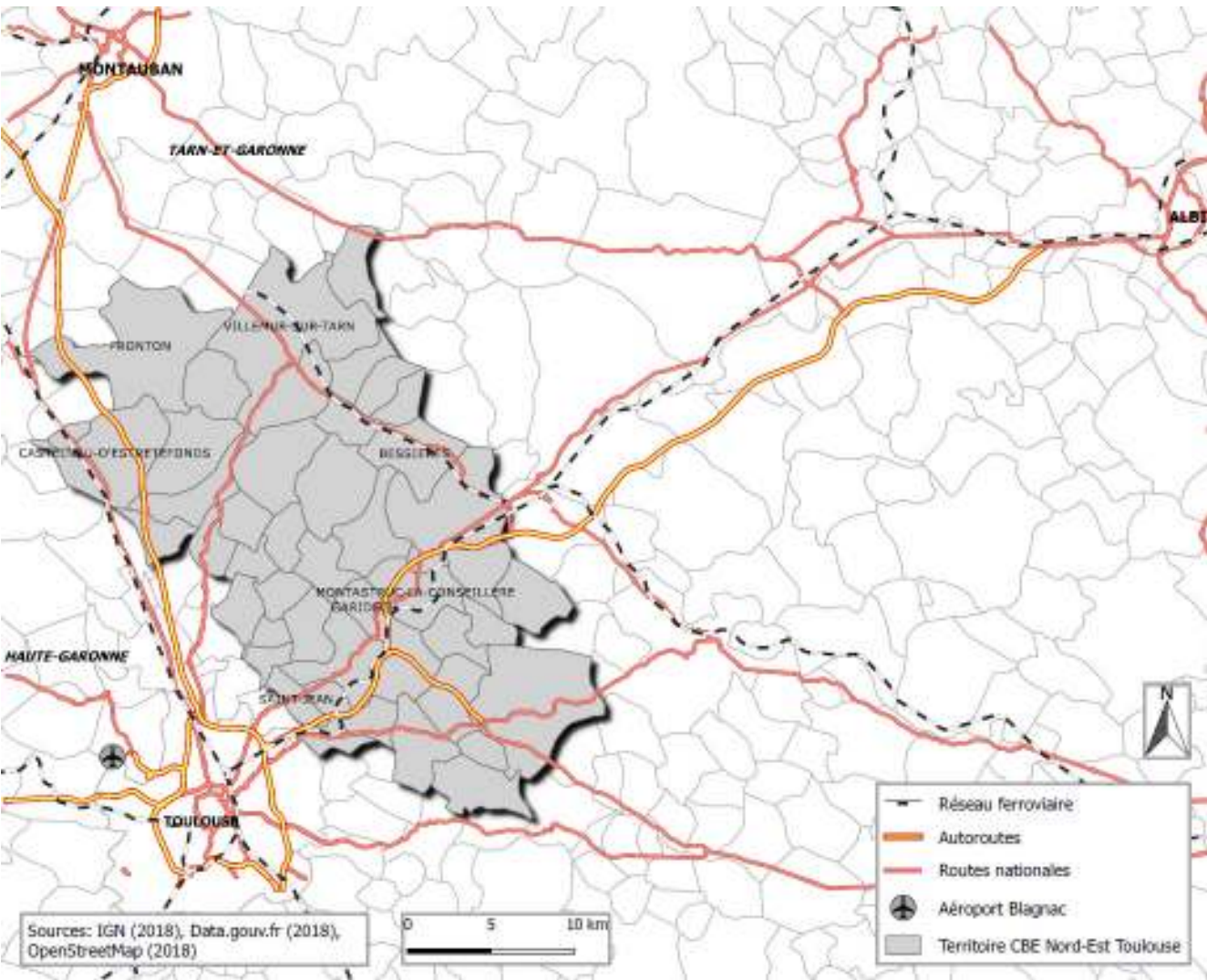


Figure 2 : Un territoire à la croisée de trois aires urbaines.

Réalisation M1 APTER

Au-delà de ces trois pôles urbains, différentes communes structurent le territoire comme Fronton, Villemur-sur-Tarn, Bessières, Castelnau-d'Estrétefonds, Saint-Jory qui n'est pas dans le CBE du NET, mais influe sur les communes de Vacquiers, Bouloc, Villeneuve-lès-Bouloc et Saint-Sauveur. Ces polarités ont pu être identifiées grâce au découpage en « bassins de vie » de l'INSEE (Cf. Figure n°3). Ces derniers permettent de faciliter la compréhension de la structuration du territoire et de donner une approche plus concrète du territoire. Selon l'INSEE le bassin de vie est « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ». Les services et les équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie qui sont classés en 6 grands domaines : les services aux particuliers, le commerce, l'enseignement, la santé, le sport, les loisirs et culture ainsi que les transports.

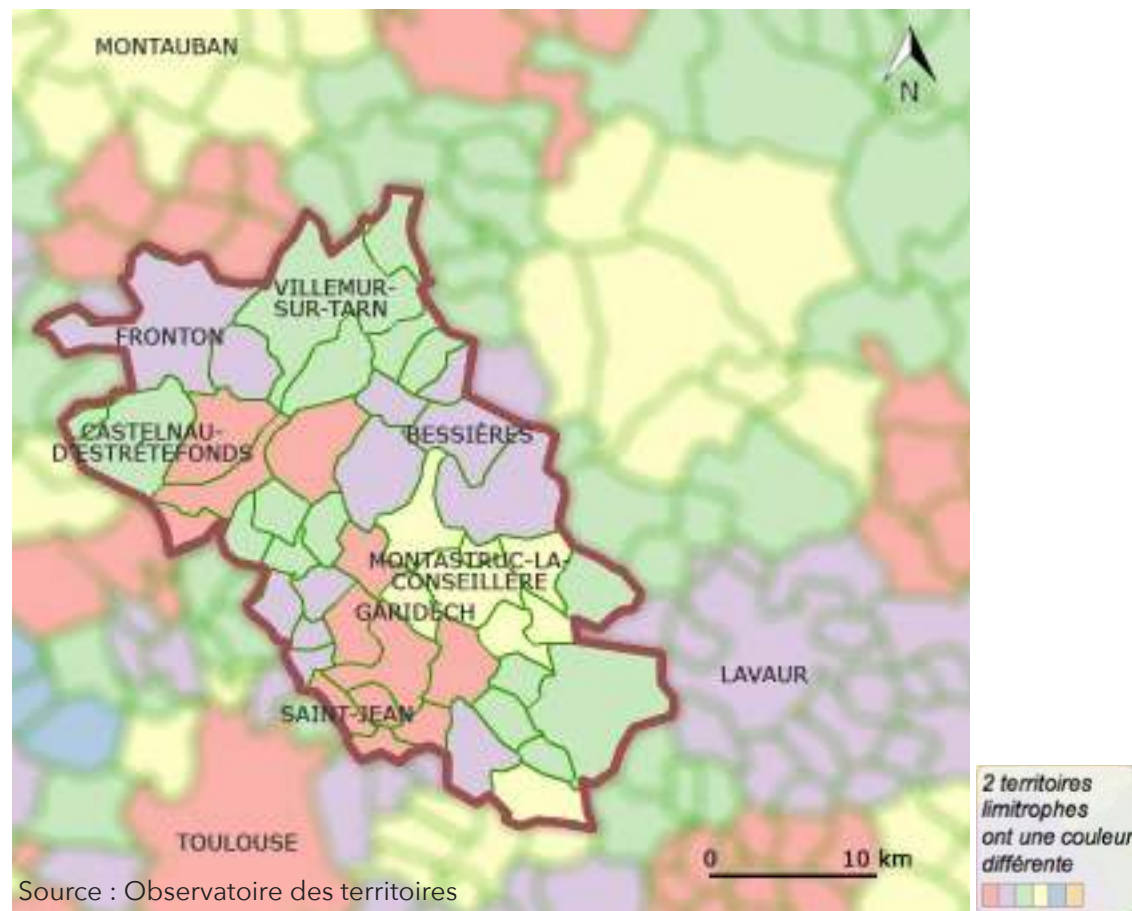


Figure 3 : Périmètres des bassins de vie dans le territoire du CBE. Réalisation M1 APTER

Ce découpage permet de rendre compte de l'accès aux pôles de services mais également d'appréhender la diversité des qualités de vie dans un territoire. Si l'on entre dans le détail, on observe différentes dispositions :

- Fronton dispose de son propre bassin de vie ;
- Villemur-sur-Tarn exerce une influence importante sur les communes extérieures à l'Est et au Nord du territoire ;
- Bessières et Montastruc-la-Conseillère forment deux bassins de vie distincts ;
- La plupart des communes au Sud-Ouest du périmètre du CBE font partie du bassin de vie de Toulouse, ce qui témoigne de liens plus étroits avec la métropole toulousaine et de plus nombreux déplacements quotidiens vers la métropole.
- Les communes de Castelnau-d'Estrétefonds et de Saint-Rustice sont orientées vers le bassin de vie de Grisolles ;
- Enfin, Verfeil constitue également le centre d'un bassin de vie au Nord-Est de Toulouse.

2. Les périmètres de gestion et d'action au sein du CBE du NET

Le CBE du NET, totalisant 49 communes, est constitué de 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au nord de Toulouse (Cf. Figure n°4) :

- La communauté de communes du Val'Aïgo : Villemur-sur-Tarn, Villematier, Le-Born-sur-Tescou, Bondigoux, Layrac-sur-Tarn, Mirepoix-sur-Tarn, La Magdeleine-sur-Tarn, Villematier et Bessières ;
- La communauté de communes du Frontonnais : Fronton, Castelnau-d'Estrétefonds, Bouloc, Villeneuve-lès-Bouloc, Villaudric, Saint-Rustice, Cépet, Gargas, Vacquiers, Saint-Sauveur ;
- La communauté de communes Coteaux du Girou : Bazus, Bonrepos-Riquet, Garidech, Gauré, Gémil, Gragnague, Lapeyrouse-Fossat, Lavalette, Montastruc-la-Conseillère, Montjoire, Montpitol, Paulhac, Roquesérière, Saint-Jean-Lherm, Saint-Marcel-Paulel, Saint-Pierre, Verfeil et Villariès ;
- La communauté de communes Coteaux de Bellevue : Castelmaurou, Labastide-Saint-Sernin, Montberon, Pechbonnieu, Rouffiac-Tolosan, Saint-Geniès-Bellevue et Saint-Loup-Cammas ;
- La communauté de communes Tarn Agout : Buzet-sur-Tarn et Azas ;
- Trois communes adhèrent à Toulouse Métropole : Saint-Jean, Beaupuy et Montrabé.

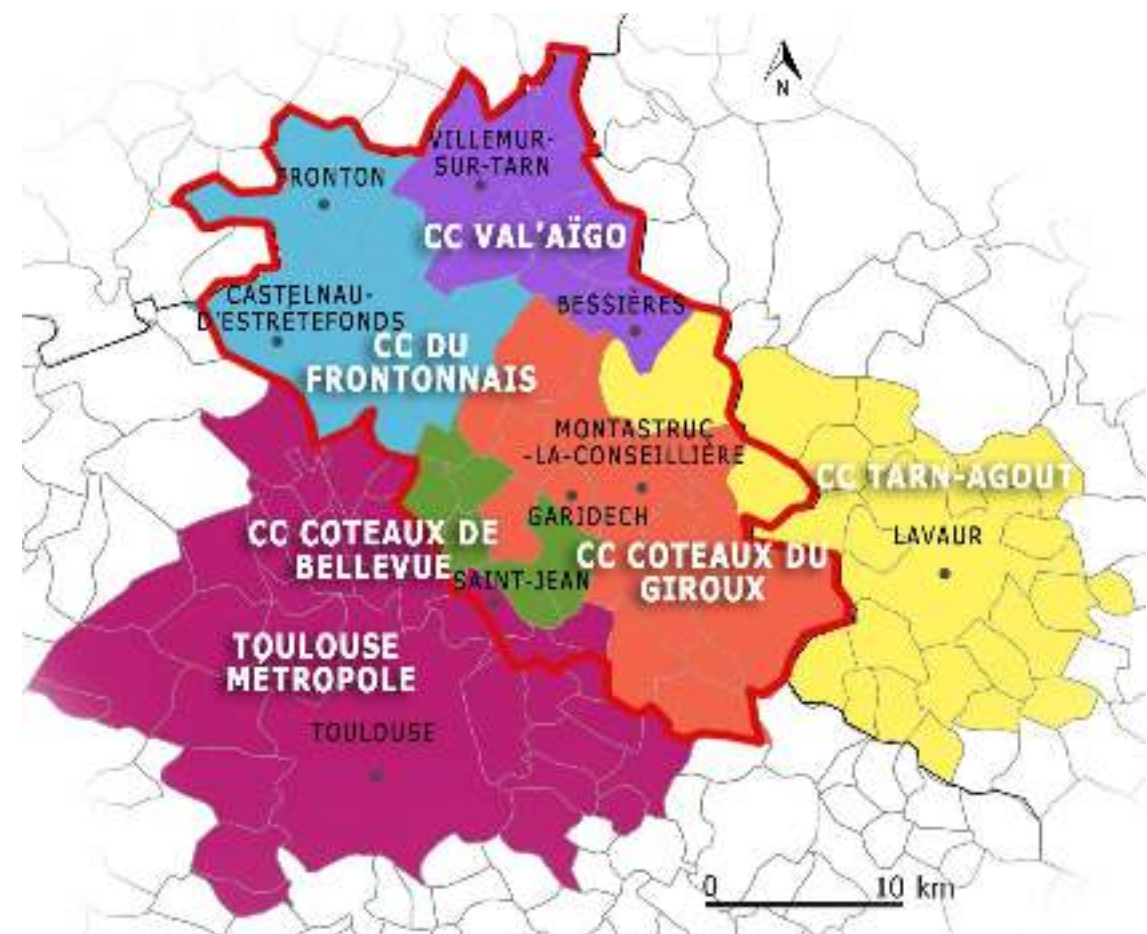


Figure 4 : CBE du NET et périmètres de EPCI.

Réalisation M1 APTER

Plusieurs territoires de projets se rencontrent sur ce territoire, et de fait certains périmètres d'action se chevauchent (Cf. Figure n°5). Le Pôle d'Equilibre Territorial Régional (PETR) Pays Tolosan englobe presque tout le périmètre d'étude et s'étend à l'ouest jusqu'à Cadours. Il recoupe très largement le périmètre du Schéma de coopération territoriale (SCoT) du Nord Toulousain. Les communes de Beaupuy, Saint-Jean et Montrabé au Sud sont, quant à elles, intégrées au SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine aux côtés des communes de la Communauté de Communes Coteaux de Bellevue. Celles de Buzet-sur-Tarn et Azas, à l'Est, appartiennent à un autre périmètre d'action, le SCoT du Vaurais organisé autour de Lavaur.

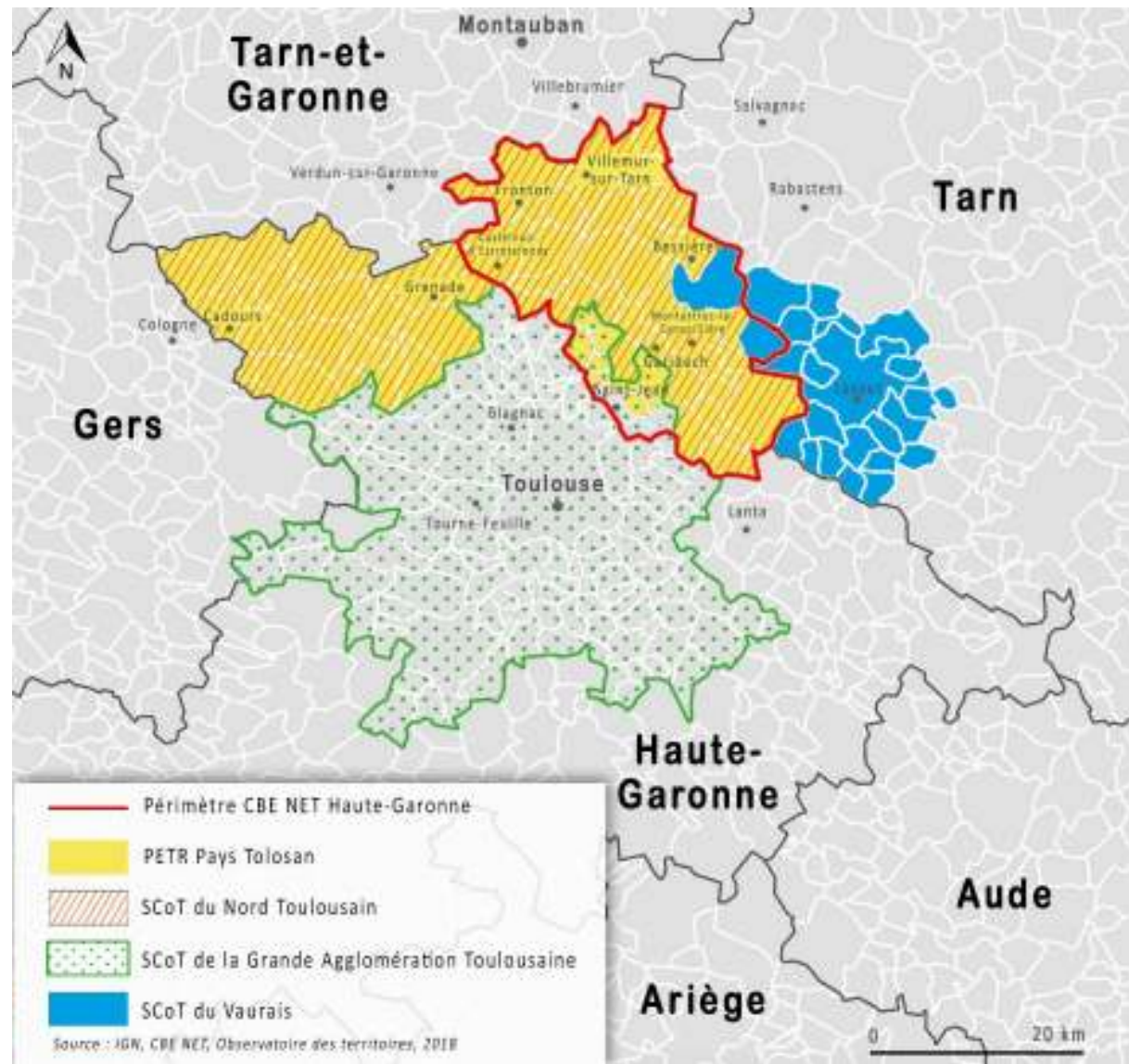


Figure 5 : Périmètres des différents périmètres de projet.

Réalisation M1 APTER

Par ailleurs, le PETR Pays Tolosan, territoire de projet présidé par Didier Cujives, et le périmètre de planification SCoT Nord Toulousain, présidé par Philippe Petit, maire de Saint-Sauveur, s'emboîtent largement dans le périmètre du CBE du NET. En effet, le SCOT couvre 37 communes déjà toutes intégrées au PETR. Il est donc important de comprendre que ces documents vont apporter une réponse différenciée aux communes de ce territoire, qui ne jouissent pas toutes des mêmes dynamiques territoriales, et dont les problématiques peuvent être différentes.

3. Le CBE du NET, un territoire périurbain

Au-delà des différents périmètres institutionnels présentés, l'identité périurbaine est emblématique du territoire. En effet, ce dernier est un espace périurbain sous influence de la métropole toulousaine. Bien que les communes obéissent à des orientations différenciées, selon leur positionnement géographique et la place qu'elles occupent dans les documents stratégiques, elles se situent toutes dans l'aire urbaine toulousaine et entretiennent donc des relations d'interdépendance avec la métropole. Dans le rapport sur la cohésion des territoires publié par le CGET en juillet 2018*, la métropole toulousaine est décrite comme une « métropole autocentrée », c'est à dire que les territoires environnants ne connaissent pas une dynamique de l'emploi favorable ni comparable à celle de la métropole. Ce rapport met en évidence la croissance démographique des couronnes périurbaines et pointe un déséquilibre net entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés résidant dans ces espaces. Ceci tend à renforcer le phénomène des navetteurs. Outre de longs déplacements domicile/travail, également mis en évidence par une récente étude de l'INSEE**, le territoire haut-garonnais du CBE (entouré en rouge) se positionne parmi les bassins de vie vécus régionaux les mieux lotis en termes d'accès aux services et où les conditions de vie sont considérées comme bonnes (cf. Figure n°6).

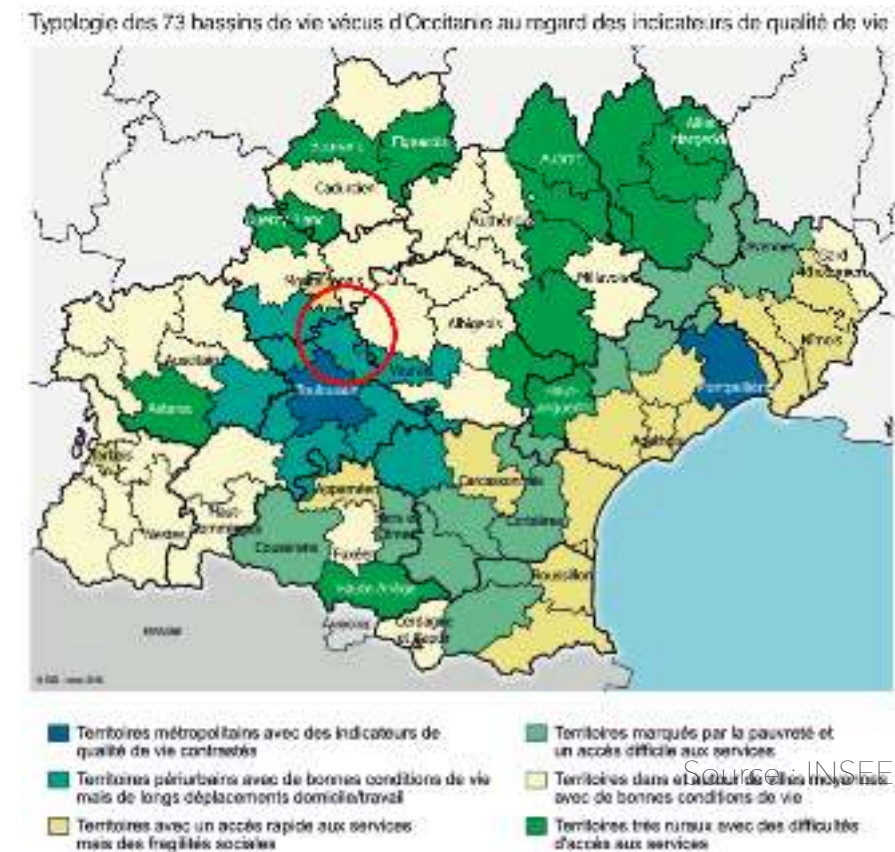


Figure 6 : Qualité de vie en Occitanie : six profils.

* « Regard sur les territoires », Observatoire des Territoires, CGET, 2017.

** « Une qualité de vie contrastée selon les territoires », Camille Fontès-Rousseau, Vincent Rodas, INSEE Analyses, n°67, Janvier 2019.

Il est difficile de donner une définition exhaustive des espaces périurbains tant ces territoires peuvent présenter des profils variés. Toutefois Martin Vanier parle de « tiers espaces »* et qualifie le périurbain d'espace hybride, entre ville et campagne. Cette définition n'est pas sans nous renvoyer à celle de la vulnérabilité au cœur de cette étude. Espace en recomposition parfois assez brutale, le périurbain doit lui aussi rechercher de nouveaux équilibres (anciens et nouveaux habitants, activités héritées et nouvelles, nouveaux flux...), veiller à ne pas subir la croissance démographique mais surtout à l'accompagner et l'anticiper.

Ces espaces sont notamment caractérisés par un accroissement de la population, une urbanisation nouvelle et forte le long des axes de communication, un risque de mono-fonctionnalité et une transformation de leur qualité paysagère. Plus précisément, ce sont :

Des espaces caractérisés par les déplacements domicile/travail :

Tous les jours, au moins 40% des actifs de l'aire urbaine vont travailler dans le pôle urbain, soit Toulouse et ses communes de banlieue. Ceci nous permet de souligner la dépendance à la voiture et le besoin individuel de mobilité. Il apparaît vite que les populations qui n'ont pas la possibilité de se déplacer en voiture individuelle seront pénalisées, sauf si des modes alternatifs sont disponibles tels que des transports collectifs efficaces ou des systèmes de co-voiturage. La question de l'accessibilité aux services et à l'emploi est une problématique dans ces espaces puisqu'elle conditionne souvent l'installation de nouvelles populations.

Des espaces de plus en plus dynamiques et attractifs pour des ménages jeunes :

En 2017 environ 63% des français vit dans des communes des couronnes périurbaines et dans des communes multipolarisées (soumises à l'influence de plusieurs aires urbaines), ce qui correspond à 1/3 du territoire français. Ce sont les espaces les plus dynamiques aujourd'hui. D'un point de vue social, ces espaces accueillent majoritairement des jeunes ménages avec enfants, plutôt de classe moyenne recherchant la tranquillité, l'accès à la propriété et le maintien d'une proximité avec un pôle d'emploi conséquent et proposant des services de la gamme supérieure, comme cela est le cas pour la Métropole toulousaine. Ces espaces sont aussi attractifs pour des populations plus modestes qui fuient les centres des grandes villes devenus trop chers. Les raisons de l'installation en périurbain sont très diverses et découlent de trajectoires de vie particulières (choix par défaut, espace de transit ou de rétention, ancrage). Le rapport du CGET prend le contre-pied de la doxa et souligne que les écarts de revenus entre habitants sont peu marqués et que les niveaux de vie sont plutôt élevés. En effet, ce sont les pôles urbains qui concentrent le plus de personnes très pauvres et le plus de personnes très riches alors que les espaces périurbains proposent un portrait socio-économique des habitants plus lissé. L'accompagnement de la jeunesse apparaît comme un enjeu majeur de ces espaces.

Des espaces essentiellement résidentiels mais hétérogènes dans leurs formes :

Ces espaces, souvent décrits comme des communes dortoirs, font face à l'arrivée significative de nouvelles populations. Souvent les préoccupations liées au vivre ensemble et à la qualité de vie sont mises au second plan. Ainsi les espaces publics peuvent être de faible qualité et les centres-bourgs connaître des problèmes de vacance ou de sous-occupation du bâti. L'animation de ces communes est faible puisque rythmée par les navetteurs et prend un peu plus vie en fin de semaine. Souvent les communes périurbaines sont marquées par des entrées de ville peu travaillées et composées de petites zones commerciales et pavillonnaires. Mais on trouve aussi des cœurs de village qui tendent à être réinvestis, notamment quand ils recèlent de beaux bâtiments ou une harmonie paysagère.

* VANIER Martin. *Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique*. In: Revue de géographie alpine, tome 88, n°1, 2000. pp. 105-113.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que ce qui définit précisément les espaces périurbains est leur grande diversité tant par leurs formes que par leur organisation spatiale et les profils sociaux des habitants. En effet, les grandes tendances ne doivent pas occulter les particularités de certaines communes qui, pour certaines dans notre territoire, s'apparentent plutôt à des espaces ruraux tels que la commune de Layrac-sur-Tarn ou la commune d'Azas. Les écarts de revenus sont aussi sensibles comme nous le verrons plus loin.

Pour traiter de la vulnérabilité sur ce territoire, il sera donc important de nuancer cette identité périurbaine, d'en présenter les différentes colorations. Le diagnostic territorial va s'y employer.

I. Des dynamiques socio-économiques empruntées au périurbain

1.1. Des Communautés de Communes aux densités hétérogènes : entre périurbain et rural

1.1.1. Une plus grande concentration de populations autour des axes de communication

Le CBE du NET compte au dernier recensement de 2015 99 864 habitants, répartis de manière assez homogène dans les 4 communautés de communes (CC). En effet, elles totalisent un nombre d'habitants compris entre 25 509 pour la CC du Frontonnais (entre Toulouse et Montauban) et 17 001 habitants pour la CC Val'Aïgo, (la plus éloignée de l'aire toulousaine). Les communes d'Azas et Buzet-sur-Tarn, rattachées à la CC Tarn-Agout, comptent 3 295 habitants (28 070 habitants dans la CC Tarn-Agout) (Cf. Figure n°7).

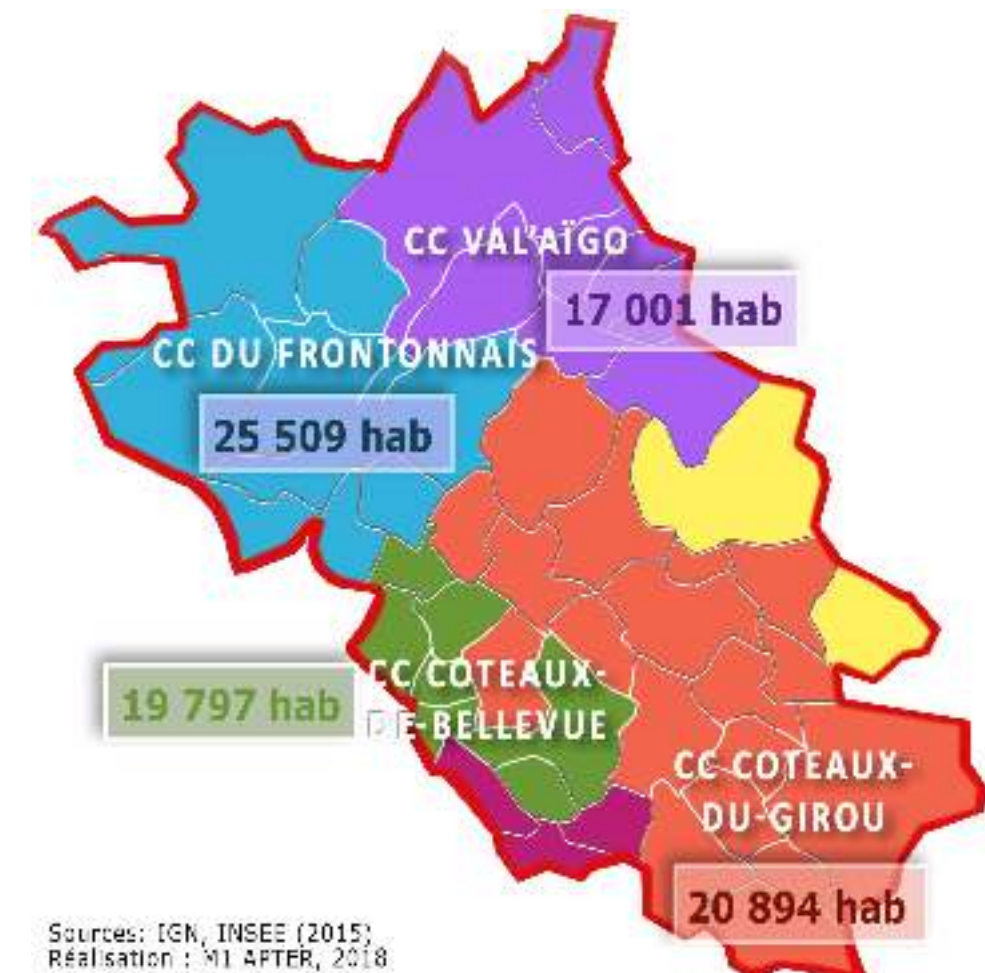


Figure 7 : Nombre d'habitants par communautés de communes du CBE du NET en 2015

Cependant, la CC Coteaux de Bellevue ainsi que les trois villes de Saint-Jean, Montrabé et Beaupuy intégrées à Toulouse Métropole, comptent 35 820 habitants soit presque 1/3 de la population totale du territoire. En effet, si l'on regarde plus précisément la répartition de la population par commune, nous nous apercevons qu'elle se concentre sur la bordure Nord-Ouest de la Métropole, au Nord-Ouest autour de Fronton ainsi qu'à l'Est autour de Bessières (Cf. Figure n°8).

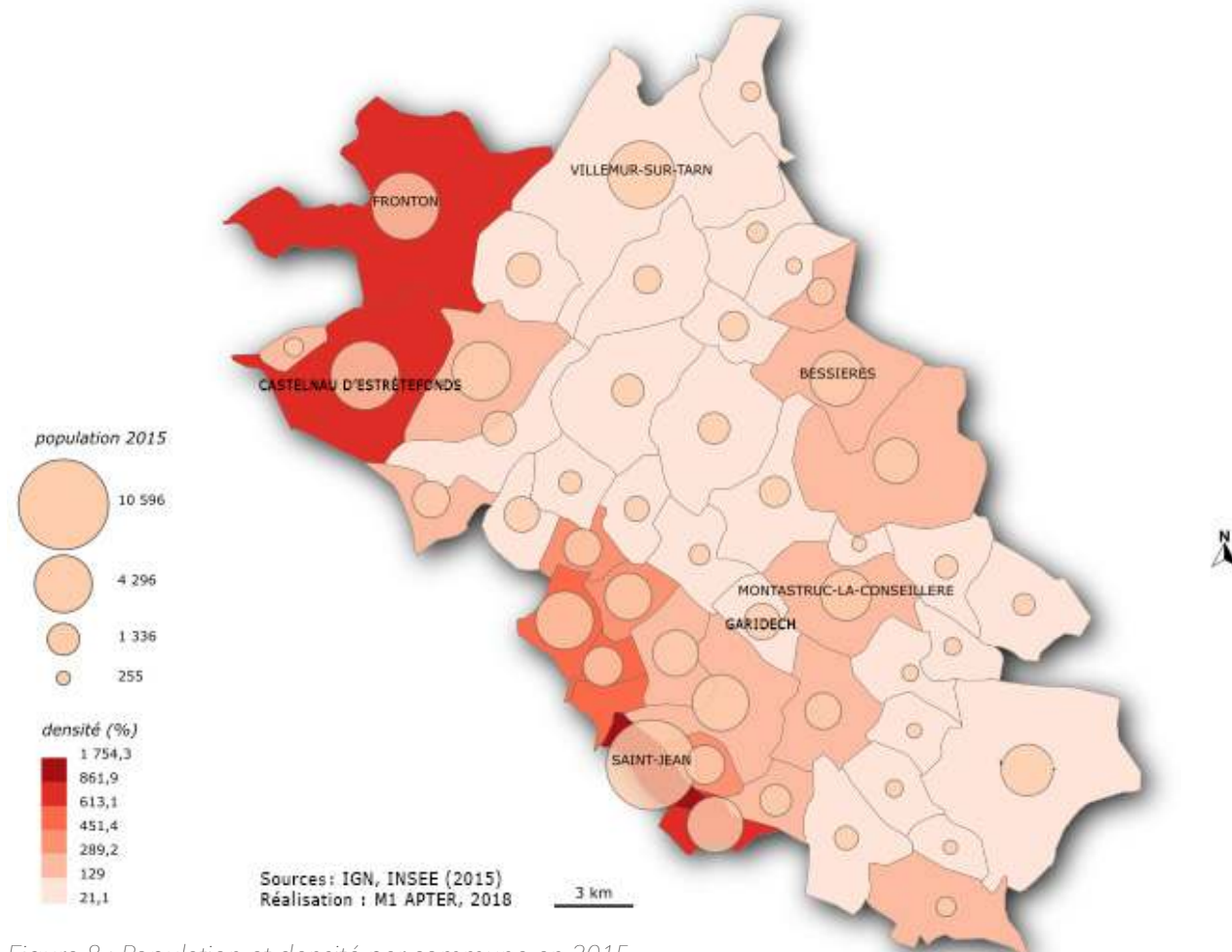


Figure 8 : Population et densité par commune en 2015

La densité moyenne du territoire est de 168,1 hab./km² ce qui est plus de 2 fois moins élevé que dans la communauté d'agglomération du Muretain (370,5 hab./km²) - en périphérie Sud de la métropole Toulousaine, et également en dessous de celle de la Haute-Garonne (211,6 hab./km²).

Or des communes comme Saint-Jean, Castelnaud-d'Estrétefonds ou Fronton, situées sur le bord Ouest du CBE du NET, ont des densités respectives de 1754,3 hab./km², 861,9 hab./km² et 796,4 hab./km² tandis que la majorité des communes ont des densités inférieures à celle du CBE du NET avec un minimum à Gémil (22,1 hab./km²), au-dessus de Montastruc-la-Conseillère.

En outre, les communes les plus denses sont situées à proximité des grands axes de communication comme l'A62 (vers Montauban) ou l'A68 (vers Albi) et de leurs échangeurs. C'est dans ces dernières, comme Castelnaud-d'Estrétefonds ou encore Montastruc-la-Conseillère, que le processus de périurbanisation s'exprime le plus fortement.

Il y a donc une distinction assez nette entre les communes les plus proches de la métropole toulousaine et celles situées à proximité des axes de communication, qui s'apparentent aux communes périurbaines par leur densité et position et celles plus à l'écart de ces axes, qui affichent d'assez faibles densités et s'apparentent davantage à des communes rurales.

1.1.2. Un territoire en constant essor démographique

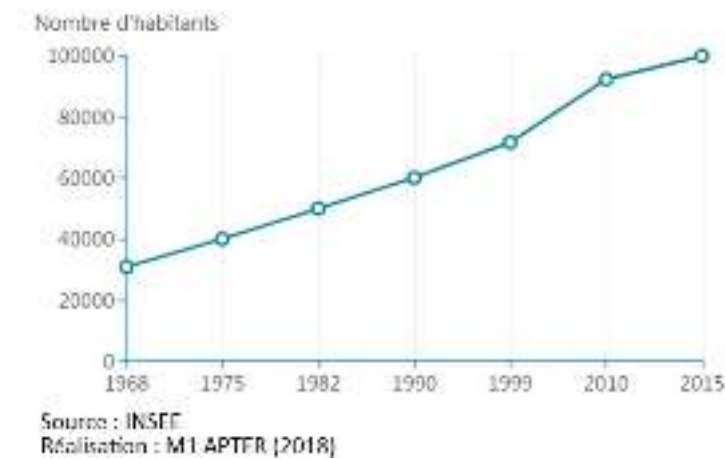


Figure 9 : Evolution de la population du CBE du NET entre 1968 et 2015.

La population totale du CBE du NET Haute-Garonne ne cesse d'augmenter depuis 1968. On note toutefois une augmentation moins importante entre 2010 et 2015 (8,3%) qu'entre 1990-1999 (19,3%) et plus encore qu'entre 1999-2010 où la population augmentait de près de 30% (Cf. Figure n°9)

Entre 2010 et 2015 la plupart des communes ont un taux d'évolution démographique positif (Cf. Figure n°10). Les gains de population les plus forts s'observent dans les communes autour de Fronton au Nord, Bessières à l'Est et Toulouse au Sud-Ouest où Villeneuve-lès-Bouloc au Nord-Ouest et Mirepoix-sur-Tarn au Nord-Est (en rouge sur la carte). Ces deux communes se démarquent avec des taux respectifs de +32,6% (+495 habitants) et +27,7% (+269 habitants). À l'inverse, quelques rares communes enregistrent une légère diminution de leur population comme à l'Est de Verfeil celle de Saint-Marcel-Paulel (en bleu sur la carte) avec un déficit de -13,1% (-52 habitants).

Le bilan migratoire (Cf. Figure n°11) joue un rôle majeur dans les bilans démographiques. La majorité des communes ont un solde migratoire compris entre 0,36% et 6,9% (Villeneuve-lès-Bouloc) entre 2010 et 2015 (+1% pour la CA du Muretain). Le territoire est donc de manière générale attractif car il accueille plus de populations qu'il n'en perd, ce qui est lié à sa posture de territoire périurbain.

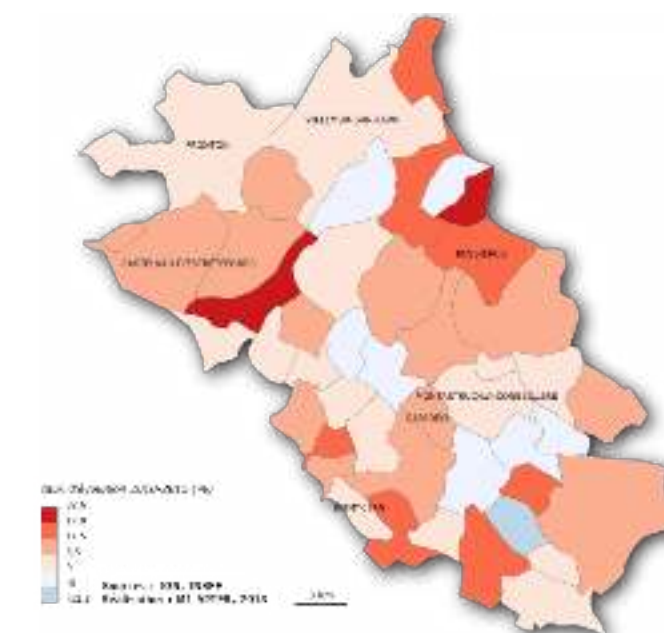


Figure 10 : Taux d'évolution communale entre 2010 et 2015

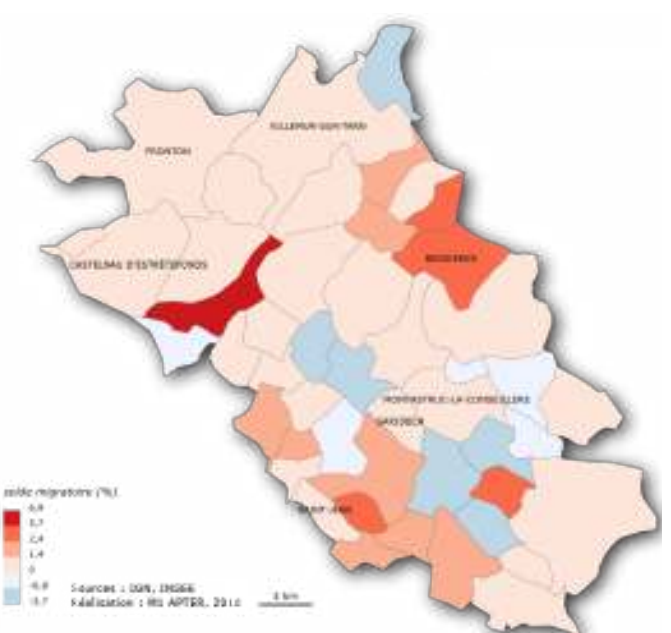


Figure 11 : Solde migratoire par communes entre 2010 et 2015

Quant au solde naturel (Cf. Figure n°12), celui-ci est pour la plupart des communes compris entre 0,1% et 0,9% avec quelques communes affichant un solde supérieur à 1% autour de Fronton et sur la bordure Est du CBE du NET entre 2010 et 2015 (0,6% dans la CA du Muretain). Ces chiffres témoignent de la présence de jeunes ménages sur le territoire. Seules quelques communes au Sud, en bordure toulousaine, (Cépet et Rouffiac-Tolosan) et au Nord-Ouest (Bessières, Layrac-sur-Tarn, et Villemur-sur-Tarn) affichent un solde naturel négatif, ce qui peut témoigner soit d'une présence plus forte de personnes âgées, soit de la faible attractivité de ces communes pour les jeunes ménages.

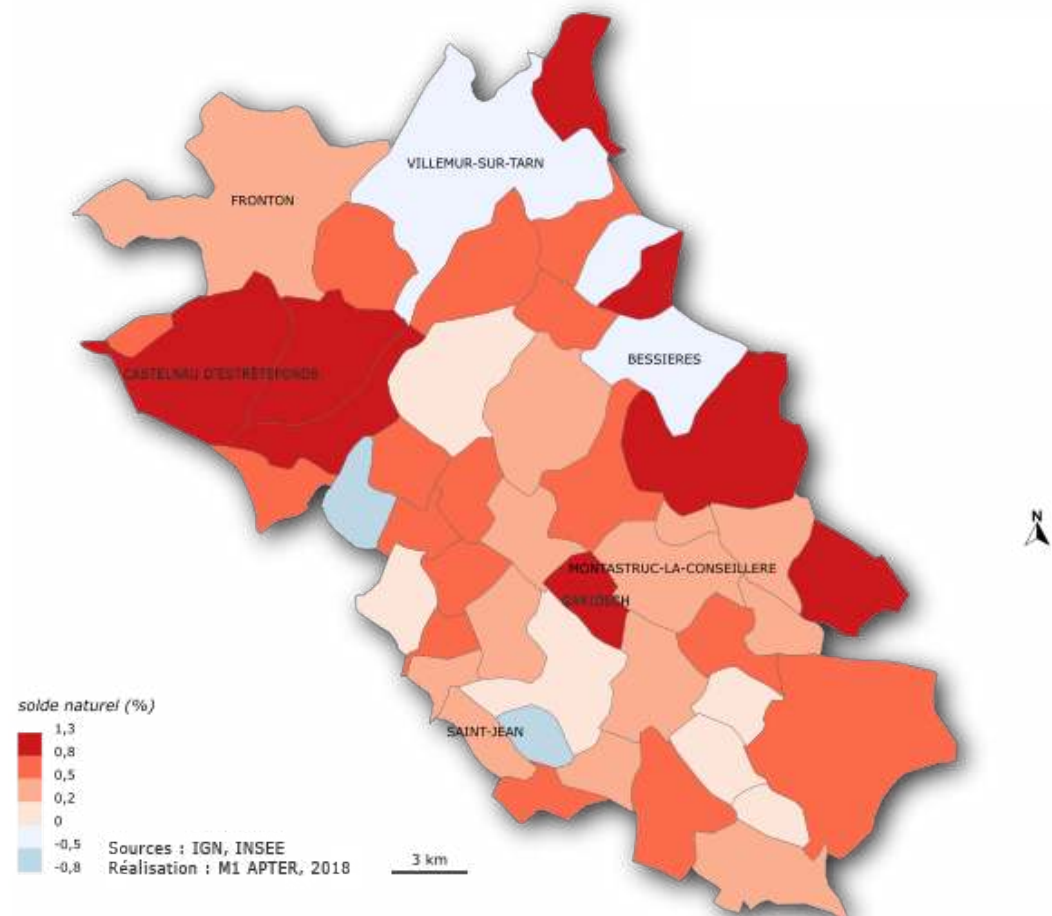


Figure 12 : Solde naturel par commune entre 2010 et 2015

1.2. Structure de la population par âge caractéristique de celle d'une aire métropolitaine

1.2.1. Une population jeune et active, caractéristique d'un territoire périurbain métropolitain

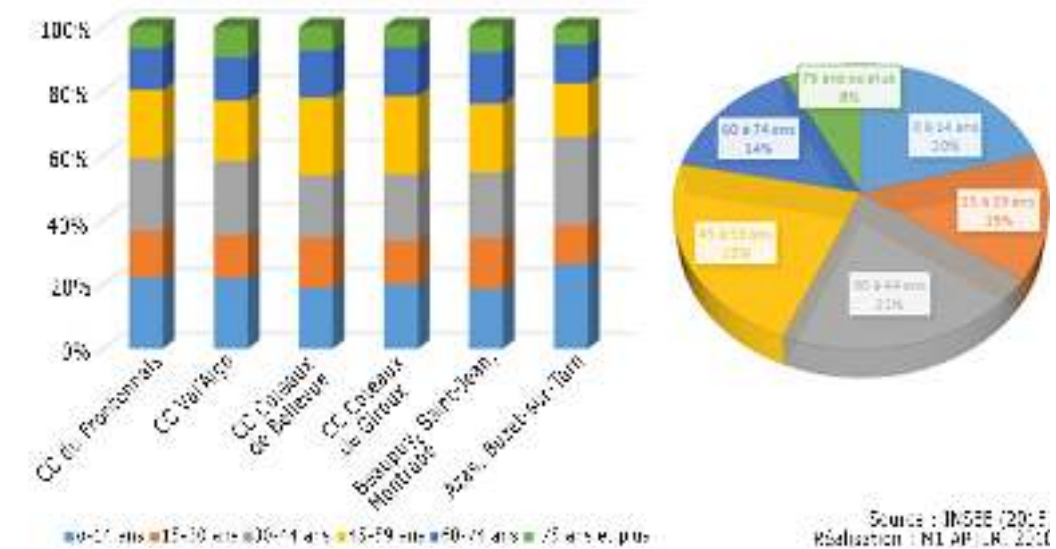


Figure 13 : Structure par âge au sein de la population du CBE du NET en 2015

La répartition de la population par tranche d'âge est relativement homogène entre chaque communauté de communes et villes du CBE du NET (Cf. Figure n°13). On note toutefois une part légèrement supérieure des moins de 14 ans (en bleu clair) dans les CC et communes du Nord-Est (CC Val'Aïgo ; Azas, Buzet-sur-Tarn) et des « 45 à 59 ans » dans les CC du Sud du CBE du NET (CC Coteaux de Bellevue et CC Coteaux du Giroux).

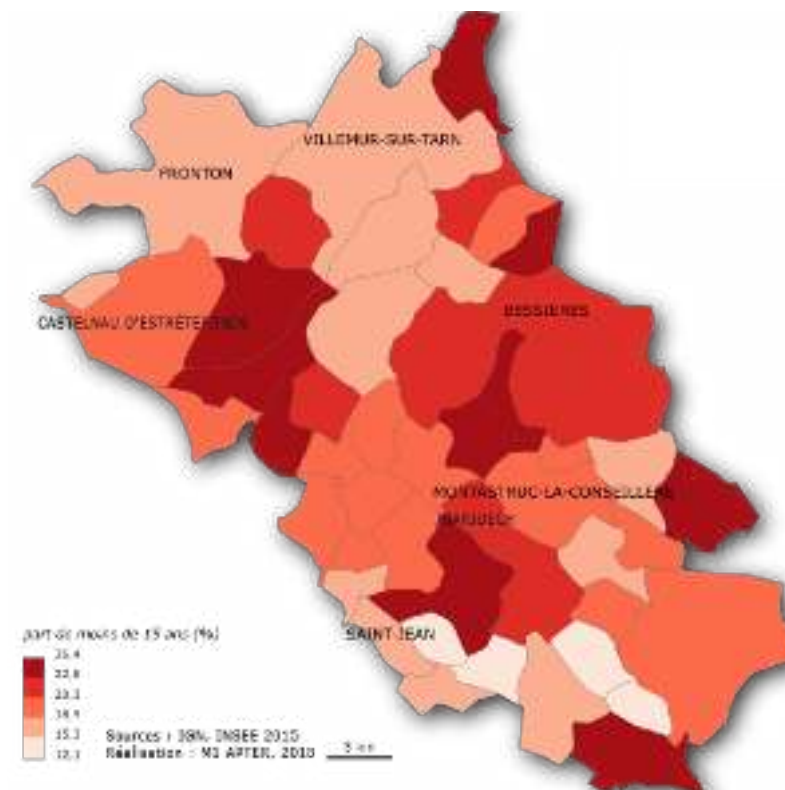


Figure 14 : Part des moins de 15 ans en 2015

Les jeunes de moins de 15 ans (Cf. Figure n°14) représentent 20% de la population totale soit presque 2,5 points au-dessus de la moyenne de la Haute-Garonne (17,6%), 3 points au-dessus de la moyenne de l'Occitanie (16,9%) et 1,5 points au-dessus de la moyenne de la France (18,4%). Ce taux s'apparente à celui de la CA du Muretain (19,6%) et traduit la vitalité démographique des territoires du périurbain toulousain. Ces jeunes se concentrent dans les mêmes zones que les 30-44 ans, plutôt au niveau des communes du Nord autour de Fronton et à l'Est autour de Bessières. Ces zones révèlent donc la présence de nombreuses familles.

En revanche, les communes proches de la métropole sont celles qui comprennent le moins de jeunes (moins de 14 ans) mais le plus de 15-29 ans (Cf. Figure n°15). En tout, les 15-29 ans représentent près de 15% de la population ce qui est en -dessous de tous les échelons de comparaison utilisés précédemment (le Muretain : 16,8% ; Haute-Garonne : 21,6% ; Occitanie : 17% ; France : 17,8%). Cette tranche d'âge se trouve de manière marquée dans les communes proches de la métropole mais aussi du côté de Fronton et autour de Bessières.

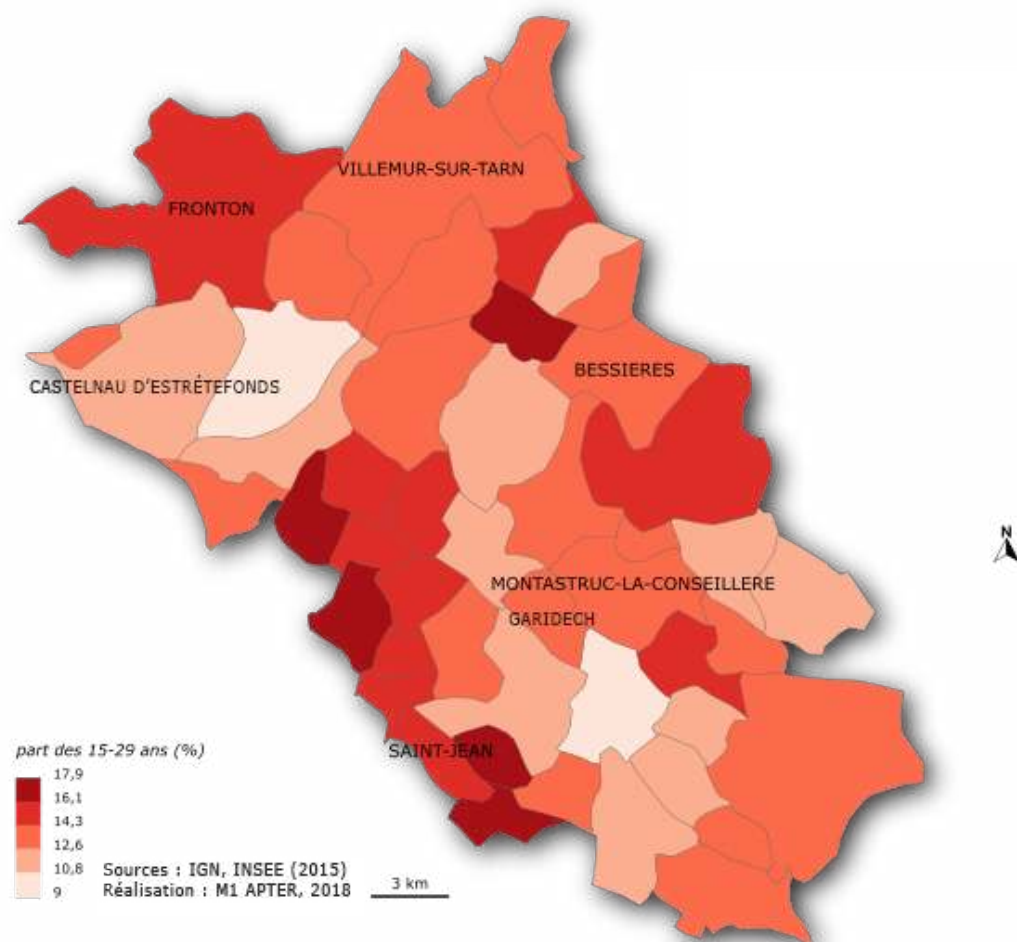


Figure 15 : Part des des 15-29 ans dans la population totale en 2015

Les personnes appartenant à la tranche des 30-59 ans (30-44 ans : 21% et 45-59 : 22%) représentent presque la moitié de la population (43 %). Cette tranche d'âge correspond à celle des actifs, typiques du périurbain, présents dans les mêmes zones remarquables que pour les moins de 14 ans.

1.2.2. La place non-négligeable des jeunes retraités

Les jeunes retraités (60-74 ans), souvent encore dynamiques, représentent près de 14% de la population, soit un taux semblable à celui du Muretain, mais légèrement au-dessus du taux haut-garonnais (13,2%) et en-dessous de celui de l'Occitanie (17,1%) ainsi que de la France (15,5%). Quelques communes abritent toutefois plus de 20% d'habitants de 60 à 74 ans notamment au Nord ou encore au Sud métropolitain du CBE du NET (Cf. Figure n°16). Un élément à prendre en compte par rapport à l'approche territoriale de la vulnérabilité.

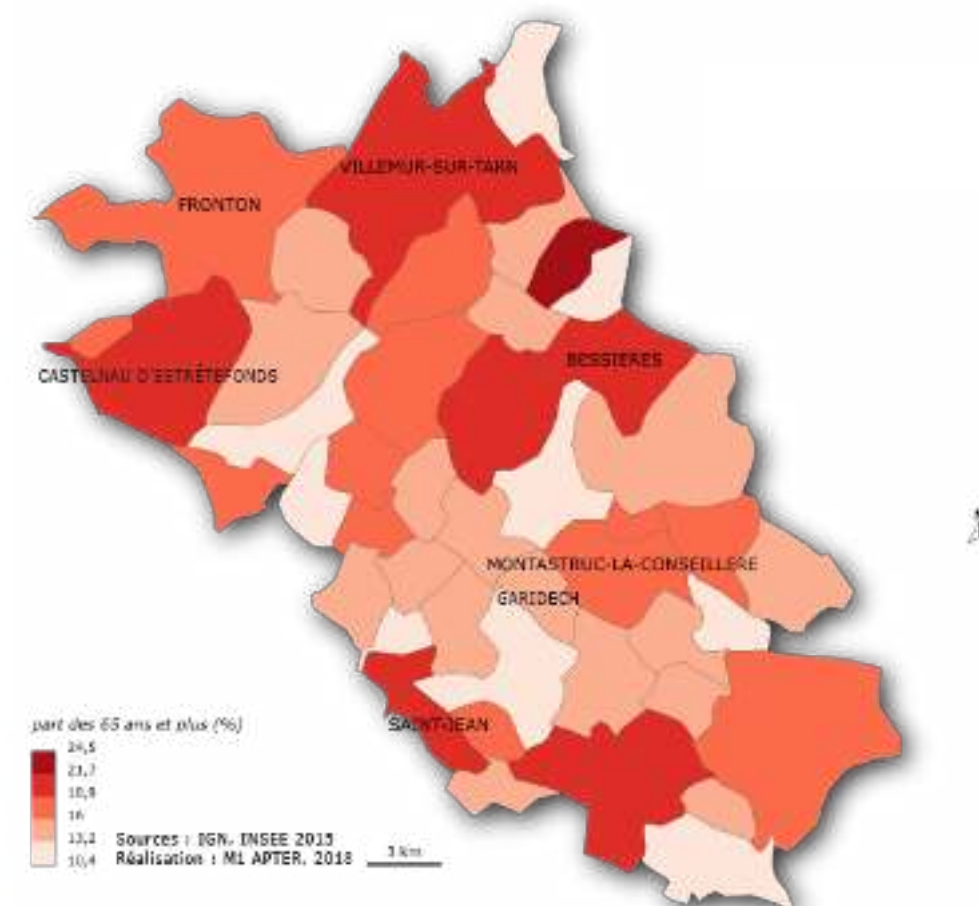


Figure 16 : Part des 65 ans et plus dans la population totale en 2015

Enfin, les 75 ans et plus sont aujourd'hui peu représentés : 7,3% de la population totale (Haute-Garonne (7,7%), Occitanie (10,7%) et en France (9,2%)). Ceci est révélateur d'un territoire jeune, caractéristique de l'aire périurbaine autour de la métropole (7,1% dans le Muretain). Cependant, ces jeunes ménages venant s'installer sur le territoire deviennent pour la majorité propriétaires (la part des propriétaires du CBE du NET est de 60% à 95% par commune). De fait ces populations sont destinées à rester sur le territoire le temps d'une vie et donc à y vieillir.

Au regard de nos préoccupations, il conviendra d'avoir une attention particulière sur les conditions et de la prise en charge des personnes âgées et des jeunes, de leurs mobilités, ainsi que de l'insertion des jeunes publics et de l'accompagnement des personnes âgées, de plus en plus nombreuses.

1.3. Structure des ménages

Pour analyser la vulnérabilité, il faut identifier non seulement la menace, c'est-à-dire le risque global encouru par chaque ménage ou individu, mais aussi la capacité de réaction, c'est-à-dire l'ensemble des capacités dont dispose un individu ou un ménage, et qui peut leur permettre de mieux résister à des problèmes, à des changements familiaux ou de rapport à l'emploi notamment.

1.3.1. Pas de fragilité flagrante sur le territoire

Pour cadrer notre analyse on se base ici sur des chiffres de 2015 de l'Insee. On compte dans le CBE du NET une surreprésentation des couples avec enfants (36% des ménages) en comparaison avec la région Occitanie (24% des ménages) et la France métropolitaine (26% des ménages). Cela est à mettre en relation avec le profil résidentiel de ce territoire, qui offre du foncier et des biens immobiliers accessibles aux familles et un cadre de vie recherché. La deuxième catégorie de ménages est celle des couples sans enfants (29%). Ce taux est légèrement supérieur à celui de l'Occitanie (28%) et plus encore à celui de la France métropolitaine (26%). Ces deux indicateurs témoignent d'une assez faible présence de personnes vivant seules sur le territoire, nous y reviendrons.

En ce qui concerne la composition des familles, on peut également aborder le nombre d'enfants de moins de 25 ans par ménage. Dans le CBE du NET on note diverses tendances, comme une sous-représentation des familles sans enfants qui sont considérées comme des familles selon les termes de l'INSEE (44% contre 52% en Occitanie et 49% en France métropolitaine). Ces chiffres ne sont pas étonnants car ils confirment le pourcentage de couples avec enfants relevé plus haut. En compensation, on retrouve une légère surreprésentation des familles avec 1 ou 2 enfants sur le territoire. La part des familles avec 3 enfants et plus (7%) est similaire à la part en Occitanie (7%) mais est inférieure à leur part en France (9%).

En matière de monoparentalité, dimension repérée par les chercheurs comme facteur/indicateur de fragilité des ménages, le CBE du NET n'échappe pas aux tendances nationales. En effet, on dénombre plus de femmes (9% des familles) que d'hommes dans cette situation (3% des familles) pour un total qui est équivalent aux moyennes régionales et nationales (environ 9% de la population totale). Néanmoins il est à noter que la proportion de femmes seules avec enfants (9%) est moins importante dans le CBE du NET, en comparaison avec les deux autres échelles (13 % en Occitanie et en France métropolitaine), au contraire de la proportion d'hommes qui elle, est supérieure (3 % dans le CBE contre 2 % en Occitanie et en France). Ce point retient notre attention.

1.3.2. Bien cibler la vulnérabilité liée au vieillissement

D'après un rapport sur le vieillissement dans les espaces périurbains, publié en 2016 par l'Observatoire des Territoires, la globalité du Nord-Est toulousain est concerné par une forte augmentation du nombre de retraités, même si cela ne se perçoit pas dans la part totale de la population puisque cette dernière augmente aussi.

A ce stade nous avons choisi donc de porter un regard plus précis sur la localisation des personnes de plus de 65 ans vivant seules.

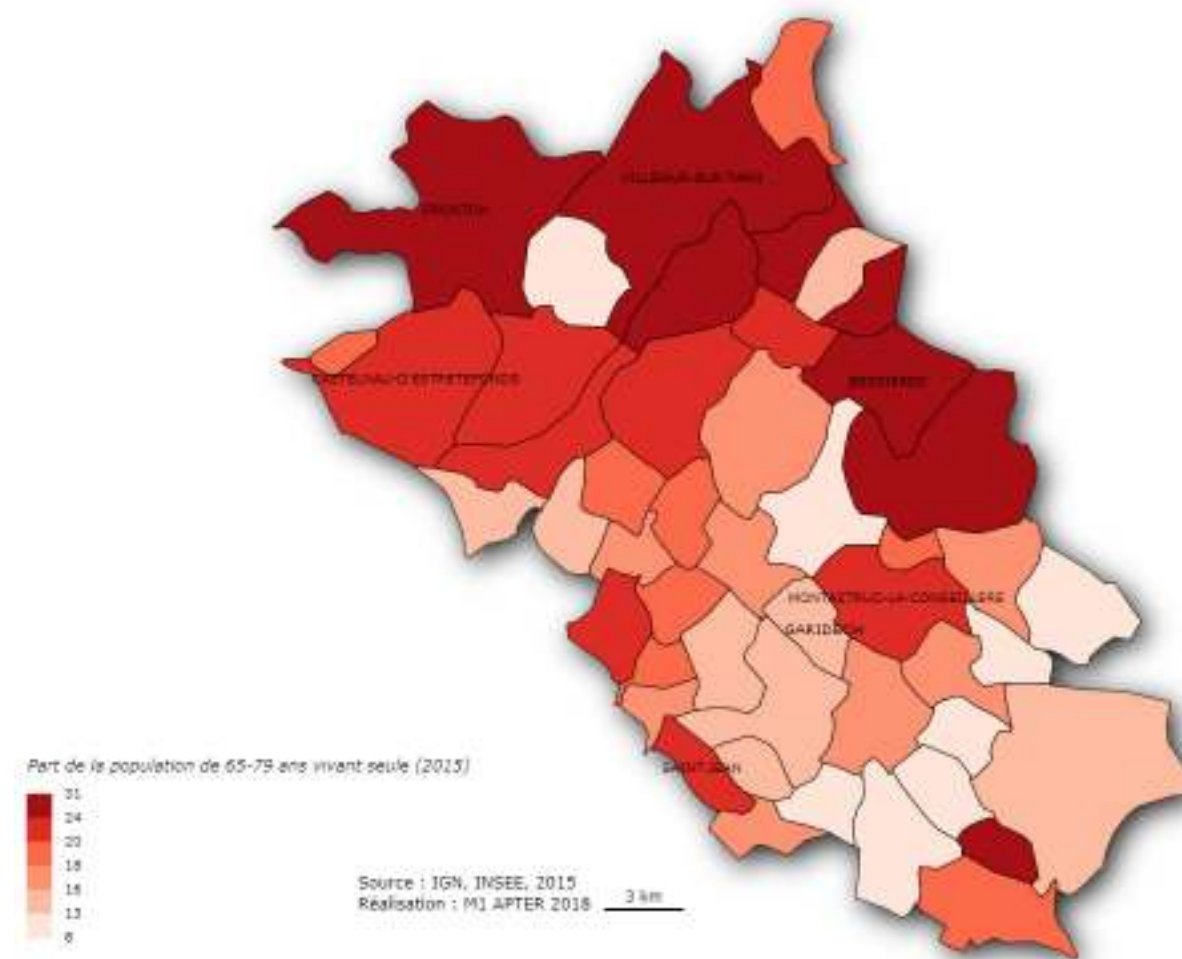


Figure 17 : Part de la population de 65-75 ans vivant seule en 2015

Pour les 65-79 ans vivants seuls (Cf. Figure n°17), la moyenne française est de 27 % et de 26 % en Haute-Garonne. Cette carte souligne qu'un axe Fronton, Villemur-sur-Tarn, Bessières, Buzet traduit particulièrement cette tendance. Inversement le Sud et le Sud-Est du CBE du NET comptent proportionnellement moins de personnes de 65 à 79 ans vivant seules.

Pour des personnes de 80 ans et plus vivant seules (Cf. Figure n°18), la moyenne nationale est de 49 % contre 44 % pour la Haute-Garonne. Sur le territoire du CBE du NET, on observe une part assez inégale de ce public selon les communes. Gauré (59 %), Mirepoix-sur-Tarn (58 %) et Saint-Marcel-Paulel (52 %) sont celles dans lesquelles on note une surreprésentation de ce profil de ménage.

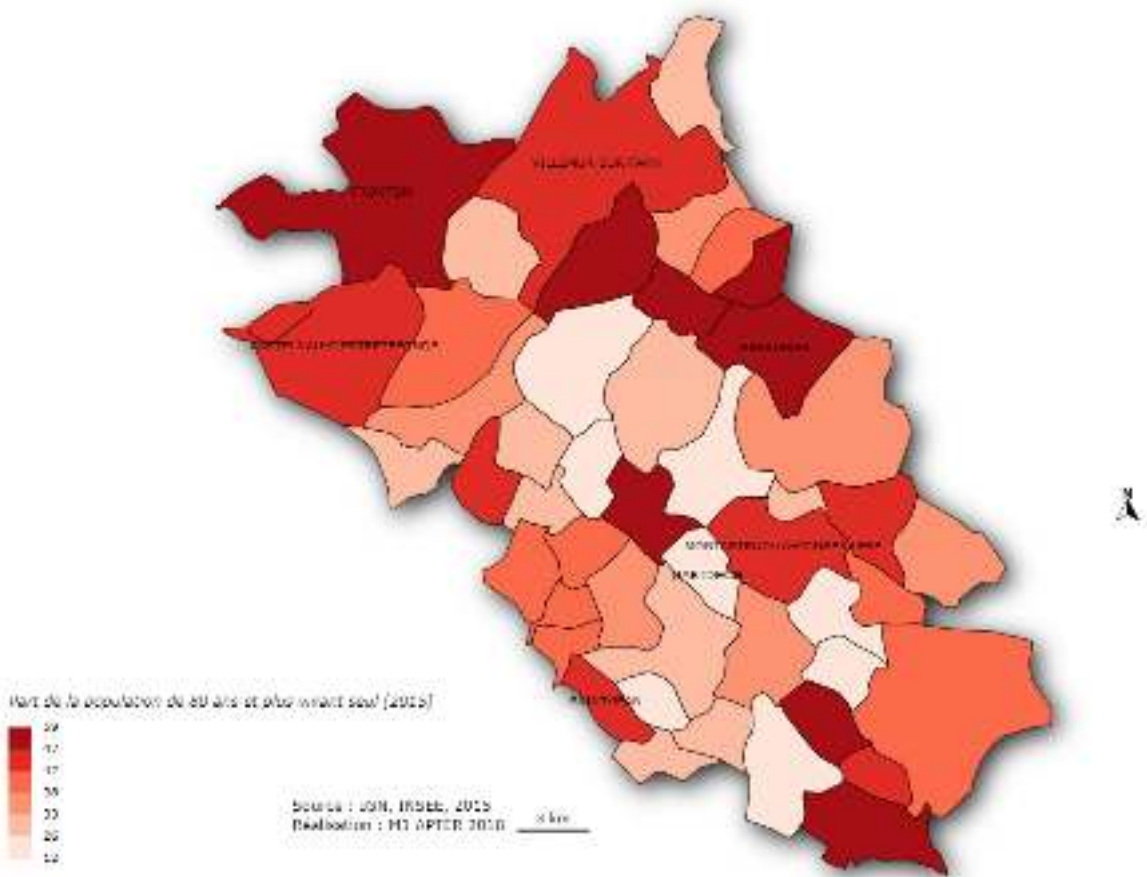


Figure 18 : Part de la population de plus de 85 ans vivant seule en 2015

L'article « Vieillir en pavillon : mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains d'aires métropolitaines »* publié en 2011, et qui évoque notamment le cas de la commune de Bessières, souligne que les espaces périurbains attirent de plus en plus de retraités de par leur qualité de vie, mais également la possibilité de créer des liens sociaux, et de part un mode d'habiter adapté au vieillissement (pavillon de plein pied).

Mais il souligne aussi que la dépendance à l'entraide devient forte à partir d'un certain âge, comme en témoignent les propos d'une habitante rencontrée par les chercheurs « Si je dois aller chez le docteur ou quelque chose (...) tout est fait avec mon fils. ». On voit bien là combien la vie dans une commune périurbaine peut s'avérer complexe pour une personne de grand âge, qui plus est, est seule et sans réseau familial de proximité. Nous y identifions un facteur de vulnérabilité qui ne doit pas être négligé.

* « Vieillir en pavillon : mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains d'aires métropolitaines (Toulouse, Paris, Marseille) », Martine Berger, Lionel Rougé, Sandra Thomann et Christiane Thouzellier

1.4. Une répartition des catégories socio-professionnelles caractéristique du périurbain avec toutefois des contrastes territoriaux assez marqués

1.4.1. Un territoire avec une forte présence de retraités, suivi de professions intermédiaires et d'employés.

2015	Retraités	Sans activité professionnelle	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants	Cadres supérieurs	Employés	Ouvriers	Professions intermédiaires
CSP en %	24.10	13.35	0.55	5.16	12.56	15.87	10.05	18.36
CSP en effectif	23 642	13 099	545	5 065	12 323	15 570	9 861	18 023

Figure 19 : Ventilation des différentes catégories socio-professionnelles parmi la population de 15 ans ou plus, en valeurs brutes et relatives en 2015 (Source : INSEE)

Le territoire se compose de 98 129 habitants. Parmi la population âgée de 15 ans ou plus nous remarquons que la catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle des retraités, avec plus de 23 000 personnes, suivie par celle des professions intermédiaires, plus de 18 000 personnes. Viennent ensuite les employés, avec près de 15 500 individus, les personnes sans activité professionnelle, au nombre de 13 000, les professions intellectuelles supérieures avec 12 000 personnes. 9 000 ouvriers, un peu plus de 5 000 artisans commerçants et chefs d'entreprise et agriculteurs exploitants au nombre de 545 complètent la ventilation de la population de 15 ans et plus par CSP.

Ce premier tableau nous permet de nous rendre compte du profil des habitants. Nous pouvons y déceler une forte présence des artisans et commerçants, avec un pourcentage plus élevé que la moyenne nationale (5.16% dans le territoire contre 3.5% pour la moyenne nationale), mais également une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieurs, puisqu'ils représentent 12.56% des habitants du territoire, contre 9.2% pour la moyenne nationale. De même que les professions intermédiaires largement présentes sur le territoire, on en dénombre 18.36% sur le territoire du CBE du NET contre 14.1% pour la moyenne française.

1.4.2. Un clivage socio-spatial dans la répartition des ouvriers, employés et professions intellectuelles selon l'INSEE

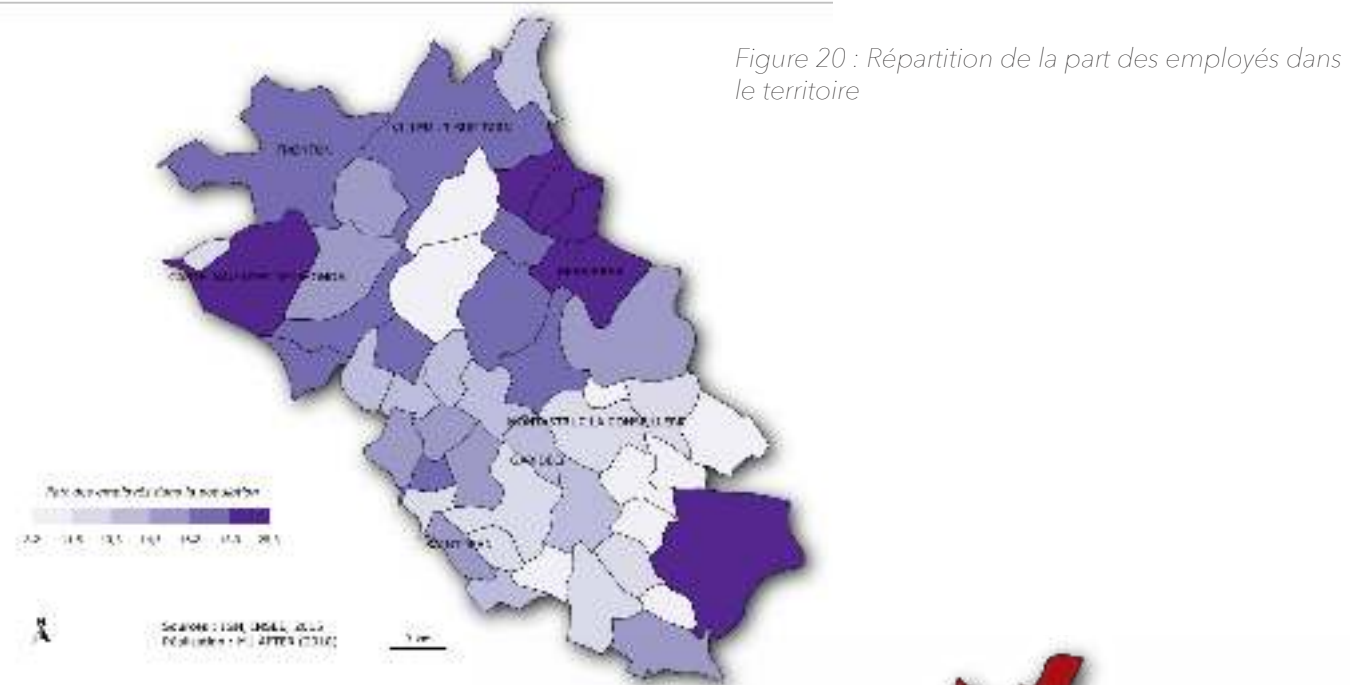


Figure 20 : Répartition de la part des employés dans le territoire

Ces trois cartes (Cf. Figures n°20, 21, 22) nous permettent de souligner des contrastes socio-spatiaux assez prononcés dans le périmètre du CBE du NET. Nous sommes face à un Nord du territoire à majorité d'ouvriers et d'employés à l'instar des communes de Villemur-sur-Tarn, Castelnau-d'Estrétefonds ou encore Mirepoix-sur-Tarn. En effet, la commune de Mirepoix-sur-Tarn compte sur son territoire 25% de sa population appartenant à la classe des employés. Nous observons également que dans cette commune, le taux d'évolution de la population a été un des plus forts, entre 2010 et 2015. Villemur-sur-Tarn, qui correspond à une des communes structurantes du territoire, fortement dotée en emplois, s'illustre aussi par une part importante d'ouvriers (15%) et d'employés (17%). Y sont installées de nombreuses entreprises dont Safran, une entreprise qui produit des ensembles électriques pour l'aviation, située sur la zone d'activité de Pechnaupiquié, qui représente une des plus importantes entreprises du territoire.

Si l'on croise ce profil social avec d'autres indicateurs comme le taux de chômage (assez élevé) ou le niveau de revenus des ménages (plus bas qu'ailleurs), un premier sous-ensemble territorial se dégage au Nord/Nord-Ouest.

A l'inverse du Nord, les communes du Sud du CBE du NET affichent une nette surreprésentation des professions intellectuelles supérieures. Montpitol, avec une part de professions intellectuelles supérieure à 29% (moyenne du CBE du NET à 12,8%, moyenne régionale à 13%), illustre le plus clairement la situation. Dans certaines communes le profil très résidentiel se déploie dans un environnement paysager de qualité, prisé des ménages très aisés comme en témoignent les données sur les revenus disponibles.

Ainsi, cette répartition des catégories socio-professionnelles nous renvoie l'image d'un territoire où deux entités se distinguent, un Nord plus ouvrier et employé tandis que le Sud est composé pour la plupart des communes de professions intellectuelles supérieures. Ces deux territoires seront donc à traiter séparément aux vues de leurs divergences et de la spécialisation de chacun.

1.4.3. Une forte représentation des professions intermédiaires

L'ensemble des communes du CBE du NET compte une moyenne de 18,36% de professions intermédiaires, taux supérieur à la moyenne nationale (14,1%), départementale (16,7%) et régionale (13,6%) (Cf. Figure n°23). C'est la deuxième CSP surreprésentée dans le territoire après les personnes retraités (24,10%), et ceci accentue le caractère périurbain de cet ensemble. Les communes où la part de professions intermédiaires se concentre le plus sont les communes de Montpitol (29,8%), Lavalette (25,8%) ou encore Azas (20,6%). A contrario d'autres communes affichent un faible taux de ces catégories socioprofessionnelles, comme Le Born (2,5% de professions intermédiaires), ou encore Layrac et La Magdeleine-sur-Tarn (avec un taux de 6%).

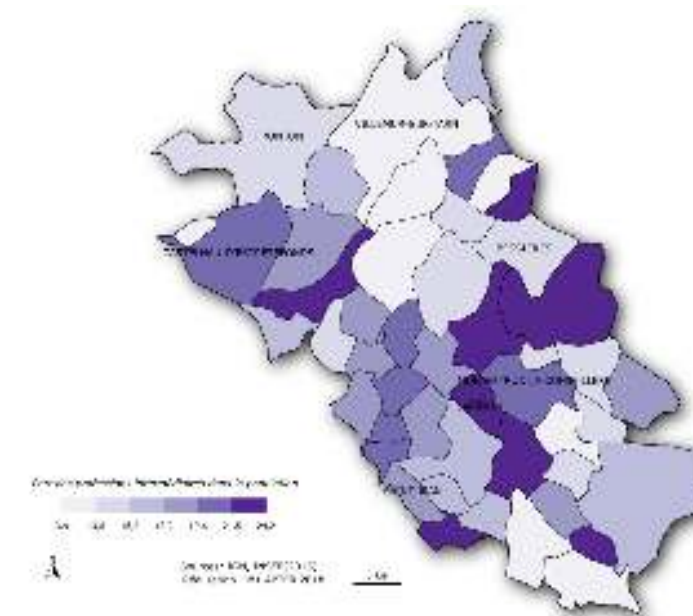


Figure 23 : Répartition des professions intermédiaires

Figure 21 : Répartition de la part des ouvriers dans le territoire

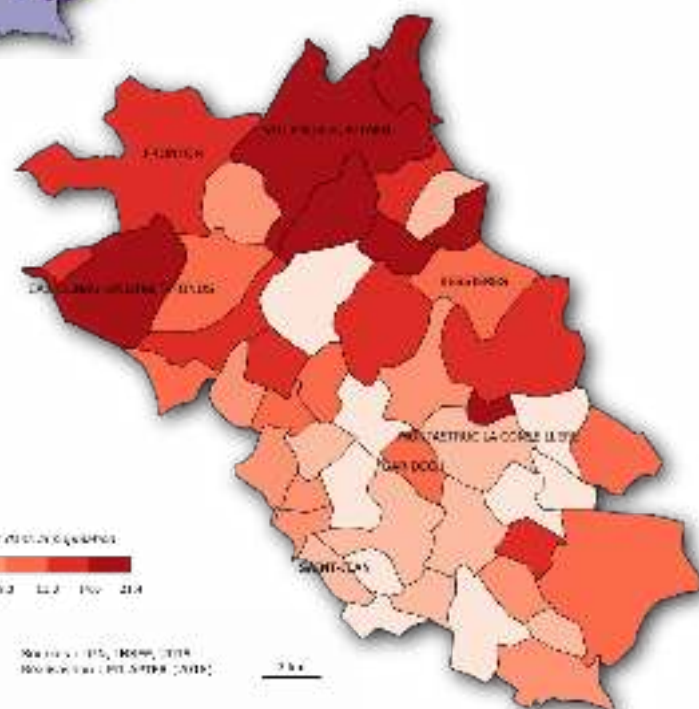
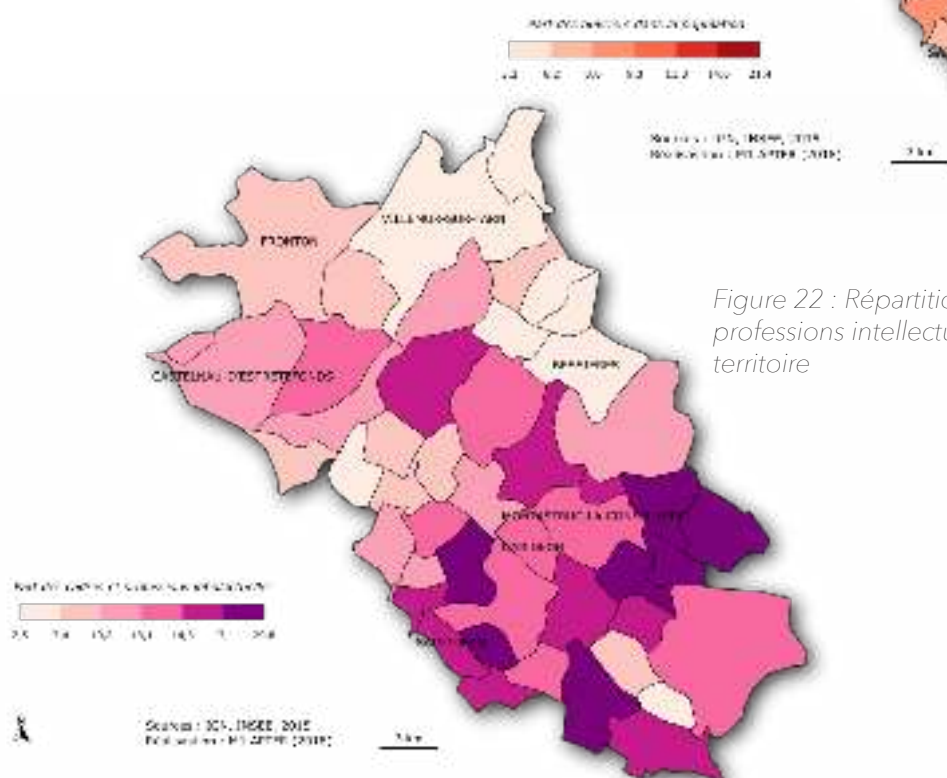


Figure 22 : Répartition de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans le territoire



1.4.4. Une part d'agriculteurs exploitants supérieure à la moyenne départementale.

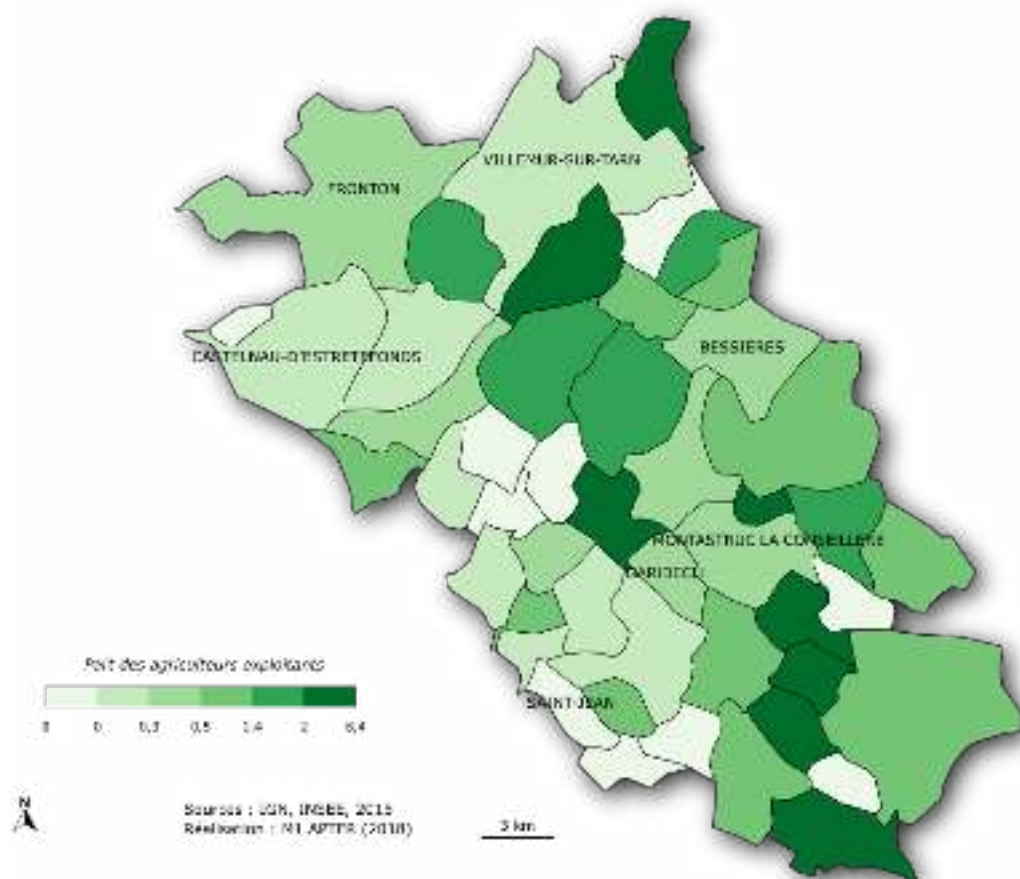


Figure 24 : Répartition des agriculteurs exploitants parmi la population

L'ensemble des communes a un taux de présence des agriculteurs exploitants proche de la moyenne départementale (0,55% pour le CBE et 0,4% pour la Haute-Garonne) (Cf. Figure n°24). Ce taux est cependant plus faible que celui de l'Occitanie (1,3% d'agriculteurs exploitants), et celui de la France (0,8% d'agriculteurs).

Les communes où la part d'agriculteurs exploitants est la plus forte, correspondent donc à des territoires peu denses et plus marqués par la ruralité, plutôt au Sud du territoire, comme les communes de Bonrepos-Riquet (8,4%), Saint-Marcel-Paulhel (4,3%) et Saint-Jean-Lherm (4,4%) ou encore Gauré (3,9%), où par ailleurs la catégorie des commerçants artisans et chefs d'entreprise est aussi largement représentée. À contrario les villes de Saint-Jean, Montrabé et Beaupuy, où la part d'agriculteurs exploitants est inexistante, sont les communes les plus densément peuplées du territoire.

Le secteur agricole reste fragile : problème de trésorerie, revenus disponibles parfois insuffisants pour couvrir les besoins de la famille, capacité d'autofinancement assez faible, il peut être par ailleurs soumis à des aléas naturels ou climatiques. Nous remarquons néanmoins que Bonrepos-Riquet est une des communes où le revenu disponible des ménages est le plus élevé (26 509 euros), tout comme Saint-Marcel-Paulhel (27 061 euros) ou Saint-Jean-Lherm (27 406 euros). A contrario les communes où la part d'agriculteurs exploitants est la plus faible sont également les communes où le revenu disponible est le plus faible : Saint-Jean (24 088 euros), Montrabé (25 869 euros), et Beaupuy, qui est une commune plus riche (26 875 euros).

1.4.5. Une répartition homogène des artisans, commerçants et chefs d'entreprise

Nous observons une répartition assez homogène de la part d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise dans l'ensemble des communes du territoire (Cf. Figure n°25). En moyenne, les communes étudiées comptent 5,16% de leur population exerçant dans ce secteur, un taux légèrement supérieur aux taux régional (4,3%), national (3,5%) et haut-garonnais (3,7%).

Certaines poches de communes affichent un résultat nul ou très en deçà de la moyenne du territoire comme les communes de Montpitol, Saint-Pierre et Layrac. Mais d'autres, comme Gauré (15%), Saint-Sauveur, Villariès (10%) et Bazus, comptent une sur représentation de cette catégorie socio-professionnelle.

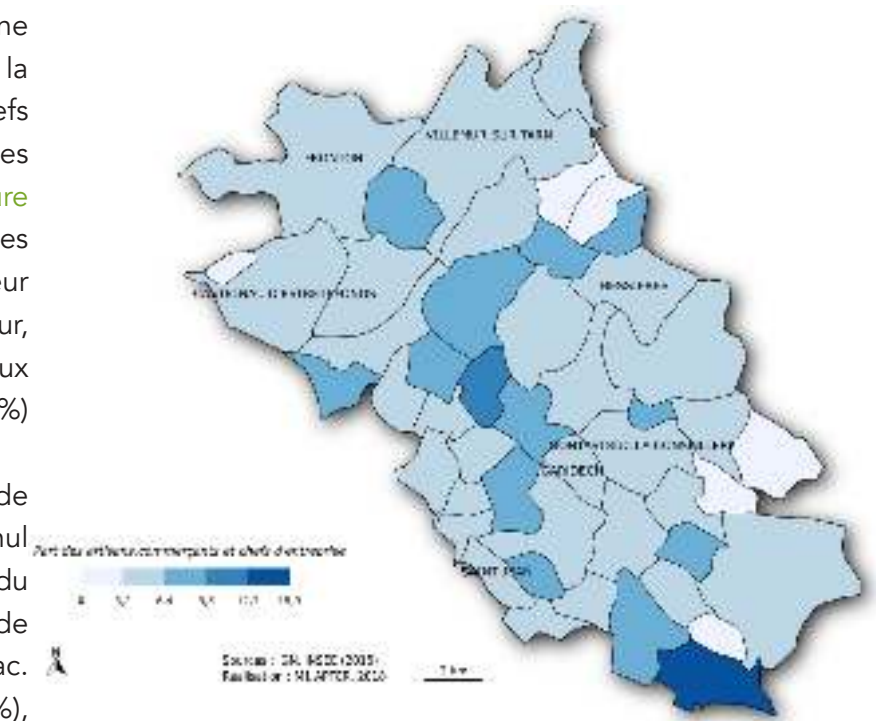


Figure 25 : Répartition des artisans, commerçants et chefs d'entreprise parmi la population

1.4.6. Une distribution hétérogène de la part de retraités, moins élevée que la moyenne régionale

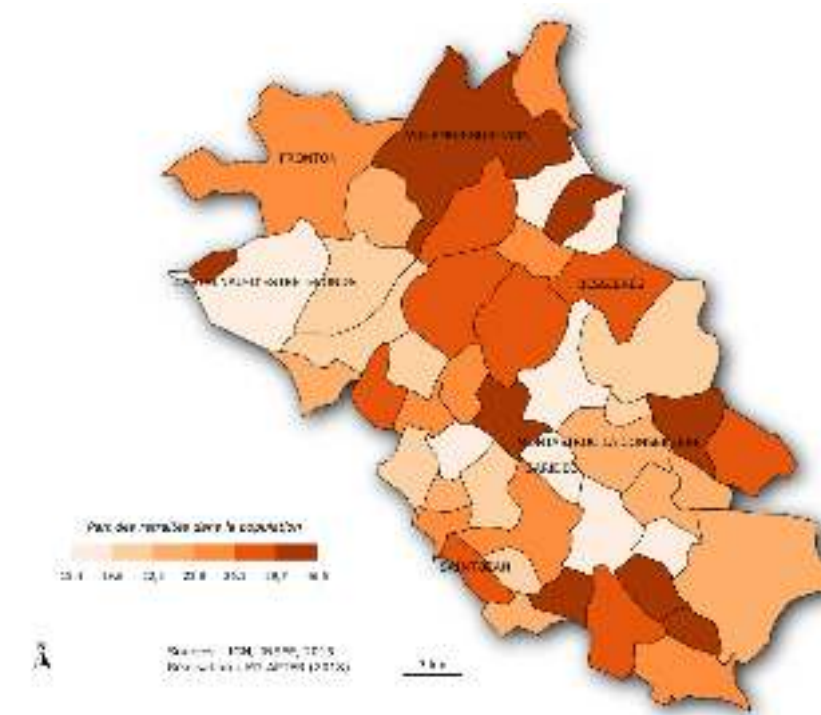


Figure 26 : Répartition des retraités parmi la population

Nous observons une distribution assez hétérogène de la part des retraités (Cf. Figure n°26) au sein de la population communale, avec une moyenne de 24%, contre 30% en moyenne pour l'Occitanie et 27% pour la France. Nous remarquons tout de même des communes où cette part est plus importante, comme celles de Villermur-sur-Tarn (30,6% de personnes retraitées), Saint-Rustice (41,5%) ou encore Layrac (46,5%). Les personnes en retraite, et donc plus âgées, peuvent présenter des formes différentes de fragilité. Il sera donc intéressant de voir comment ces publics sont accompagnés par les politiques sociales déployées dans le territoire du CBE du NET.

1.4.7. Profil du territoire du CBE du NET à partir des seuls actifs employés

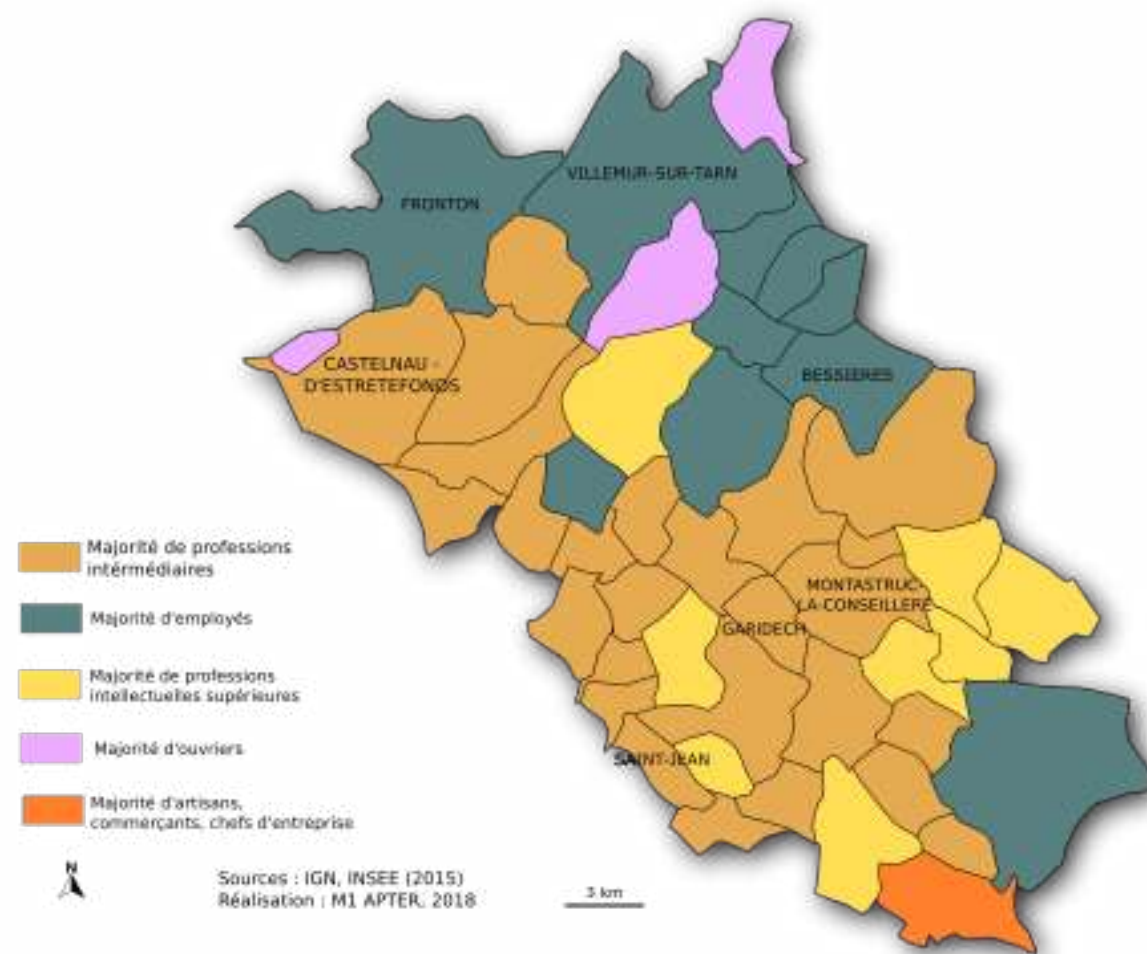


Figure 27 : Répartition des CSP les plus représentées selon les actifs employés

Si nous supprimons, de nos analyses la part des retraités ainsi que celle des personnes sans activité, pour ne retenir que la ventilation de la population des actifs par CSP (Cf. Figure n°27), le territoire du CBE du NET est assez emblématique des territoires du périurbain. Dans la plupart des communes ce sont les employés et les professions intermédiaires qui constituent la large majorité des actifs résidents. Ils trouvent dans ces territoires un peu éloignés de la métropole la capacité à accéder au logement individuel et des équipements de proximité, notamment sur le plan scolaire, adaptés à leurs attentes. D'autres, plus aisés, y recherchent et y trouvent de grandes parcelles ou de belles propriétés, dans un environnement de qualité, voire des formes d'entre soi. Comme d'autres espaces de la ville, le périurbain du Nord-Est toulousain présente de nouvelles formes de fragmentation socio-spatiale.

1.5. Un territoire aux revenus disponibles élevés

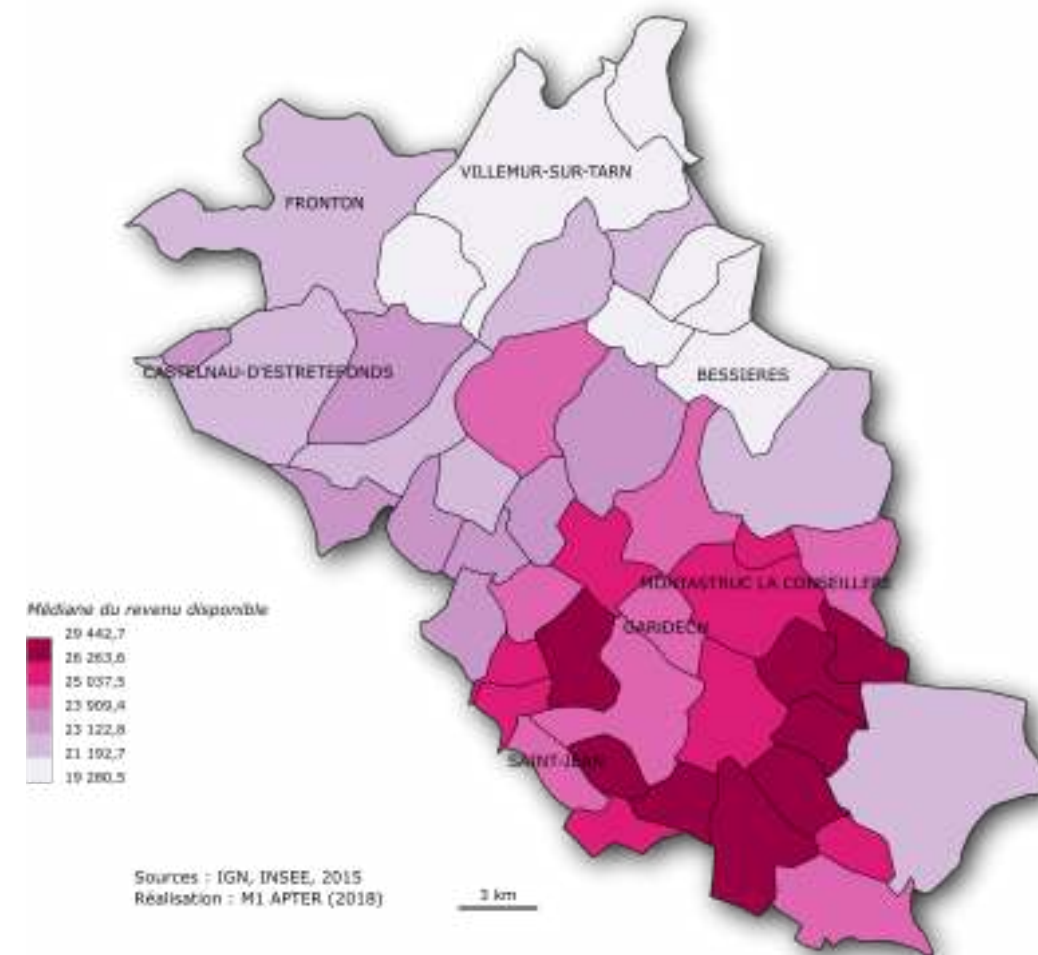


Figure 28 : Médiane du revenu disponible en 2015

Dans la continuité et dans la logique de la répartition spatiale des différentes catégories socio-professionnelles (Cf. Figure n°28), nous observons un Sud du territoire avec un revenu disponible significativement plus élevé que celui du Nord. Il est supérieur à celui de la métropole (20 565 euros pour la métropole contre 24 053 euros dans l'ensemble des communes du CBE du NET) et également très supérieur à la moyenne régionale des revenus (19 672 euros).

Cette moyenne cache donc des résultats très contrastés et dissimule aux deux extrémités du CBE du NET des réalités sociales profondément différenciées : des communes aux populations très aisées (comme Bonrepos-Riquet ou Saint-Marcel-Paulel) et des communes aux habitants beaucoup plus modestes comme celles de Villemur-sur-Tarn, Bessières ou encore Villaudric. Villemur-sur-Tarn est une commune concernée par différentes problématiques sociales : à la fois la part les retraités, l'importance des employés et ouvriers et un revenu médian faible. C'est pourtant dans le même temps une commune qui figure parmi celles qui concentrent le plus de populations en âge de travailler.

Si on force la comparaison des résultats globaux du CBE du NET à ceux des deux EPCI du Sud-Est toulousain (CA du SICOVAL) et du Sud toulousain (CA du Muretain), nous permettant ainsi de mieux situer le CBE du NET dans l'enveloppe périurbaine de Toulouse, nous pouvons qualifier sa position d'intermédiaire entre ces deux communautés d'agglomération.

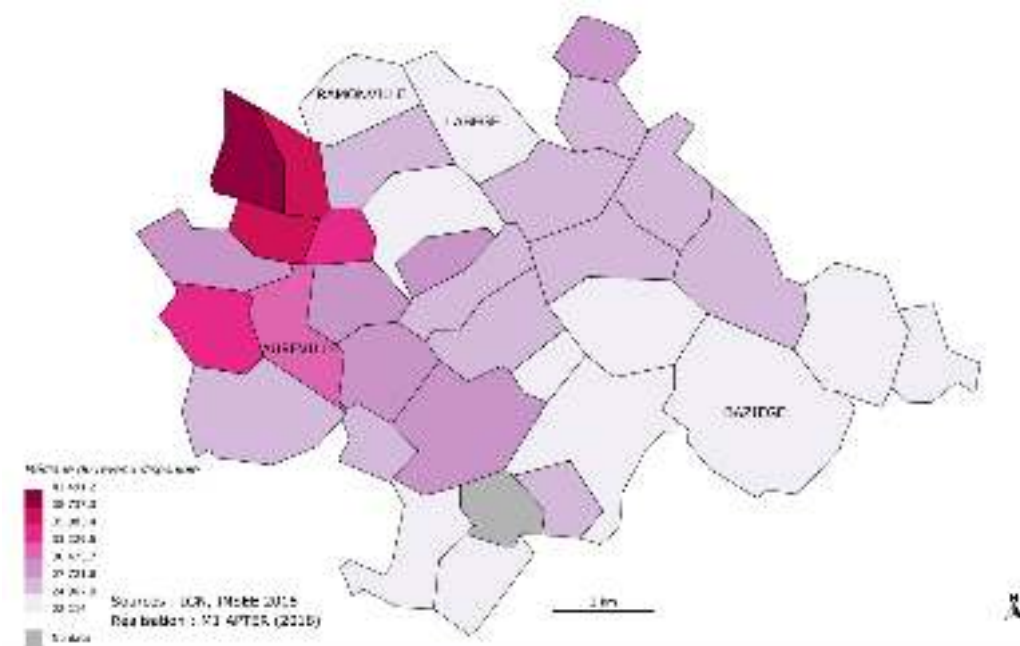


Figure 29 : Médiane du revenu disponible du SICOVAL

Les communes du SICOVAL affichent un revenu moyen de 27 731 euros contre 24 053 euros pour les communes du CBE (Cf. Figure n°29). Les écarts de la médiane sont aussi significatifs : 27 041 euros pour le SICOVAL et 29 911 euros pour le CBE. A titre d'illustration alors que la médiane du revenu disponible dans la commune la plus riche du SICOVAL, Vieille Toulouse, s'élève à presque 41 500 euros, celle de la plus riche commune du CBE, Rouffiac-Tolosan, n'atteint pas tout à fait 29 500.

Mais ces résultats sont à relativiser. En effet si nous comparons cette fois-ci les communes du CBE avec celles de la communauté d'agglomération du Muretain, nous voyons que notre territoire à un niveau de richesse supérieur à celui-ci.

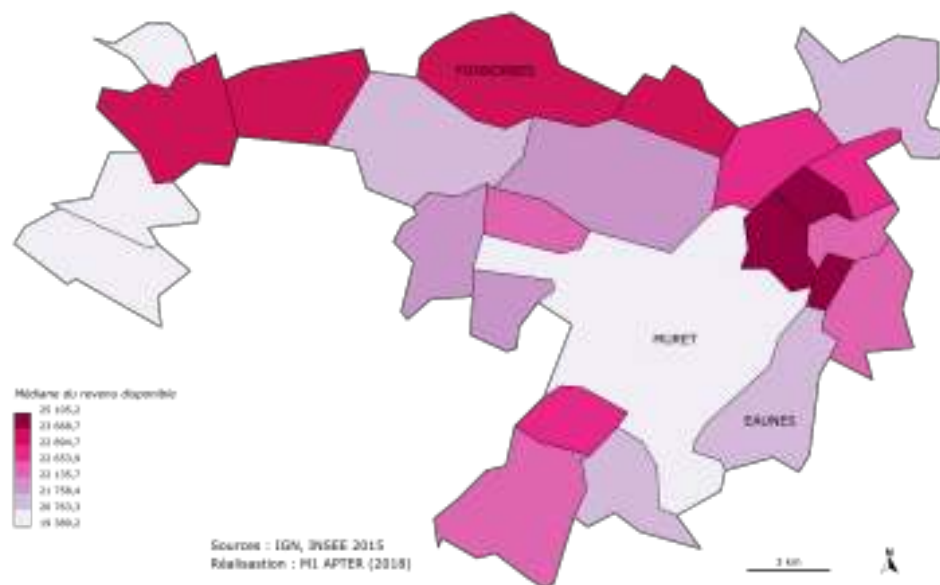


Figure 30 : Médiane du revenu disponible du Muretain

La commune dont la médiane du revenu disponible est la plus élevée est Villate, avec un résultat de 23 953,9 euros. Ce montant est inférieur à celui observé pour Rouffiac-Tolosan (29 442 euros) (Cf. Figure n°30).

Le revenu disponible moyen pour l'ensemble des communes du Muretain est de 22 231,22 euros, contre 24 053 euros pour les communes du CBE du NET. La médiane témoigne aussi de ces écarts : 22 361 euros pour le Muretain contre 23 911 dans le CBE du NET.

1.5.1. Un regard complémentaire sur des formes de précarité : les minimas sociaux

Les minimas sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à une famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales qui ne demandent pas de contrepartie de cotisations. Le système français possède différents dispositifs qui visent des publics confrontés à des risques de pauvreté ou de précarité. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un des organismes qui apporte un soutien aux familles en situation de précarité en plus des prestations versées en lien avec le nombre d'enfants et le logement.

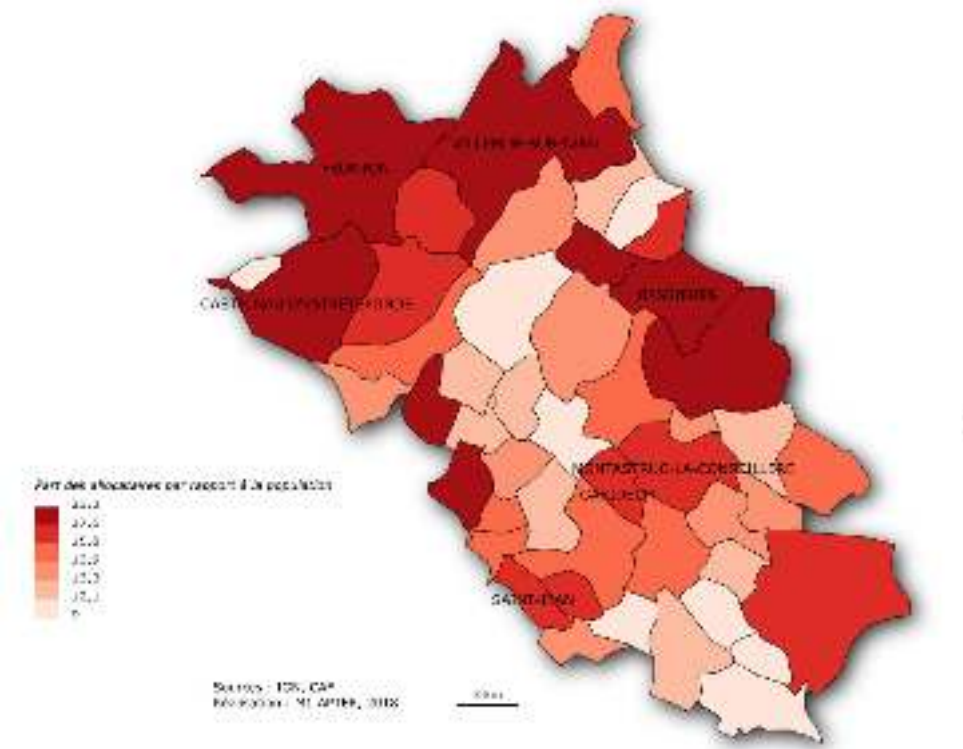


Figure 31 : Part des allocataires de la CAF par commune dans la population totale en 2015

Le nombre d'allocataires, toutes catégories confondues, de la CAF de la Haute-Garonne est de 492 550 personnes. Dans le CBE du NET, ce nombre est de 16 149 allocataires. Cela représente environ 16% de la population totale. A noter que 45% de la population totale à savoir les allocataires auxquels on ajoute les conjoints, les enfants et les autres personnes à charge est couverte par la CAF. Ce sont des chiffres qui sont à peu près comparables à ceux des autres communes du Nord de la Haute-Garonne (Cf. Figure n°31). On remarque tout de même des zones où le nombre d'allocataires est plus important, notamment sur les abords de la périphérie toulousaine (par exemple Cépet où 23% de la population totale est allocataire à la CAF pour tous les types d'aides). Ce sont les communautés de communes du Frontonnais et des Coteaux de Bellevue qui possèdent les nombres d'allocataires les plus importants du territoire d'étude. Il est important de noter que la carte ci-dessus (Cf. Figure n°31) ne différencie pas les allocataires basiques des allocataires vulnérables, c'est-à-dire de ceux éligibles à des prestations plus spécifiques comme le RSA (Revenu de Solidarité Active).

Qu'en est-il donc du territoire au prisme de certaines allocations plus orientées vers les publics fragiles, ceux bénéficiant par exemple des allocations suivantes :

- Le Revenu de Solidarité Active (RSA) pour les personnes sans ressources ;
- L'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) pour les chômeurs de très longue durée ;
- L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour les personnes handicapées ;
- Le minimum vieillesse pour les personnes âgées.

1.5.2. Une catégorie de personnes fragiles : les allocataires à bas revenus

Il s'agit de la population dont le revenu mensuel est inférieur au seuil de bas revenus fixé par l'INSEE, qui s'élevait à 1 052€ en 2017, en dehors des étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires AAH en maison d'accueil spécialisée.

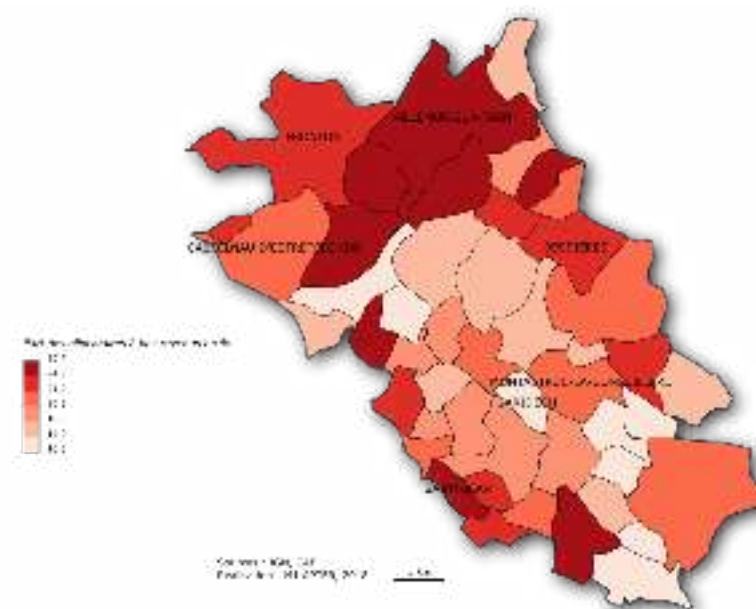


Figure 32 : Part des allocataires à bas revenu par rapport au total des allocataires par communes en 2017

Le RSA assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenus qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est accessible aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

La CAF calcule le nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA par rapport à la totalité des allocataires. Dans le CBE du NET, on compte au total 1 021 allocataires du RSA (données non accessibles pour les 15 plus petites communes) (Cf. Figure n°33). Cela représente en moyenne 5% des allocataires par commune, un taux beaucoup plus faible que celui observé pour l'ensemble de la Haute-Garonne (plus ou moins 10%). C'est encore une fois dans le PETR du Pays Tolosan que nous retrouvons les chiffres les plus faibles. Cela est notamment dû au fait que le CBE du NET se trouve dans le bassin d'emploi de Toulouse, donc l'employabilité y est importante et les revenus disponibles sont plus élevés que dans la métropole.

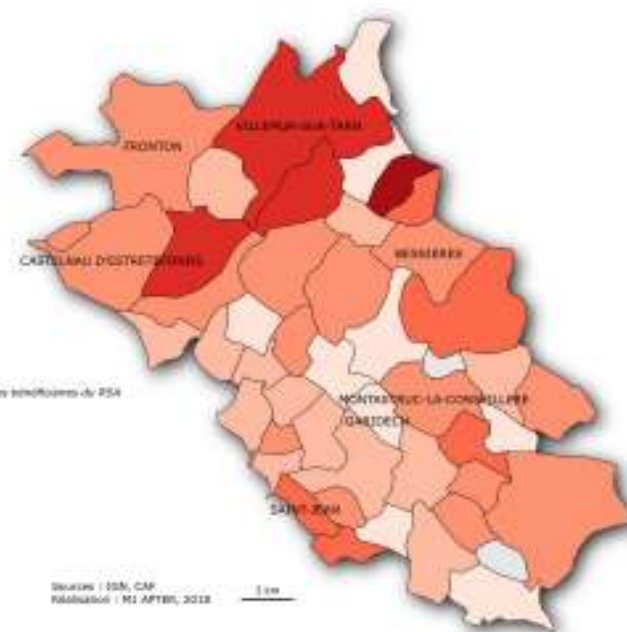


Figure 33: Part des bénéficiaires du RSA en 2017

1.5.3. Des difficultés par l'incapacité : l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

L'AAH est une aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources aux personnes répondant à des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Son montant (900€ par mois) vient compléter les éventuelles autres ressources de la personne en situation de handicap.

Dans le CBE du NET, 1 063 personnes bénéficient de cette aide (données non-accessibles pour 12 communes). Cela représente environ 7% de la totalité des allocataires du territoire. À noter que ce chiffre est plus important que le nombre de bénéficiaires du RSA. En Haute-Garonne, le nombre d'allocataires à l'AAH est de 25 235 personnes. Les différents EPCI formant le CBE du NET font partie des EPCI haut-garonnais dans lesquels le nombre de bénéficiaires à l'AAH est le moins important. On note tout de même à Cépet, un nombre important d'allocataires de l'AAH (27% des allocataires) (Cf. Figure n°34) à relier sans doute à la présence de nombreux centres médico-sociaux comme un centre médico-psycho-pédagogique, une maison des solidarités et un centre médico-social et un foyer de vie.

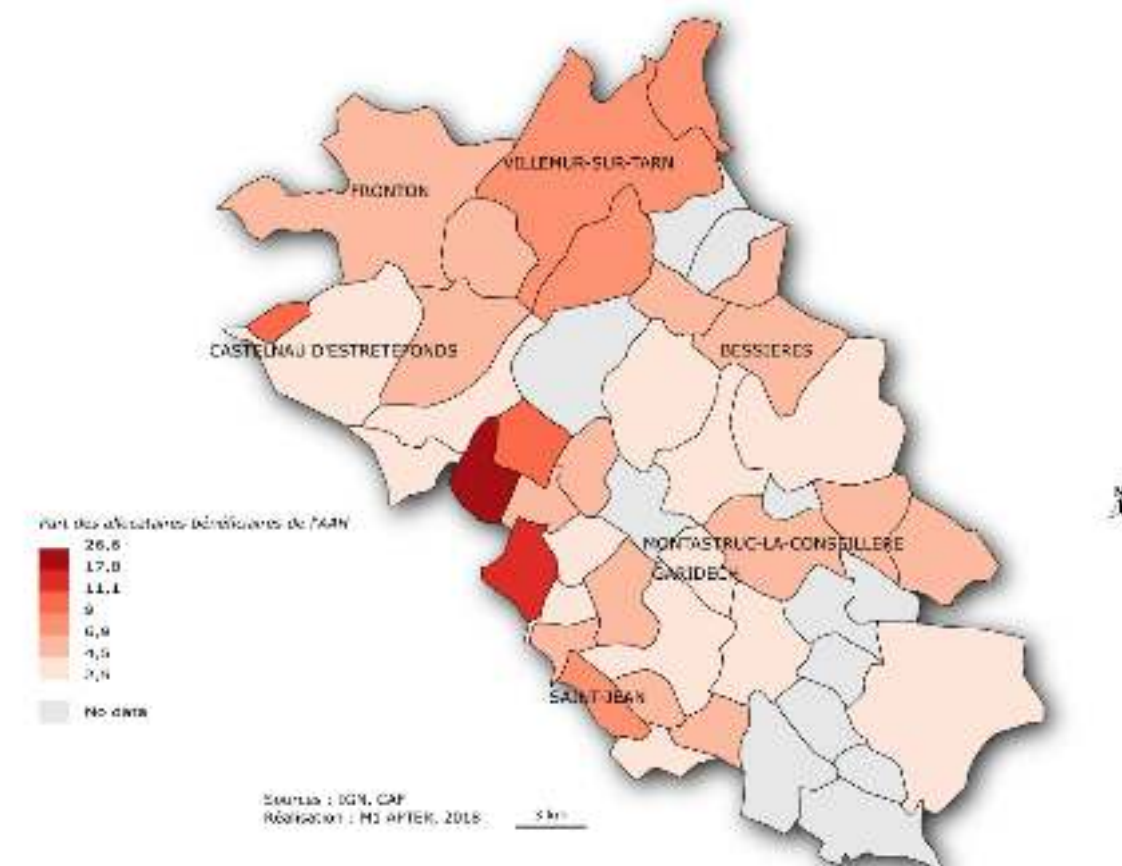


Figure 34 : Part d'allocataires qui perçoivent l'AAH par rapport au nombre total d'allocataires par communes en 2017

La population du CBE du NET est donc une des populations haut-garonnaises qui bénéficie le moins des minimas sociaux, contrairement au Sud du département pour lequel les aides apportées par la CAF sont plus importantes. On trouve dans le CBE du NET un grand nombre d'entreprises qui se concentrent à proximité de la métropole, ce qui peut donc favoriser l'accès à l'emploi pour la population du CBE du NET et donc expliquer un nombre d'allocataires des minimas sociaux plus bas qu'ailleurs en Haute-Garonne. On note tout de même une présence élevée de personnes à bas revenus dans quelques communes du Nord du territoire (Villemur-sur-Tarn, Bouloc, Villaudric, Villematier) et à Saint-Jean, en périphérie Toulousaine.

De plus, le taux de chômage du CBE du NET (7,1%) est plus faible que la moyenne du département ce qui conforte les constats faits par rapport aux bas chiffres des minimas sociaux. Les taux de chômages les plus élevés du territoire s'observent sur les communes où les bas revenus sont les plus importants (Villemur-sur-Tarn, Villaudric, Saint-Jean, etc), mais cela sera évoqué plus en détails en 3ème partie.

Le croisement de ces premiers indicateurs nous permet donc de repérer des territoires dans lesquels la population semble plus exposée à la précarité.

Le CBE du NET est donc fidèle aux caractéristiques du périurbain par son constant essor démographique, la forte part des jeunes et des 30-59 ans (celle des actifs) et de nombreuses familles avec un ou deux enfants. Les communes à la frontière du Nord et Sud du CBE du NET abritent tout de même une plus forte part de familles monoparentales, facteur de vulnérabilité. Une part non-négligeable de retraités est tout de même présente sur le territoire. En outre, quelques communes s'apparentent davantage au milieu rural par leur faible densité et leur position géographique plus à l'écart de la métropole et des grands axes.

La population du CBE du NET a moins recours aux aides sociales pour personnes en difficulté que l'ensemble des populations départementales et régionales, même si le Nord est plus couvert que le Sud en la matière. Cette distinction Nord/Sud est également remarquable au niveau de la répartition des catégories socio-professionnelles : le Nord du territoire accueille une population bien plus ouvrière et employée que celle du Sud, qui abrite plus de professions intellectuelles supérieures. La carte des revenus médians par commune appuie ces contrastes. Ainsi nous relevons des contrastes socio-spatiaux assez prononcés dans le territoire, à corroborer aux dispositifs de l'action sociale.

II. Profil économique du territoire

2.1. Le profil de l'emploi dans le CBE du Nord-Est Toulousain

2.1.1. Quantification de l'emploi

Le CBE du NET est un territoire périurbain : il en a les caractéristiques, notamment en ce qui concerne l'emploi et son évolution. En 2015, il regroupait 27 058 emplois et son taux d'évolution était positif dans la plupart des communes (Cf. Figure n°35). En effet les territoires en périphéries des grandes agglomérations (ici Toulouse), affichent souvent un fort dynamisme économique. Le territoire gagne ainsi 2 852 emplois entre 2010 et 2015 et la tendance se poursuit.

Entre 2010 et 2015, onze communes sur quarante-huit ont un taux d'évolution annuel de l'emploi négatif. Mais dix-sept communes ont un taux supérieur à 3% dont Villeneuve-lès-Bouloc avec 11,2% par an en moyenne. C'est l'évolution la plus forte du CBE du NET.

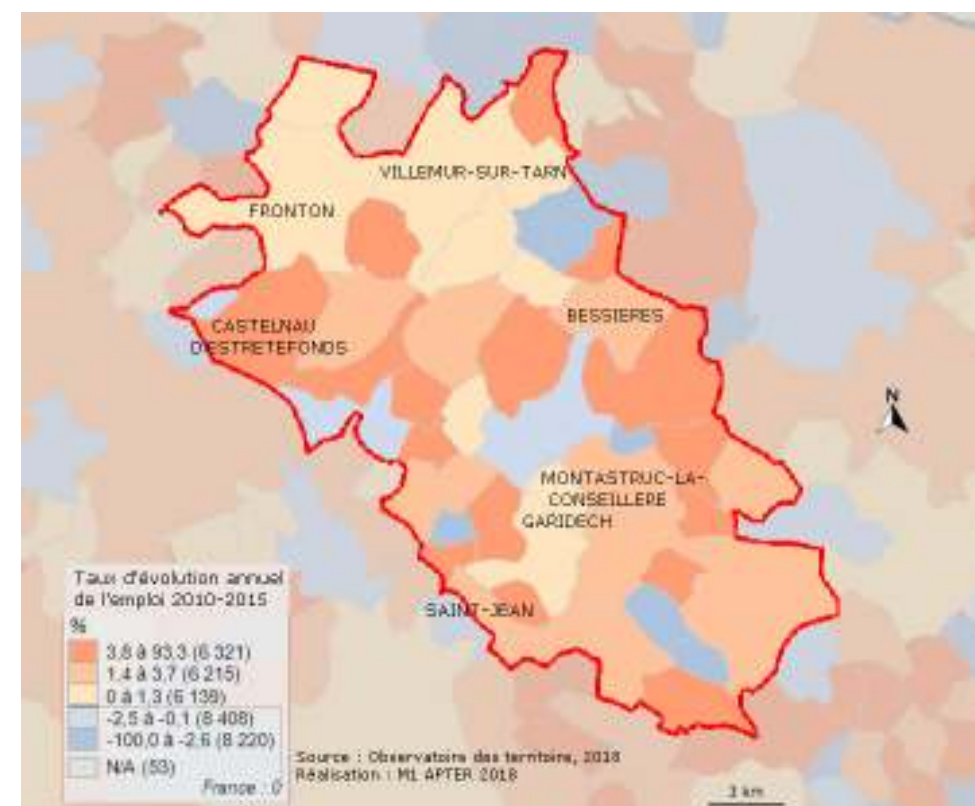


Figure 35 : taux d'évolution annuel de l'emploi entre 2010 et 2015

Le CBE du Nord-Est Toulousain se situe entièrement dans la zone d'emploi de Toulouse. C'est un atout indéniable puisque ce périmètre est dynamique. Il est entouré par celles de Montauban et d'Albi.

La zone d'emploi de Toulouse selon l'INSEE : avec 1,4 millions d'habitants, soit la moitié de la population régionale, la zone d'emploi de Toulouse se situe au 4ème rang national. Elle concentre 608 300 emplois dont environ 27 000 se situent dans le territoire du CBE du NET. Elle compte 38 bassins de vie principaux dont de nouveaux ont pu émerger dans le territoire de notre étude : il s'agit de Bessières, Castelnau-d'Estrétefonds et Verfeil.

2.1.2. Les secteurs d'activités

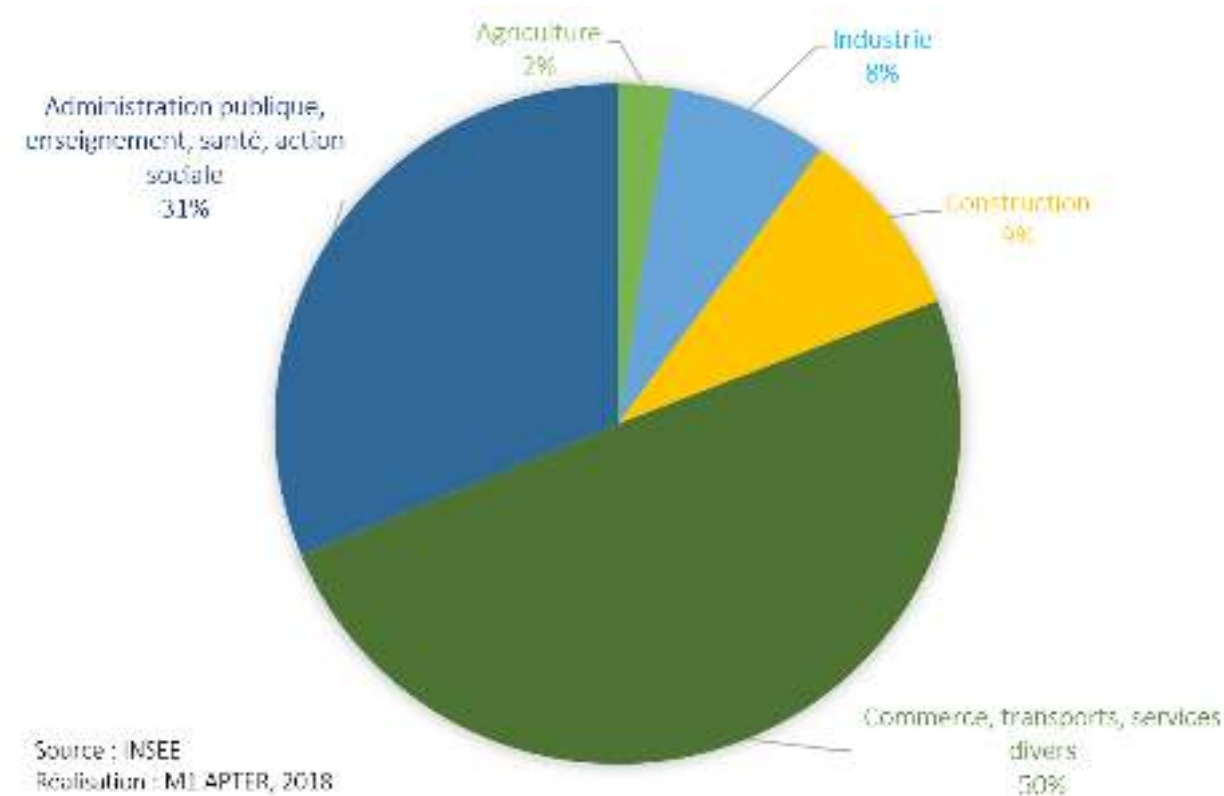


Figure 36 : Répartition par secteurs d'activités en 2015

Parmi les emplois du territoire, le secteur tertiaire tient une place importante, à hauteur de 81%, suivi par le secteur secondaire, pour 17% des emplois (Cf. Figure n°36). Le secteur primaire, en particulier l'agriculture, ne regroupe que 2% des emplois du territoire. Le profil avant tout tertiaire du territoire correspond bien au profil des communes qui gagnent de la population et développent des services surtout à la population (commerces, transports, services divers 50% des emplois). Mais le CBE ne se résume pas à cela, contrairement à différents territoires périurbains.

Comme l'indiquent les 17% d'emplois du secteur secondaire (industrie, construction), la base économique repose aussi sur des emplois de production. C'est un atout à relever.

2.1.3. Localisation de l'emploi dans le CBE du NET

Les emplois sont principalement concentrés dans les communes proches de Toulouse, en lisière Sud-Ouest du territoire ainsi que dans différents pôles formant de petites ou moyennes centralités comme celles de Bessières ou Montastruc-la-Conseillère.

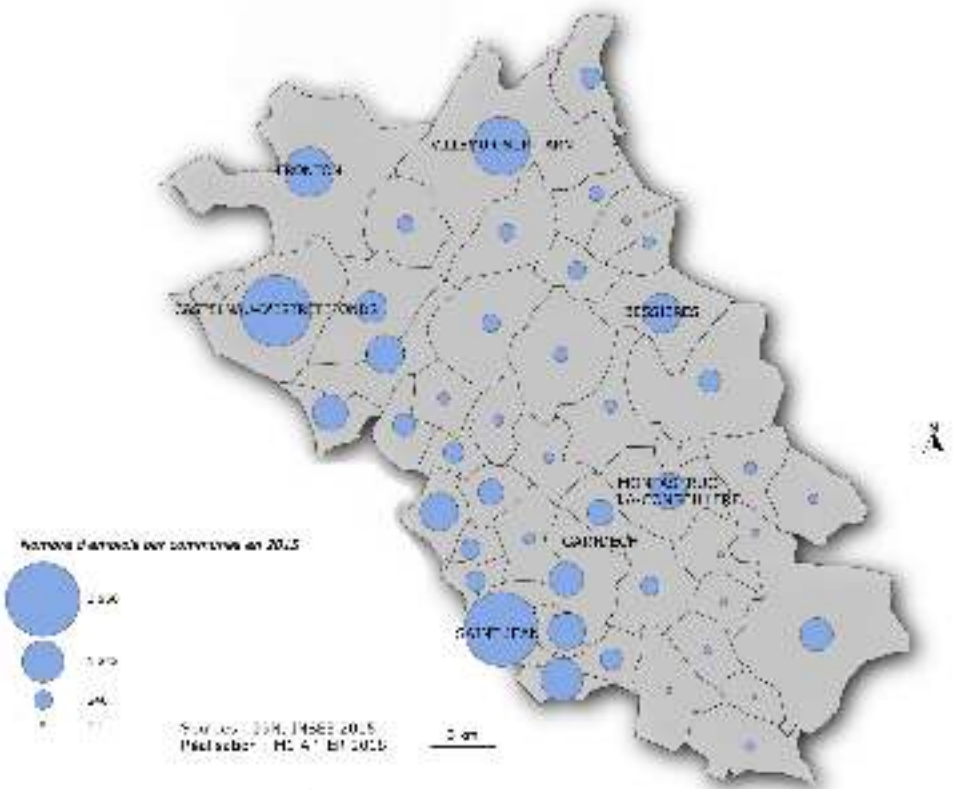


Figure 37 : Nombre d'emplois par communes en 2015

La commune de Saint-Jean capitalise près de 4 000 emplois et représente donc le plus important pôle de l'économie locale, suivie par Castelnau-d'Estrétefonds avec un peu plus de 3 600 emplois. Ces deux communes concentrent à elles-seules plus du quart des emplois du territoire (28%) (Cf. Figure n°37).

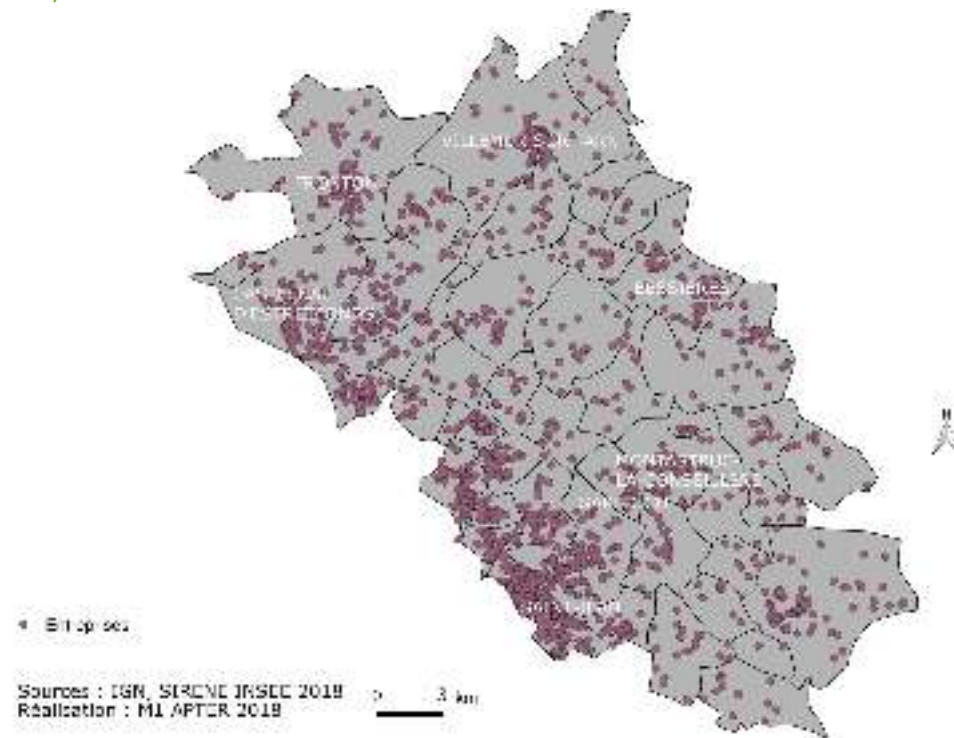


Figure 38 : Localisation de tous les sièges d'entreprises du CBE du NET en 2018

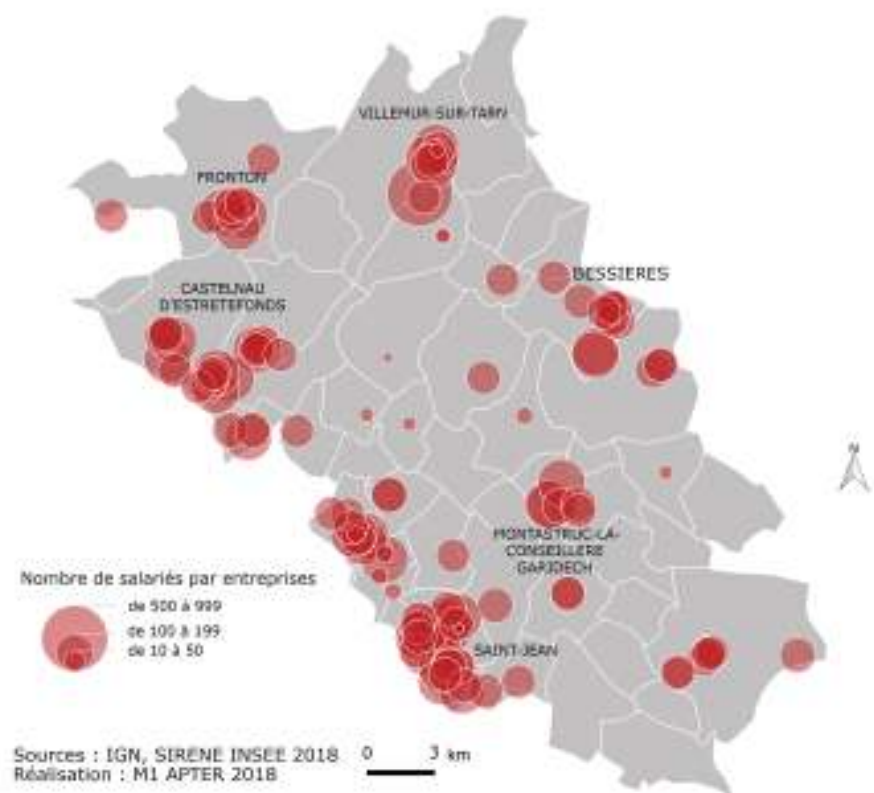


Figure 39 : Entreprises employant plus de 10 employés dans le territoire du CBE en 2018

Assez logiquement, la répartition des entreprises témoigne d'une forte concentration des établissements en bordure de la métropole au Nord ainsi qu'à l'Ouest du CBE du NET. D'autres pôles comme Fronton, Villemur-sur-Tarn et Bessières, affichent des concentrations significatives. (Cf. Figure n°38).

C'est dans ces mêmes pôles que l'on trouve les plus grandes entreprises du territoire en termes de salariés. On identifie ainsi des communes majeures, pourvoyeuses de la majorité des emplois du territoire (Cf. Figure n°39) : Villemur-sur-Tarn ; Fronton ; Castelnau-d'Estrétefonds et Villeneuve-lès-Bouloc ; Pechbonnieu ; Saint-Jean et Montrabé ; Bessières ; Montastruc-la-Conseillère.

Ces données sont illustrées par la Figure 40, représentant l'indice de concentration d'emploi.

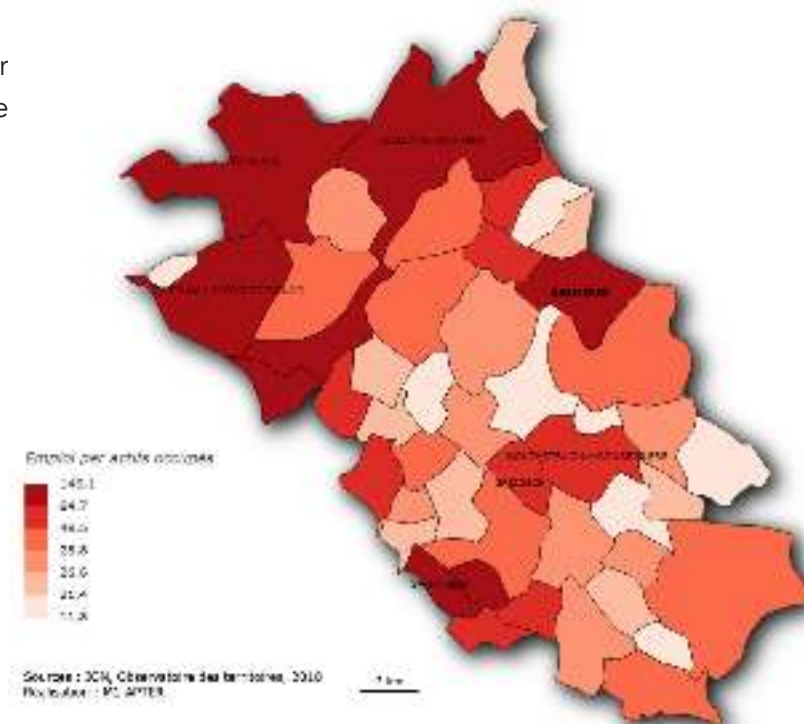


Figure 40 : Indice de concentration de l'emploi en 2015

Cet indice permet de mesurer la capacité d'un territoire à offrir un nombre d'emplois suffisant pour sa population. Il s'agit d'un rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire et le nombre de résidents actifs dans la même zone. Lorsque cet indicateur est faible, il traduit la fragilité du territoire avec des risques de chômage élevé, des dépendances aux dynamiques économiques extérieures dans les zones limitrophes.

Nous pouvons ainsi situer les fortes concentrations d'emplois et inversement les communes qui sont surtout résidentielles comme Le Born, Lapeyrouse-Fossat ou Azas.

2.1.4. Le statut et la qualification de l'emploi dans le CBE

Les salariés du CBE du NET, sont, selon l'INSEE, majoritairement des titulaires de la fonction publique et des salariés en contrat à durée indéterminée (Cf. Figure n°41). Ces deux groupes représentent 90% de l'ensemble des personnes employées dans le territoire.

Définition : La fonction publique emploie des personnels titulaires civils et militaires, des personnels non-titulaires (contractuels, vacataires...), des agents à statut particulier (praticiens hospitaliers, assistants maternels, ouvriers d'État, enseignants des établissements privés sous contrat ...) et des bénéficiaires de contrats aidés. Les titulaires (ou agents titulaires) sont des agents civils, militaires ou magistrats, ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenus titulaires suite à un plan de titularisation.

A contrario, les salariés en emplois aidés ou en Intérim, traduisant des situations parfois fragiles, sont peu nombreux, respectivement 0,6 et 1,6%. En effet les emplois aidés sont réservés aux personnes "en difficulté sur le marché du travail", soit les demandeurs d'emploi de longue ou très longue durée, les bénéficiaires de minimas sociaux, les personnes handicapées, les personnes de plus de 50 ans au chômage ou encore les jeunes sans aucune qualification.

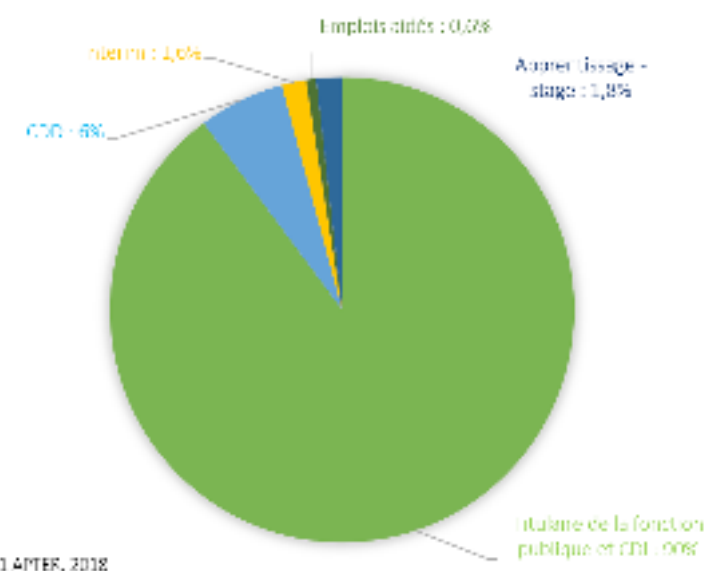


Figure 41 : Statut et condition de l'emploi des salariés en 2015

Répartition de l'emploi communal par CSP en 2015	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Emploi communal total en 2015
Bessières	5 (0,4%)	131 (11,7%)	91 (8,1%)	311 (27,7%)	376 (33,5%)	210 (18,7%)	1 124
Villemur-sur-Tarn	8 (0,3%)	174 (6,9%)	368 (14,5%)	709 (28,0%)	609 (24,0%)	667 (26,3%)	2 535
Buzet-sur-Tarn	10 (2,6%)	75 (19,6%)	41 (10,7%)	74 (19,3%)	100 (26,1%)	83 (21,7%)	383
Fronton	46 (2,5%)	239 (13,0%)	243 (13,2%)	441 (24,0%)	636 (34,5%)	236 (12,8%)	1 941
Bouloc	0 (0,0%)	106 (16,1%)	109 (16,5%)	219 (33,2%)	146 (22,2%)	79 (12,0%)	659
Castelnau d'Estrétefonds	9 (0,2%)	219 (5,8%)	428 (11,2%)	926 (24,3%)	846 (22,2%)	1 383 (36,3%)	3 811
Lapeyrouse-Fossat	15 (5,0%)	69 (23,1%)	20 (6,7%)	79 (26,4%)	90 (30,1%)	26 (8,7%)	299
Montastruc La Concellière	9 (0,9%)	125 (12,6%)	167 (16,8%)	296 (29,8%)	300 (30,2%)	96 (9,7%)	993
Verfeil	38 (4,8%)	97 (11,9%)	111 (13,6%)	164 (20,1%)	270 (33,1%)	134 (16,4%)	815
Castelmaurou	10 (1,2%)	62 (7,5%)	89 (10,8%)	278 (33,7%)	272 (33,0%)	114 (13,8%)	825
Montberon	10 (2,8%)	50 (13,9%)	52 (14,4%)	127 (35,3%)	81 (22,5%)	40 (11,1%)	360
Pechbonnieu	0 (0,0%)	92 (9,2%)	132 (13,1%)	259 (25,8%)	335 (33,4%)	186 (18,5%)	1 004
Rouffiac-Tolosan	13 (1,2%)	81 (7,6%)	94 (8,9%)	229 (21,5%)	474 (44,7%)	169 (15,9%)	1 060
Saint-Geniès-Bellevue	0 (0,0%)	32 (11,7%)	42 (15,4%)	42 (15,4%)	99 (36,3%)	58 (21,2%)	273
Saint-Loup-Cammas	10 (3,3%)	39 (12,7%)	38 (12,4%)	120 (39,1%)	81 (26,4%)	19 (6,2%)	307
Saint-Jean	0 (0,0%)	221 (5,6%)	739 (18,8%)	1 370 (34,8%)	1 189 (30,2%)	421 (10,7%)	3 940
Montrabé	0 (0,0%)	137 (10,5%)	225 (17,3%)	462 (35,4%)	265 (20,3%)	215 (16,5%)	1 304
CBE (communes du CBE avec les données accessibles)	184 (0,8 %)	1 949 (9,1 %)	2 989 (13,9 %)	6 106 (28,4 %)	6 169 (28,6 %)	4 136 (19,2%)	21 533
Haute-Garonne	4549 (0,7 %)	37 429 (6,1 %)	154 413 (25,2 %)	173 267 (28,3 %)	151 478 (24,7 %)	92 038 (15,0 %)	613 174

Sources : INSEE, 2015 Réalisation : M1 APTER 2018

Figure 42 : Nombre d'entreprises par catégories socio-professionnelles dans les communes du CBE du NET en 2015

En ce qui concerne la qualification de l'emploi dans le territoire on peut dire que les emplois sont moyennement qualifiés puisque 28,4% des postes sont occupés par des actifs de la CSP des professions intermédiaires et que 28,4% le sont par des employés. On ne compte en effet que 13,9 % de cadres et professions intellectuelles supérieures, un taux assez faible en comparaison de celui enregistré pour l'ensemble de la Haute-Garonne, 25,2%. (Cf. Figure n°42)

2.1.5. Economie Présentielle/résidentielle

Au final il nous a semblé intéressant d'intégrer à cette analyse sur l'emploi dans le territoire, l'approche en termes d'économie présentielle et/ou productive.

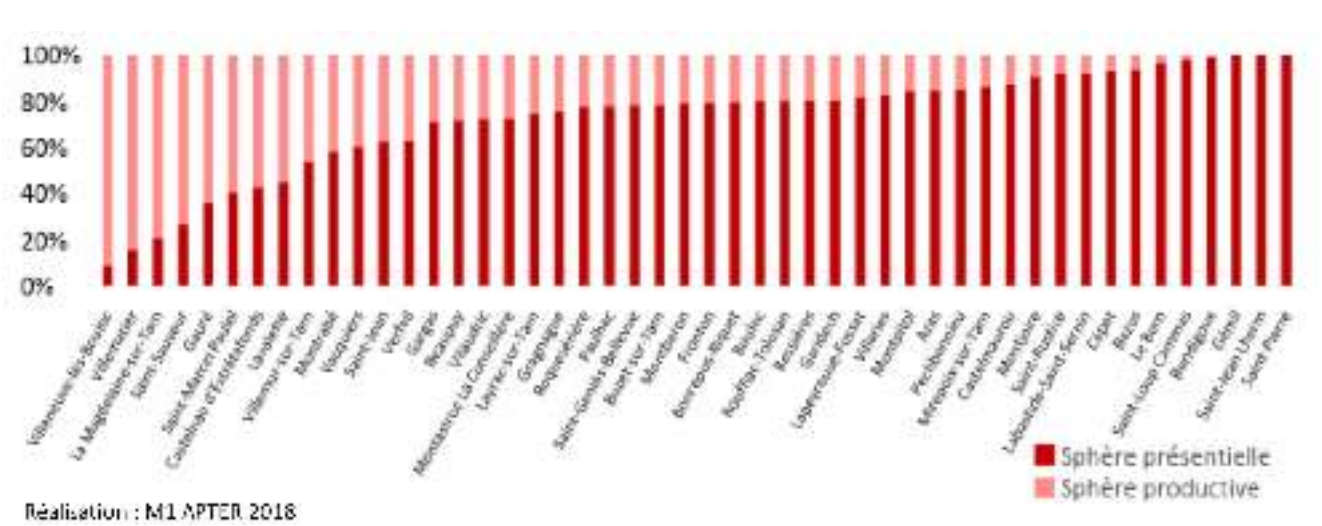
Pour l'INSEE les activités présentielles sont mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont quant à elles, les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes (Cf. Figure n°43).

	CBE		Haute Garonne	France
	Nombre salariés	postes %	%	%
Sphère productive	8675	39,6%	37,2%	37,4%
Sphère présentielle	13250	60,4%	62,2%	65,6%

Sources : INSEE, 2015 Réalisation : M1 APTER 2018

Figure 43 : Répartition de l'emploi du CBE en 2015 selon les sphères productive ou résidentielle de l'INSEE

D'après ce tableau, la sphère présentielle est beaucoup plus présente que la sphère productive. Ce profil rejoint les tendances départementales et dans une moindre mesure nationale. Mais quand on étudie cette ventilation à l'échelon communal, des écarts importants émergent.



Réalisation : M1 APTER 2018

Sources : INSEE, 2015

Figure 43 : Répartition du nombre de salariés du CBE en 2015 selon la nature des emplois qu'ils occupent

On constate que 40 communes (Cf. Figure n°44), soit 80 % des communes du CBE, ont un nombre de postes salariés en sphère présentielle supérieur à celui en sphère productive.

La sphère productive est essentiellement représentée dans la communauté de communes du Frontonnais et plus précisément dans les communes de Villeneuve-lès-Bouloc, Castelnau-d'Estrétefonds et Saint-Sauveur. Villeneuve-lès-Bouloc et Castelnau-d'Estrétefonds, qui regroupent à elles seules 3 191 postes salariés dans la sphère productive soit une part de 37% des postes salariés du CBE du NET dans cette sphère.

Cette situation s'explique par la présence d'un pôle multimodal, Eurocentre, qui s'étend sur ces deux communes (Villeneuve-lès-Bouloc et Castelnau-d'Estrétefonds). Eurocentre est devenu l'un des premiers pôles logistiques d'Europe du Sud par sa taille et par la qualité de ses aménagements et constitue un pôle économique essentiel dans le dispositif local, national et européen du transport de marchandises. Montrabé et Villemur-sur-Tarn ont longtemps été des communes basées elles aussi, sur l'économie productive. Sylumis-SEAE, fabricant de luminaire, était installé à Montrabé et comptait 97 salariés jusqu'en 2016. Molex, constructeur de composants électroniques, qui comptait 191 salariés jusqu'en 2009 était l'entreprise phare de Villemur-sur-Tarn.

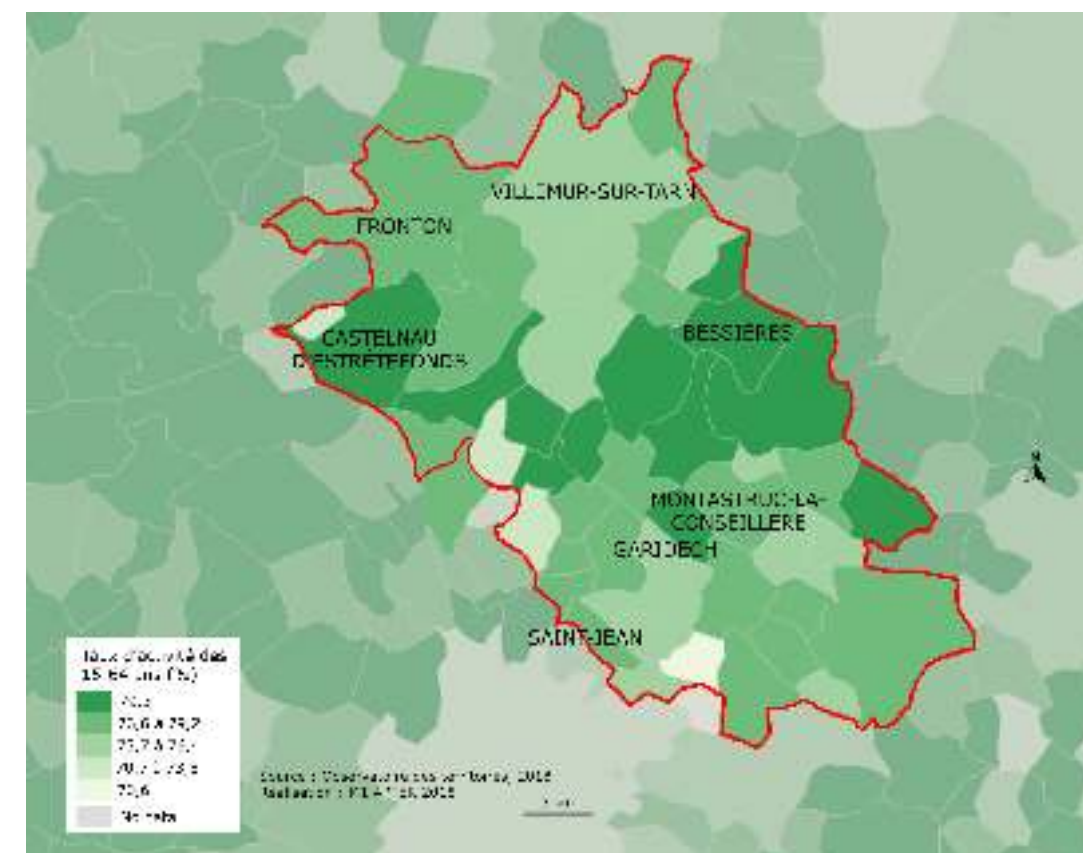
L'économie présentielle est surtout présente dans les bourgs-centres et dans les principales polarités du territoire (Cf. Figure 8). Les services à la personne, la santé, l'action sociale et l'administration publique sont les principaux secteurs créateurs d'emplois dans la sphère présentielle. On note par ailleurs la présence d'établissements importants dans ces domaines comme les cliniques de Saint-Jean et de Fronton, le centre de dialyse à Bessières ou bien l'association Marie-Louise pour les enfants handicapés.

Il y a cependant, d'autres communes qui se démarquent avec la présence d'équipements commerciaux comme à Rouffiac-Tolosan qui compte un centre commercial important.

2.1.6. Un territoire relativement peu marqué par le chômage...

Dans un territoire où le taux d'activité est de 77,7 % en 2015, on peut considérer que les écarts ne sont pas très conséquents entre les communes.

Définition : Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.



Les plus forts taux d'activité se repèrent au centre du territoire, dans les communes qui comptent beaucoup d'actifs, et souvent peu de retraités (Cf. Figure n°45). On peut d'ailleurs voir se dessiner une continuité entre Castelnau d'Estrétefonds et Bessières, qui font partie des communes ayant le taux d'activité le plus fort (79,3%). Ces communes seront ainsi moins concernées par la vulnérabilité.

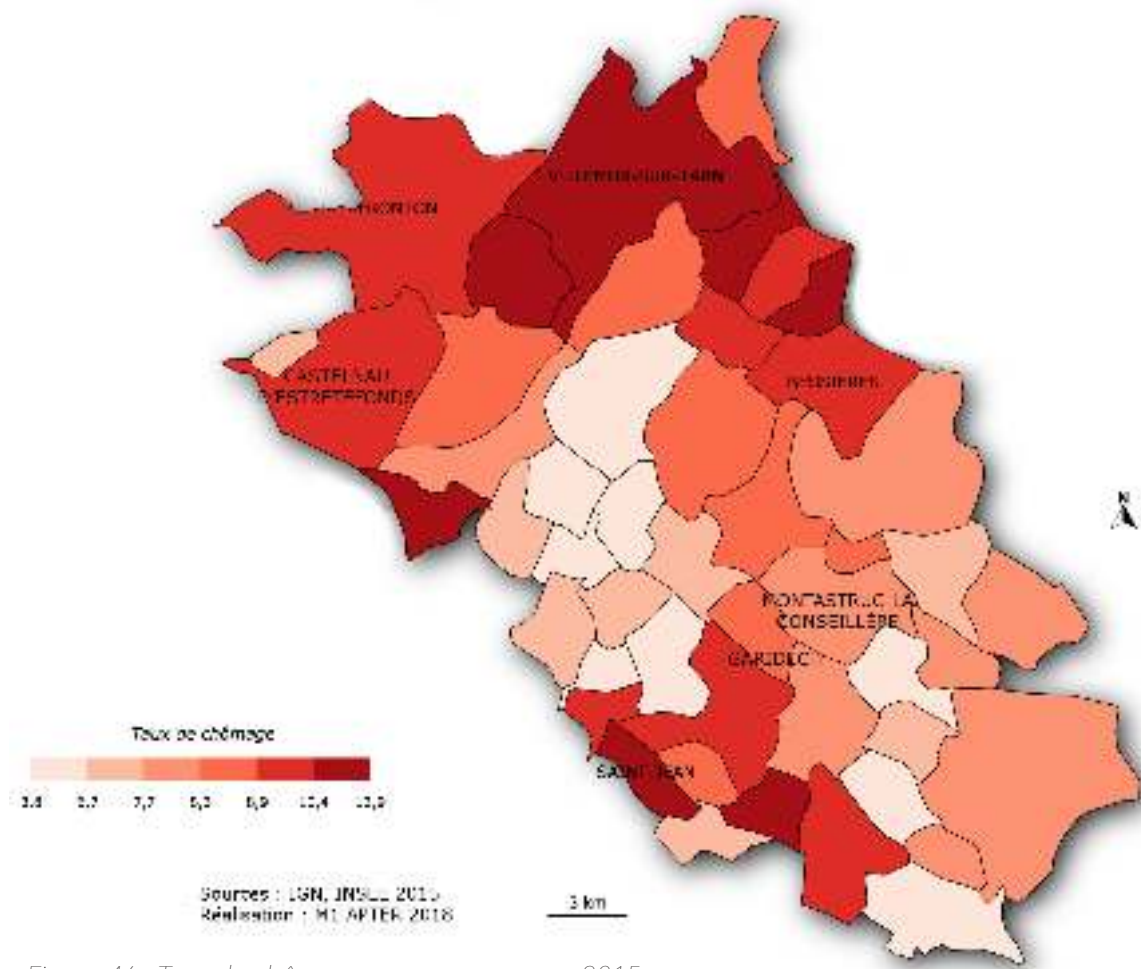


Figure 46 : Taux de chômage par commune en 2015

A contrario, les écarts dans les résultats du chômage sont plus prononcés (Cf. Figure n°46) : le territoire du CBE du NET concentrait presque 4 700 chômeurs en 2015, pour une population active d'environ 50 700 personnes. En effet, le calcul du taux de chômage du territoire, nécessite la prise en compte du nombre total d'actifs. Le taux moyen de chômage est donc de 8,51% en 2015. Il varie de 3,8% à Gauré à 13,9% à Villemur-sur-Tarn. En Haute-Garonne il s'élevait à 10% en 2015, en Occitanie à 10,7%, et en France à 9,3%. Le territoire est donc peu marqué par le chômage, à l'exception de la zone autour de Villemur-sur-Tarn et à un moindre degré des communes du Nord-Ouest du CBE.

Au-delà du chômage il est aussi intéressant, compte tenu de la problématique centrale de notre étude – la vulnérabilité – d'observer le territoire au prisme de la précarité de certains emplois.

2.1.7. ...Mais présentant une certaine précarité de l'emploi.

Dans son ouvrage, *Sociologie de la précarité*, Maryse Bresson explique que la précarité touche une population qui n'a qu'un accès médiocre à l'emploi, à l'éducation, à des revenus décent. La précarité se caractérise donc par une instabilité des individus, instabilité générée dans nos sociétés par la question du revenu et donc de l'emploi. Si elle est multifactorielle, la précarité qui nous intéresse ici est celle de l'emploi, du travail qui ne permet pas de se projeter dans une vie sûre et solide.

L'Observatoire des Territoires, dont on a tiré les données de la carte ci-dessous, définit le terme « d'emplois précaires » comme « les statuts d'emploi salariés qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, l'apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires... »

La Figure 47 donne la part des salariés de 15 à 64 ans en emploi précaire par commune, mais également, et toujours à l'échelon communal, le nombre de personnes concernées. Elle permet de dégager plusieurs spécificités territoriales.

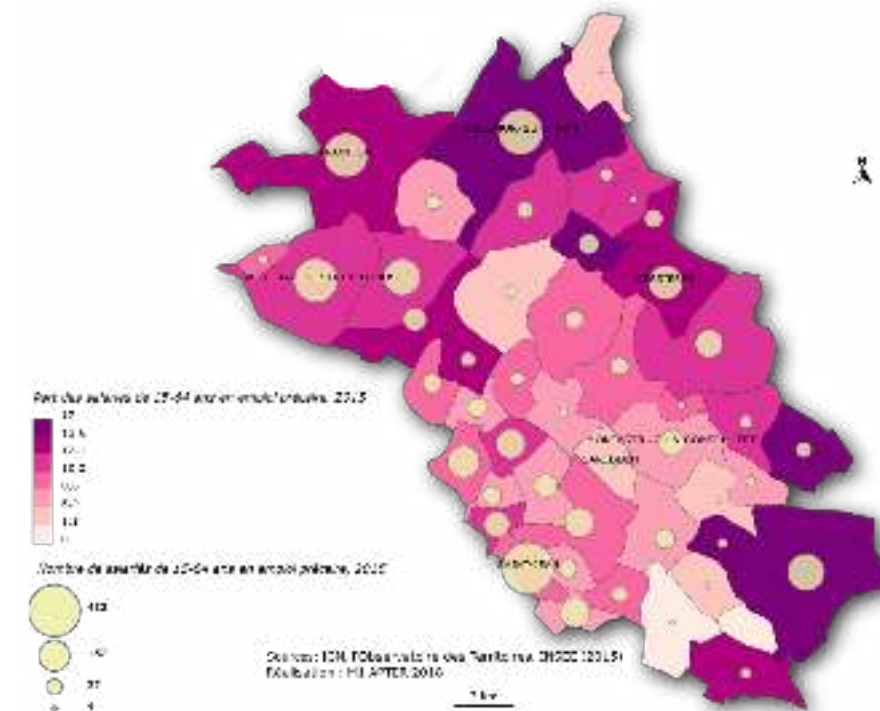


Figure 47 : Emploi précaires par commune en 2015

Les communes de Villemur-sur-Tarn, Verfeil, Azas et La Magdelaine-sur-Tarn font partie des communes où la part de salariés précaires est la plus forte. Pour Villemur-sur-Tarn et Verfeil, il s'agit aussi de communes qui ont un nombre élevé de salariés de 15 à 64 ans en emploi précaire. Plus généralement, on remarquera que les communes en bordure de la métropole toulousaine et du centre du CBE ont des taux de salariés en emploi précaire plus bas que les communes qui bordent les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Un peu comme si en s'éloignant de la métropole toulousaine, les habitants du périurbain éloigné et des communes plus rurales ou au tissu industriel plus ancien (Villemur-sur-Tarn), aux niveaux de formation plus bas, aux revenus plus faibles, rencontraient des difficultés plus grandes pour accéder à l'emploi, et surtout à un emploi stable.

Ceci confirme encore une fois des écarts sensibles et des difficultés plus grandes pour les populations du Nord du CBE, davantage soumises à la vulnérabilité sociale.

2.2. Les publics vulnérables et leur rapport à l'emploi.

Nous venons de voir avec la carte du taux de chômage qu'une partie de la population au Nord peut être définie comme vulnérable au regard du taux de chômage. Nous nous proposons ici de nous pencher sur des catégories de publics reconnues comme potentiellement plus vulnérables dans leur rapport à l'emploi : les jeunes, les femmes, les précaires, les personnes proches de la retraite et les personnes en situation de handicap. Les résultats du CBE du NET confirment-ils cette tendance ?

2.2.1. Les jeunes en recherche d'emploi

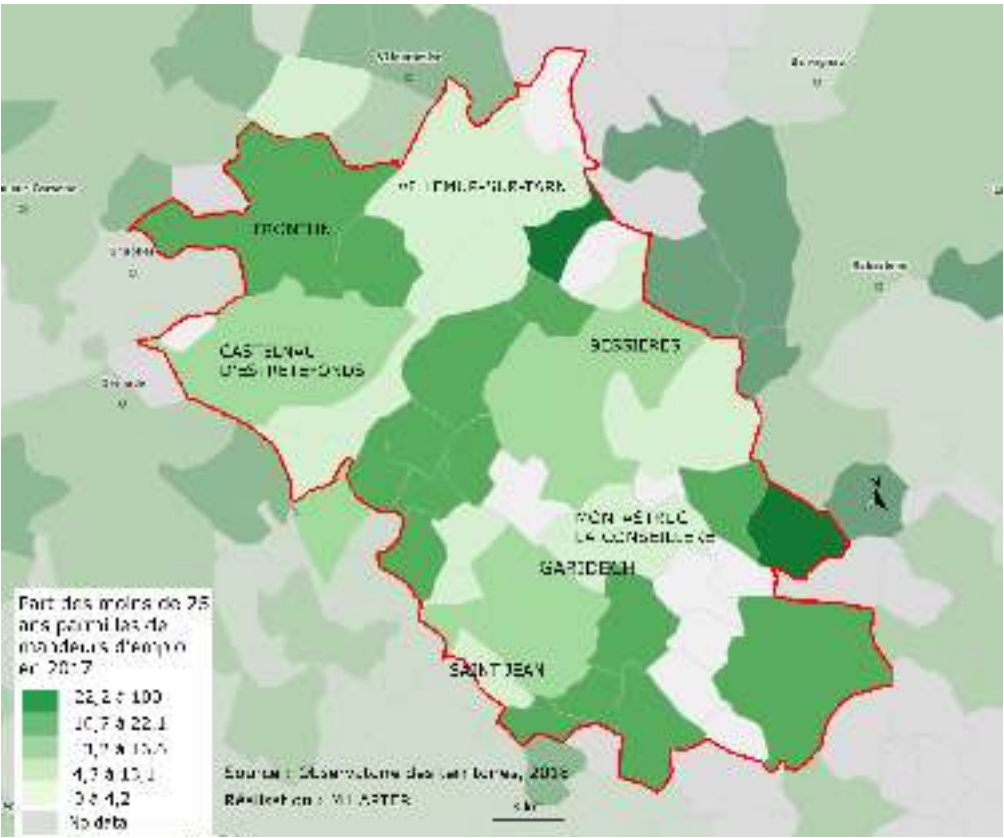


Figure 48: Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi en 2017

On remarque que les jeunes constituent une part importante des demandeurs d'emploi dans le CBE du NET (Cf. Figure n°48), avec un taux de chômage de 11,14 % contre 8,51% pour l'ensemble des habitants. Leur proportion est plus importante dans les communes d'Azas et de Bondigoux par exemple. Au total 9 communes ont des taux supérieurs à 18%, alors que ce sont des communes de taille moyenne au sein du CBE du NET comme Pechbonnieu par exemple. C'est un taux, pour les moins de 25 ans, supérieur à celui observé dans la métropole, ce que l'on peut en partie, mais pas seulement, mettre en corrélation avec le nombre de jeunes sans diplôme ou dotés de diplômes courts, comme le BEP ou le CAP.

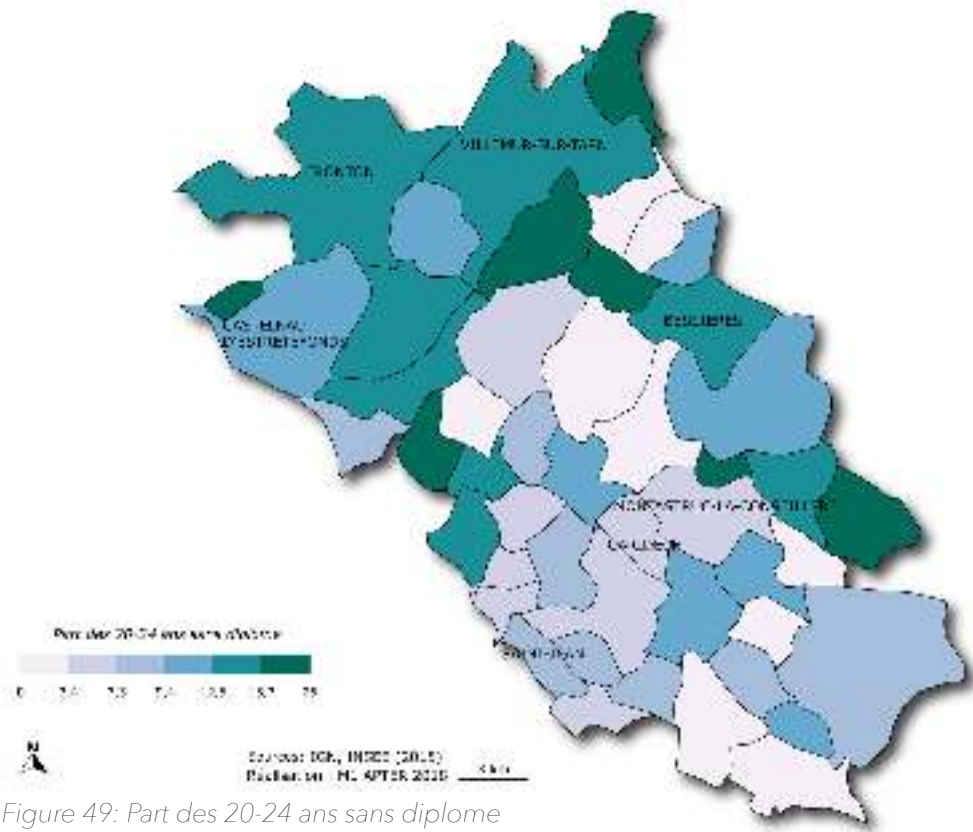


Figure 49: Part des 20-24 ans sans diplôme

Effectivement, alors que dans la métropole toulousaine les jeunes de 20 à 24 ans sans diplôme ne représentent que 4,7% de leur tranche d'âge (Cf. Figure n°49), dans le CBE ce taux est de 10% en moyenne. Les communes du Nord-Ouest affichent des taux encore plus élevés, avec Saint-Rustice à 23%. La situation est inverse pour les communes du centre et du Sud.

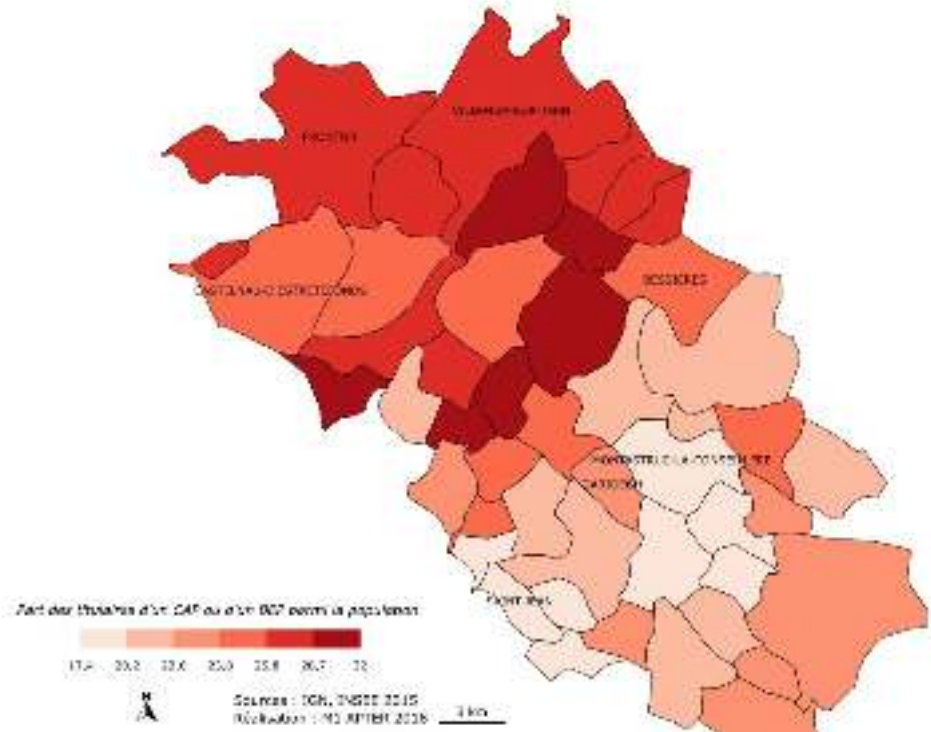


Figure 50 : Part des titulaires d'un CAP ou BEP parmi la population

Ce constat se confirme avec la répartition des titulaires d'un CAP ou BEP parmi les actifs (Figure n°50). La part des plus de 15 ans titulaires d'un CAP ou d'un BEP la plus importante se situe au Nord du territoire tandis que les actifs les plus diplômés sont davantage concentrés au Sud (Cf. Figure 51). Les communes de Villematier et Villariès ont un taux supérieur à 30%, pour une moyenne nationale à 24%, et une moyenne des communes du CBE du NET à 23,7%.

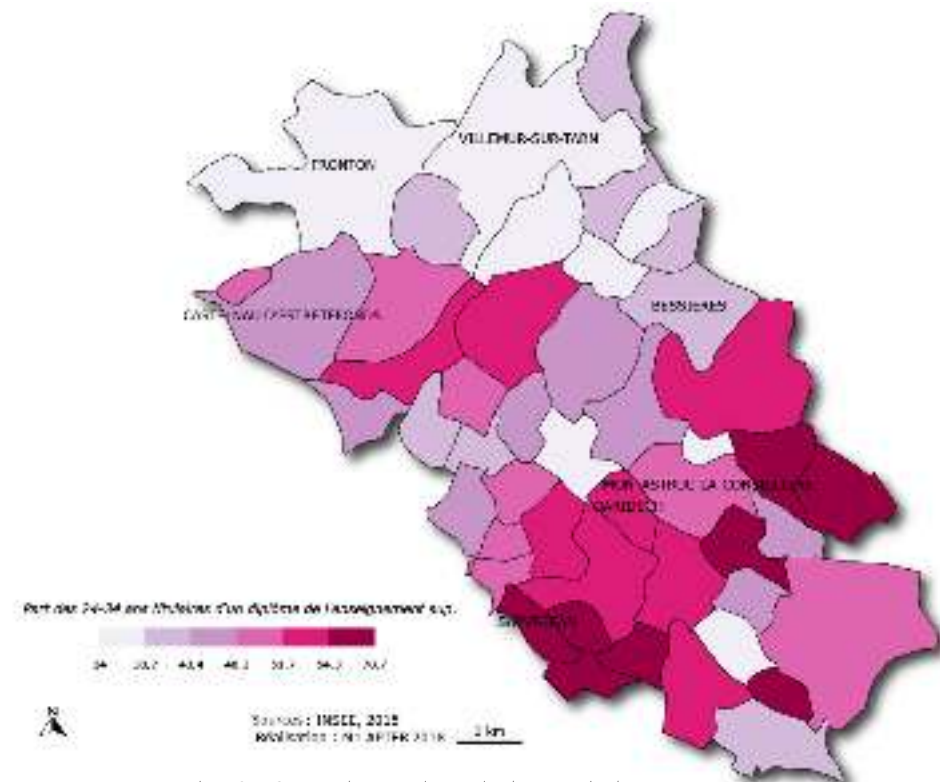


Figure 51: Part des 25-34 titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2015

Enfin, on remarque dans le territoire une problématique liée aux jeunes non insérés (Cf. Figure n°52), c'est-à-dire à ceux qui n'ont pas d'emploi et qui ne sont pas non plus scolarisés :

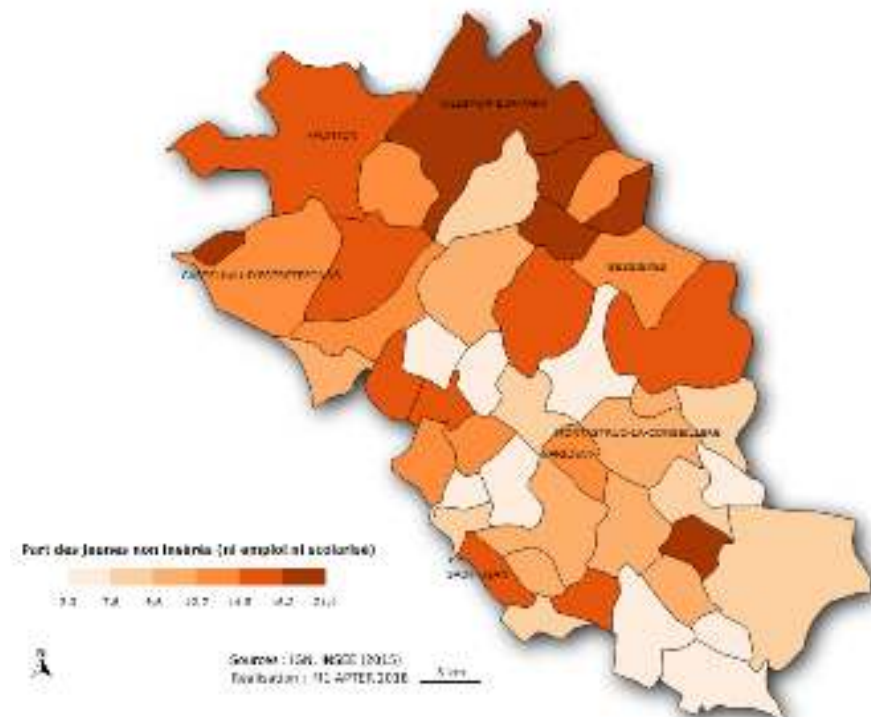


Figure 52: Part des jeunes non insérés, ni en emploi ni scolarisés en 2015

Les communes de Bondigoux, Villermur-sur-Tarn (à nouveau citée), Saint-Rustice et Bonrepos-Riquet ont un taux égal ou supérieur à 20%, pour une moyenne nationale à 17,4%, et alors que pour l'ensemble de communes du CBE le taux est de 12,3%. Les communes dont la part est la plus faible se situent au Sud du territoire : ce sont les communes autour de Lavalette et Verfeil avec un taux égal à 3%. On observe ainsi une baisse du taux de jeunes non insérés à mesure qu'on s'approche de la ville de Toulouse. Où qu'ils soient ces jeunes doivent retenir notre attention. Ils s'inscrivent dans le panel des publics potentiellement vulnérables bien qu'ils ne sont pas les seuls touchés par les problématiques d'insertion.

2.2.2. Les femmes et leur rapport à l'emploi

Les femmes constituent également un groupe qui peut être considéré comme vulnérable puisqu'elles ont parfois un rapport plus difficile à l'emploi que les hommes. En effet seules 4 communes comptent plus de femmes actives que d'hommes actifs, au lieu de résidence (Cf. Figure n°54) : ce sont les communes de Cépet, Montastruc-la-Conseillère, Montrabé et Saint-Jean. Toutes les autres sont marquées par un pourcentage d'hommes actifs supérieur à celui des femmes, et dans certains cas cette différence est très importante, comme à Villemur-sur-Tarn ou Fronton. Elles constituent aussi, au sein du CBE, la part majoritaire des demandeurs d'emploi.

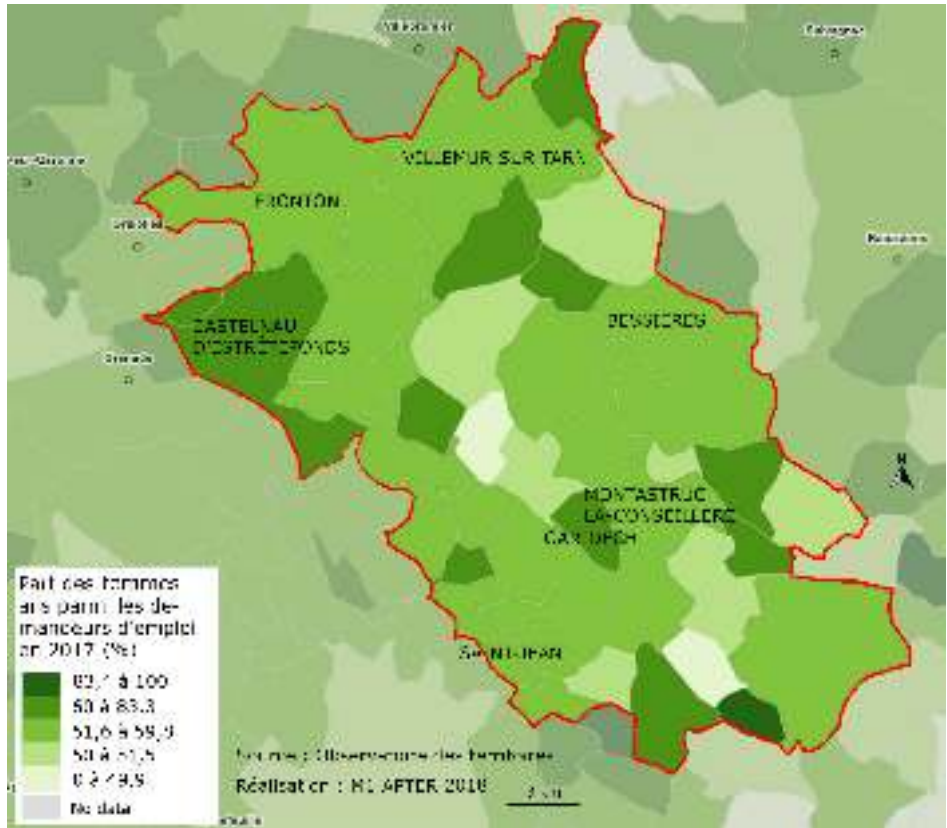


Figure 53: Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi en 2017

Communautés de Communes / Communes	Part des femmes parmi les chômeurs en % en 2015
CC Val'Algo	53,6
CC du Frontonnais	54,6
CC Coteaux du Girou	52,8
CC Coteaux de Bellevue	53,4
Orgueil	63,6
Beaupuy	65,6
Montrabé	60,7
Saint-Jean	54,5
Azas	60

Figure 54: Part des femmes parmi les chômeurs en 2015 dans le territoire du CBE du NET

Cette tendance est particulièrement présente à Saint-Pierre, Lavalette, Le Born et dans les petites communes qui bénéficient de peu d'emplois à proximité (Figure n°54). Seules deux communes ont une part d'hommes en recherche d'emplois supérieure à celle des femmes dans le même cas.

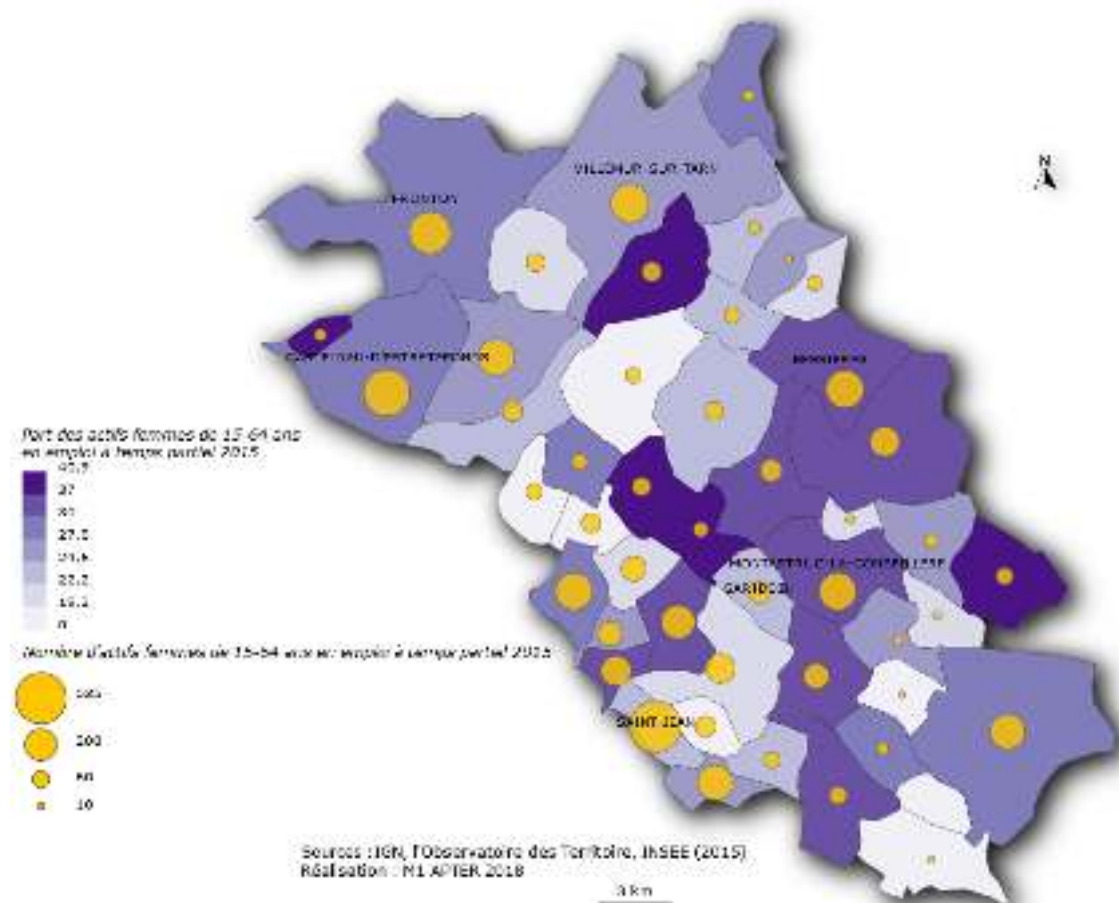
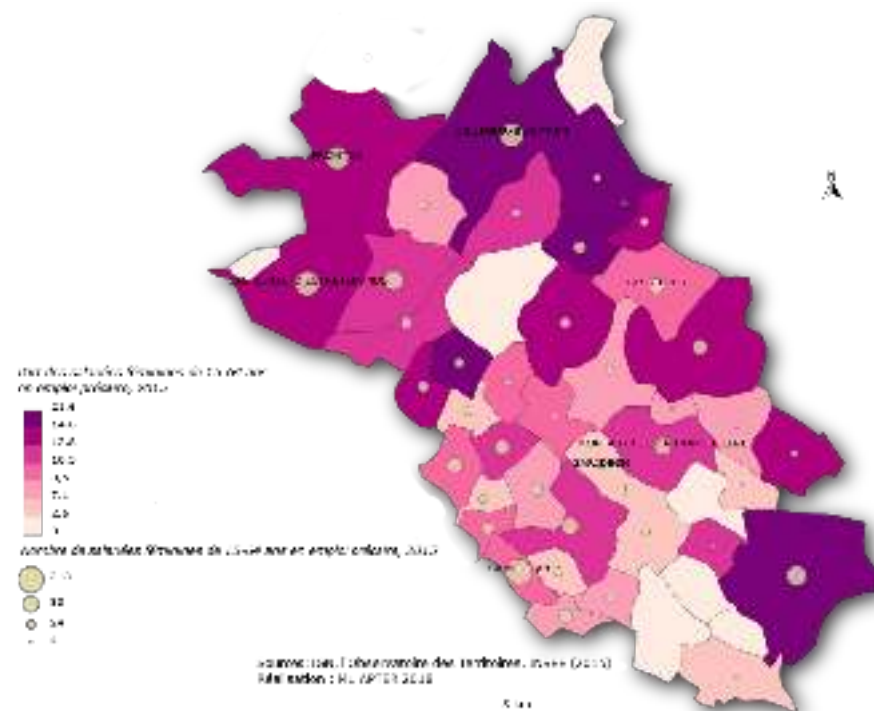


Figure 55: Nombre et part des actives de 15-64 ans en emploi à temps partiel en 2015 (au lieu de résidence)

On observe également que les femmes sont particulièrement concernées par l'emploi à temps partiel (Cf. Figure n°55). Ce chiffre peut atteindre 40% dans les communes de Azas et Bazus, avec une moyenne de 26,5% sur l'ensemble du territoire. Même si cette situation est parfois choisie, elle peut être aussi subie et révélatrice d'une contrainte économique forte. Dans certaines communes ces chiffres sont particulièrement significatifs : selon l'INSEE, à Fronton, 29,3% des emplois des femmes sont des emplois à temps partiel, contre seulement 4,5% des hommes.



De la même manière, si l'on s'intéresse à la part des femmes en emploi précaire (Cf. Figure n°56), celle-ci peut atteindre jusqu'à 21% des femmes actives dans certaines communes comme Villermur-sur-Tarn. L'emploi précaire, ici comme ailleurs, est indéniablement sexué.

Figure 56: Nombre et part des femmes salariées de 15-64 ans en emploi précaire en 2015 (au lieu de résidence)

2.2.3. Les retraités et personnes proches de la retraite en emploi

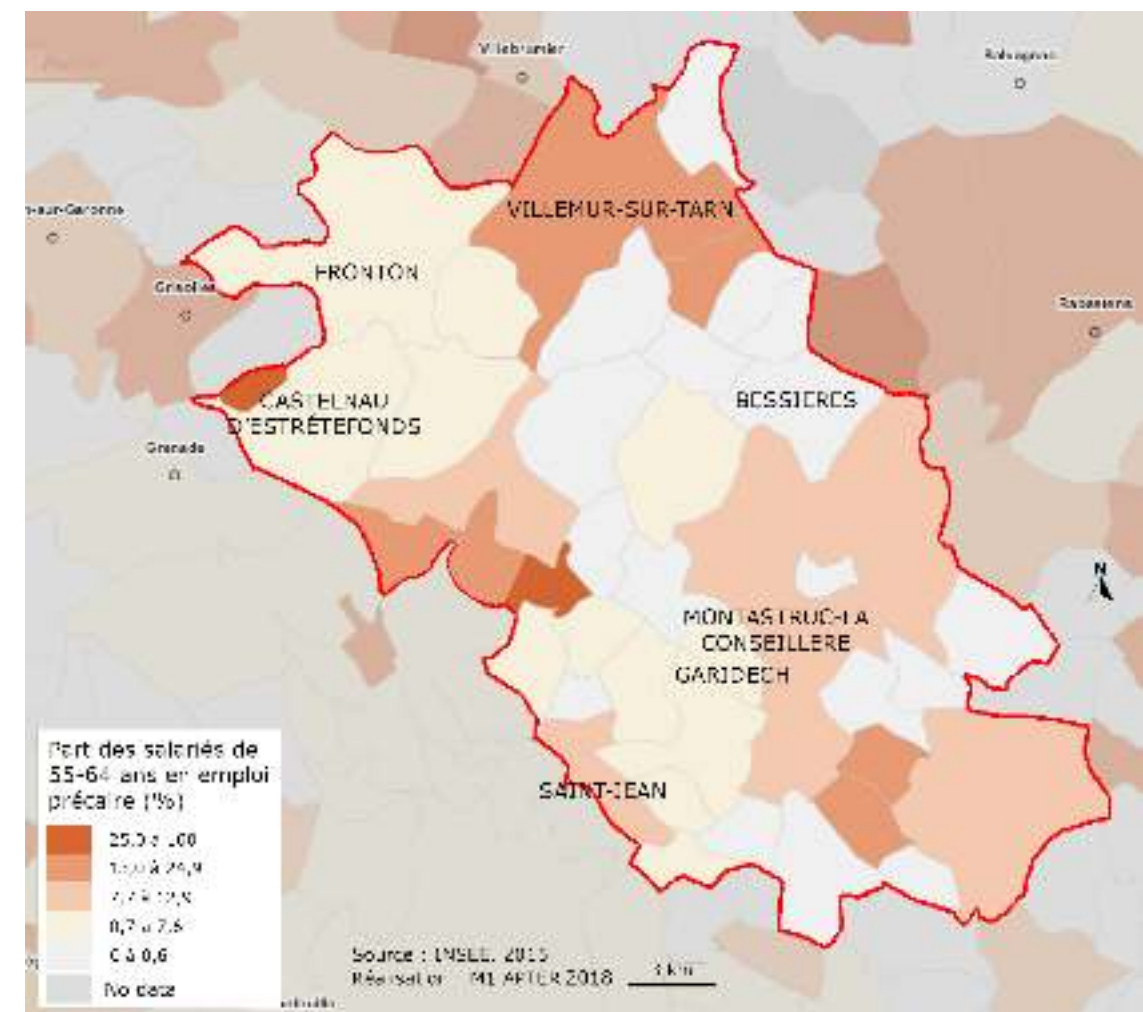


Figure 57 : Part des salariés de 55-64 ans en emploi précaire en 2015

Les personnes proches de la retraite constituent une petite partie des salariés en emploi précaire, part qui s'élève en moyenne à 6,57% des habitants du CBE de 55 à 64 ans (Cf. Figure n°57). Ce phénomène est bien moindre que pour les jeunes salariés de 15 à 24 ans, dont la part s'élève en moyenne sur le territoire à 46,59%. Néanmoins ce phénomène existe et on peut voir sur la carte ci-dessus qu'il se concentre plutôt à Villermur-sur-Tarn, mais également à Montastruc-la-Conseillère (et Verfeil et d'autres pour le ton orangé clair...). Les deux communes qui concentrent le plus d'emplois précaires touchant les personnes proches de la retraite sont Saint-Rustice (33,3%), tout au Nord du territoire, et Labastide-Saint-Sernin (25%), à l'Ouest.

2.2.4. Les personnes en situation de handicap et leur rapport à l'emploi

Les personnes en situation de handicap peuvent être concernées par des difficultés d'insertion dans l'emploi. Elles peuvent bénéficier de différents dispositifs d'accompagnement. L'association de gestion du fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou AGEFIPH (association sous tutelle du ministère du travail) est une structure qui a été mise en place afin d'aider ces personnes à chercher un emploi comme à conserver le leur si elles en ont déjà un. L'AGEFIPH a aussi pour mission de distribuer certaines aides financières liées au handicap et à l'emploi ainsi que d'offrir des services d'aide administrative.

Afin de trouver un emploi, les personnes handicapées peuvent également s'appuyer sur le soutien de l'association HandiPro31 qui rassemble 4 services qui s'adressent à tel ou tel type de public comme par exemple les employeurs, les salariés en situation de handicap, ou bien encore les personnes qui recherchent un emploi. Pour maintenir leur emploi, les personnes en situation de handicap peuvent ainsi se diriger vers le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH). Par ailleurs, si au contraire elles sont en recherche d'emploi, Cap Emploi 31 sera là pour les guider dans leurs démarches.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH 31) accueille elle aussi les personnes handicapées pour leur fournir des renseignements plus généralistes et si besoin les guider vers les structures citées ci-dessus.

Par ailleurs, les personnes en situation de handicap ont également la possibilité d'intégrer la fonction publique, selon certaines conditions, à travers le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique ou autrement nommé le dispositif PACTE.

Chaque région doit mettre en place un Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés, ce dernier devant déterminer les grandes directives et objectifs locaux.

En septembre 2017, en Occitanie, le nombre de personnes handicapées demandeurs d'emploi s'élevait à 56 600 environ avec un taux d'évolution annuel de +5.1%. Ils s'inscrivent dans un total de 577 000 demandeurs d'emplois de tous profils, pour la même période. La Haute-Garonne regroupe à elle-seule 12 713 personnes en situation de handicap demandeurs d'emploi sur un total de 133 400.

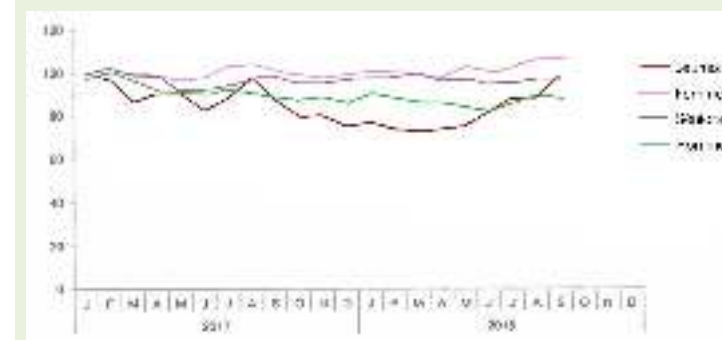
Sur le territoire du CBE du NET, l'Établissement et Service d'Aide par le Travail ou autrement dit l'ESAT Elisa 31, situé sur la commune de Pechbonnieu, donne accès à l'emploi à une soixantaine de personnes en situation de handicap. Cet établissement propose à ces personnes de travailler pour entretenir des espaces verts, réparer des vélos, ou bien réaliser des conditionnements. Il existe donc un nombre important d'acteurs œuvrant pour l'insertion des personnes en situation de handicap vers le marché de l'emploi, et ce à plusieurs échelles. Elles restent néanmoins plus vulnérables, du fait d'une autonomie qui peut être contrainte, d'emplois qui peuvent nécessiter des aménagements. De plus, le marché de l'emploi tel qu'il se structure actuellement n'est pas toujours adapté et/ou adaptable à ces publics. Il sera intéressant de voir ce qui est engagé ou non dans ce territoire pour accompagner au mieux ce public.

Les dynamiques de l'emploi dans le Sud du territoire du CBE du NET

Certaines données n'étant pas accessibles sur l'intégralité du territoire, nous proposons ici de souligner certains éléments concernant l'emploi dans la partie Sud du territoire, qui nous permettent d'appuyer les propos ci-dessus mais également de révéler de nouvelles dynamiques.

Concernant les données globales, nous pouvons affirmer que les demandeurs d'emploi du Sud du territoire sont majoritairement des employés qualifiés à hauteur de 41%. Les chiffres nous révèlent également que la part des seniors (50 ans et plus) demandeurs d'emploi est en légère hausse (+4% sur un an). Ces deux catégories sont également celles qui sont majoritaires parmi les demandeurs d'emploi longue durée.

Les femmes sont majoritaires parmi les demandeurs d'emplois. A contrario, la part des jeunes en demande d'emploi dans cette partie du territoire est moins élevée que dans le reste de la Haute-Garonne. Ce public est souvent peu diplômé.



Dans le cas des femmes demandeurs d'emploi, on observe une hausse de plus 3% sur la dernière année, dont 29% bénéficient d'un BAC +3 ou d'un diplôme supérieur.

Figure 58 : Evolution du nombre de demandeurs d'emplois par catégories en 2017 et 2018

Dans le Sud du territoire du CBE, les demandeurs d'emplois en situation de handicap sont en hausse de presque 8%, et n'ont jamais été aussi importants. Ce sont principalement des femmes, et il s'agit d'un public peu diplômé, dont 35% disposent d'une CAP ou BEP, et 12% sont sans diplômes.

Comment se situe l'emploi du territoire du CBE en comparaison au reste de la France ?

Du côté du chômage comme de l'évolution de l'emploi, on note que malgré quelques fragilités relevées à l'échelle du territoire, le CBE du NET se situe parmi les territoires français les moins touchés par ces processus de vulnérabilité.

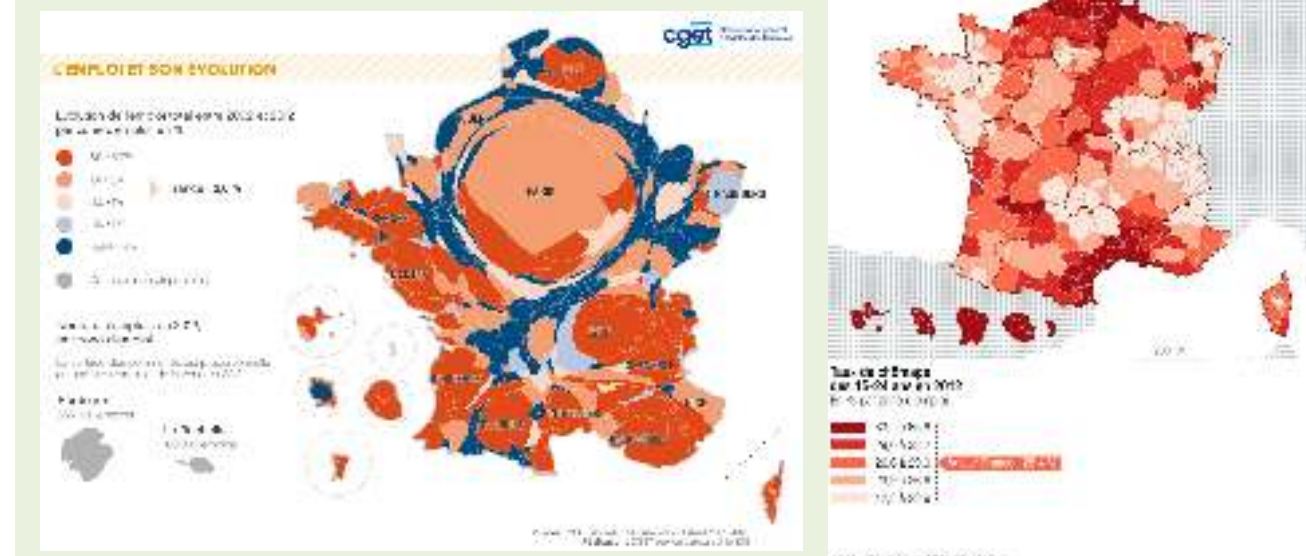


Figure 59 : L'emploi en France. Source : Cartothèque du CGET

En conclusion : L'économie du territoire reflète en général une stabilité ou une croissance de l'emploi, principalement dans l'Ouest du territoire, qui regroupe un nombre important d'emplois, d'entreprises et de grandes infrastructures. Cette localisation de la richesse est due, en partie, à la proximité avec l'axe autoroutier et la métropole. Le CBE du NET dispose d'une population active plutôt dynamique et assez bien intégrée, même si comme on vient de le voir certains publics d'actifs présentent des fragilités. La situation est donc globalement satisfaisante mais il convient à ce stade de souligner certains points d'intérêt.

Le Nord du territoire concentre une population moins diplômée et plus âgée. On observe que certaines communes souffrent, notamment d'un déficit d'emplois et d'un fort taux de chômage, comme par exemple Layrac-sur-Tarn ou Mirepoix-sur-Tarn. On peut également prendre comme exemple la commune de Roquesérière, touchée par un indice de concentration de l'emploi faible par rapport à sa population. Enfin on peut évoquer le cas particulier de la zone de Villemur-sur-Tarn, qui malgré une forte concentration d'emplois, est touchée par un fort taux de chômage et un manque de diplômés du supérieur.

Nous avons également repéré plusieurs pôles qui se détachent en tant que pôles structurants en matière d'emploi : Villemur-sur-Tarn, Fronton, Castelnau-d'Estrétefonds, Pechbonnieu, Saint-Jean, Montrabé, Bessières, et Montastruc-la-Conseillère, même s'ils peuvent se différencier par la nature des emplois proposés, voire par l'évolution de l'offre d'emploi. Ils constituent un atout certain pour le territoire et ses habitants, notamment pour les moins mobiles d'entre eux. Ceci est intéressant eu égard à la problématique centrale de cette étude.

Enfin nous avons questionné de plus près certaines formes de fragilités sociales par rapport à l'emploi. Les éléments mis en exergue devront être remobilisés lors des entretiens afin de comprendre si les réponses disponibles dans le CBE du NET sont en phase avec les problèmes identifiés.

Néanmoins, la vulnérabilité ne se résume pas au rapport à l'emploi, et se reflète également dans les conditions et le cadre de vie offert par le territoire, point développé dans la partie suivante.

III. Conditions et cadre de vie

3.1. L'accessibilité aux transports en commun

3.1.1. La diversité de l'offre de transport dans le nord de la Haute-Garonne et donc dans le CBE du NET

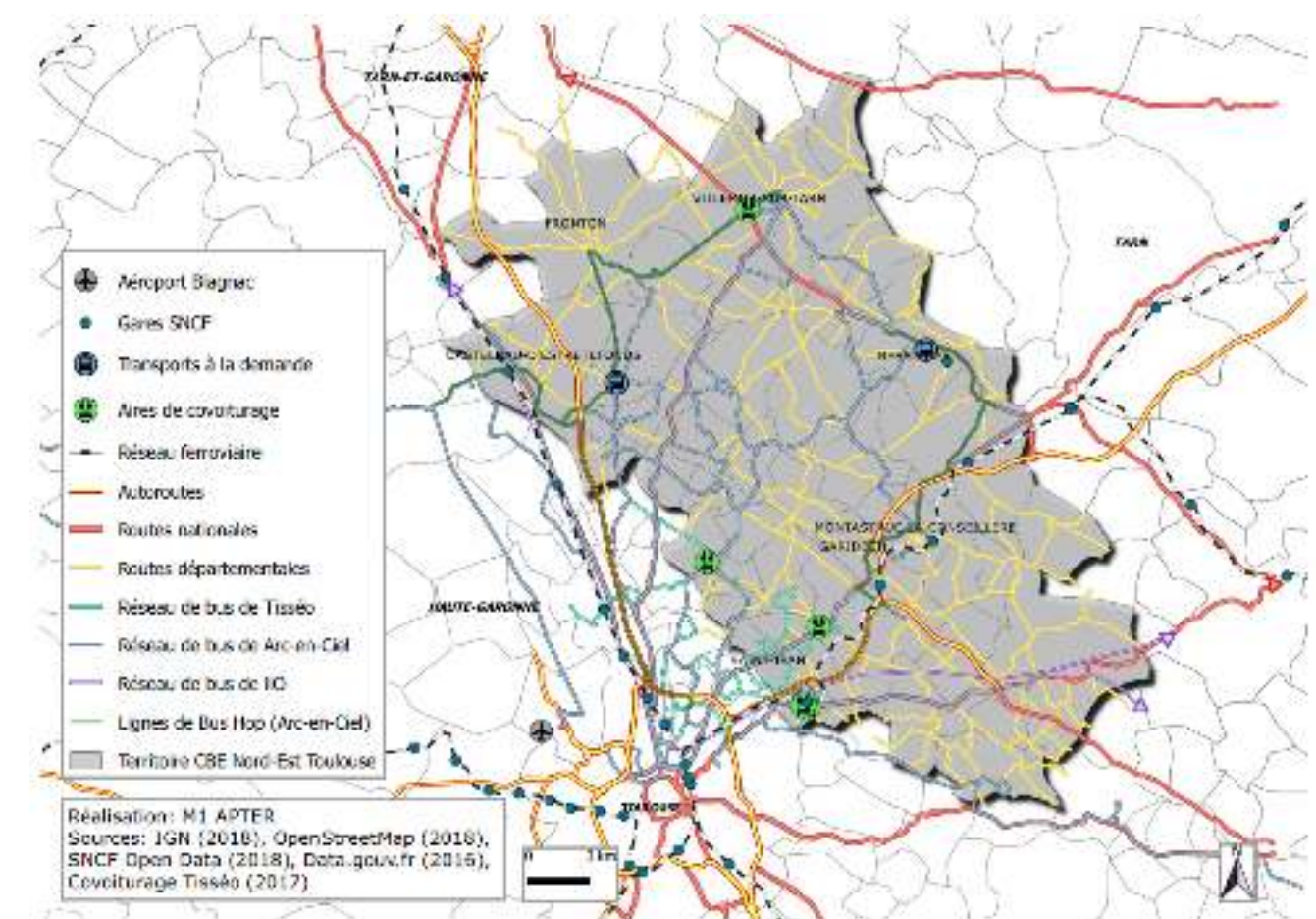


Figure 60 : Le système de transport dans le territoire du CBE Nord-Est Toulousain

La carte ci-dessus (Cf. Figure n°60) permet d'observer les grandes dynamiques liées aux transports à l'échelle du CBE du NET. On peut souligner, avec les nombreux axes routiers, la prédominance de la voiture souvent caractéristique des territoires périurbains. Différents types de routes (autoroutes, nationales, départementales) permettent des liaisons avec la métropole toulousaine et les villes à proximité, telles que Montauban, Albi ou Castres. Néanmoins, on retrouve également d'autres modes de déplacement, comme les transports en commun. La carte montre que le CBE du NET est traversé par deux axes ferroviaires relativement importants, autorisant des liaisons Toulouse-Montauban et Toulouse-Albi. Les 7 gares présentes jouent un rôle non négligeable dans les mobilités des populations et constituent des points d'entrée et de sortie du territoire. Le développement des aires de covoiturage, à proximité de celles-ci, montre bien leur influence dans les pratiques de déplacements. En ce qui concerne les bus, deux réseaux sont installés sur le territoire : Tisséo pour les communes qui jouxtent la métropole et Arc-en-ciel pour le reste du territoire. Ils se composent de lignes habituelles, ainsi que de lignes Hop à haute vitesse.

Nous allons maintenant passer à une analyse plus fine des différents modes de transport, à l'échelle du CBE du NET.

	En semaine, aux alentours des horaires de travail	En week-end *	Commentaire
Ligne Montauban Toulouse	Fortes fréquences entre 6h30 et 9h45 et 16h30 à 19h30 Fréquence modérée entre 9h45 et 16h30 en journée En soirée, dernier à 20h30.	Il y a environ 10 trains en moins proposés en week-end et la fréquence de train est plus concentrée aux alentours de 6h à 9h le matin et autour de 16h l'après-midi. Le reste de la journée, le temps d'attente entre deux trains est d'1 à 2 heures.	
Ligne Toulouse Saint-Sulpice	Fortes fréquences entre 6h30 et 9h le matin, et entre 15h30 et 19h30 l'après-midi. Fréquence modérée entre 9h et 14h à la pause méridienne. Faible fréquence entre 9h et 16h30 pendant la journée, et entre 19h30 et 21h en soirée		4 communes concernées (= gare présente) par cette ligne Inégalité des fréquences de trains selon les gares (Buzet < Graignague < Montrabé < Montmaurin < Saint-Sulpice et Toulouse-Matabiau)

Figure 61 : Analyse de la fréquence des trains sur le territoire du CBE du NET

Le « week-end » inclus le samedi ou le dimanche, ou les deux jours à la fois (il y a souvent des différences d'horaires entre le samedi ou le dimanche). Que peut-on retenir de ce tableau ? (Cf. Figure n°61)

- Il est plus aisé de se rendre à Toulouse que de se déplacer dans les communes internes au CBE. Pour aller en direction du Sud (Carcassonne ou Montpellier), il faut avant tout rejoindre la gare de Toulouse-Matabiau ;
- Une majeure partie des communes (notamment le Nord) sont relativement éloignées du mode ferroviaire. Des lignes de bus permettent néanmoins de relier de manière plus ou moins efficace les différentes gares du territoire ;
- Les mobilités par ces lignes ferroviaires sont possibles pour les populations, particulièrement pendant les heures de travail en journée. Cependant, il est plus difficile de se déplacer en train durant les soirées et les week-ends ;
- Les lignes se situant sur les pourtours du CBE du NET ne permettent pas vraiment les déplacements au sein même du territoire. Elles sont principalement utilisées pour rejoindre les villes à proximité, telles que Toulouse, Albi ou encore Montauban.

On peut toutefois évoquer un projet qui pourrait avoir des effets positifs pour le territoire du CBE du NET : la mise en place d'un RER reliant les périphéries à Toulouse, s'appuyant sur le modèle parisien. Cette demande est particulièrement portée par le collectif « Rallumons l'étoile ! », qui a réussi à organiser plusieurs réunions publiques. Le 13 novembre dernier, des acteurs majeurs du territoire sont venus assister et participer à ce débat, tels que les président(e)s de la Région, du département et de Tisseo. Il a été inauguré le 15 décembre 2018 et est mis en place entre Castelnau-d'Estrétefonds et Bazièges. Il permettrait une fréquence plus importante, notamment pour décongestionner les trains aux heures de pointe.

Le réseau de bus :

Des bus font des liaisons entre des communes et les différentes gares SNCF. Seules quelques communes qui jouxtent l'Agglomération toulousaine sont desservies par le réseau Tisseo. Les communes plus éloignées, sont desservies quant à elles par le réseau Arc-en-ciel (Conseil départemental) qui dispose de lignes scolaires spécifiques.

Inégalités d'accès à ce mode de transport : on peut observer une forte concentration des arrêts de bus dans le Sud-Ouest du territoire, dans les communes qui jouxtent la métropole toulousaine. A l'inverse, les communes les plus au Nord sont mal desservies par le réseau Arc-en-ciel.

Fréquence : Les bus sont un bon moyen pour se déplacer pendant la matinée ou l'après-midi/fin d'après-midi (en particulier pour se rendre au travail ou encore dans les établissements scolaires), mais ils ne sont pas non plus adaptés aux déplacements après 18h, les week-ends et les jours fériés.

Un autre problème a été identifié dans le SCoT : les bus du réseau Arc-en-ciel sont vus par la population comme des bus uniquement à usage « scolaire » et donc comme réservés aux élèves.

Les bus Hop : des lignes à grande vitesse circulent plusieurs fois par jour, mais là encore, l'usage pendant le week-end n'est pas facile. C'est une bonne manière pour se déplacer rapidement. Mais cela ne concerne qu'une partie des communes, certaines sont encore une fois éloignées de ce nouveau dispositif *.

Les aires de covoiturage :

On observe l'émergence progressive du covoiturage dans le territoire du CBE du NET. Celui-ci se traduit notamment par la création de plusieurs « stop » de covoiturage impulsés par Tisseo-Collectivités (Castelmaurou et Pechbonnieu). Cet acteur, comme on peut le voir sur le site Tisseo incite fortement les populations à utiliser des applications de covoiturage. D'autres acteurs commencent à investir dans la mise en place d'aires de covoiturage. C'est notamment le cas de certaines collectivités de la zone d'étude, telles que Montrabé qui en a construit trois ou encore Villemur-sur-Tarn.

Les réseaux routiers et autoroutiers :

Les deux autoroutes présentes sur le territoire suivent approximativement les mêmes directions que les lignes ferroviaires. Elles permettent donc également de rejoindre les villes proches, mais pas vraiment de se déplacer au sein du CBE du NET. De multiples routes départementales et plus locales quadrillent la zone d'étude et favorisent les déplacements entre les différentes communes. Cependant, le Nord du territoire est plus éloigné des routes principales. Le centre et les communes du Sud sont quant à elles davantage connectées au reste du territoire.

Lors de nos recherches, nous avons eu des difficultés à trouver des données sur les aires de covoiturage. Peu d'entre elles sont référencées et géolocalisables. Sur le site du Conseil départemental de Haute-Garonne, on retrouve plusieurs projets d'aires de covoiturage dans le CBE du NET. Ces réalisations concernent les communes de Castelmaurou, Garidech à proximité de l'échangeur, Gémil, Buzet-sur-Tarn et enfin Castelnau-d'Estrétefonds.

Les pistes cyclables :

La présence de pistes cyclables est très faible voire inexistante dans une majeure partie des communes.

Le transport à la demande :

La Communauté de communes du Frontonnais organise un système de ce type, en transportant des personnes gratuitement à travers le territoire de la CC, avec une priorité des rendez-vous médicaux, des marchés ou la banque, etc. Ce système est disponible aux habitants de Bessières pour une cotisation de 12€ par an.

* Le magazine du Conseil Général de la Haute-Garonne, Décembre 2013, Nr. 128

Qui sont des personnes vulnérables par rapport aux transports et par quels dispositifs peuvent-elles être aidées dans leurs mobilités :

- Des personnes à mobilité réduite (handicapées, âgées) ;
- Des personnes qui vivent dans des communes qui sont éloignées de l'offre de transports en commun ;
- Des parents avec des enfants en bas-âge (par exemple avec des poussettes) ;
- Des personnes avec des difficultés financières ;

Des offres pour les personnes vulnérables dans le CBE :

Autonobus 31

- Service mis en place par le réseau Arc-en-ciel, pour les personnes en situation de handicap ;
- Sont bénéficiaires de ce service : Les personnes en fauteuil roulant ; Les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80 % avec la mention « cécité » ou « besoin d'accompagnement » ;
- Les personnes âgées de 60 ans et plus présentant une perte d'autonomie.

Gratuité des transports en commun pour les personnes âgées, valable sur le réseau Arc-en-ciel et le réseau ferroviaire départemental.

- Avoir au moins 65 ans ;
- Être non imposable au titre de l'impôt sur le revenu ;
- Résider en Haute-Garonne ;
- Résider dans une commune adhérente au dispositif d'aides aux personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Initiative limitée à 24 trajets maximum par personne et par année glissante.

Gratuité totale des transports en commun pour les personnes vulnérables dans le domaine de l'emploi. Cette gratuité est valable 6 mois après demande et est renouvelable. Les populations pouvant en bénéficier sont :

Les habitants de Toulouse et son agglomération domiciliés dans le Périmètre des transports urbains (PTU) qui sont :

- Allocataires du RSA socle inscrit et payé par la Caf ou la MSA de la Haute-Garonne ;
- Titulaires d'un Contrat unique d'insertion (CUI) sous conditions ;
- Titulaires d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) sous conditions.

Les habitants de la Haute-Garonne hors Périmètre des Transports Urbains (PTU) qui sont :

- Allocataires du RSA Socle inscrit et payé à la Caf ou la MSA de la Haute-Garonne
- Demandeurs d'emploi inscrits au pôle emploi en Haute-Garonne en catégorie 1,2 ou 3
- Stagiaires de la formation professionnelle en Haute-Garonne, inscrits au Pôle emploi en Haute-Garonne en catégorie 4
- Titulaires d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) sous conditions
- Titulaires d'un Contrat unique d'insertion (CUI) sous conditions
- Titulaires d'un Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) sous conditions

Pour résumer, on observe au sein de notre zone d'étude, des contrastes plus ou moins importants entre les communes. Celles situées au Nord disposent en général de moins d'offres de transports en commun que ce soit au niveau du bus ou même des trains. C'est aussi le cas de certaines communes frontalières au département du Tarn, comme Azas, Montpitol, ou encore Layrac-sur-Tarn. Le Sud/Sud-Ouest est en comparaison relativement bien desservi. C'est particulièrement le cas au Sud-Ouest, où l'on retrouve des lignes de bus Tisseo et Arc-en-ciel, mais également une proximité aux gares. Cela s'explique par la proximité de la métropole toulousaine et son offre de transport diversifiée.

Pour pallier ces inégalités et permettre aux personnes vulnérables de se déplacer plus facilement, des initiatives ont été mises en place. C'est l'exemple de l'Autonobus31 ou encore de la gratuité des transports pour les personnes âgées. Mais ces dispositifs sont-ils bien mis en application dans le territoire du CBE du NET ? Les personnes vulnérables les utilisent-elles ou peuvent-elles les utiliser correctement ?

De plus, on observe une volonté de développer l'intermodalité entre les différentes communes. Dans le SCoT Nord-Est Toulousain, on observe par exemple que les gares ont un rôle important dans les déplacements des populations. C'est pour cela que vers celles-ci développent différents modes de transport pour s'y rendre. C'est le cas des lignes de bus ou encore le développement des aires de covoiturage à proximité des gares, qui permettent de venir en transports en commun ou de laisser sa voiture sur place pour prendre le train.

3.2. Analyse des flux de mobilité

L'analyse des flux de mobilités permet de mettre en évidence, sur un territoire, les différents motifs de déplacements d'une population (travail, loisirs etc.) et leurs modes de déplacements privilégiés.

Une fois les tendances de mobilités définies sur le territoire du CBE du NET, nous aurons matière dans un deuxième temps, à lier l'analyse de l'offre de transports aux besoins des habitants en matière de mobilité.

Pour finir, nous identifierons des facteurs de mobilité qui tendent à favoriser des situations de vulnérabilité.

3.2.1. Périmètre d'étude et définitions

Les données utilisées lors de cette analyse sont issues de la publication du groupe Tisseo "Les déplacements dans la Grande Agglomération Toulousaine" qui reprend les résultats de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) de 2013*. Le périmètre d'étude est celui de la « Grande Agglomération toulousaine » qui inclut 179 communes, dont les communes du territoire du CBE font partie. L'objectif de ce périmètre est d'être en cohérence avec le Périmètre des Transports Urbains (PTU) et celui du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). Selon le découpage utilisé de l'EMD, les communes du territoire du CBE font partie de la catégorie « périphérie éloignée »

Déplacement :

« Un déplacement est un mouvement effectué entre deux lieux où la personne exerce une activité : domicile, travail, achat, loisirs, accompagnement...Toute activité exercée en un lieu marque la fin d'un déplacement. » (Source : EMD)

Dans cette étude, la mobilité est calculée par rapport à la population des 5 ans et plus.

Mobilité :

« Nombre moyen de déplacements par personne et par jour (hors vacances scolaires, week-end et jours fériés) » (source : EMD).

Enquête Ménage Déplacements :

« L'Enquête Ménages Déplacements permet de dresser un portrait de la mobilité des habitants d'un territoire (modes, motifs, flux...) et de mettre en évidence les évolutions des pratiques dans le temps. Il s'agit de disposer d'une bonne connaissance des déplacements à l'échelle d'un bassin de vie afin de mettre en place des politiques concertées en matière de transports. » (Source : EMD)

* Les déplacements dans la grande Agglomération Toulousaine, Tisseo, 2013

3.2.2. Les motifs de mobilité

Répartition des déplacements selon les motifs

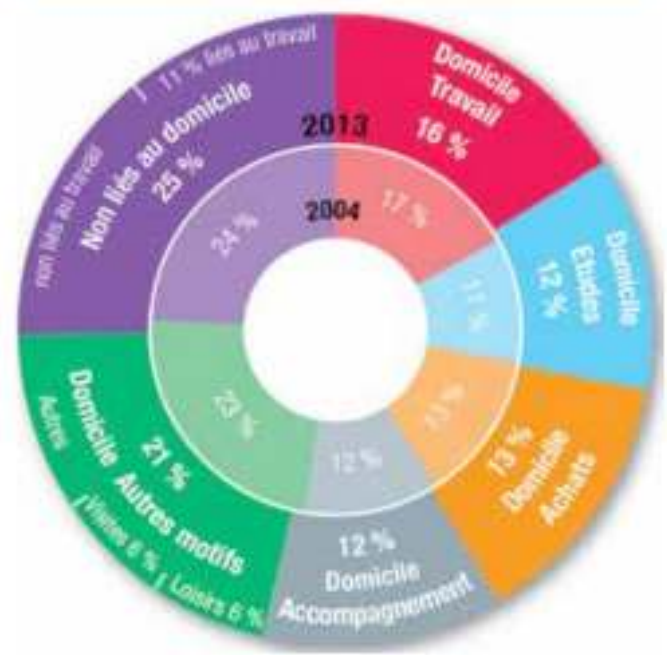


Figure 62 : Les motifs de déplacement Source : EMD 2013

Les déplacements ont été répertoriés comme majoritairement liés au domicile (cf. Figure n°62) : trois déplacements sur quatre se font au départ ou à destination du domicile. Parmi les déplacements « non liés au domicile », une part importante est rattachée au lieu de travail : les habitants qui accompagnent leurs enfants à l'école et se rendent ensuite au travail par exemple, ou encore les déplacements pour achats en rentrant du travail.

Focus sur les déplacements domicile-travail :

L'occupation principale est un facteur important influant sur la mobilité. En effet, les contraintes et les modes de vie sont différents entre un retraité et un étudiant par exemple. Les personnes ayant un emploi se déplacent beaucoup : plus de 4 déplacements par jour pour les actifs travaillant à temps plein, voire même plus de 5 déplacements par jour pour les personnes ayant un travail à temps partiel.

Les retraités et les scolaires (qui réalisent relativement peu de déplacements en dehors de leur trajet quotidien vers l'école) ont quant à eux une mobilité faible, avec 3 déplacements environ par jour et par personne.

Du fait que le trajet domicile-travail soit beaucoup effectué, on observe une première conséquence sur l'accumulation des besoins en transport sur les mêmes temporalités :

- la période de pointe du matin, de 7 h à 9h concentre 17 % des déplacements,
- et celle du soir s'étalant de 16 h à 19 h concentre 30% des déplacements sur ces trois heures de fin de journée (c'est la période où les habitants repartent de leur lieu de travail ou d'études, mais réalisent également d'autres motifs, loisirs, achats, visites...).

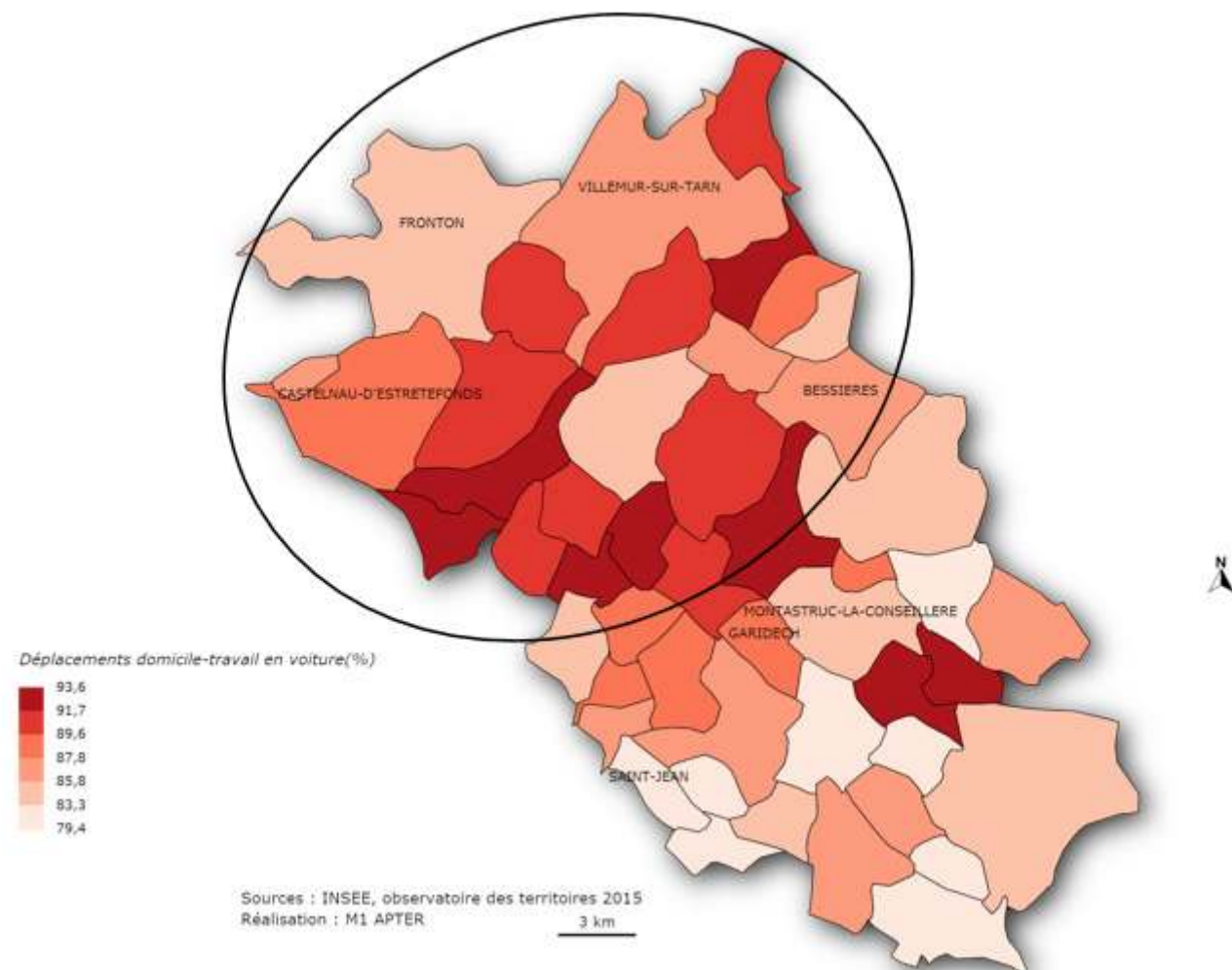


Figure 63 : Part des déplacements domicile travail en voiture (%)

Toutes les communes du territoire du CBE du NET dépassent la moyenne nationale des déplacements domicile-travail en voiture (cf. Figure n°63) qui est de 70,2 %, emblématique des mobilités dans le périurbain. Les valeurs les plus faibles de l'utilisation de la voiture pour se rendre au travail concernent Gragnague et Montrabé. En effet ce sont celles qui se rapprochent le plus de la moyenne nationale (70,2%) avec respectivement 79,5% et 79,4%. On remarque alors que dans les communes de la partie Nord du CBE du NET (entourées en noir), la part de l'utilisation de la voiture pour se rendre au lieu de travail est plus forte que dans celles du Sud, aux abords de la métropole toulousaine (à l'exception de Fronton et de Villemur). Cela peut s'expliquer par le manque de transports en commun dans la partie Nord du territoire et par une faible fréquence des passages des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Mobilité liée aux achats, aux accompagnements ou domicile-études

Le poids des motifs de déplacements pour effectuer un achat ou un accompagnement est également important. On compte autant de déplacements domicile-accompagnement ou domicile-achats que de déplacements domicile-études !

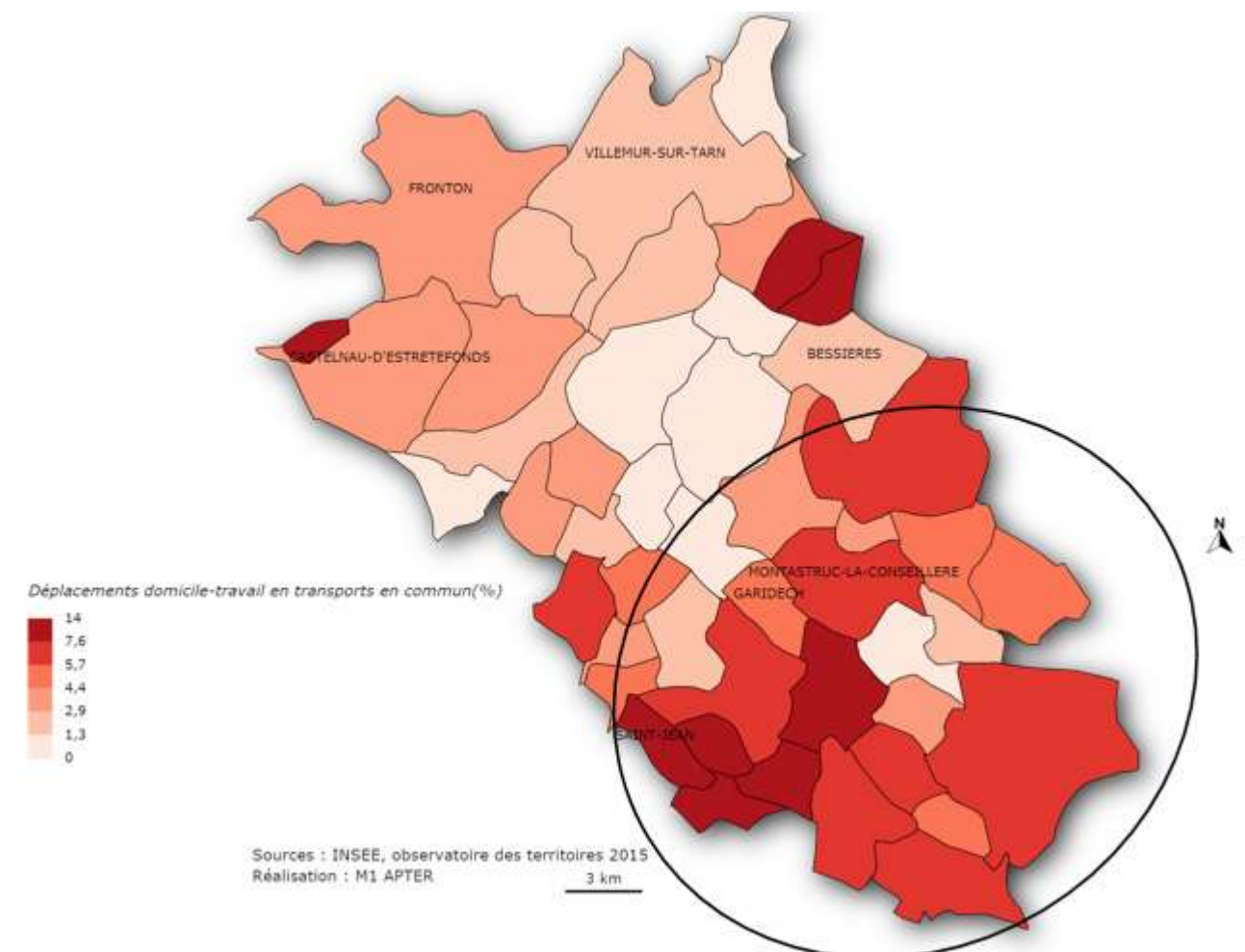


Figure 64 : Part des déplacements domicile travail en transports en commun (%)

En ce qui concerne les déplacements domicile-travail en transports en commun (Cf. Figure n°64), toutes les communes du CBE du NET sont en dessous de la moyenne nationale qui est de 15%. La commune qui se rapproche le plus de cette moyenne est celle de Montrabé qui faisait partie des communes où l'utilisation de la voiture pour effectuer le trajet domicile-travail était la plus faible. Cette commune dispose en effet d'une gare.

En revanche les habitants de certaines communes n'utilisent pas du tout les transports en commun (0%) comme les communes de Saint-Jean-Lherm, Montpitol, Bazus ou encore Le Born. Les communes aux abords de la métropole toulousaine sont mieux desservies par les transports en commun que celles qui sont plus éloignées.

De plus on observe, d'après une étude faite sur la zone d'emploi de Toulouse, que la plupart des déplacements domicile-travail sont effectués en direction de la zone d'emploi Toulousaine. En effet c'est entre 40% et 60% de personnes qui se déplacent quotidiennement depuis les bassins de vie tels que Montastruc-la-Conseillère, Verfeil ou encore Castelnaud-d'Estrétefonds.

En conclusion de cette analyse on observe sur la partie nord du CBE du NET une moins bonne desserte en transports en commun que dans le secteur Sud et une utilisation plus marquée de la voiture. À l'inverse, les communes situées sur la partie sud (entouré en noir) bénéficient d'un meilleur maillage en termes de transport en commun du fait de la proximité de la métropole, et ils sont donc plus utilisés.

- La voiture, mode de déplacement principal

Les habitants choisissent encore le plus souvent d'utiliser la voiture comme moyen de transport principal. Sur le territoire de la grande agglomération toulousaine, plus le territoire est éloigné, plus les habitants sont dépendants à la voiture. Il est à noter que pour les déplacements de motifs « domicile-travail », la part de la voiture domine largement comme le montre l'étude précédente.

Dans le cas du territoire du CBE du NET les habitants effectuent entre 2,75 à 3 déplacements par jour et par personne, ce qui est au-dessus de la médiane (de 2,50 à 2,75).

- L'utilisation des transports collectifs (TC)

Dans le territoire du CBE du NET, 30% des personnes possèdent un abonnement aux transports collectifs tels que le réseau Tisseo (surtout pour les communes à proximité de Toulouse, le réseau Arc-en-ciel (pour une bonne partie centrale des communes du CBE), le TER etc.)

Depuis 2004 (dernière étude de l'EMD), il y a eu une hausse de la mobilité en transports en communs dans ces communes dites de périphéries éloignées.

- Le Vélo

Le vélo reste une pratique à développer sur ce territoire. Comme énoncé plus haut, peu de pistes cyclables sont à disposition des habitants.

- Quels modes de transport selon le profil des habitants ?

D'après les résultats de l'EMD, il a été mis en évidence que les modes de transports étaient différemment utilisés selon le profil des habitants, notamment :

- selon le genre : les femmes se déplacent plus à pied et en transports en commun que les hommes ;
- selon les âges : les jeunes de 10 à 24 ans utilisent beaucoup plus les transports en commun que la moyenne à partir de 25 ans ; la part de la voiture progresse ensuite régulièrement jusqu'à atteindre un pic pour les personnes de 45-49 ans, puis redescendre. La part de la marche à pied évolue en sens inverse : après 64 ans, les personnes se déplacent de plus en plus à pied et de moins en moins en voiture ;
- selon leur activité socio-professionnelle : les actifs ayant un emploi sont ceux qui utilisent le plus la voiture et le moins les transports collectifs et la marche à pied ; les étudiants se déplacent peu en voiture (Ils ont beaucoup recours aux transports en commun et à la marche à pied, avec des parts modales qui atteignent respectivement 38 % et 35 % de leurs déplacements) ; les chômeurs qui réalisent environ la moitié de leurs déplacements en voiture et l'autre moitié à pied ou en transports en commun ;
- selon le type d'habitat : la part du marché de la voiture passe de 73 % pour les personnes habitant dans un logement individuel isolé, à 35 % pour les résidents de grand collectif.

En conclusion de cette analyse, on peut retenir les points suivants, résumés de manière synthétique :

- Un indice de la mobilité sur le territoire du CBE du NET se situe entre 3,6 à 3,8 déplacements par jour et par personne en moyenne, ce qui correspond à la moyenne des déplacements du périmètre d'étude de la Grande Agglomération Toulousaine, malgré une tendance à la mobilité en baisse généralisée ;
- Les déplacements sont majoritairement liés aux domiciles (part des déplacements domiciles-travail élevés) ;
- L'emploi des habitants a un effet direct sur leur mobilité : les employés sont les plus mobiles (ceux ayant un emploi à temps partiel encore plus) et a contrario, les retraités sont les moins mobiles ;
- La voiture reste le mode de transport privilégié pour les habitants du territoire du CBE du NET (il existe tout de même une disparité entre communes bien desservies ou non), surtout lorsqu'il s'agit du déplacement domicile-travail ;
- Il existe des disparités entre le profil des habitants et leur rapport à la mobilité (nombre de déplacements réduits et différents modes de transports privilégiés).

3.3. Mobilité et répartition des fragilités sociales : une accumulation de difficultés pour les communes au Nord du CBE

Comme l'ont montrées les cartes sur les revenus (Cf. figure n°25), on remarque que les communes les plus au Nord se différencient par un niveau de revenus plus faible que les autres communes du territoire du CBE du NET, notamment celles qui sont proches de la métropole toulousaine et qui se distinguent par des revenus beaucoup plus élevés (+10 000€).

On remarque aussi que d'après la carte représentant le nombre de chômeurs (Cf. figure n°41), les communes les plus au Nord se différencient par un taux de chômage plus élevé (exemple de Villemur-sur-Tarn (13,9%), Fronton (10,3%), Villaudric (11,9%), Bondigoux (10,7%), et Mirepoix-sur-Tarn (11,4%) ; en France (9,3%)) comparé aux communes qui se trouve au Sud du CBE du NET (exemple de Gauré (3,8%), Saint-Marcel-Paulel (5,5%) ou encore Saint-Jean-l'Herm (5,4%)). Il y a une exception pour les communes de Saint-Jean et Montrabé qui concentrent un taux important de chômeurs. Nous pouvons également rajouter, d'après la carte sur « La diversité de l'offre de transport sur en Haute-Garonne » que ces mêmes communes sont celles qui sont le moins desservies par les transports en commun et par conséquent celles dans lesquelles les habitants sont les plus dépendants à la voiture.

En conclusion de cette analyse, nous pouvons souligner le fait que les communes situées dans le Nord du territoire, présentant une mauvaise accessibilité aux transports en commun, sont aussi celles qui cumulent à la fois la population aux revenus les plus faibles du territoire et une plus forte concentration de chômeurs. On peut ajouter que l'utilisation fréquente de la voiture pour se rendre au travail alourdit les frais mensuels des ménages (essence, assurance, entretien du véhicule etc). La population des communes du Nord du CBE du NET concentre alors des difficultés. Ceci constitue indéniablement un risque de vulnérabilité plus grand.

On constate en revanche que les communes au Sud, mieux desservies par les transports en commun, ne présentent pas de taux de chômage fort (exception avec Saint-Jean 11,2% et Beaupuy 10,4%), ni de revenus faibles. Leurs habitants sont sans doute moins soumis que ceux du Nord au processus de vulnérabilité.

3.4. Une couverture numérique satisfaisante sur le territoire

Depuis 2016, le département de Haute-Garonne s'est engagé à couvrir la totalité de son territoire par la fibre optique d'ici 2030. La première phase de ce chantier vise à offrir à la totalité des abonnés une amélioration du débit selon un échelonnement de 4 à 30 Mb/s. D'ici 2020, l'objectif du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) est d'équiper 80% de sa population avec le réseau fibre optique FiberTo The Home (FTTH), qui signifie fibre optique jusqu'au domicile pour, à terme (2030), couvrir la totalité du territoire. Le CBE du NET est bien desservi car proche de la métropole toulousaine et traversé par deux grand axes que sont la A68 et la A62. La population nombreuse et d'âge plutôt moyen a aussi sûrement pesé dans l'installation du réseau internet et mobile. Logiquement ce sont les locaux des plus grandes communes structurantes (Saint-Jean, Montastruc-la-Conseillère, Villemur-sur-Tarn ou Bessières) qui sont à moitié éligibles à la fibre > 30Mb/s, tandis que tout le territoire est plutôt bien couvert par la fibre > 3Mb/s.

En 2015, La grande majorité des communes du CBE du NET compte plus de 70% de bâtiments éligibles à un débit satisfaisant (Cf. Figure n°65). Cependant, huit communes sont sous le seuil des 40% ayant accès au haut débit, comme les communes de Bazus, Buzet-sur-Tarn ou bien Villematier, situées au Nord-Est de la métropole toulousaine.

En revanche pour le très haut débit le constat est différent, seules les communes ayant une forte concentration de population, comme Fronton ou Bessières, y ont accès. La couverture très haut débit reste plus faible, puisque 28 communes n'ont aujourd'hui aucun accès à celui-ci.

De manière globale, l'accès au réseau haut débit constitue un levier de développement, d'attractivité et de bien vivre sur le territoire.

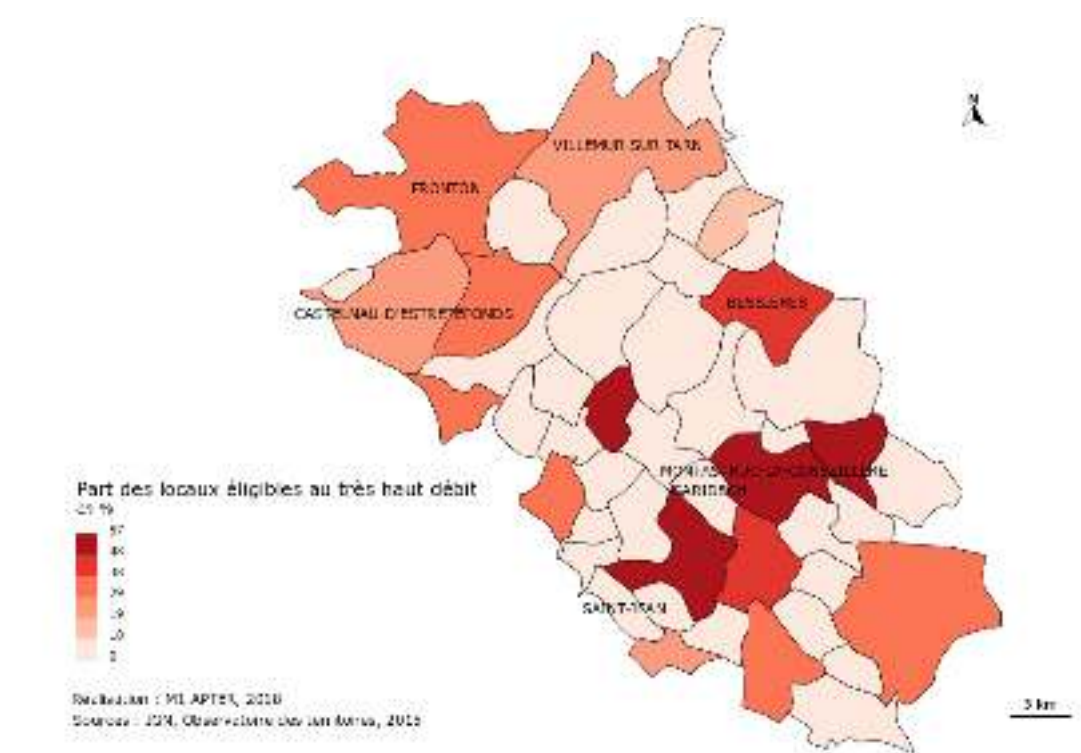


Figure 65 : Part des locaux éligibles au très haut débit en 2015

Les grands opérateurs français SFR, Free, Orange et Bouygues couvrent l'ensemble du territoire, pour les appels/sms ou la 4G. On remarque que l'offre 4G est très satisfaisante quels soient les opérateurs ne laissant que la commune de Le Born non totalement couverte. Le réseau appel et SMS est un peu plus faible dans certaines parties du territoire présentant un relief de coteaux assez prononcé.

On peut aussi distinguer 3 communes qui font partie des Zones de Déploiement Prioritaire (ZDP) de la couverture 4G : ce sont les communes de Fronton, Layrac-sur-Tarn et Mirepoix-sur-Tarn.

Le territoire est finalement très bien couvert du fait de sa proximité avec la métropole toulousaine. Le haut débit avec l'ADSL ou bien la fibre FTTH (cf. Figure n°66) tout comme la présence des 4 opérateurs nationaux dans le CBE du NET (Orange, SFR, Free, Bouygues) couvrent au final très bien le territoire. Cependant, il subsiste un important retard sur la desserte en très haut débit malgré les attentes des collectivités et du Conseil départemental.

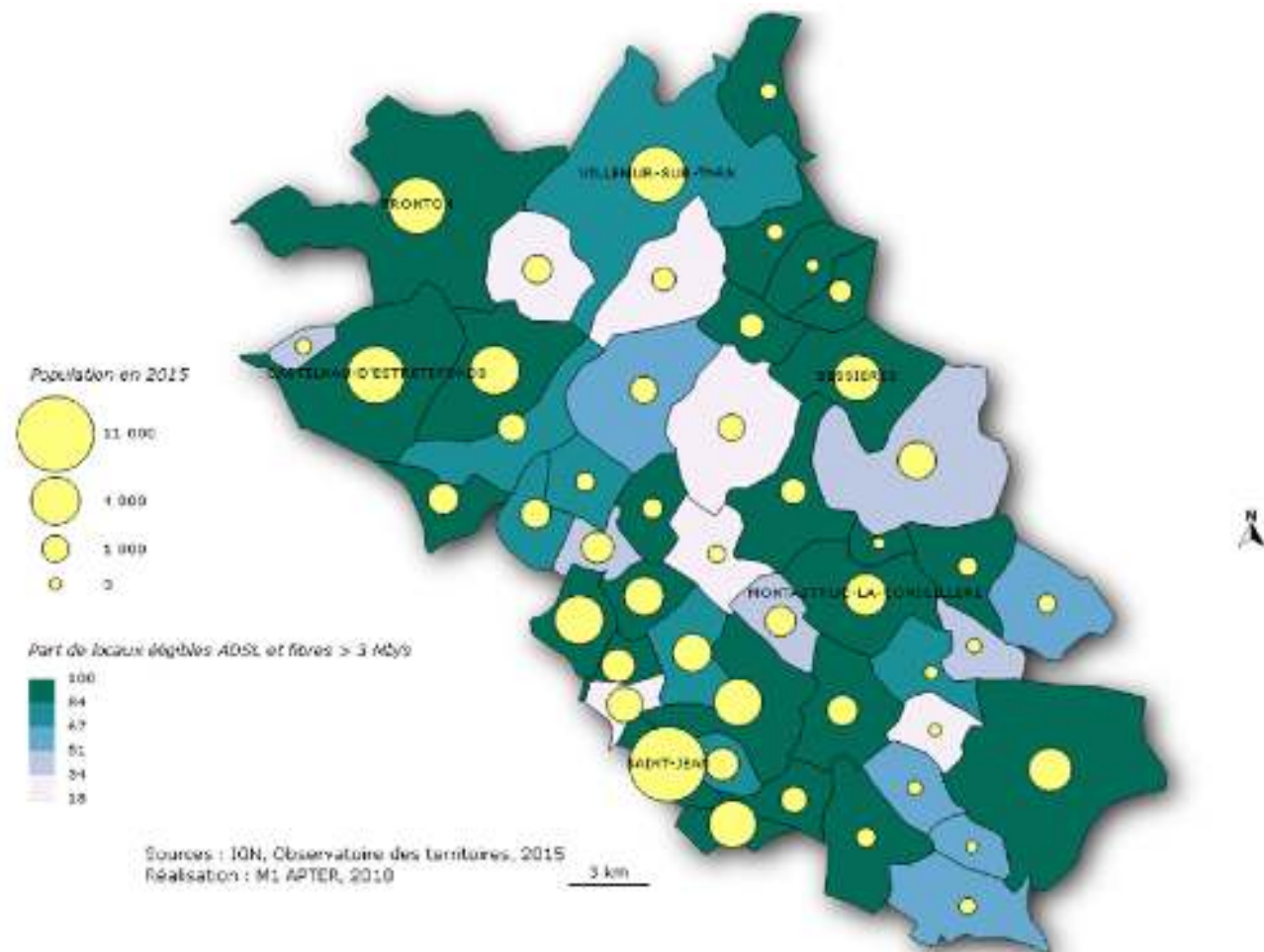


Figure 67 : Part des locaux éligibles au haut débit en comparaison à la population en 2015

3.5. Un profil résidentiel aux caractéristiques périurbaines

Le CBE du NET, par sa proximité avec la métropole toulousaine, présente des caractéristiques résidentielles propres aux territoires périurbains. Nous allons nous intéresser à ces caractéristiques et aux éventuels contrastes territoriaux. En effet la question résidentielle participe des éléments à observer lorsque l'on s'intéresse aux populations et à leurs éventuelles fragilités.

3.5.1. Une polarisation du logement dans les principaux centres du territoire

Le territoire présente une densité de logements assez importante. En effet, on compte 42 844 logements pour une population de 99 864 habitants soit 2,3 habitants par logement ; en comparaison, la métropole toulousaine compte 412 578 logements pour 755 882 habitants soit 1,83 habitants par logement (cf. Figure n°68).

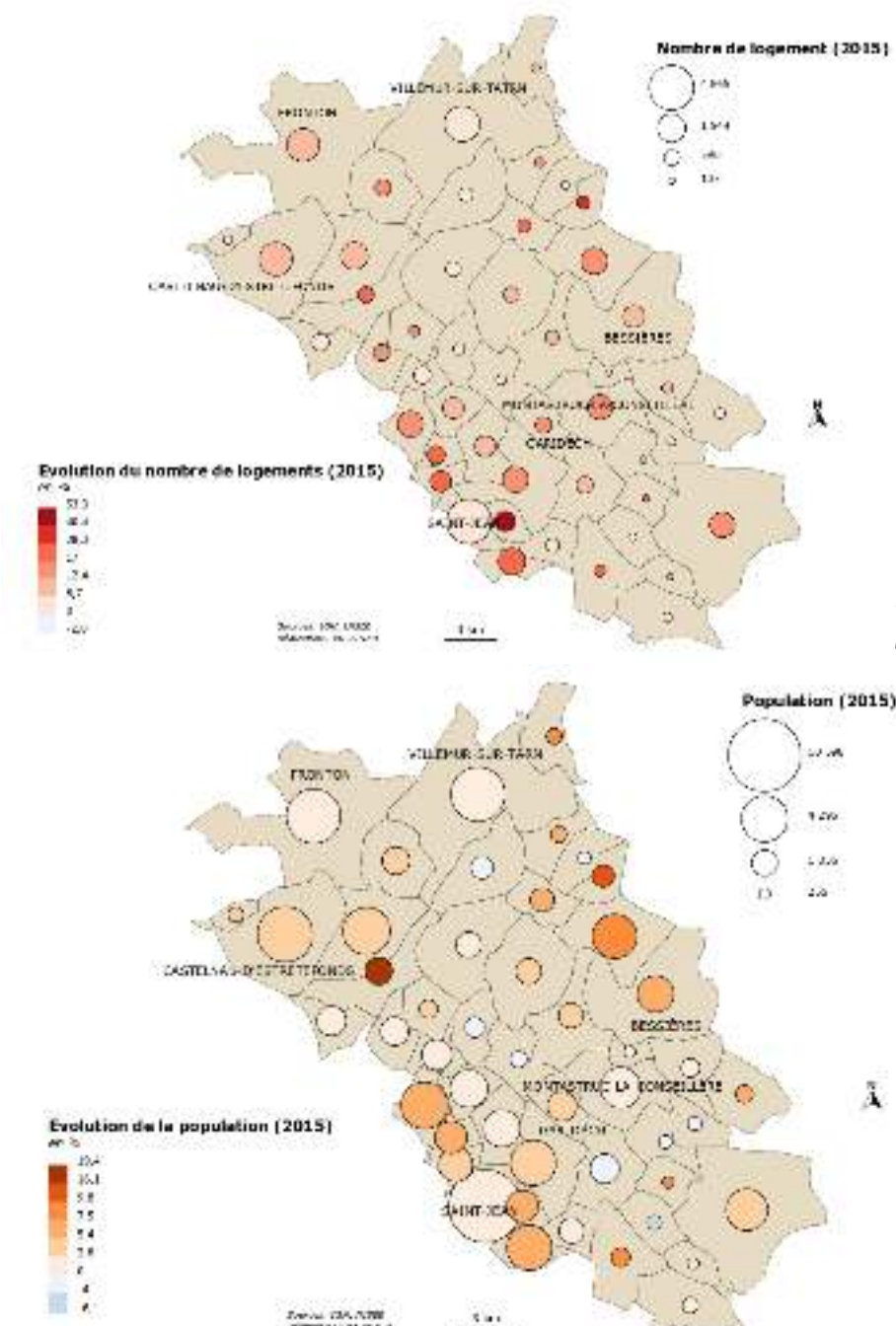


Figure 68 : Evolution du nombre de logements et évolution de la population entre 2010 et 2015

Si l'on compare la croissance de la population (Cf. Figure n°68) et celle du nombre logements dans le territoire entre 2010 et 2015, nous pouvons remarquer que les deux évolutions sont concomitantes.

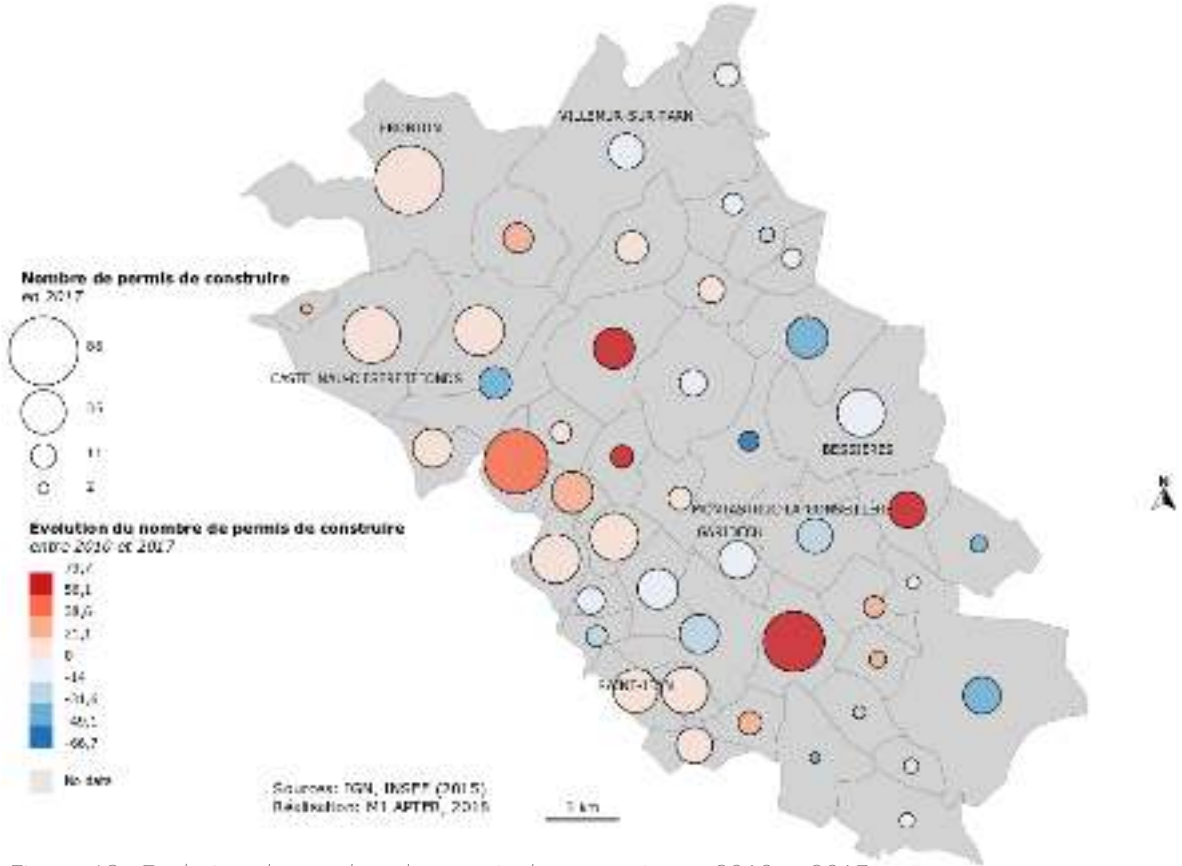


Figure 69 : Evolution du nombre de permis de construire en 2010 et 2017

Nous notons que les logements sont polarisés autour de certaines communes clés comme Fronton, Villemur-sur-Tarn, Bessières, Montastruc-la-Conseillère, Verfeil et Saint-Jean. Cette agglomération de logements nous permet de mettre en évidence la densité de logements au Nord et à l'Ouest du territoire, proche de la métropole toulousaine. L'accroissement de population au cours des dernières années a également entraîné une hausse de la construction de logements, notamment dans les communes comprises entre Fronton et Pechbonnieu. Au Sud et à l'Est les permis de construire sont en léger déclin sauf pour les communes de Gragnague et Roquesérière qui ont vu leur nombre de permis de construire (cf. Figure n°69) augmenter de plus d'un tiers depuis 2010.

Les trois cartes qui suivent illustrent assez bien le processus de périurbanisation du territoire. Plus on se rapproche de la période actuelle et plus la part la plus importante de logements construits entre 2005 et 2012 concerne les communes les plus éloignées de Toulouse (Cf. Figure 72). A l'inverse la figure 70, témoigne de l'intensité des constructions neuves dans les communes limitrophes à Toulouse dans les années 1970-1990 alors que leur part est beaucoup plus faible aujourd'hui. Toutefois aujourd'hui de nouvelles tendances émergent comme celle de renforcer la densité de la couronne proche de Toulouse afin de limiter le phénomène d'étalement urbain : les taux élevés de constructions neuves entre 2005 et 2012 à Montrabé ou Castelnau-d'Estretfonds en sont révélateurs.

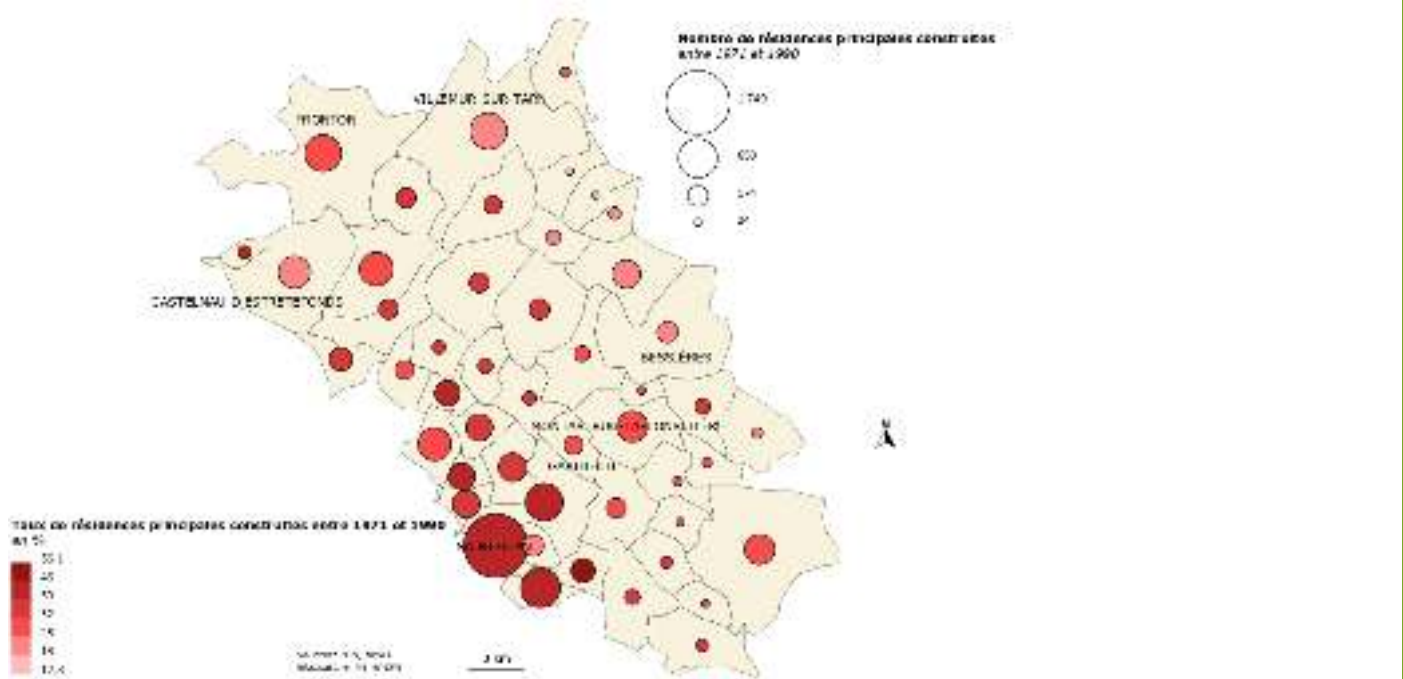


Figure 70 : Logements construits entre 1971 et 1990

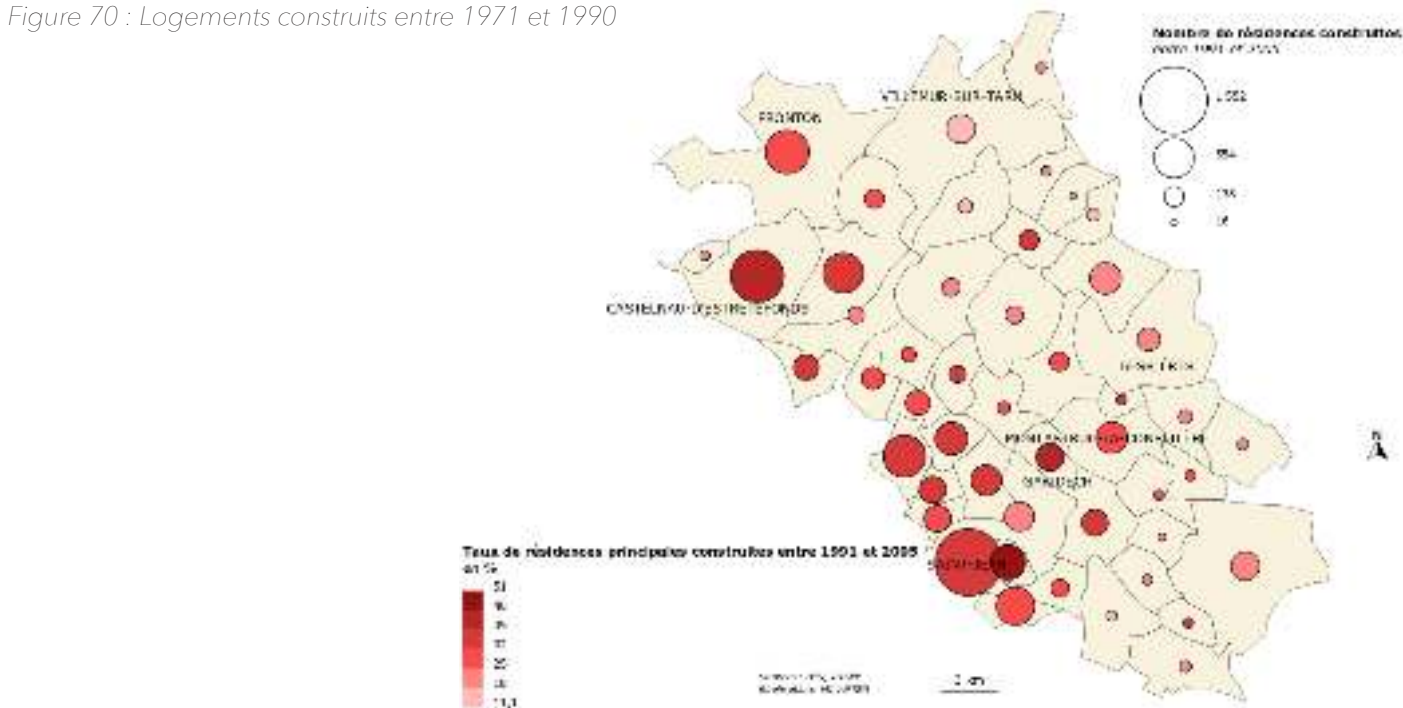


Figure 71 : Logements construits entre 1971 et 2005

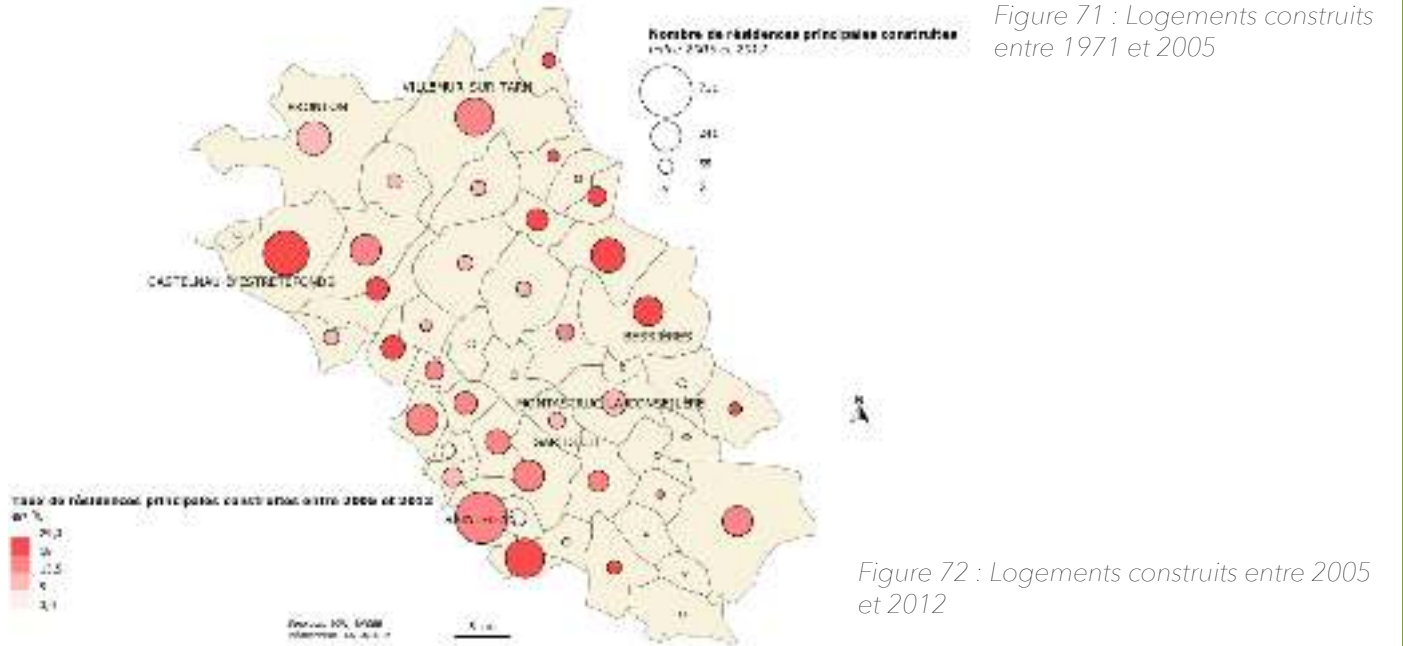


Figure 72 : Logements construits entre 2005 et 2012

3.5.2. Un parc logements de qualité

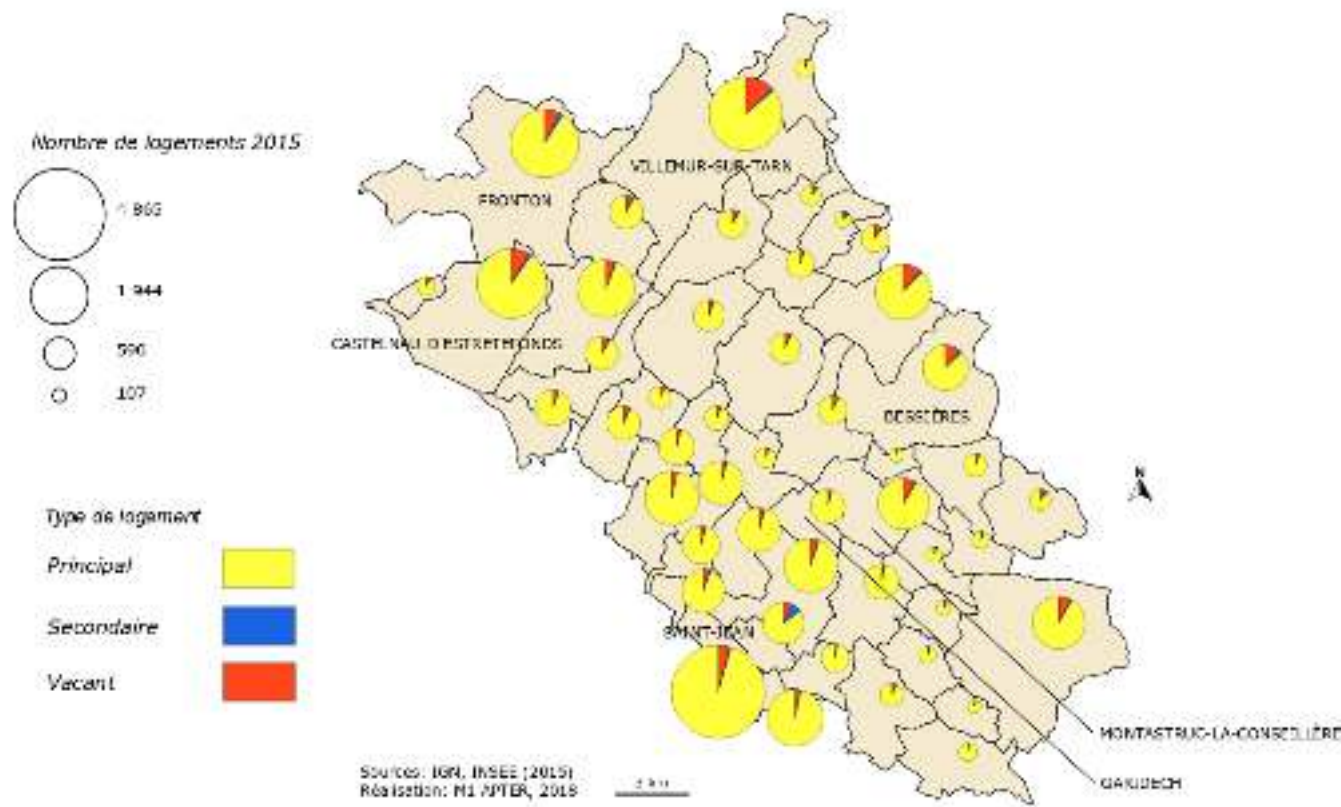


Figure 73 : Typologie du logement en 2015

Du fait de sa proximité avec la métropole toulousaine et de son statut de territoire périurbain, le territoire est composé très majoritairement de logements principaux (92%) et compte très peu de logements vacants (6%) ou de logements secondaires (2%) (Cf. Figure n°73). En comparaison à d'autres intercommunalités du périurbain toulousain, on s'aperçoit que les chiffres sont assez semblables même si le territoire du CBE du NET présente une part un peu plus importante de logements secondaires. Par exemple, les CC du Muretain et de la Save-du-Touch, situées au Sud-Ouest de Toulouse, présentent respectivement 0,9% et 0,7% de logements secondaires.

Le territoire semble donc attractif, même si les prix du m² bâti peuvent parfois être assez élevés (Cf. Figure n°74 et Figure n°75). Cela peut également être mis en évidence avec le prix du m² de foncier bâti qui reste relativement élevé sur le CBE du NET du fait de sa proximité avec la métropole toulousaine.

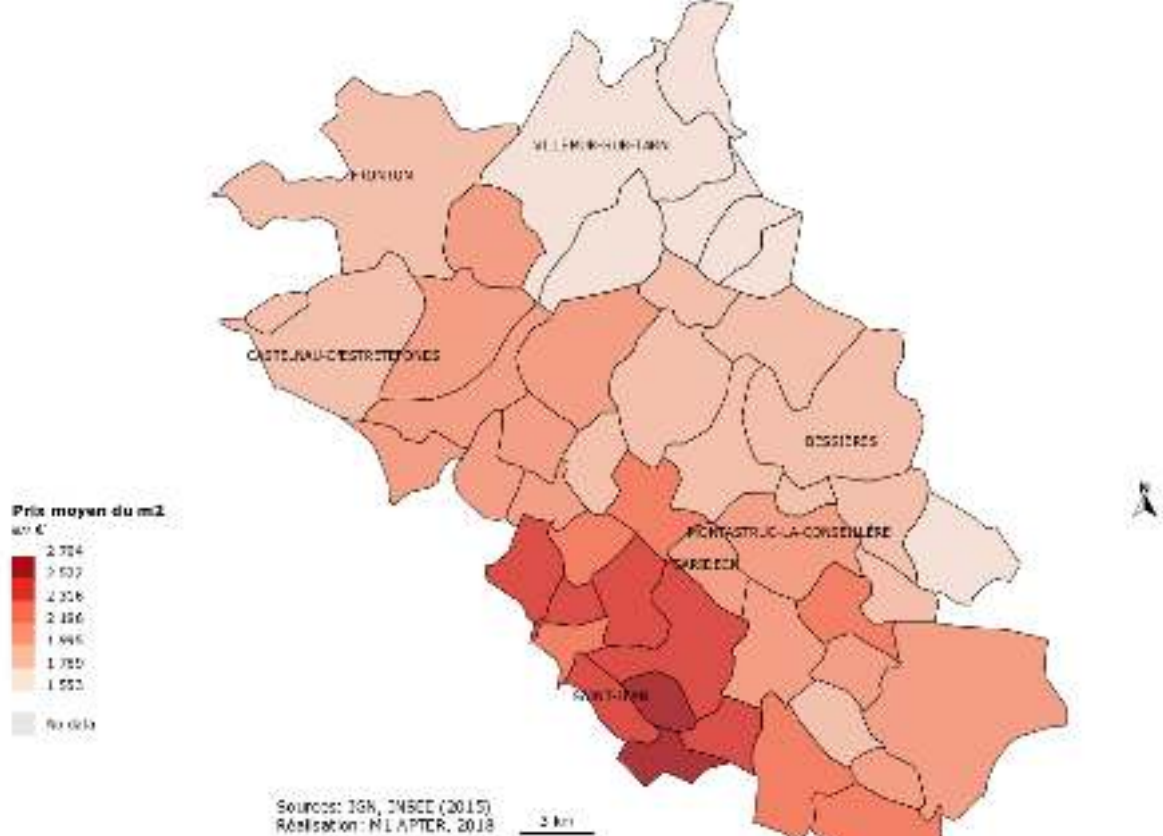


Figure 74 : Prix moyen du m2 du bâti à l'achat en logement collectif

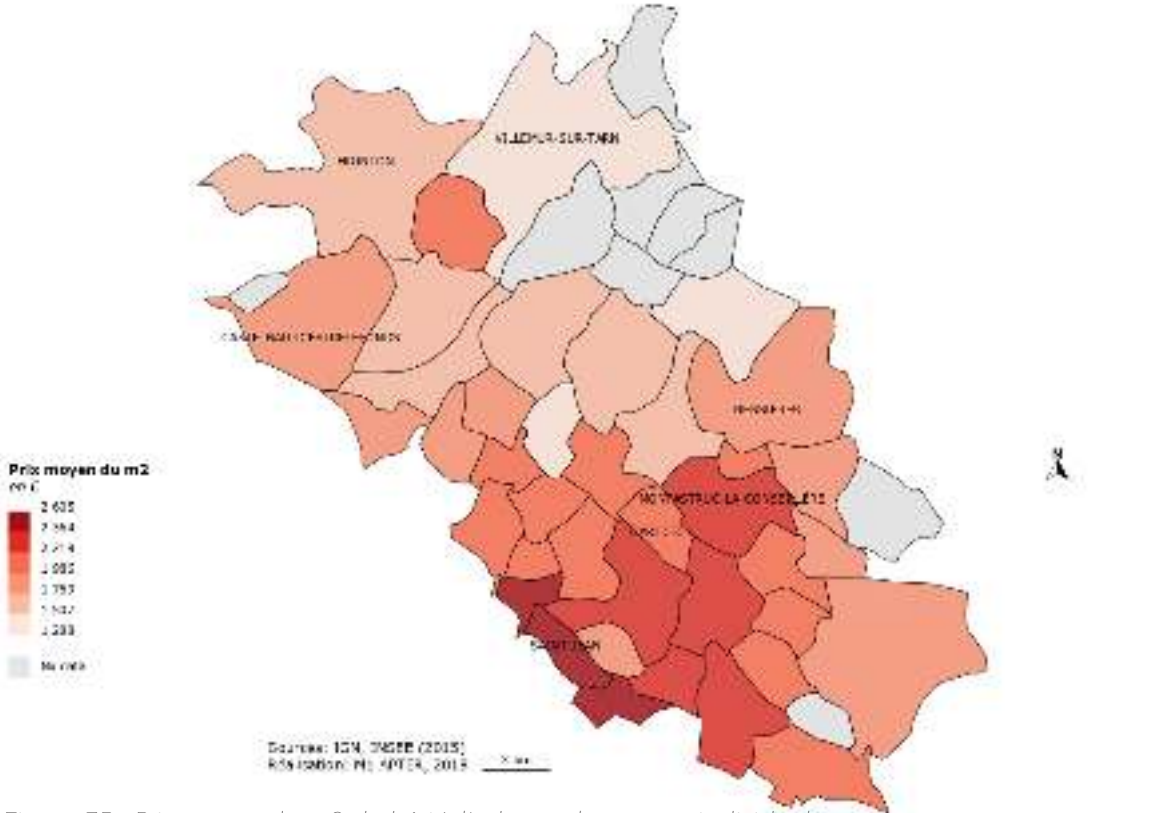


Figure 75 : Prix moyen du m2 du bâti à l'achat en logement individuel

On remarque en effet un contraste assez marqué entre les communes les plus proches et les plus éloignées de Toulouse. Si l'on compare les extrêmes, le prix moyen du m² pour un logement individuel à l'achat est de 1 553€ pour la commune de Villemur-sur-Tarn, tandis que pour la commune de Rouffiac-Tolosan, en bordure de la métropole toulousaine, le prix est de 2 704€ soit un écart de 1 151€. Il existe donc une distinction géographique nette quant aux facilités d'accès à la propriété dans les différentes communes du territoire. Le Nord est beaucoup plus accessible que le sud, et ceci va influencer sur les contrastes socio-spatiaux du territoire.

Les logements présents sur le territoire (Cf. Figures 77, 78, 79), sont, par leur taille, favorables à l'installation de couples avec enfants. En effet, en observant leur taille, on peut facilement se rendre compte que la majorité d'entre eux comptent 3, 4, 5 pièces et plus. Seules quelques communes du Nord-Ouest et autour de St-Jean comptent entre 10 et 19% maximum de logements d'une ou deux pièces. Ce sont les territoires disposant par ailleurs d'une part de logements collectifs plus grande. Ce profil de logement est emblématique du périurbain où le modèle pavillonnaire domine largement et avec lui de plus grandes surfaces.

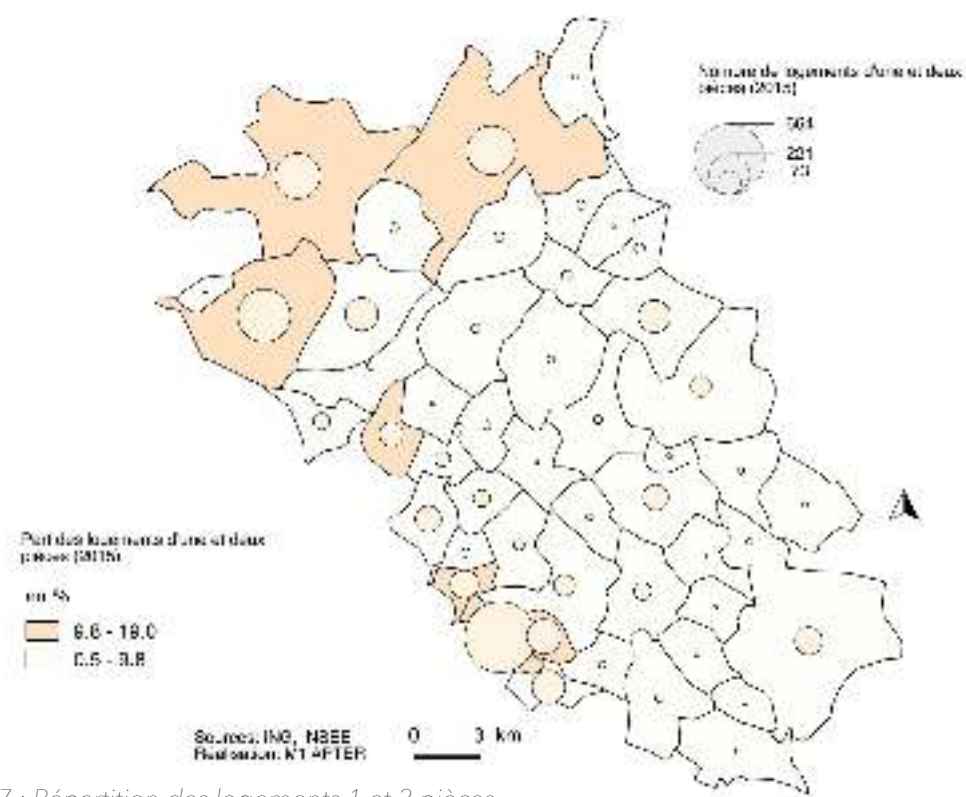


Figure 77 : Répartition des logements 1 et 2 pièces

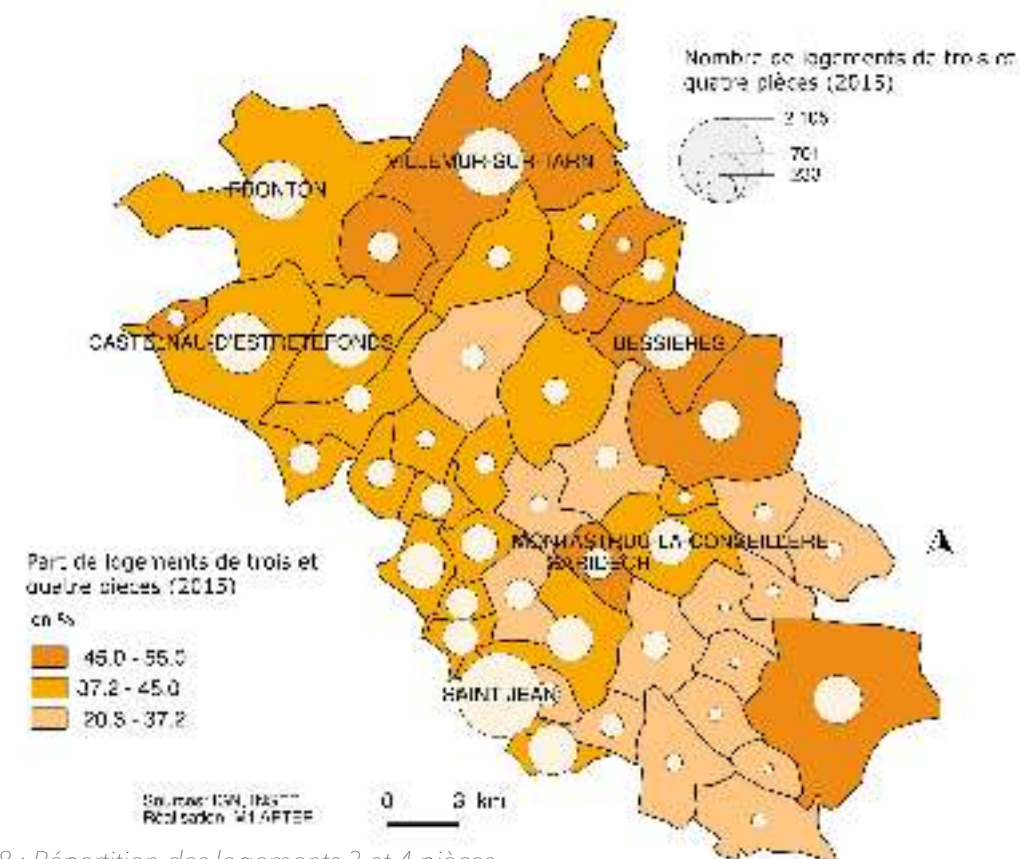


Figure 78 : Répartition des logements 3 et 4 pièces

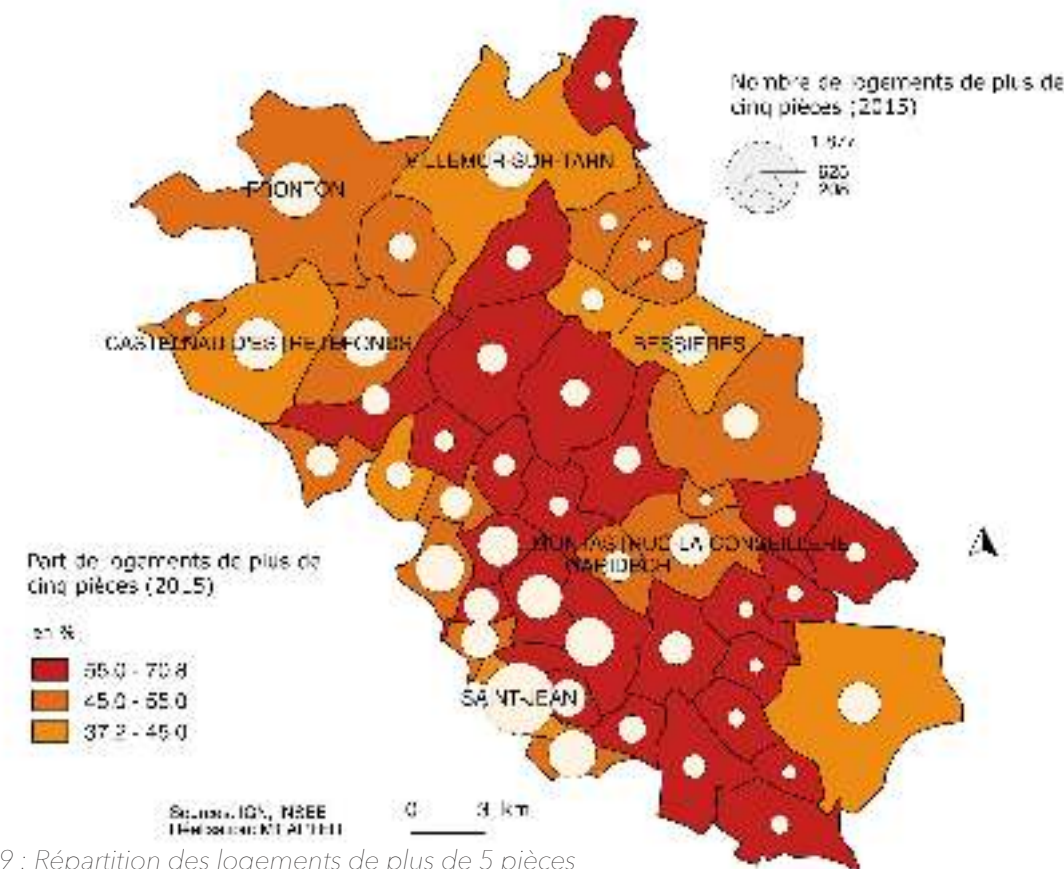


Figure 79 : Répartition des logements de plus de 5 pièces

Quand on s'intéresse au statut d'occupation des logements, là encore une caractéristique du périurbain s'impose : la part des propriétaires (Cf. Figure n°80) est très importante. Elle représente 75% du statut d'occupation.

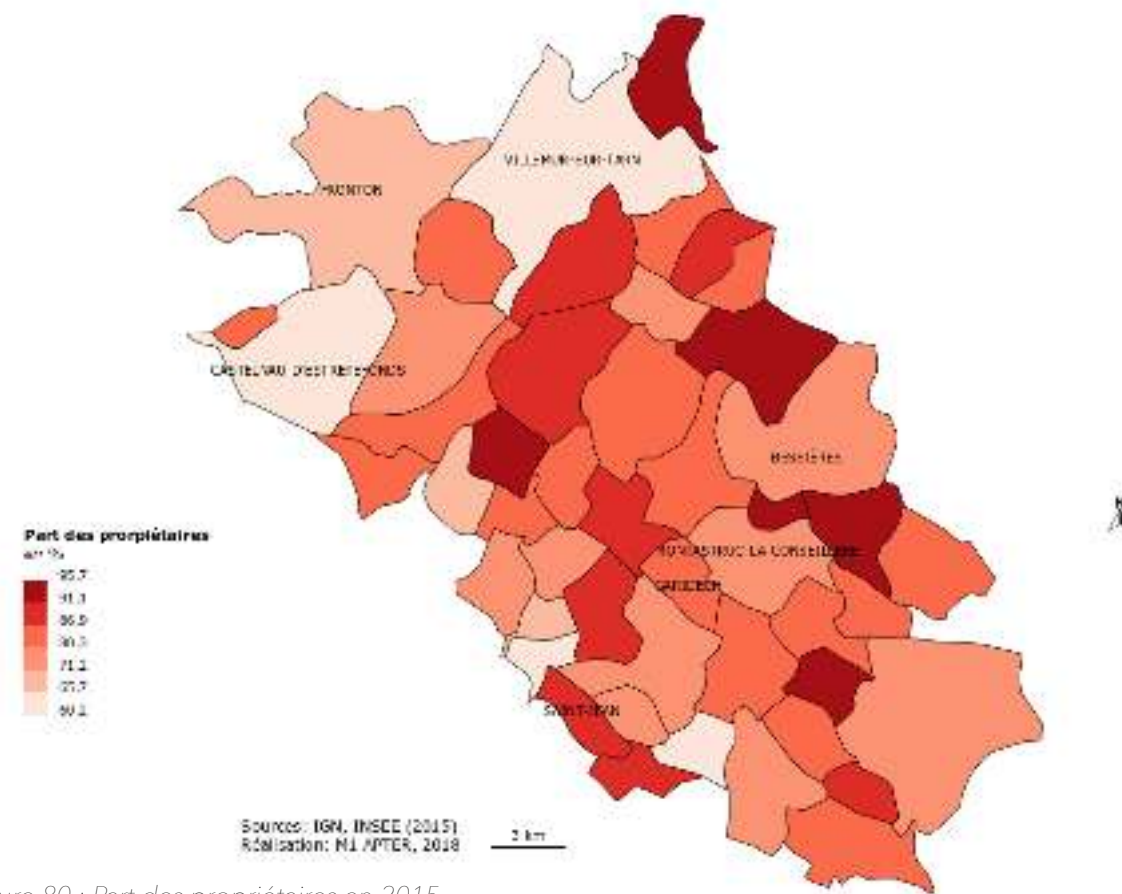


Figure 80 : Part des propriétaires en 2015

La part des locataires est quant à elle de 25% (Cf. Figure 81) et reste plus marquée dans le Nord-Ouest que dans le reste du CBE. À l'exception des communes de Saint-Jean et Bessières situées plus au sud, ce sont surtout les communes de Villemur-sur-Tarn, Fronton, Castelnau-d'Estrétefonds au nord du territoire qui présentent l'offre locative la plus importante.

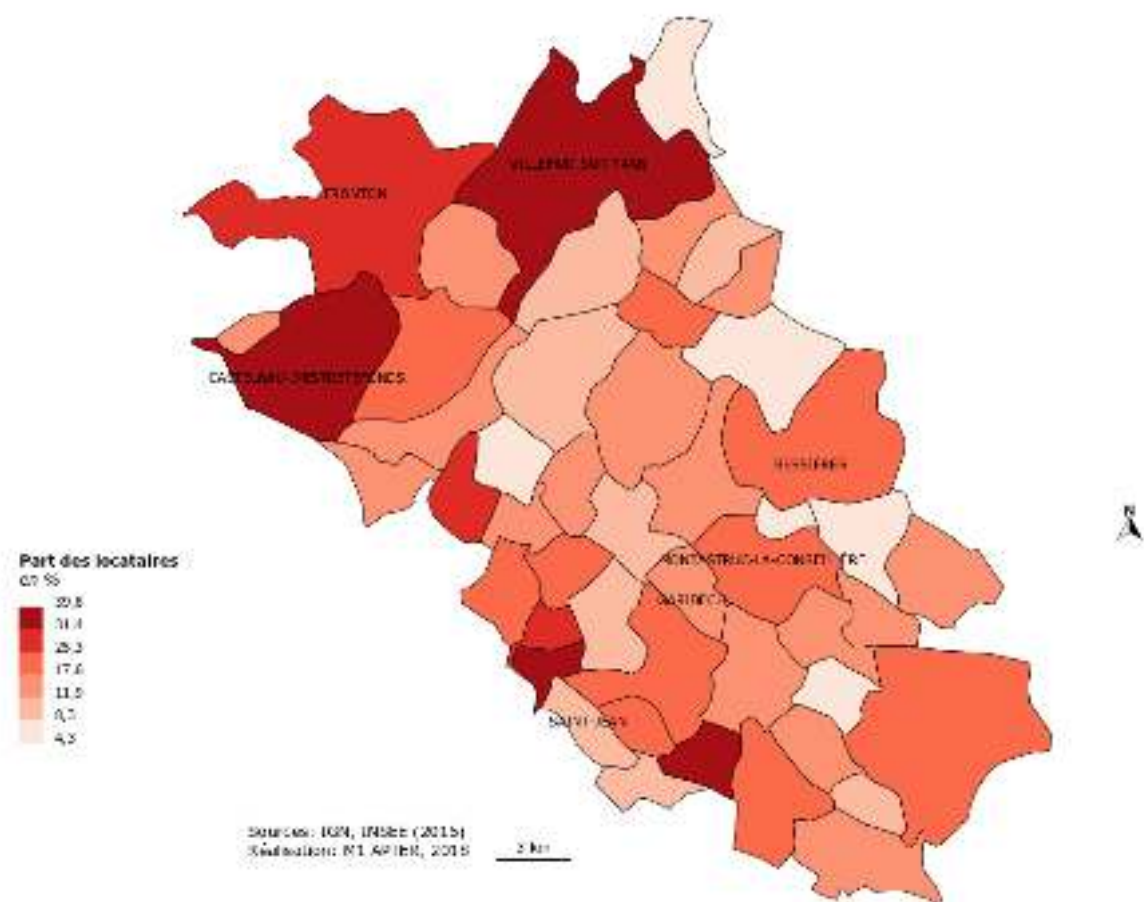


Figure 81 : Part des locataires en 2015

La localisation, la typologie ainsi que le statut d'occupation des logements jouent donc un rôle clef dans la répartition de la population sur le territoire. La spatialisation et le profil des habitants nous permet donc d'affirmer un peu plus l'existence du clivage précédemment remarqué entre la partie Nord et la partie Sud du CBE du NET.

3.5.3. L'assez faible présence du logement social renforçant le phénomène de clivage socio-spatial

La répartition géographique du logement social en 2016 (Cf. Figure n°82) nous permet d'observer une nouvelle fois la disparité entre les deux entités territoriales Nord et Sud. En effet, les communes qui comportent le plus de logements sociaux sont regroupées sur deux espaces spécifiques :

- Une offre concentrée dans les communes les plus importantes et parfois industrielles ou qui l'ont été comme Villemur-sur-Tarn ;
- Une offre à proximité de Toulouse, là où le Programme Local de l'Habitat (PLH) impose d'atteindre les taux fixés par la Loi de relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) ;

Cette répartition coïncide assez étroitement avec celle du taux de chômage par commune recensé en 2015 (Cf. Figure 46).

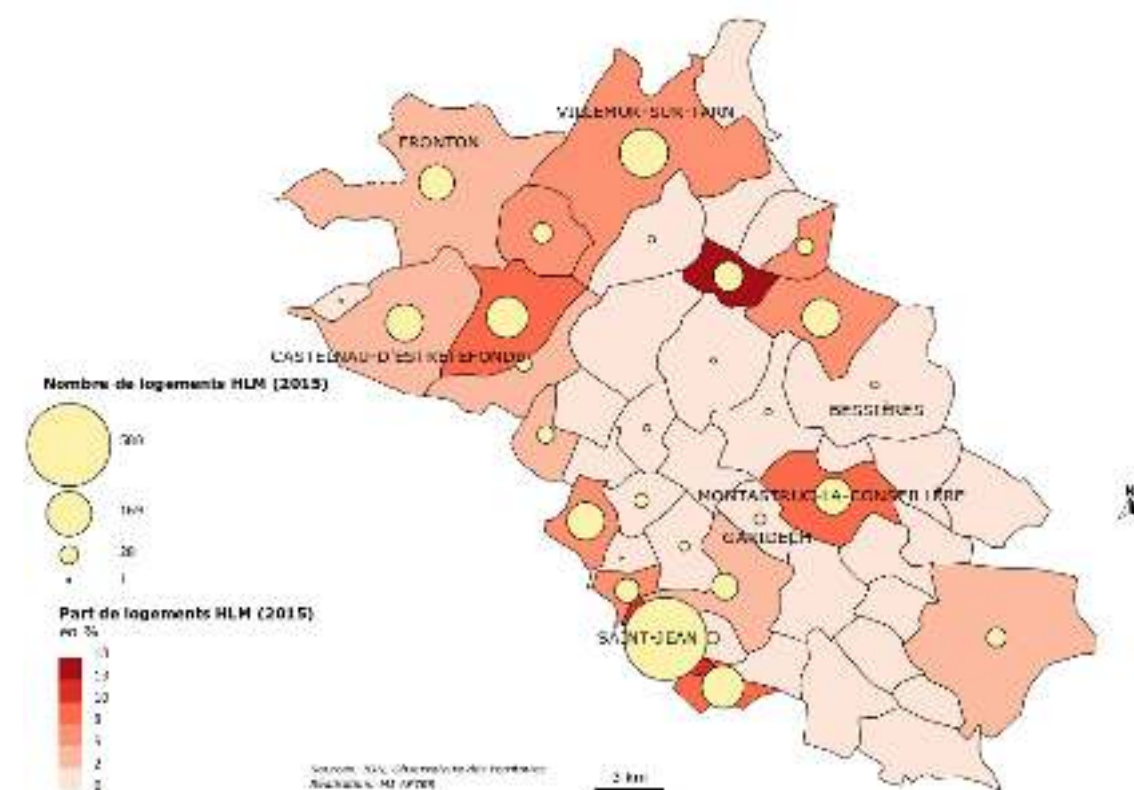


Figure 82 : Répartition du logement HLM en 2015

Les taux de chômage les plus importants sont en effet repérés dans la partie Nord du territoire autour des communes de Fronton et Villemur-sur-Tarn, mais aussi dans la partie Sud-Ouest à proximité de Saint-Jean et Beaupuy (Cf. Figure 46)

En observant la répartition du logement social sur le territoire, on s'aperçoit que la polarisation des logements sociaux aurait tendance à favoriser le regroupement des populations en difficulté au nord et à l'ouest du CBE du NET.

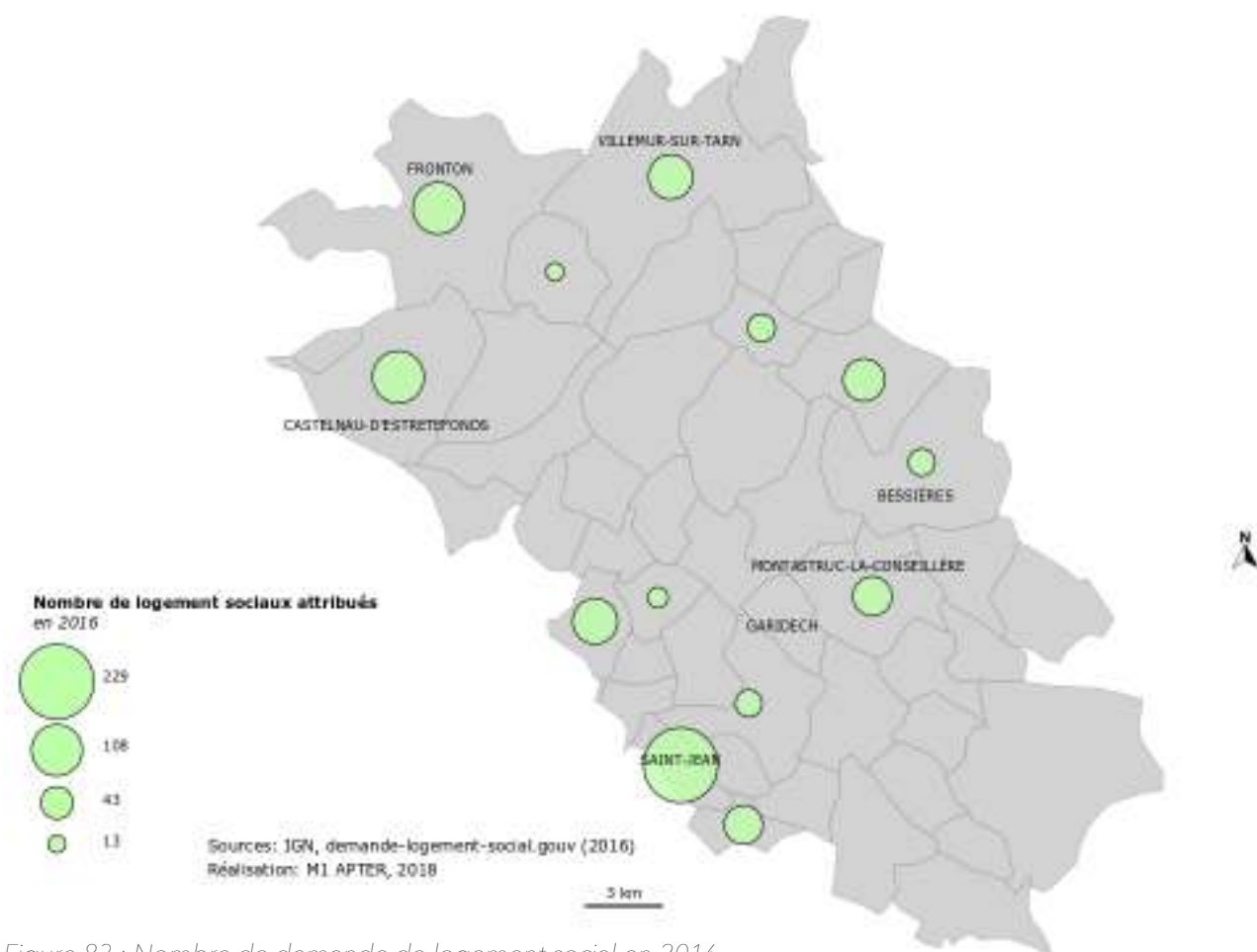


Figure 83 : Nombre de demande de logement social en 2016

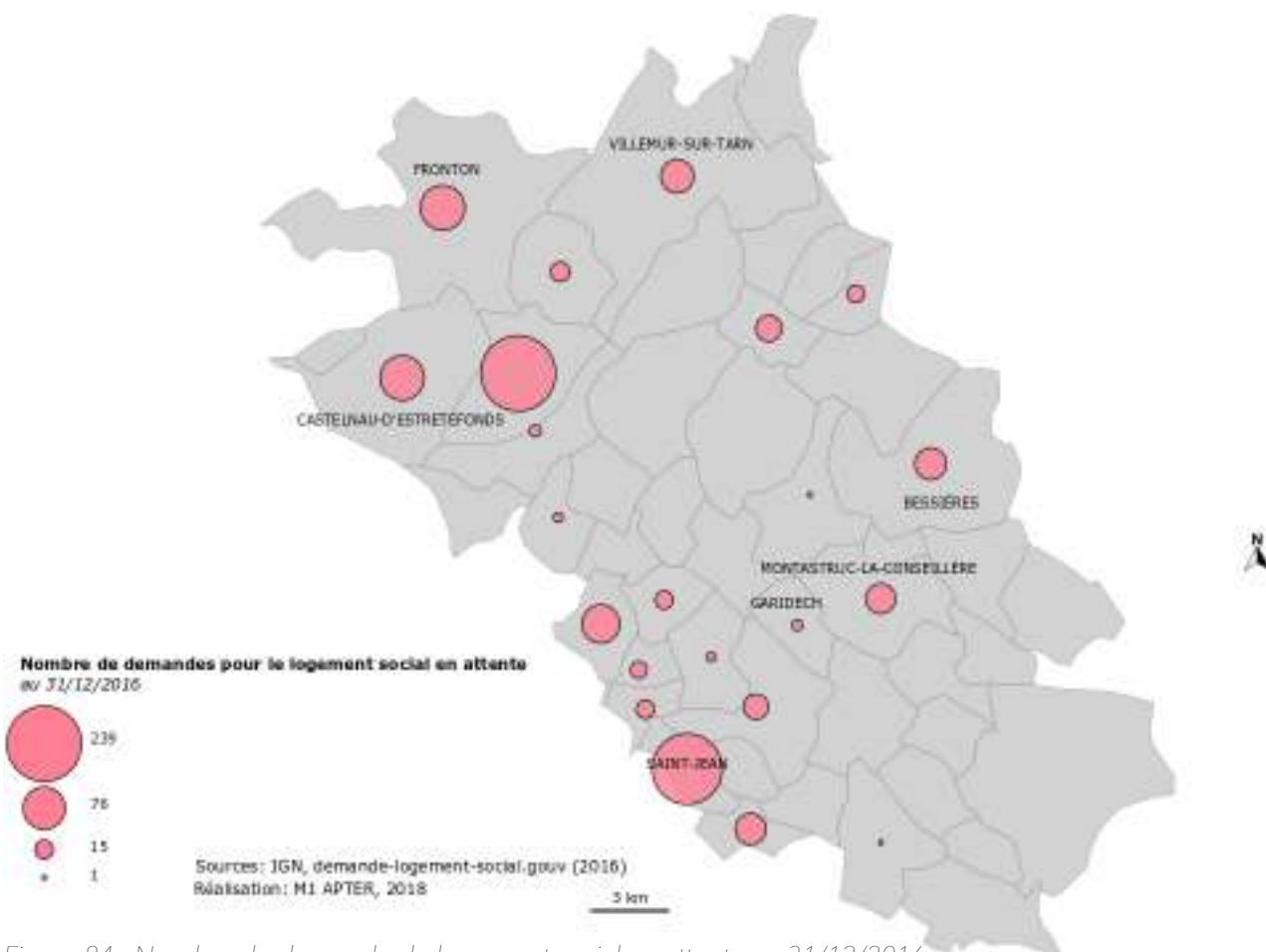


Figure 84 : Nombre de demande de logement social en attente au 31/12/2016

En parallèle à cette présence relativement faible du logement social, le territoire fait face à de nombreuses demandes (Cf. Figure n°83), notamment au Nord du territoire et au Sud-Ouest, à proximité de Toulouse. En 2016, les communes de Bouloc et Saint-Jean totalisent 250 demandes en attente à la fin de l'année (Cf. Figure n°84), ce qui est assez représentatif de l'écart entre l'offre et la demande pour ce type de logement.

On remarque en effet que ce sont toujours les mêmes entités territoriales qui se distinguent, appuyant l'hypothèse de la concentration des populations précaires sur certaines communes par manque d'équilibre dans la répartition des logements sociaux sur le territoire.

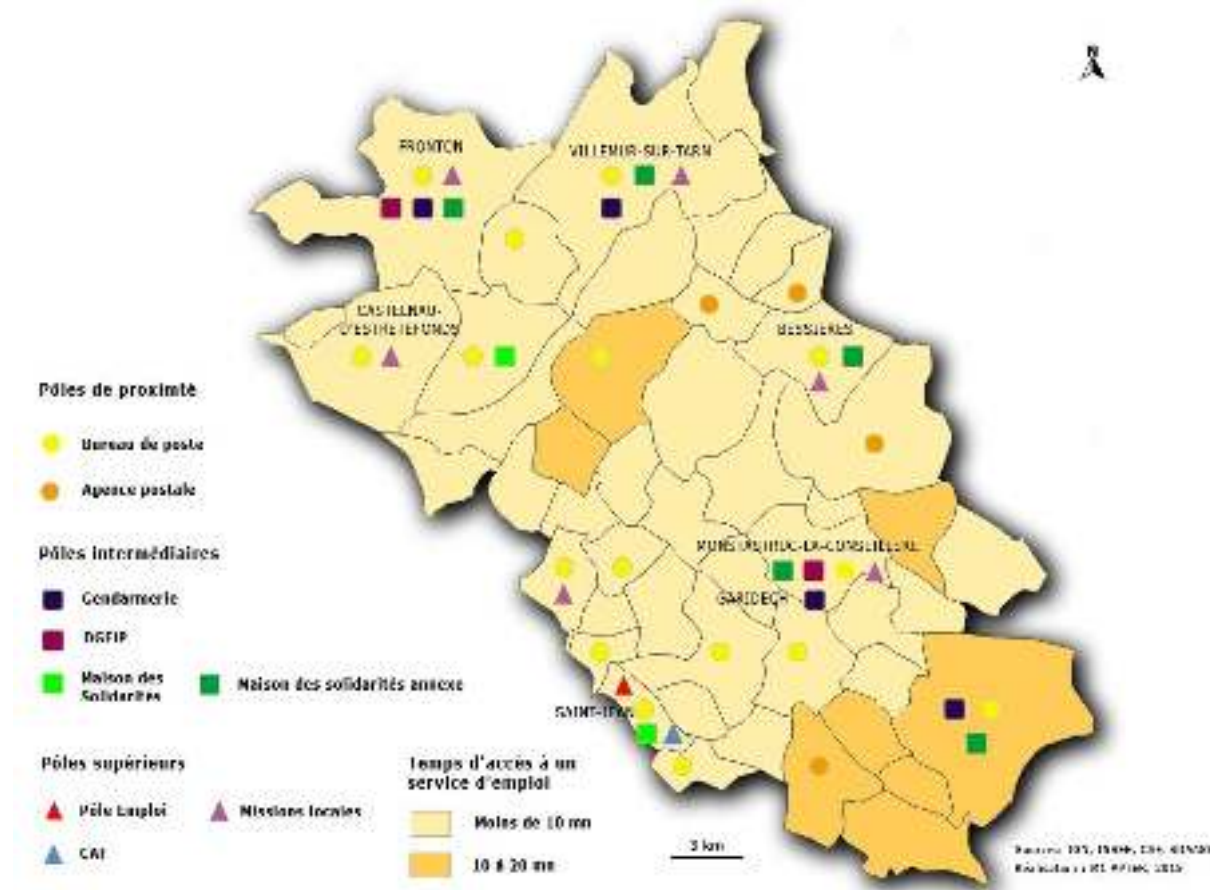
Des solutions existent pourtant pour développer le parc de logement social dans le territoire. Par exemple, en 2009, l'Office Public de l'Habitat 31 (OPH31) a réhabilité en résidence HLM un immeuble datant de 1909 de l'ancienne minoterie Brusson. Cette réhabilitation a abouti à la création de 39 logements sociaux allant du T1 au T5.

Nous avons pu relever dans cette partie les grandes dynamiques des conditions de vie au sein du territoire du CBE, telles que la prédominance de la voiture individuelle ou encore une faible représentation du logement social. Celles-ci traduisent la présence de certaines difficultés auxquelles doivent faire face les habitants de ce territoire périurbain, particulièrement les plus fragiles. Pour pallier ces inégalités, différents services proposent des soutiens spécifiques : aide à la personne, éducation, santé et accompagnement caritatif.

IV. Des services à la personne... aux solidarités

4.1. La place des services publics et aux publics

4.1.1. Les services publics à la personne



Le territoire est dans son ensemble globalement bien couvert en termes de services publics à la personne (Cf. Figure n° 86), avec une répartition assez homogène centrée autour de ses différents pôles structurants, sachant qu'une structure de service public à la personne est généralement pensée pour desservir plusieurs communes et non sa seule commune d'accueil.

Les services postaux que ce soit les bureaux de postes (qui assurent l'ensemble des missions notamment de distribution) ou les agences postales (qui ont davantage un rôle d'accueil et de permanence souvent en partenariat avec les mairies) sont assez bien répartis sur le territoire pour assurer leur rôle de service de proximité auprès des publics.

Si l'on s'intéresse aux gendarmeries et aux trésors publics, on constate aussi une répartition cohérente. En effet, le territoire dispose de deux trésors publics, un au Nord à Fronton qui dessert la partie la plus éloignée de la métropole, et un autre plus centrale en termes de positionnement au sein du CBE du NET, ce qui permet un accès presque égal pour l'ensemble du territoire à un service assez spécifique dont les usagers n'ont pas un besoin quotidien pour la très grande majorité. De plus, une partie des habitants du territoire, notamment ceux qui sont dans la métropole ou à sa limite et qui travaillent à Toulouse ont aussi la possibilité d'user de ce type de service public à Toulouse.

Les gendarmeries sont elles aussi globalement bien réparties, sachant que ce territoire n’étant pas isolé, il y en a d’autres autour qui le desservent mais qui ne sont pas représentées sur la carte.

Si l’on observe davantage la question de l’emploi, on note 7 structures, à savoir 1 Pôle Emploi et 6 missions locales. Comme la figure 86 le montre, la très grande majorité des communes sont à moins de 10 minutes d’une structure d’emploi, et le reste entre 10 à 20 minutes maximum, ce qui permet aux actifs du territoires d’avoir facilement accès à ce type de services.

Cela dit, les missions locales étant centrées sur les jeunes de moins de 26 ans, toute une part de la population des actifs doit se rendre à Saint-Jean ou à Castelginest pour accéder aux services d’emploi, même si aujourd’hui une grande partie de ces services sont dématérialisés. Si l’on met cela en parallèle avec la carte sur le taux de chômage en 2015 (Cf. Figure 70), on se rend compte que les structures d’emploi correspondent aux principales zones de chômage qui dépassent les 9%, à savoir Saint-Jean et la plupart de ses communes limitrophes (2 structures d’emploi dans ou à proximité de la zone), ainsi que l’axe Castelnau-d’Estrétefonds, Fronton, Villemur-sur-Tarn, Bessières (2 structures d’emploi dans la zone). Il semble donc que la répartition géographique semble cohérente avec les besoins du CBE du NET.

Là où cependant cela fait défaut à première vue, c’est au niveau de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) puisqu’une seule est présente sur le territoire au niveau de la commune de Saint-Jean, qui fait partie de la métropole toulousaine rappelons-le. La CAF est un organisme de droit privé géré par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) qui a pour but 3 missions majeures, à savoir:

- Favoriser et accompagner l’accès aux droits
- Le versement des prestations
- L’action sociale en soutien aux familles

Cela se traduit par une multitude de prestations versées et d’actions sociales en direction de divers publics (Cf. Figure 87). C’est un organisme extrêmement important lorsqu’il s’agit des questions de vulnérabilité, de précarité ou de fragilité. Cela nécessite donc pour les personnes vivant dans les communes les plus éloignées du territoire, 20 à 30 minutes de trajet et rend l’accès à ces services plus difficile. Cependant, il convient de nuancer ces problèmes d’accessibilité puisqu’aujourd’hui la plupart des démarches se font de manières dématérialisées. Cela dit, certains publics ont besoin d’accompagnement physique, soit parce que leur situation le nécessite, soit parce qu’ils ont des difficultés avec l’usage du numérique voire pour certains, notamment les personnes âgées, souffrent d’illectronisme (analphabétisme numérique).

Cependant, la CAF met en place dans les territoires des points d’accès numériques, notamment via les bureaux de postes ou Maisons des Solidarités Départementales (MDS), il conviendra donc d’en définir la portée dans la phase qualitative de nos travaux.

Les Maisons des Solidarités et leurs annexes sont nombreuses sur le territoire, bien qu’inégalement réparties. Ces structures départementales ont 5 missions principales au sein des territoires haut-garonnais :

- L’accompagnement des familles ;
- La protection de l’enfance ;
- L’autonomie des personnes âgées ;
- L’autonomie des personnes en situation de handicap ;
- La lutte contre la précarité.

	PRESTATIONS LÉGALES	ACTION SOCIALE
PETITE ENFANCE	Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) : > Prime à la naissance > Allocation de base > Complément de libre choix d'activité (Clca) ou PrePaje > Complément de libre choix du mode de garde (Cmg)	Financement des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) : crèches, haltes garderies, jardins d'enfants, ... Aides à l'investissement pour les porteurs de projet de création de places en Eaje Prime d'installation d'un assistant(e) maternel(le) (première installation)
ENFANCE & JEUNESSE	Allocations familiales Complément familial Allocation de rentrée scolaire (Ars)	Aides financières individuelles accordées aux familles modestes pour les loisirs de leurs enfants, les départs en vacances Financement des centres sociaux, des accueils de loisirs sans hébergement (Aslh), de centres de vacances.
PARENTALITÉ	Assurance vieillesse des parents au foyer (Avpf) Allocation de soutien familial (Asf)	Financement des : > Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) > Associations de médiation familiale > Lieux d'accueil enfant-parents (Laep) > Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)
LOGEMENT	Aides au logement : > Aide personnalisée au logement (Apl) > Allocation de logement à caractère familial (Alf) > Allocation de logement à caractère social (Als) Prime de déménagement Prêt à l'amélioration de l'habitat Aide au logement temporaire pour les organismes (intermédiation locative)	Aides à l'installation , à l'équipement du logement ou en cas d'impayés de loyer. Financement d'associations départementales d'information sur le logement Prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala) pour les assistant(es) maternel(les)
PRÉCARITÉ	Revenu de solidarité active (Rsa) Prime d'activité	Aides financières individuelles Accompagnement social individuel
HANDICAP	Allocation adulte handicapé (Aah) Allocation d'éducation d'enfant handicapé (Aeeh) Allocation journalière de présence parentale (Ajpp)	Aides financières individuelles Accompagnement social individuel

Figure 87 : Les prestations et actions de la CAF selon la CNAF

Elles assurent donc une certaine complémentarité avec les missions de la CAF (Cf. Figure n°87). Cela permet de relativiser l’absence d’antenne de la CAF sur une partie du territoire mais pas de la remplacer cependant.

4.1.2. Le tissu éducatif et périscolaire

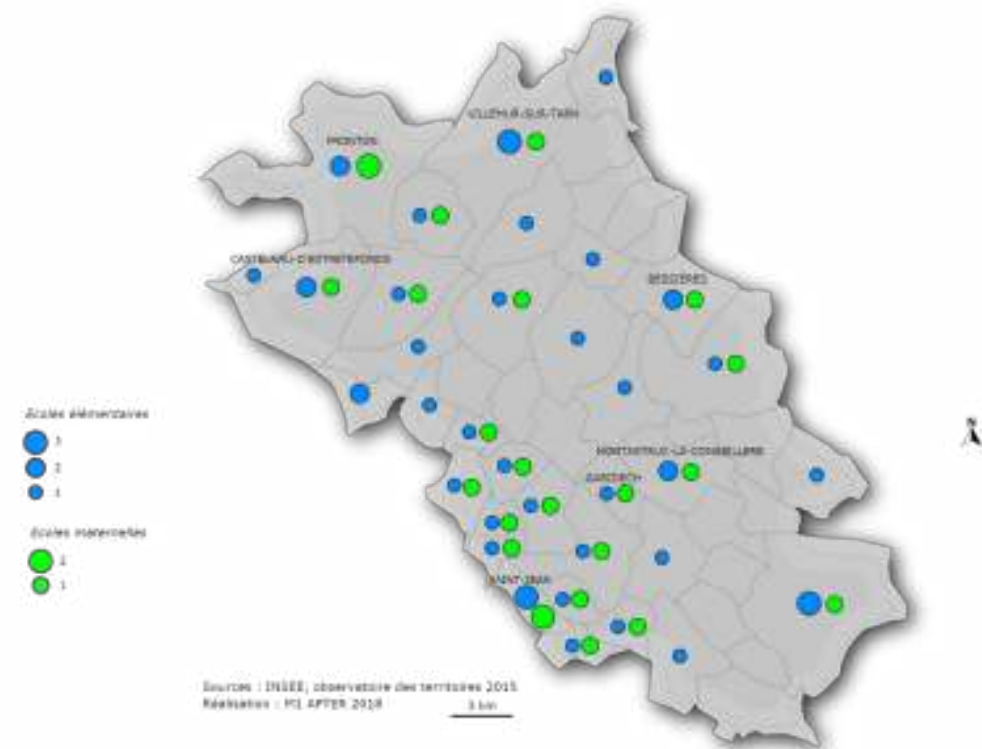


Figure 88 : Répartition des écoles maternelles et élémentaires

Il existe 32 écoles maternelles sur le territoire, comportant au total 3832 élèves. On remarque que la plupart des écoles maternelles sont concentrées autour de la métropole et des grands axes autoroutiers (Cf. Figure n°88). Plus de la moitié des communes ne possèdent toutefois pas d'écoles maternelles. Cette répartition implique des mobilités de la part des habitants des communes en question, pouvant impliquer des frais de déplacement supplémentaires.

On compte 34 écoles élémentaires dans le CBE du NET regroupant 6 795 élèves. Les écoles élémentaires sont réparties de manière homogène sur le territoire avec tout de même une plus forte concentration aux abords de la métropole. Quelques communes ne possèdent pas d'écoles élémentaires (Ex : l'axe Saint-Jean-Lherm et Bonrepos/Riquet).

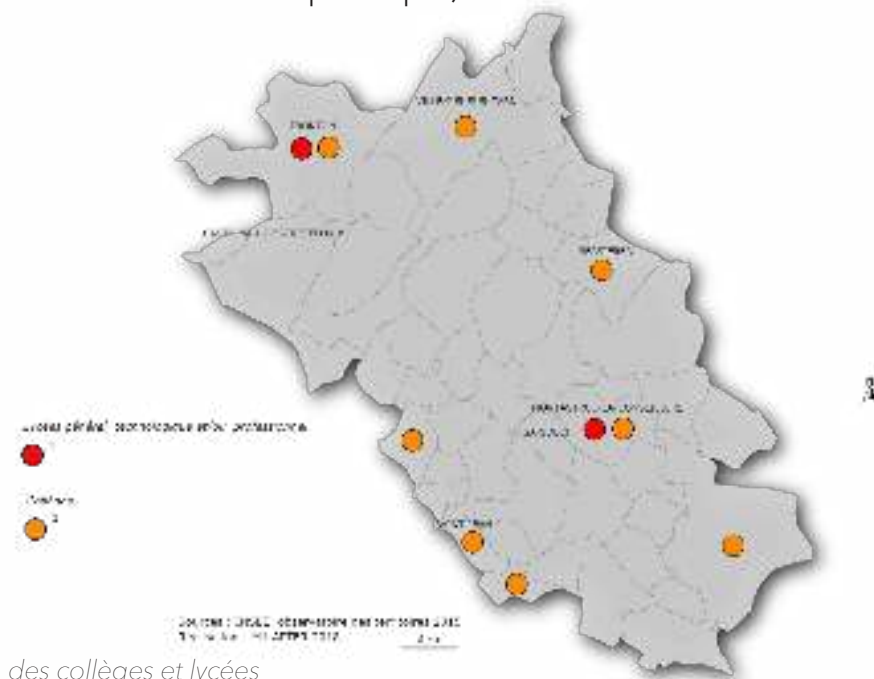


Figure 89 : Répartition des collèges et lycées

Le territoire compte 2 lycées : Fronton, lycée général et technologique 38 classes (1171 élèves) et Montastruc-la-Conseillère, lycée d'enseignement professionnel rural CAP et Bac Pro (197 élèves) (Cf. Figure n°89). Cela pose alors des problèmes de mobilité pour les personnes qui vivent dans les communes les plus éloignées, pouvant éventuellement engendrer des frais supplémentaires de transport.

- De plus 8 collèges sont présents dans le CBE du NET :
- Fronton : 25 classes (691 élèves) ;
 - Saint Jean : 24 classes (654 élèves) ;
 - Pechbonnieu : 23 classes (619 élèves) ;
 - Montastruc : 23 classes (608 élèves) ;
 - Bessières : 21 classes (555 élèves) ;
 - Montrabé : 20 classes (500 élèves) ;
 - Villemur-sur-Tarn : 21 classes (498 élèves) ;
 - Verfeil : 14 classes (372 élèves).

On remarque que mis à part le nord-ouest du territoire, ces collèges sont assez bien répartis, avec une concentration (3 collèges) en périphérie de la métropole.

Finalement les communes les plus proches de la métropole sont dotées de nombreux établissements scolaires de l'école élémentaire au collège. On remarque une répartition plutôt homogène des services scolaires sur tout le territoire si ce n'est pour les collèges où le Nord-Ouest est un peu délaissé.

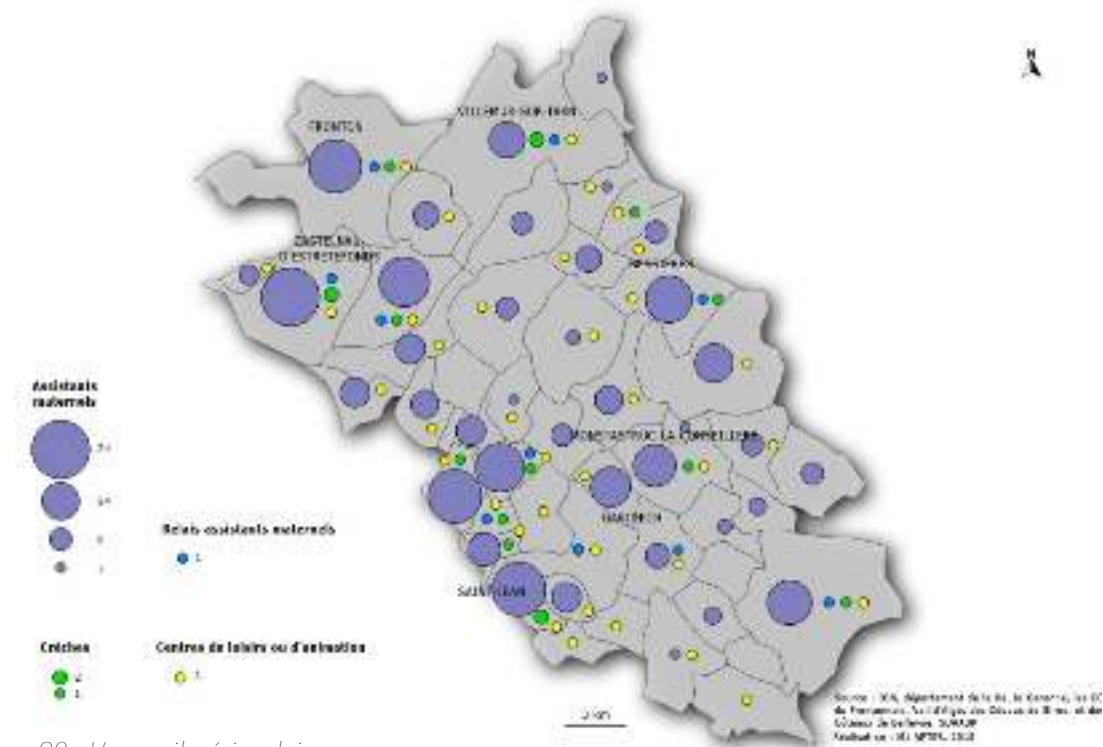


Figure 90 : L'accueil périscolaire

En ce qui concerne l'accueil périscolaire, le territoire possède une très bonne couverture (Cf. Figure n°90). En effet, beaucoup d'assistants maternels sont présents sur le territoire. On les retrouve sur la partie métropolitaine ou proche d'elle, sur les principaux pôles structurants du territoire et sur Verfeil. Ces mêmes territoires regroupent la majeure partie des crèches du CBE du NET. Les relais assistants maternels qui sont des permanences d'accueil à la fois pour les professionnels et pour les parents, et qui ont des missions d'information et de formation, affichent une répartition similaire.

4.1.3. L'action médico-sociale au cœur du territoire

Sur le territoire du CBE du NET nous retrouvons de façon plus ou moins bien réparties diverses structures permettant de répondre aux besoins des populations. En termes de démarches, d'accueil ou encore de soin, à destination d'un public en situation de vulnérabilité telles que les personnes en situation de précarité, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées ou encore les victimes de violences.

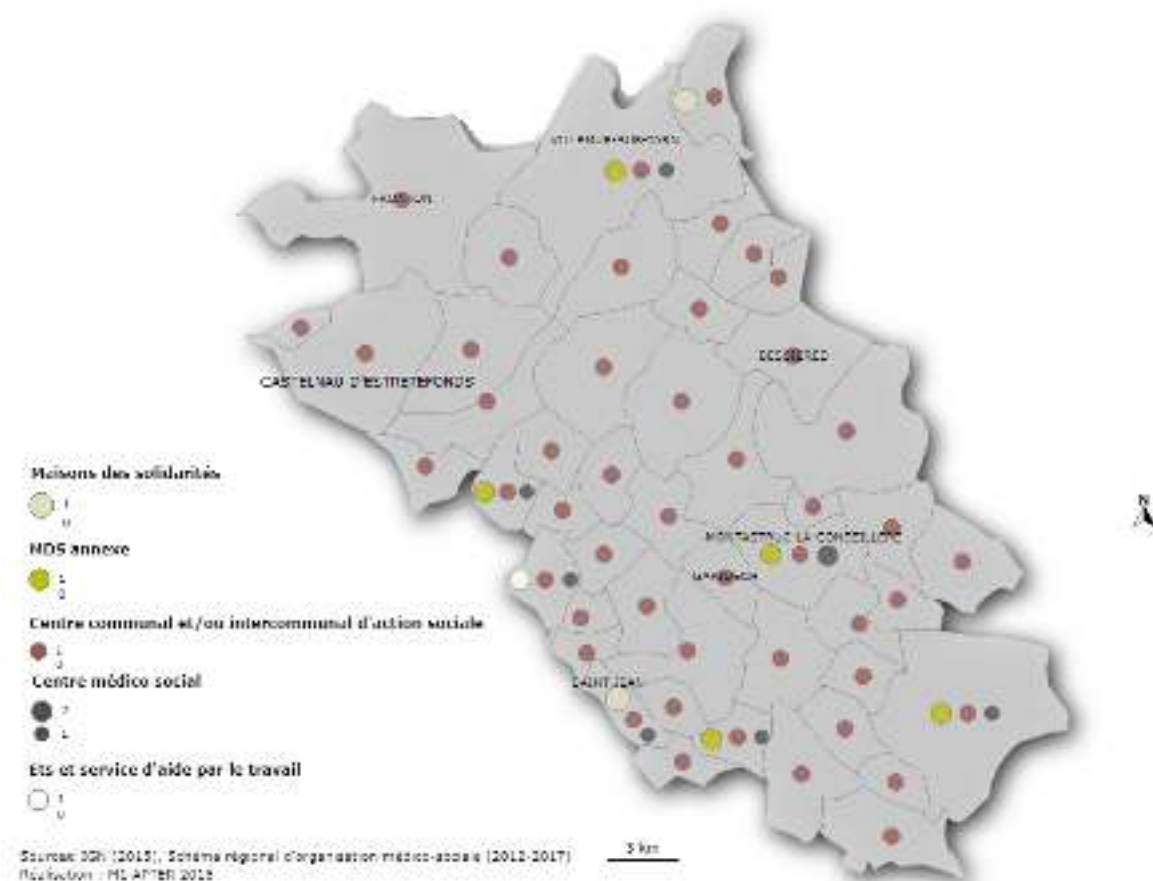


Figure 91 : La solidarité au cœur de l'action communale en 2018

Cette première carte (Cf. Figure n°91) permet principalement de mettre en exergue la présence de structures du champ de l'action sociale qui désigne « l'ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle-même pour préserver sa cohésion, notamment par des dispositifs législatifs ou réglementaires et par des actions visant à aider les personnes ou les groupes les plus fragiles à mieux vivre, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'adapter au milieu social environnant »*. On constate la forte présence des Maisons Des Solidarités (MDS). Ces dernières sont distribuées de manière éparse, souvent dans ou à proximité des centralités du territoire telles que Villemur-sur-Tarn, Saint-Jean ou encore Montastruc-la-Conseillère. On note cependant que deux de ces MDS annexes sont plus éloignées de ces centralités, c'est le cas pour les communes de Cépet au nord-ouest et Verfeil au sud. Il convient aussi de rappeler que « La Solidarité » est une mission prioritaire du Conseil départemental de Haute-Garonne qui anime un vaste réseau qui couvre la totalité du territoire. Si on compare ces données à l'échelle du département, les MDS du CBE du NET représentent 30% de l'ensemble des MDS de Haute-Garonne. Cette surreprésentation nous interpelle.

* Wikipédia : Action sociale : https://fr.wikipedia.org/wiki/Action_sociale

On note aussi la présence de centres communaux (CCASS) ou intercommunaux (CIAS) d'actions sociales sur l'ensemble des communes du territoire. Ces derniers sont des interlocuteurs de proximité pour les habitants, ils mettent en œuvre un système d'informations, d'orientation, de conseils et de suivi des personnes désireuses d'être aidées. Ils permettent aussi d'accompagner les usagers dans leurs démarches et les aider à préparer et à transmettre leurs demandes aux autorités compétentes (Conseil Départemental, Caisse d'allocations familiales, CPAM, Mutualité Sociale Agricole etc.).

Enfin, le territoire compte près de huit établissements médico-sociaux ; ces derniers sont des structures dont « la vocation est d'accueillir et d'accompagner, dans leur enceinte ou de manière ambulatoire, pour une brève durée ou au long cours, des personnes handicapées, dépendantes ou en situation d'exclusion sociale ». Ces structures sont installées au cœur des centralités du territoire ou proche de ces dernières.

En mettant en perspective cette carte avec le nombre d'habitants ainsi que les figures n°31 et n°32, on se rend compte que les communes les plus peuplées, sont aussi celles ayant le plus fort taux d'allocataires et qui disposent des structures médico-sociales. Ce constat évident pose ainsi le problème d'accessibilité aux individus en situation de vulnérabilité ne vivant pas dans ces centralités ou à leurs abords.

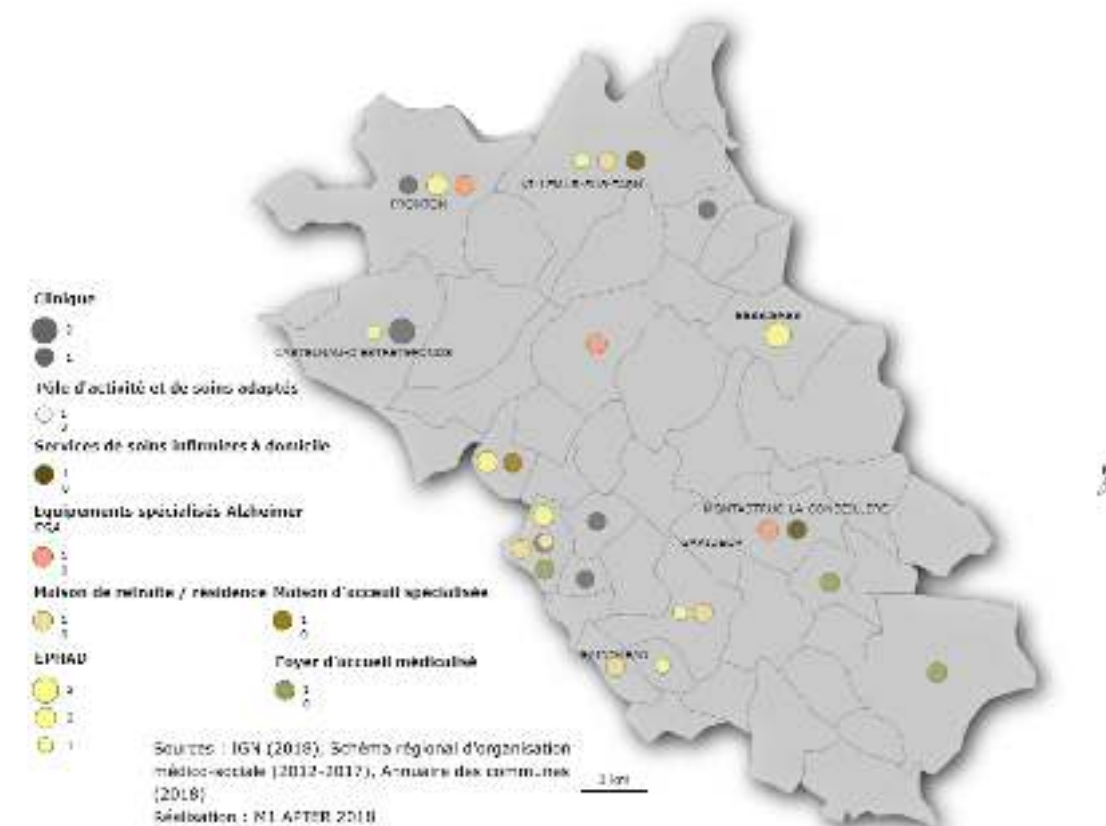


Figure 92 : Les structures d'accueil et de services aux adultes et personnes âgées en 2018

Malgré une population relativement jeune, on constate la forte présence de structures d'accueil aux personnes âgées, notamment en limites du territoire d'étude (Cf. Figure n°92), ainsi que la concentration de différents services dans certaines communes telles que Pechbonnieu, Villemur-sur-Tarn, Fronton ou encore Castelmauou. Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EPHAD) sont les plus présents avec un total de 13 structures qui, à la différence des maisons de retraites, proposent une prise en charge complète et médicalisée de la personne. Ils sont dédiés à « l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent plus être maintenues à domicile »*.

* EPHAD : <https://www.lesmaisonsderetraite.fr/la-maison-de-retraite-ehpad.htm>

Les ITEP quant à eux, prennent le relais lorsque la consultation dans des CMPP notamment n'a pas pu aboutir à la résolution des difficultés psychologiques. Ils assurent notamment l'accompagnement à l'accès aux soins et élaborent des projets thérapeutiques. Ces différentes structures permettent ainsi une meilleure inclusion des élèves en difficultés.

Au final le territoire dispose de nombreuses structures différentes dans le domaine médico-social, ces dernières sont à destination d'un public vulnérable, allant des jeunes enfants aux personnes âgées. La représentation de ces structures est notable dans les centralités du territoire mais aussi à leurs abords. Cela peut principalement s'expliquer par le nombre d'habitants de ces communes mais on peut aussi supposer que les utilisateurs de ces structures ne viennent pas tous du territoire.

En effet, la proximité avec la métropole de Toulouse et de sa périphérie doit créer une irrigation pour le territoire du CBE du NET. Enfin, on constate que ces diverses structures, relativement importantes sur le territoire viennent répondre aux besoins, pour une brève durée ou non, des personnes handicapées, enfants, dépendantes ou en situation d'exclusion sociale.



Enfin, le CBE du NET compte plusieurs structures en lien principalement avec les troubles ou handicaps chez l'enfant (Cf. Figure n°93). La présence des centres médico-psycho pédagogiques (CMPP) et des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) sont notables puisqu'ils représentent 30% des centres de Haute-Garonne et 9% de ceux de l'ancienne région. On en trouve à Villemur-sur-Tarn et Fronton mais aussi à Cépet et Buzet-sur-Tarn. Les CMPP sont des lieux d'écoute, de prévention et de soins qui « *s'adressent aux enfants et aux adolescents qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école* »**.

** CMPP : <http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Mieux-vivre-sa-scolarite/Accompagnement-de-la-scolarite/Le-CMPP-centre-medico-psycho-pedagogique>

4.1.4. Les services de santé de proximité

On remarque que le maillage en médecins généralistes (Cf. Figure n°94) est très dense aux abords de la métropole toulousaine, en revanche, plus on s'en éloigne, plus le maillage est faible. Des pôles médicaux se forment dans des villes clefs telles que Villemur-sur-Tarn, Fronton, Bessières ou Verfeil. Il est important de noter que chaque habitant du CBE du NET a accès à un médecin généraliste en moins de 10 minutes de transport. Le taux de médecins généralistes pour 100 000 habitants s'élève à 93 dans le CBE contre 110 en Haute-Garonne, 103 en Occitanie et 152 en France :

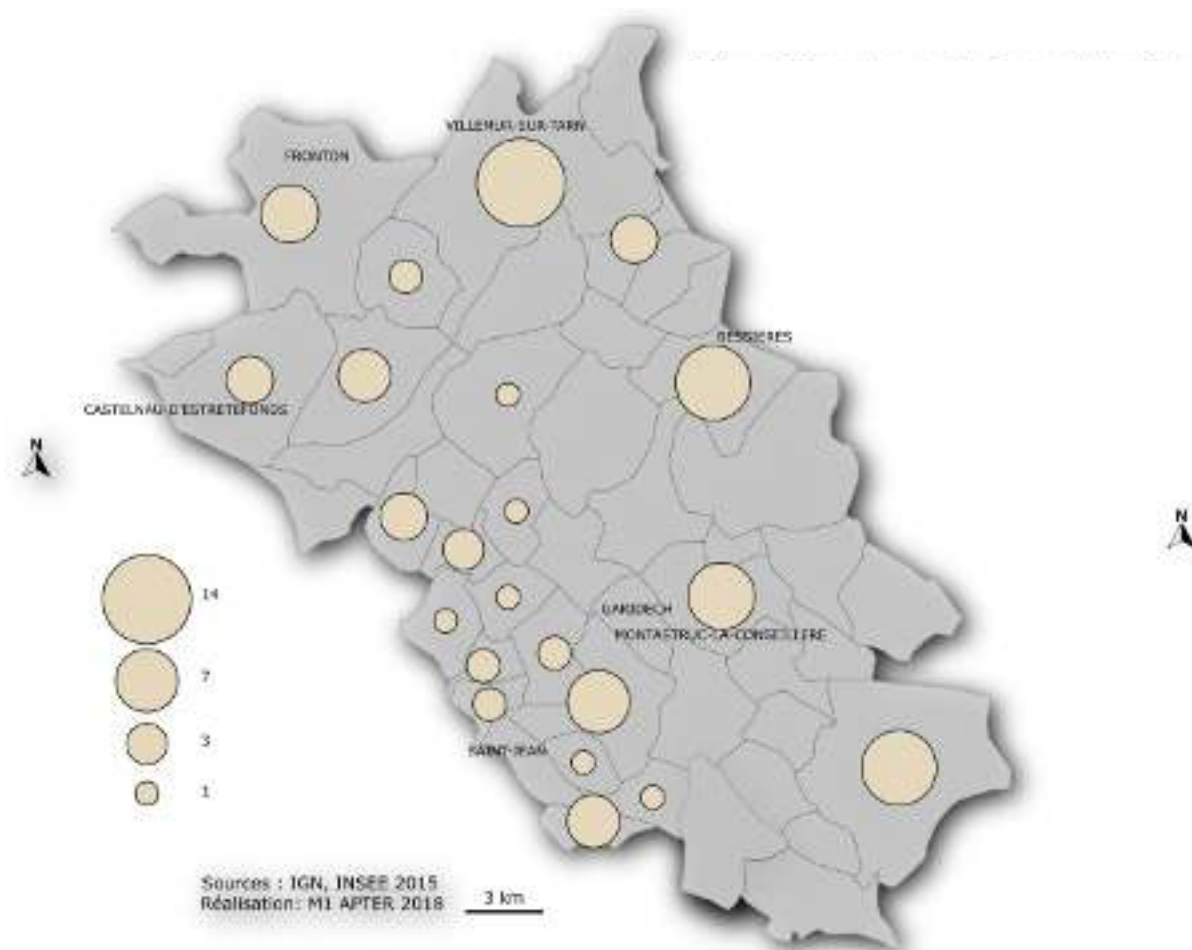


Figure 94 : Répartition des médecins généralistes

Ces résultats sont à prendre avec des pincettes car la région Île de France fait tendre la moyenne nationale vers le haut. Si on retirait la région Île de France de la moyenne nationale elle tomberait à environ 100 généralistes pour 100 000 habitants. Le territoire d'étude est en dessous de la moyenne nationale, régionale et départementale car il se situe à proximité de Toulouse et la demande en généralistes est donc moins forte. De plus il dispose de cliniques privées complétant l'offre en généralistes.

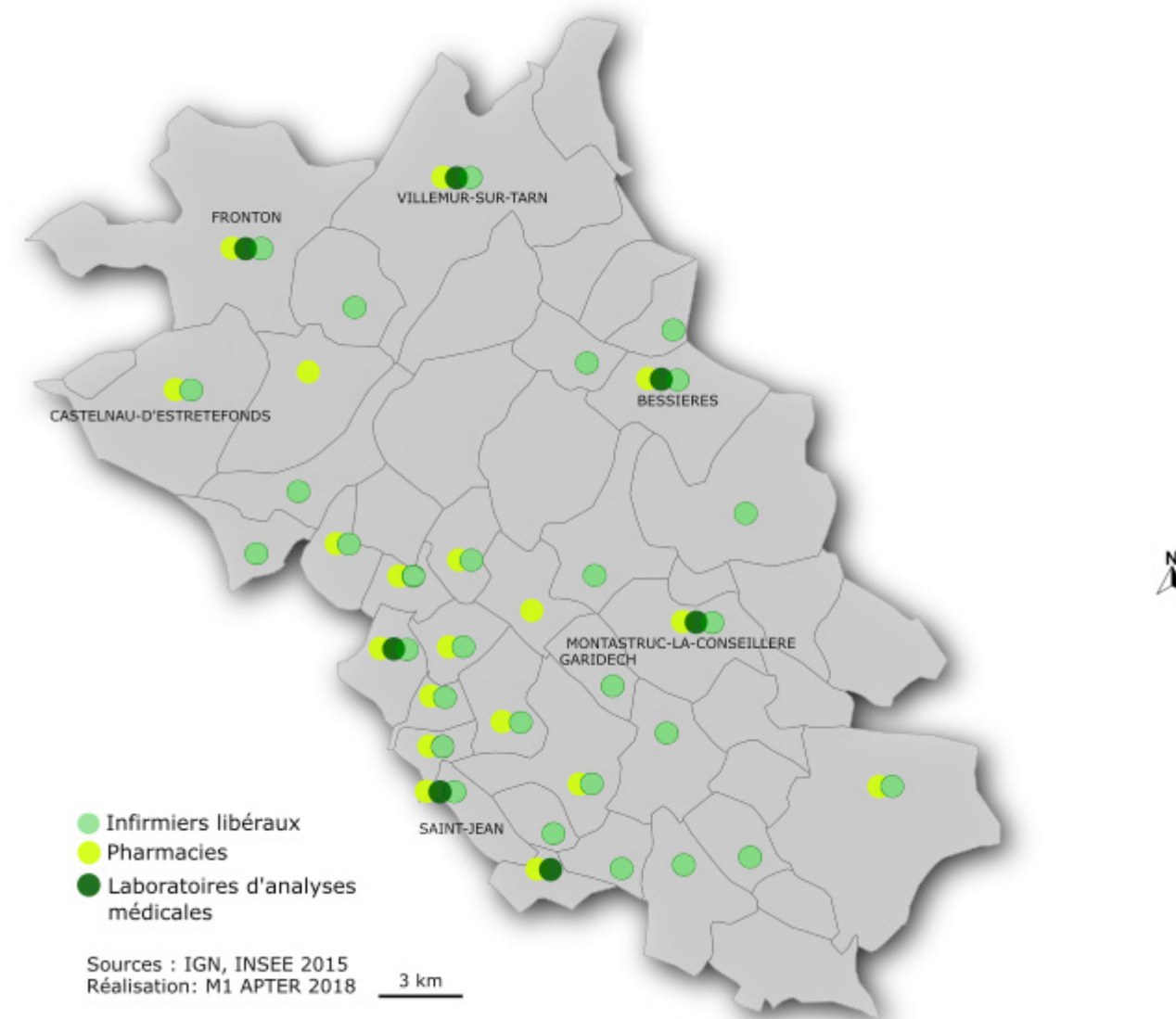


Figure 95 : Répartition des autres services de santé de proximité

La répartition des pharmacies et laboratoires d'analyses médicales (Cf. Figure n°95) est identique à celle des médecins généralistes. Une forte concentration près de Toulouse et une diminution du maillage vers les communes les plus éloignées avec la présence de communes regroupant les services. Une répartition convenable puisqu'aucun habitant ne met plus de 10 minutes pour se rendre dans l'un des services.

La répartition des infirmiers libéraux reste semblable aux deux cartes précédentes, sensiblement plus équilibrée entre les communes proches et éloignées de Toulouse. Comme pour les autres services, le maillage permet à tous les habitants d'être à moins de 10 minutes de trajet d'un infirmier libéral.

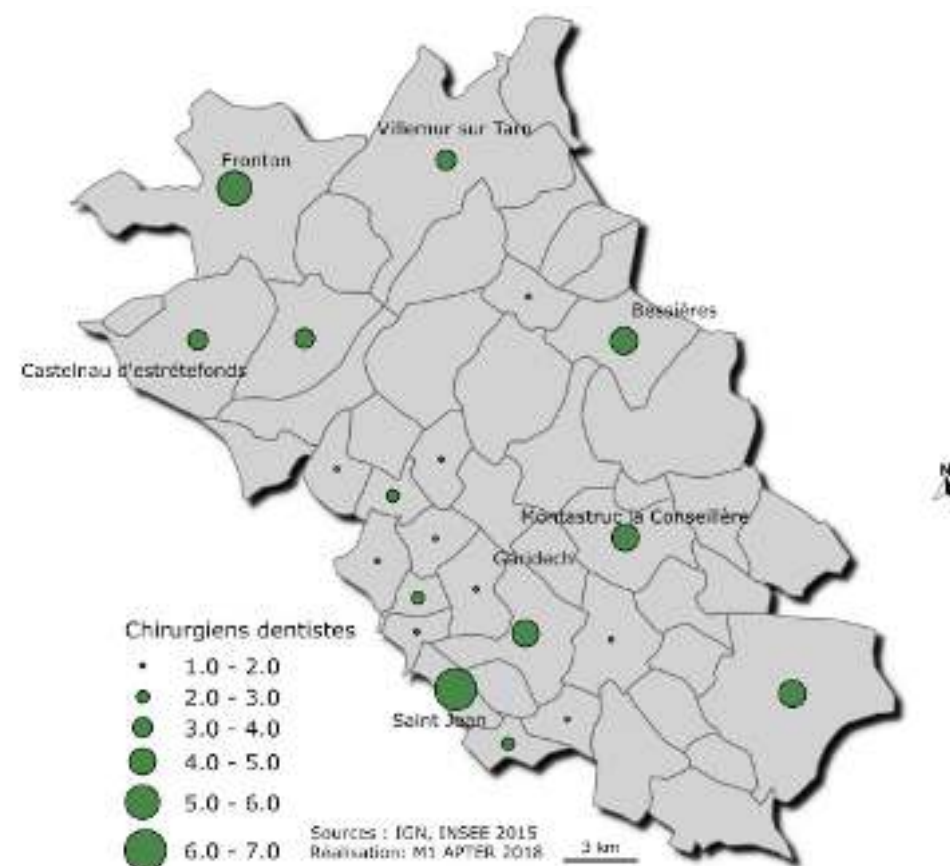


Figure 96 : Répartition des chirurgiens-dentistes en 2015

La répartition des dentistes (Cf. Figure n°96) est semblable à celle des autres services de santé, le maillage est bon mais il subsiste deux zones (une au centre du territoire et une autre au Sud) où le maillage est plus éparé. L'accessibilité à un dentiste est de 10 minutes maximum comme pour les services vus précédemment.

L'offre en services de santé du territoire semble donc satisfaisante aux vues des données quantitatives. Le point de vue des professionnels de l'action médico-sociale sera-t-il le même ?

On peut néanmoins émettre quelques réserves quant aux personnes vulnérables du CBE du NET. En effet bien que chaque habitant puisse avoir recours aux principaux services de santé en moins de 10 minutes de voiture, ce n'est pas le cas des personnes vulnérables. Si on met en parallèle la carte des réseaux de transports (cf. Figure 97), on remarque que plusieurs zones du territoire ne comportent aucune ligne de transport en commun (ni bus, ni trains).

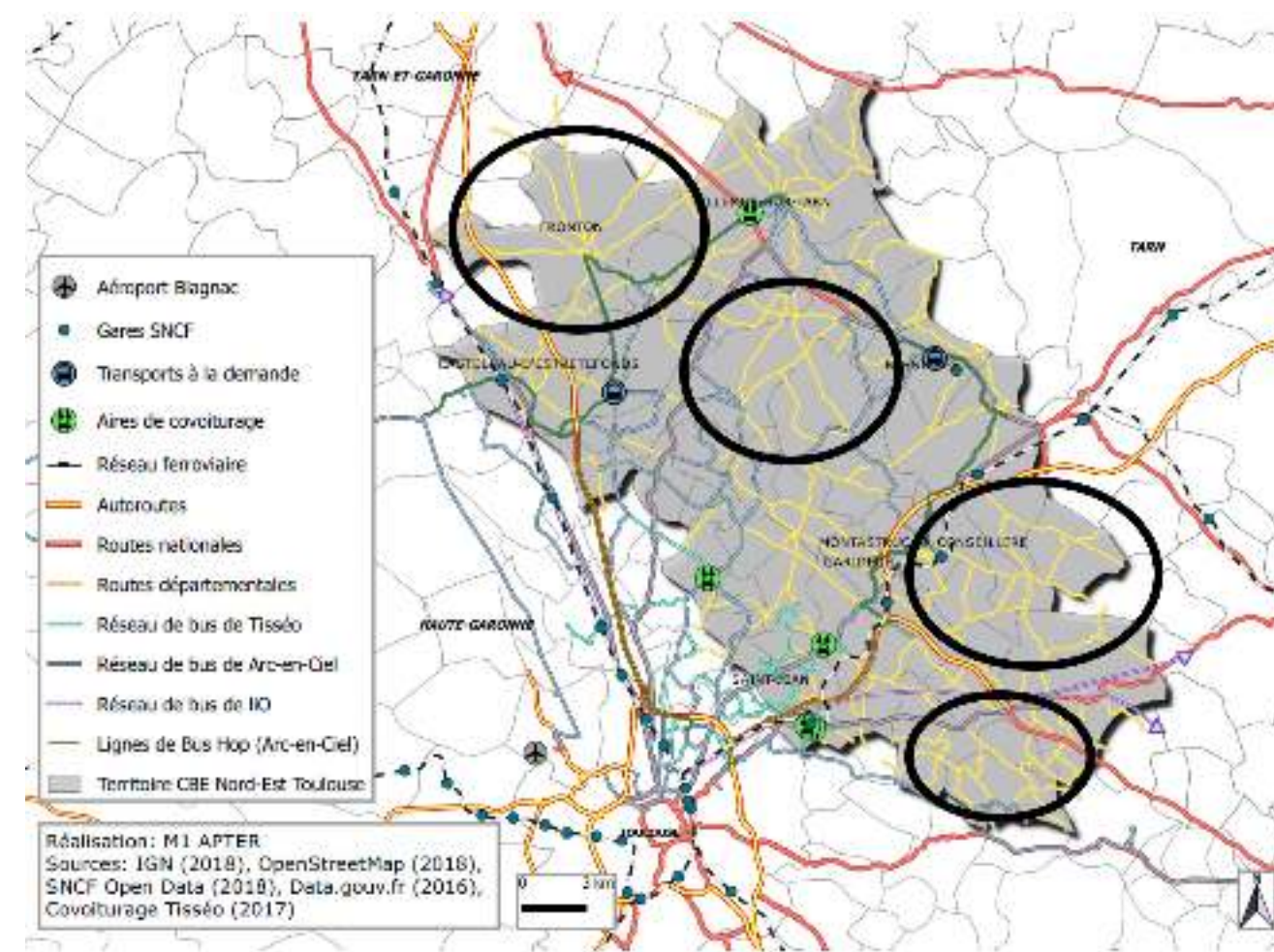


Figure 97 : Les poches de vulnérabilité pour l'accès à la santé

L'accès aux services pour les personnes à mobilité réduite, âgées et plus généralement non motorisées est compromis. De plus, seuls les bus Arc-en-ciel sont présents sur le territoire, avec de faibles amplitudes horaires qui ne permettent pas une très grande liberté de déplacement.

4.2. L'offre associative du territoire : un vecteur de liens sociaux

4.2.1. Un maillage associatif important et divers au service de la population

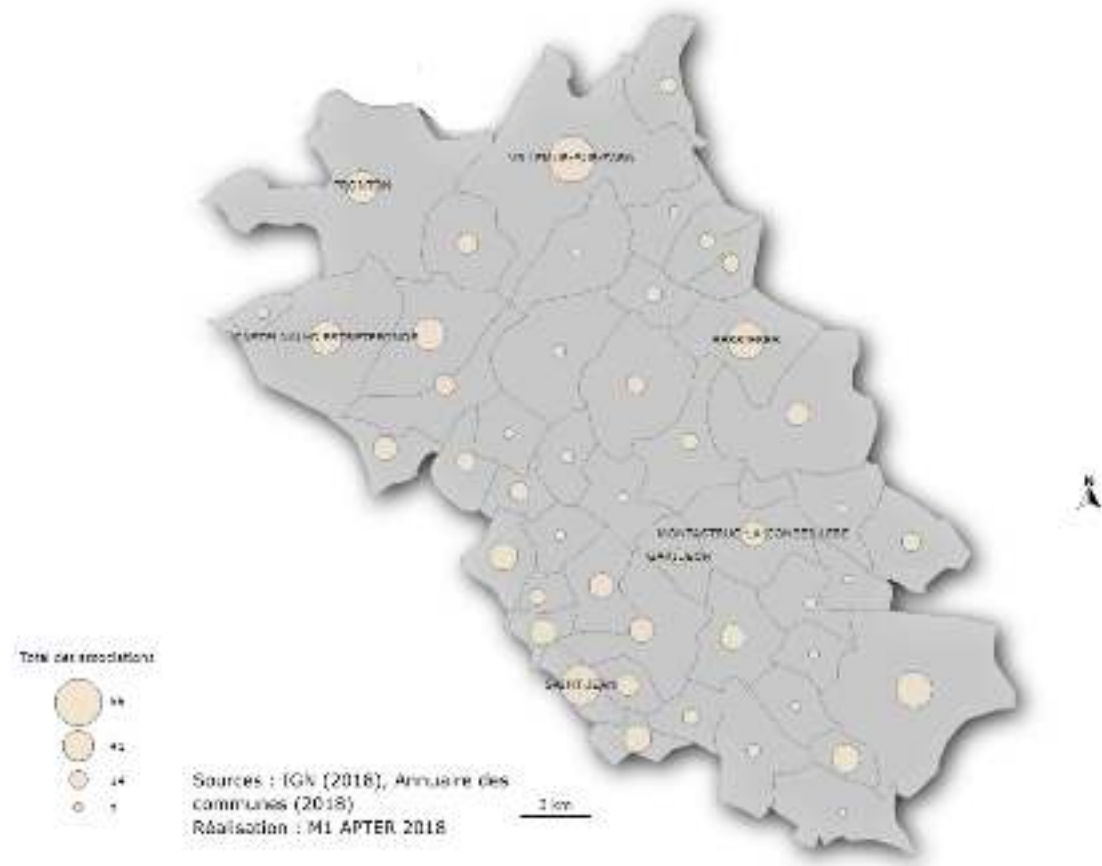


Figure 98 : Un maillage associatif important

Le territoire du CBE du NET comprend de nombreuses associations réparties plus ou moins inégalement sur l'ensemble du territoire (Cf. Figure n°98). En effet, on constate que Villemur-sur-Tarn compte environ 98 associations en 2018, suivi de près par les communes de Saint-Jean, Bessières ou encore Verfeil, respectivement 75, 64 et 60 associations. Aux abords de ces « pôles associatifs » nous retrouvons de nombreuses communes avec un nombre moindre d'associations, comme par exemple Gauré, Montpitol et Villematier. Cette tendance est sans doute à mettre en relation avec le nombre d'habitants – contrastes nets entre Villemur-sur-Tarn (5 873 habitants et 96 associations) et Bondigoux (499 habitants et 3 associations).

Il est aussi important de noter les objets de ces associations : quels-sont-ils ? Le recensement de ces derniers a été fait en créant plusieurs catégories :

- Les associations de vie locale, relevant de tout ce qui compose la vie locale et qui n'est pas classable dans les catégories suivantes ;
- Les associations sportives ;
- Les associations de loisirs (chasse, pêche, pétanque, etc.) ;
- Les associations mêlant art et culture (atelier photographie, sculpture, théâtre, etc.) ;
- Les associations d'aide à la personne (accompagnement vers l'emploi, service à la personne et à la famille, aide alimentaire, etc.)

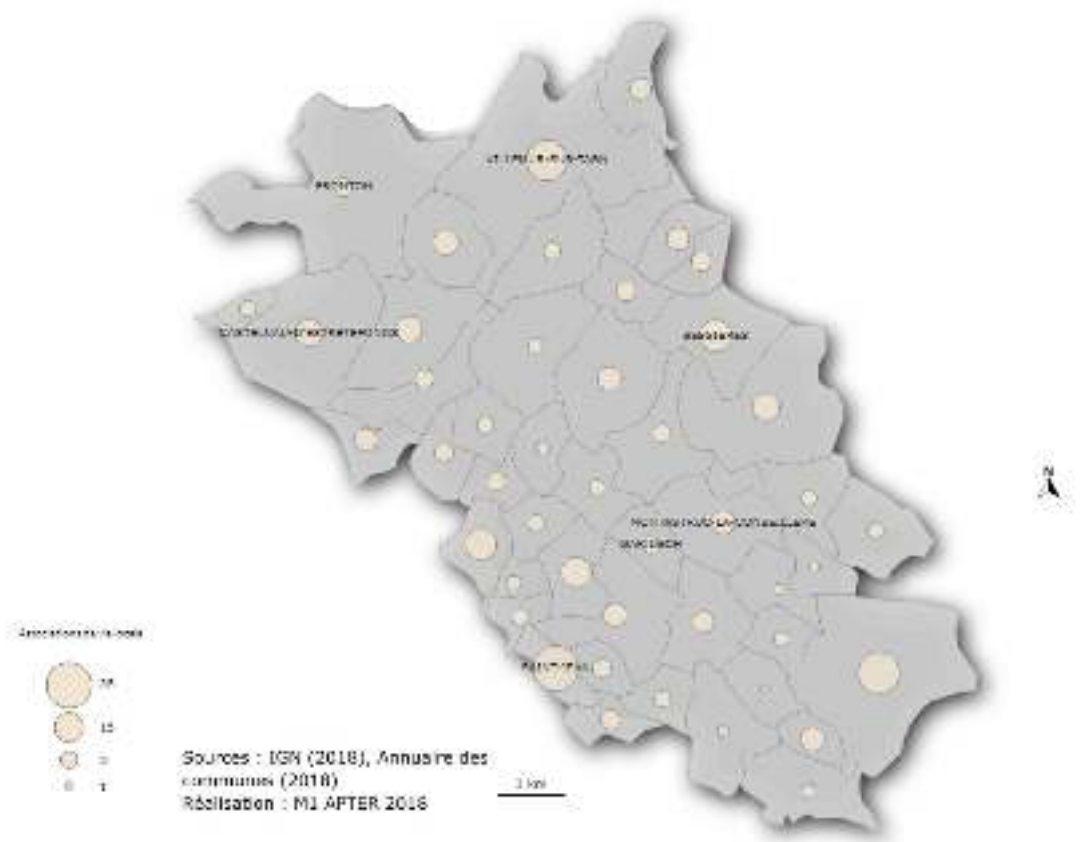


Figure 99 : Des associations de vie locale : vectrices de lien social

Par associations liées à la vie locale, il faut entendre par exemple les comités des fêtes, les associations d'animation ou encore les associations de parents d'élèves, tout ce qui permet de créer de la convivialité et de la cohésion au sein des communes. En 2018, ces associations se trouvent de manière homogène sur l'ensemble du territoire avec une plus forte concentration sur les communes de Saint-Jean (35), Verfeil (29) ou encore Villemur-sur-Tarn (28) (Cf. Figure n°99). On constate ainsi que le territoire du Nord-Est Toulousain est relativement bien animé, ce qui participe au bien-vivre sur le territoire.

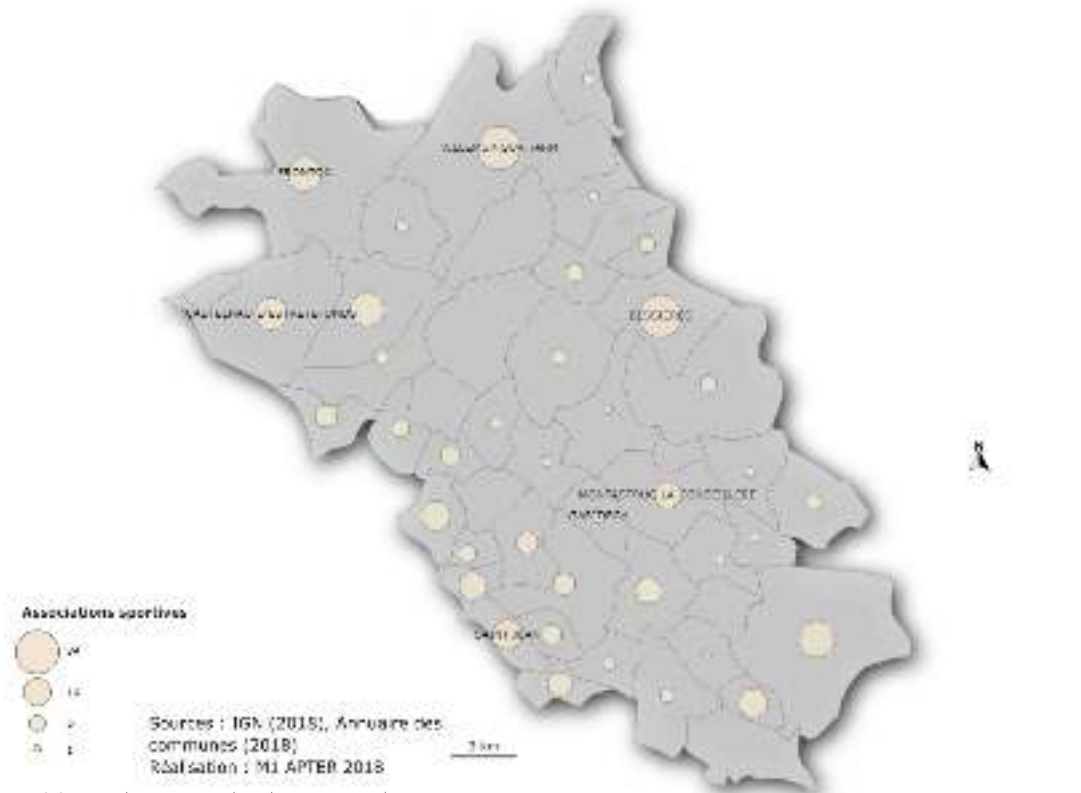


Figure 100 : Le lien social valorisé par le sport

Les associations sportives sont quant à elles assez bien réparties sur l'ensemble du CBE du NET (Cf. Figure n°100). On retrouve les pôles de Villemur-sur-Tarn (34), Bessières (33) ou encore Fronton (21) mais aussi de Bouloc (20) ou Castelnau-d'Estrétefonds (19). La forte présence d'associations sportives, notamment dans le Nord du territoire peut s'expliquer par la plus forte représentation des jeunes de moins de 14 ans dans ces communes et par une population relativement jeune. Au-delà de l'activité sportive, il faut aussi voir ces associations comme un moyen d'intégration et ce dès le plus jeune âge. En effet, faire partie d'un club sportif permet d'entretenir du lien social entre les individus et limite ainsi l'exclusion.

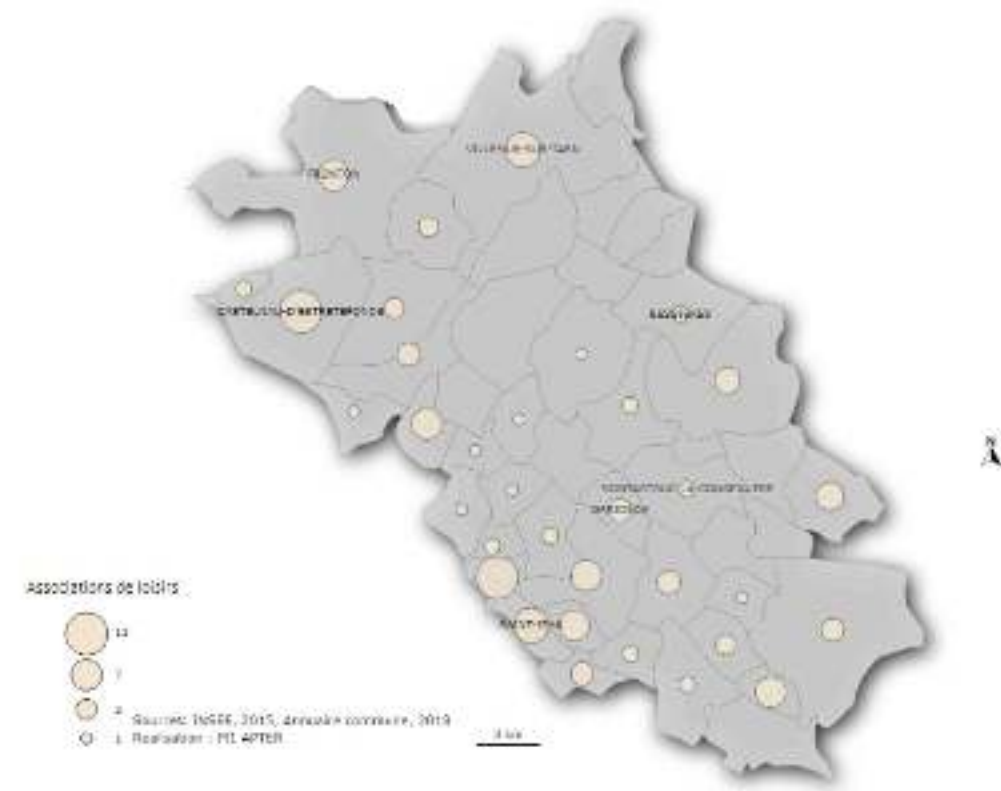


Figure 101 : Répartition des associations de loisirs

Quant aux associations liées aux loisirs (Cf. Figure n°101) et à celles liées à l'art et la culture (Cf. Figure n°102), nous constatons une plus forte représentation des associations de loisirs, comprenant les activités entre autres de pêche ou de chasse.

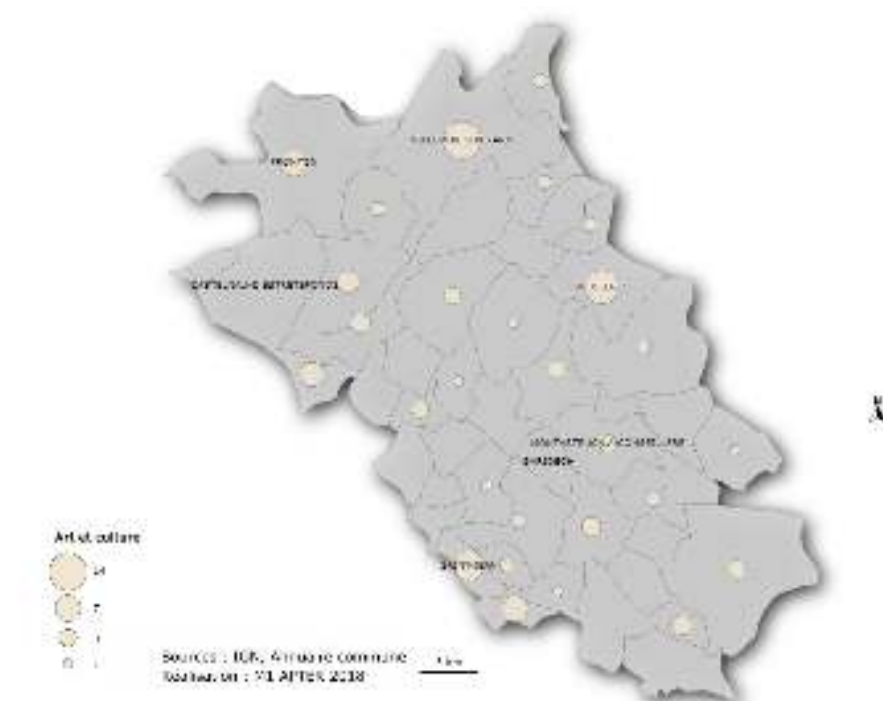


Figure 102 : Répartition des associations d'art et de culture

On note aussi la forte présence d'associations liées à l'art et la culture sur l'ensemble des territoires, dans les pôles cités précédemment mais aussi dans de plus petites communes comme Saint-Jean-Lherm.

Ces différentes associations permettent d'animer le territoire et sont destinées à une grande part des habitants, jeunes, adultes ou plus âgés. Ces dernières sont aussi à prendre en considération puisque la culture peut être un réel levier d'action pour le territoire, en favorisant un accès pour tous à la culture permettant de réduire les inégalités entre individus.

4.2.2. Un maillage d'associations pour l'aide à la personne

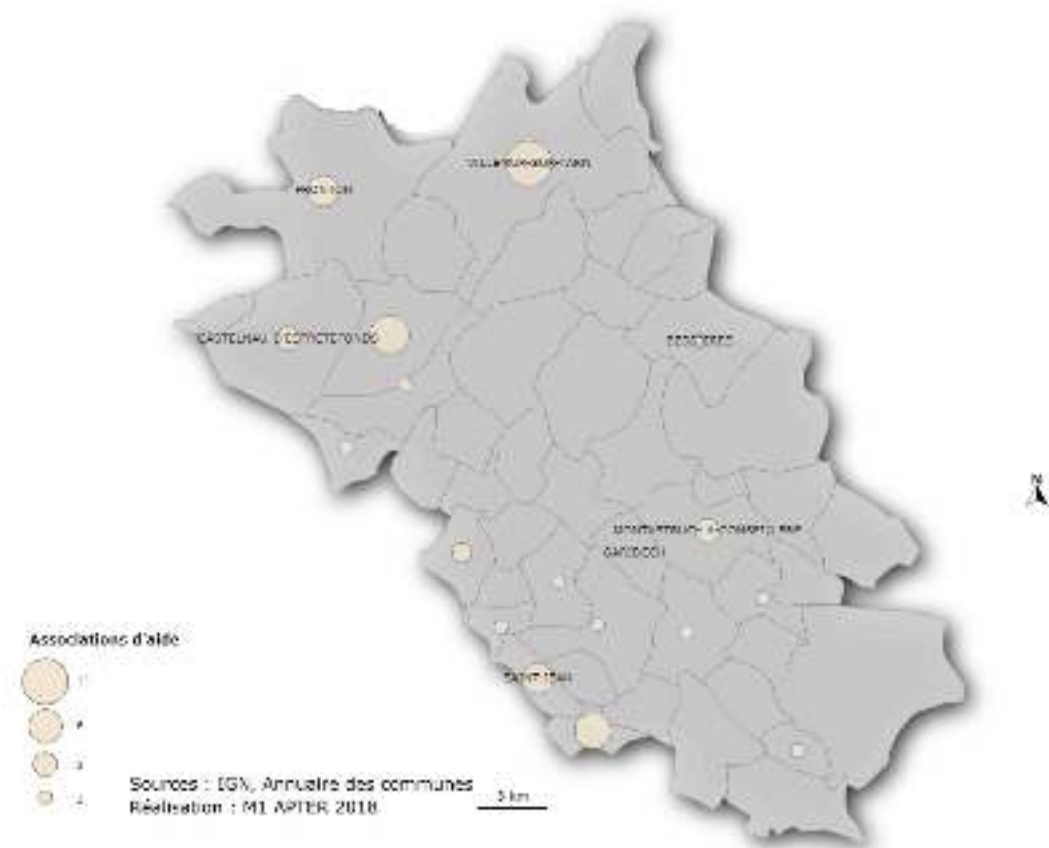


Figure 103 : Répartition totale des associations d'aide

Au sein du territoire, nous relevons une concentration d'associations d'aide à la personne au Nord avec une majorité d'associations de ce type à Villemur-sur-Tarn (11) et Fronton (5). Une autre zone située au Sud-Ouest du territoire se démarque aussi, avec une concentration sur les communes de Montrabé, Saint-Jean ou encore Montastruc-la-Conseillère (Cf. Figure n°103).

- Ces dernières viennent en aide aux individus de différentes manières. Il convient donc de créer une typologie selon l'aide apportée.
- Les associations de soutien sur le plan matériel, médical, social ou encore pour l'aide alimentaire ;
 - Les associations pour l'insertion vers l'emploi et l'acquisition de compétences ;
 - Les associations destinées aux personnes handicapées, malades ou accidentées ;
 - Les associations d'aides non classables dans les catégories précédentes (dons du sang, conseil aux jeunes mères) ;
 - Associations humanitaires pour des pays d'Afrique.

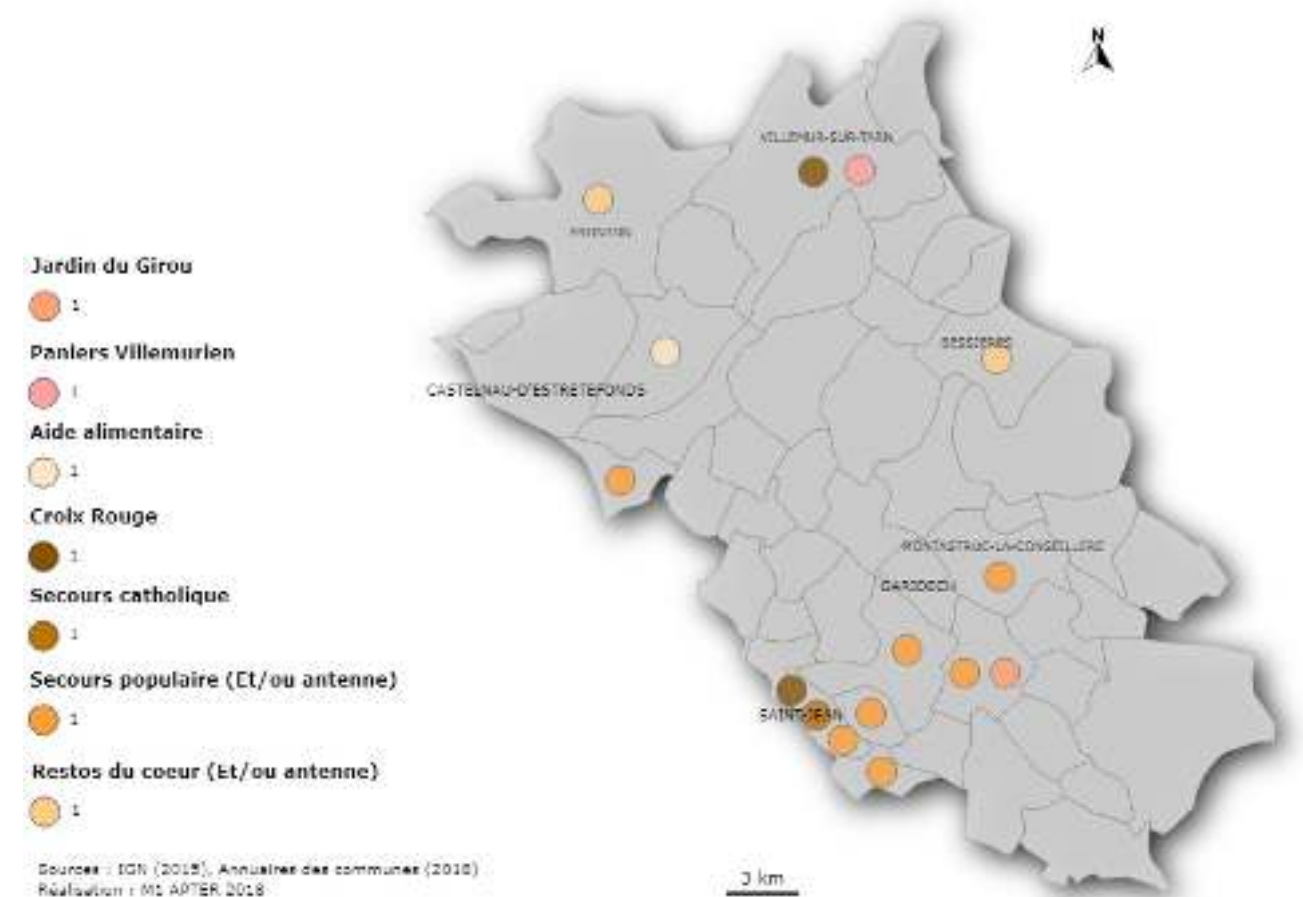


Figure 104 : Répartition des associations de soutien sur le plan matériel, médical, social ou encore pour l'aide alimentaire

Le territoire dispose de plusieurs associations nationales connues, basées sur le bénévolat, réparties seulement au Nord et au Sud-Ouest du territoire (cf. Figure n°104). Ce sont des associations telles que les Restos du Cœur située à Fronton, plusieurs antennes du Secours Populaire notamment au Sud-Ouest (5 dans ce secteur), le Secours Catholique à Saint-Jean, la Croix-Rouge à Villemur-sur-Tarn et enfin une association locale d'aide alimentaire située à Bouloc. Ces associations dont l'objectif commun est le recul des inégalités en passant par le soutien aux individus qui connaissent une situation précaire, ont un rôle fort à jouer pour ce territoire. En effet, elles sont particulièrement attentives aux problèmes d'exclusion, à court terme, par une solidarité basée sur l'aide alimentaire et vestimentaire. Au cœur de leurs préoccupations, mais à plus long terme, nous retrouvons l'aide à l'hébergement d'urgence et l'orientation vers des structures de soins médicaux. Au-delà de ces missions premières, ces associations ont aussi des compétences pour l'accès aux droits et à la justice, aux vacances, à l'insertion professionnelle ou encore au sport et à la culture. Leur but est d'accompagner les personnes et les familles dans leurs diverses démarches, à court, moyen ou long terme.



Figure 105 : Agir vers l'insertion, l'emploi et l'apprentissage

Le CBE du NET dispose sur quatre communes de l'association « *Agir vers l'insertion et l'emploi* » (AVIE), cette association est un outil d'insertion professionnelle inscrit dans le développement économique du Nord-Est Toulousain (Cf. Figure n°105). Conventionnée par l'Etat et par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne en tant que structure d'insertion par l'activité économique, l'AVIE a un rôle important dans le retour à l'emploi de personnes en difficulté.

« *En tant qu'employeur elle permet de montrer la place que prend l'économie sociale et solidaire dans le développement économique du territoire* »*. S'étant fortement développée depuis sa création, cette association a permis de créer plusieurs postes en CDI en son sein et contribuer ainsi à « *l'insertion professionnelle de centaines de demandeurs d'emploi en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux du territoire* »**.

Le territoire dispose aussi d'un « *espace emploi* » situé à Villemur-sur-Tarn mis à disposition par la communauté de communes du Val'Aïgo pour les demandeurs d'emplois ou pour les salariés du territoire. Ce service gratuit, accessible par tous est dédié à l'emploi, la formation ou à la création d'entreprise. Cet espace met à disposition des offres d'emplois, de l'accompagnement direct à la recherche d'emplois ou encore un spot internet en libre-service pour les recherches des personnes intéressées.

En plus de ces associations consacrées à l'insertion professionnelle et à la formation permettant de lutter contre l'exclusion, le territoire dispose aussi d'associations pour l'apprentissage et l'acquisition de compétences. On note à ce sujet la présence d'une association destinée aux populations étrangères ayant pour but l'entraide et l'apprentissage du français.

* Selon La Dépêche, 3/10/2015, « L'Avie, une association pour l'insertion professionnelle »

** Selon La Dépêche, 3/10/2015, « L'Avie, une association pour l'insertion professionnelle »



Figure 106 : Les associations d'aide à domicile : une aide directe au sein du foyer

Le territoire dispose aussi d'associations d'aide à domicile souvent destinées aux personnes vulnérables telles que les personnes âgées, en situation de handicap ou encore malades (Cf. Figure n°106). On en retrouve six, principalement regroupées autour de Saint-Jean.

Ces associations jouent un rôle important puisqu'elles apportent une aide directe au sein du foyer, en accomplissant les tâches ménagères lorsque la personne n'est pas en capacité de les effectuer mais aussi en effectuant des tâches administratives, éducatives via la garde d'enfant ou simplement en accompagnant l'individu d'un soutien moral ou psychologique. Pour certaines associations, la participation financière des familles varie selon les revenus de ces dernières. Pour exemple, Saint-Geniès-Bellevue dispose de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR).



Figure 107 : Les associations de soutien aux personnes handicapées, malades ou accidentées

Le CBE du NET dispose de plusieurs associations en lien direct avec le soutien aux personnes handicapées, malades ou accidentées, susceptibles d’être un public vulnérable, dispersées sur l’ensemble du territoire (Cf. Figure n°107).

La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés – Association des accidentés de la vie (FNATH), association représentative de ces personnes est notamment présente sur le territoire. Cette association se mobilise pour défendre les droits collectifs auprès des pouvoirs publics afin d’améliorer les droits et les acquis sociaux pour tous.

Au-delà de cette défense collective, la FNATH intervient pour faciliter l’accès au droit des personnes accidentées, dans le domaine des accidents du travail, des maladies liées à l’emploi ou à toute autre maladie ou handicap mais aussi pour améliorer la vie au quotidien de ces personnes. De plus, elle accompagne dans les démarches de reconnaissance et d’indemnisation, pouvant parfois aller jusqu’à assister une personne devant certains tribunaux.

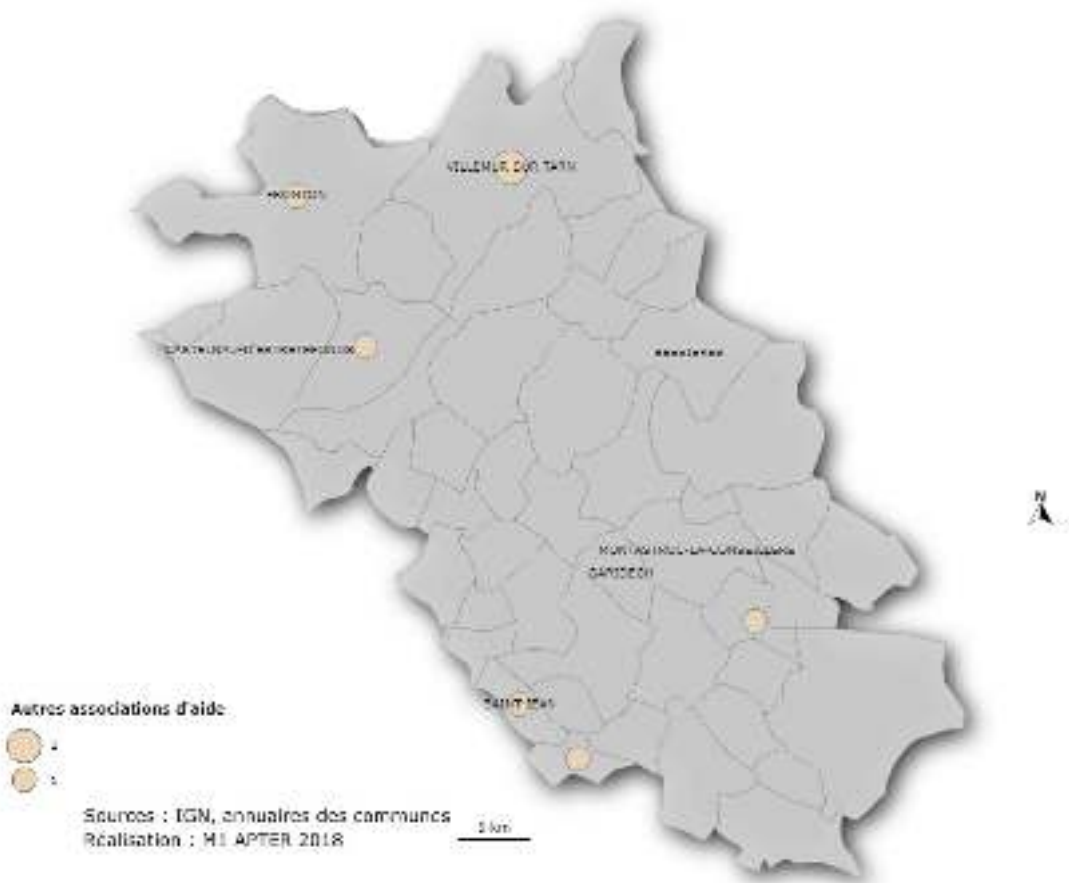


Figure 108 : Autres associations d'aide

Le territoire dispose aussi, dans un autre domaine que l’emploi, de plusieurs associations d’aide et de prévention au Nord et au Sud du territoire (Cf. Figure n°108). On note alors la présence de la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) dont les missions principales sont de promouvoir le don du sang au sein des établissements scolaires, sensibiliser le grand public ou encore organiser des manifestations. Le territoire dispose aussi d’associations en lien avec l’information à la jeunesse et aux jeunes mamans afin de partager, discuter, être soutenu.



Figure 109 : Les associations d'aide humanitaire

Enfin, le territoire compte huit associations d'aide humanitaire à destination notamment du Sénégal, de Madagascar ou encore du Cameroun (cf. Figure n°109). Ces différentes associations ont pour but l'aide à l'enfance dans ces pays, le soutien médical et scolaire ou encore la création de projets tels que des écoles, des puits ou des installations de maraîchage. Certaines associations telles que « *Umoja* » à Pechbonnieu ont pour objet d'accompagner les plus démunis vers une insertion socio-économique dans l'Ouest et l'Est de la République Démocratique du Congo. Preuve que le territoire œuvre dans son périmètre, mais aussi en dehors, pour favoriser au mieux l'intégration des personnes en situation de vulnérabilité.

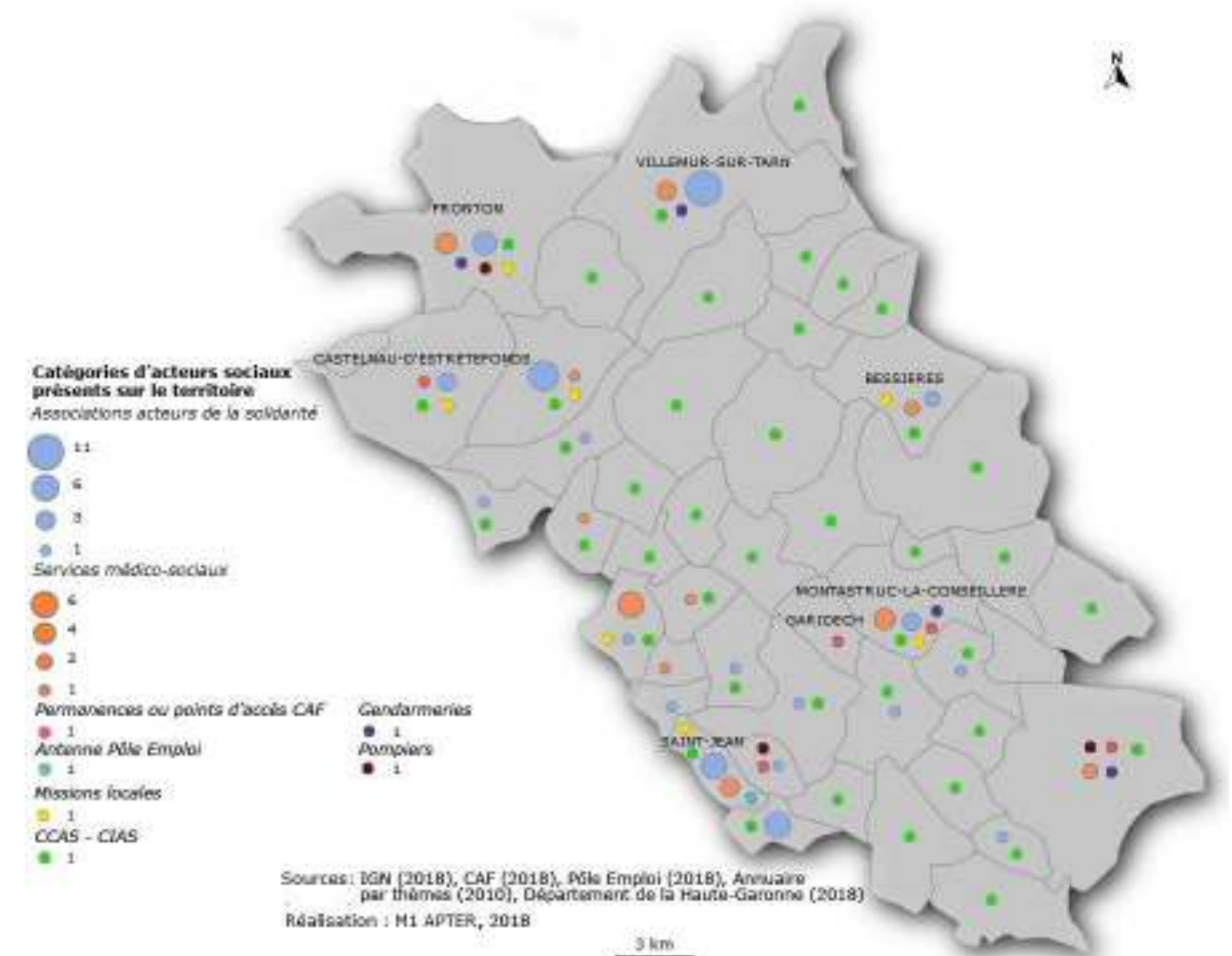


Figure 110 : La répartition des acteurs sociaux sur le territoire

Finalement, le territoire du CBE du NET est de manière globale bien couvert par les services publics de diverses sortes (de proximité, liés à l'emploi, de services à la personne, éducatifs, etc), ce maillage étant soutenu par un grand nombre de structures privées et d'associations diverses (Cf. Figure n°110). Ces services se concentrent autour de plusieurs pôles qui rayonnent et donc irriguent de façon assez homogène le territoire, les temps d'accessibilité étant en général de moins de 10 minutes à 20 minutes maximum en voiture.

Trois points de vigilance particuliers retiennent notre attention :

- Tout d'abord, l'emploi. En effet, le territoire ne dispose que d'un seul Pôle emploi, excentré puisque dans la partie métropolitaine. Il dispose cependant d'une demi-douzaine de missions locales mais ces structures ne proposant leurs services qu'aux jeunes de moins de 25 ans, une grande partie des actifs en recherche d'emploi en sont exclus.
- Ensuite, l'accès à des services d'accompagnements sociaux comme la CAF ou les MDS. En effet, le territoire ne dispose que d'une CAF, toujours dans la partie métropolitaine à Saint-Jean. Des points d'accès peuvent exister au sein des Postes, MDS ou mairies, mais nous n'en savons pour l'instant ni la répartition, ni l'usage réel. Il y a de nombreuses MDS sur le territoire qui complètent bien l'aide apportée aux populations vulnérables, cependant encore une fois, leur nombre élevé pose question et il est nécessaire de savoir si ces structures sont identifiées, utilisées et pertinentes pour les habitants locaux.
- Enfin, il est vrai qu'une grande partie des services proposés par la CAF ou Pôle Emploi sont dématérialisés. Toutes les populations ont-elles facilement accès à ces démarches dématérialisées ? Les publics les plus fragiles ne sont-ils pas doublement pénalisés par ces nouveaux modes de faire ?

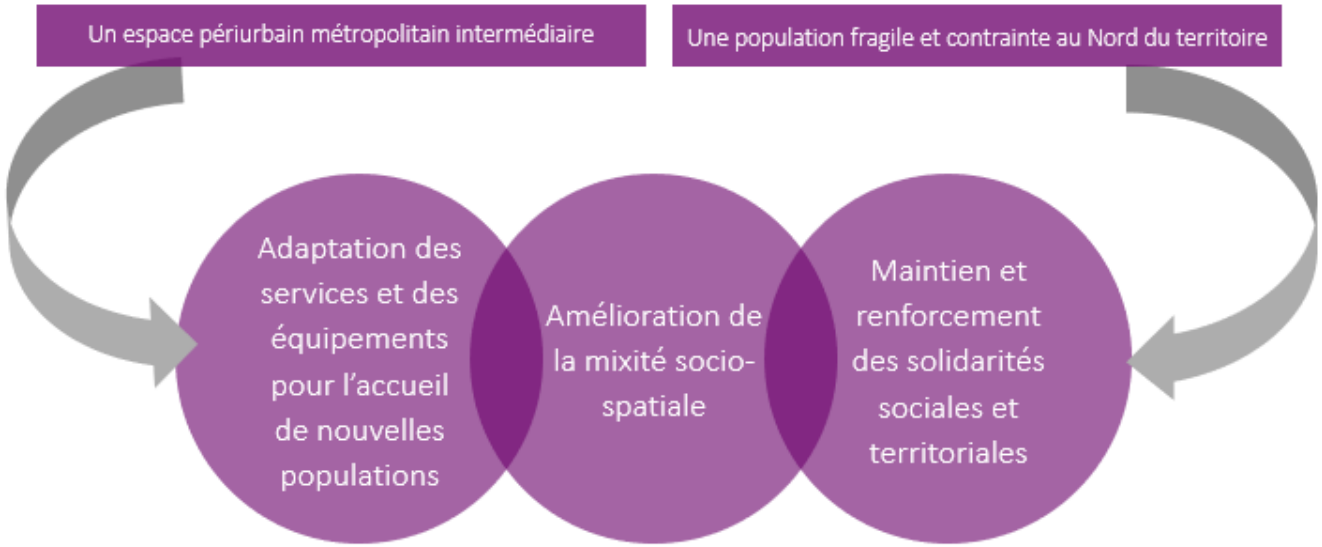
En résumé, concernant les services de santé, ceux-ci sont globalement regroupés dans les communes périphériques du Grand Toulouse, le maillage devient moins dense quand on s'en éloigne. Le temps de transport reste correct pour l'accès aux services et ne pose pas de problèmes particuliers. Quelques communes souffrent cependant de difficultés quant à l'accès aux services de santé pour les personnes en situation de handicap et personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne les associations s'adressant aux habitants, le territoire est doté d'un grand nombre de structures aux profils variés mais réparties de façon plus ou moins inégales. Par exemple une majeure partie des associations sportives se concentrent au Nord du territoire, là où la population des moins de 14 ans est la plus forte. En ce qui concerne les associations d'aide à la personne, nous trouvons en première ligne celles dont le soutien et la prise en charge des vulnérabilités constitue le cœur de l'action. Il conviendra de voir quelle sera la portée de ces structures associatives sur le territoire ? Quelles difficultés connaissent-elles ?

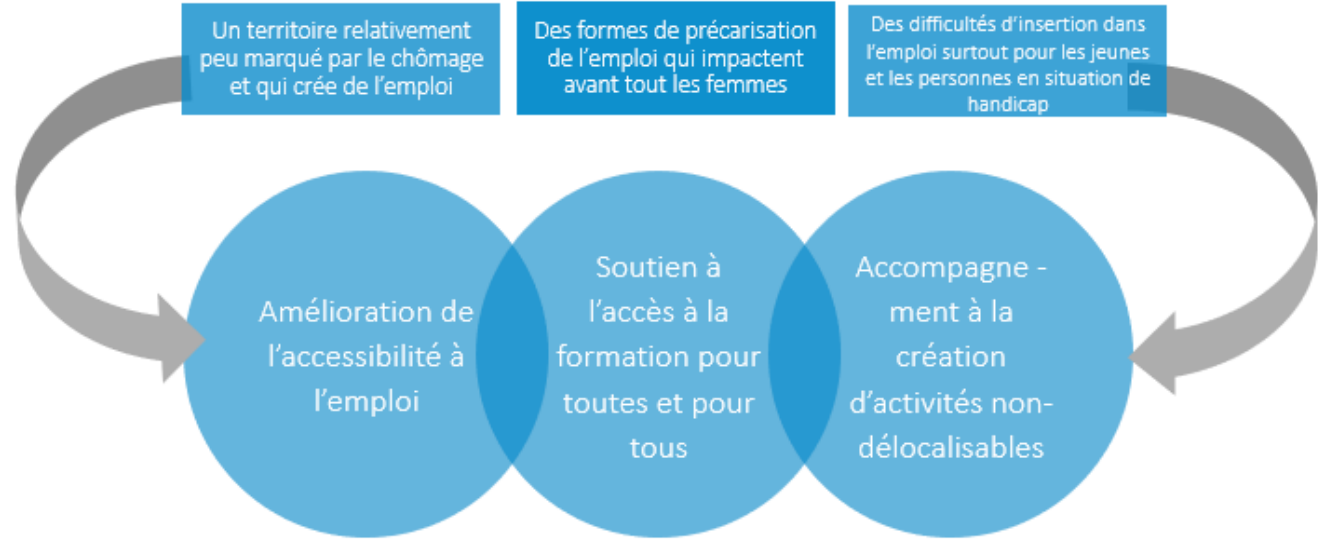
Ou encore de quelles manières elles permettent d'accéder à des publics vulnérables difficilement identifiables par des structures plus institutionnelles ?

Des constats émergent des différentes parties du diagnostic et mettent en exergue quelques enjeux. Les schémas suivants viennent illustrer ce travail de synthèse réalisé à partir des constats.

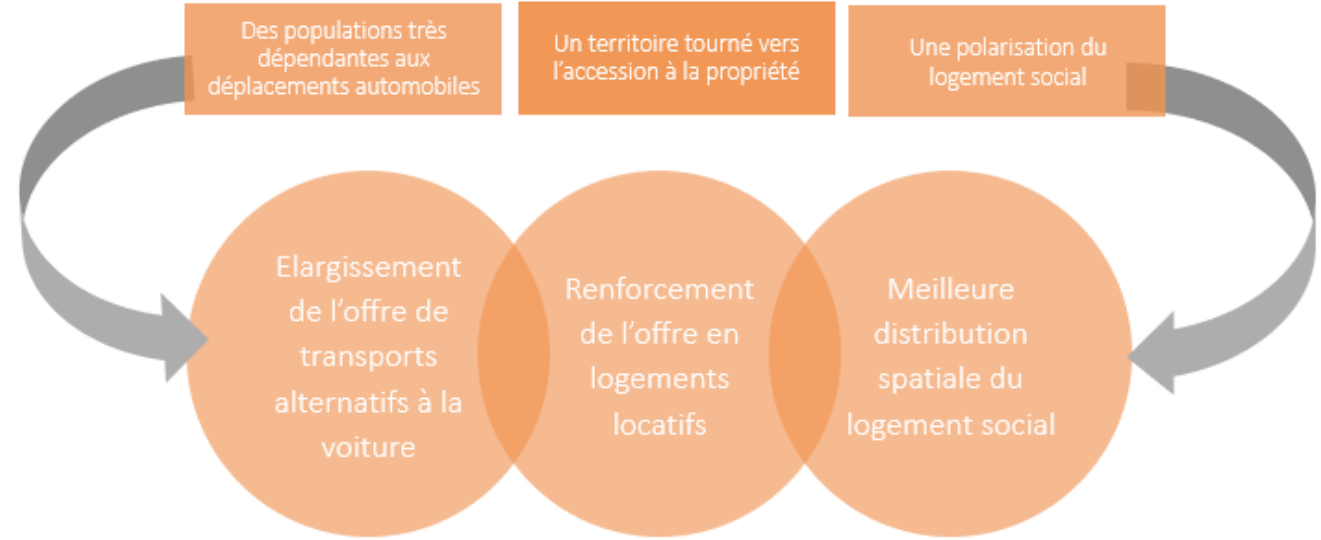
Les dynamiques sociaux-économiques empruntées au périurbain



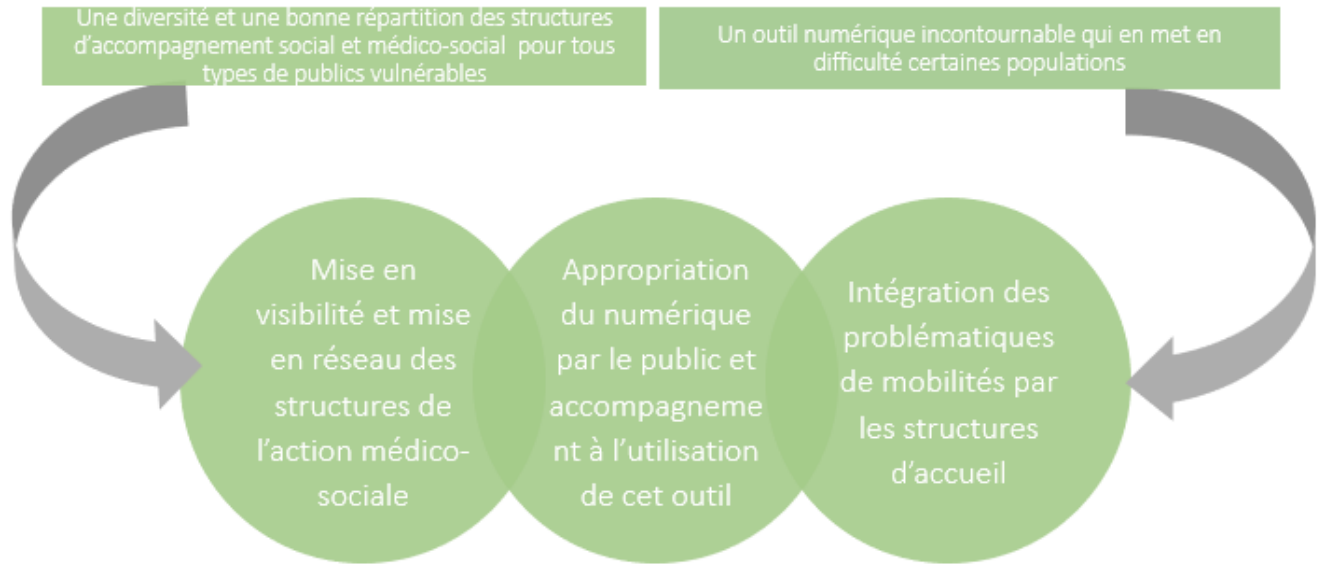
Le profil économique du territoire



Conditions et cadres de vie dans le territoire



Des services à la personne...aux solidarités



Ce diagnostic nous a permis d'identifier ces enjeux qui, à leur tour, mettent en évidence les ambitions auxquelles le territoire peut prétendre et les manques auxquels il doit remédier. Avant d'aborder la phase 2 de notre travail – l'analyse qualitative du territoire par la vision des acteurs rencontrés – nous nous devons d'expliquer la vulnérabilité, ses définitions, sa genèse mais aussi les différents profils de population pouvant être ou étant vulnérables ainsi que les acteurs de sa prise en charge effectuée à différentes échelles de l'action sociale.

Deuxième partie : Qu'est-ce que la vulnérabilité

I. La vulnérabilité : un processus d'entre-deux

1.1. Définition et généalogie de la notion de vulnérabilité

« Exclusion », « pauvreté », « précarité » et aujourd'hui « vulnérabilité » sont des termes qui n'ont cessé et ne cessent d'évoluer tant dans la société que dans le champ des recherches en sciences sociales ou des politiques publiques. Du latin *vulnerabilis*, la blessure et *vulnerare*, blesser, vulnérable est, selon le *Petit Robert*, celui « qui peut être blessé, frappé par un mal physique » ou encore « qui peut être facilement atteint, se défend mal ». On retrouve alors à travers ces premières définitions les termes de « fragilité » et de « sensibilité » comme synonymes. De la même manière, Marc-Henry Soulet, sociologue français, désigne la vulnérabilité comme « *une potentialité à être blessé* »*. De son côté Hélène Thomas, professeure de sciences politiques, rapproche la vulnérabilité de deux notions** : la fêlure/cassure, zone par où arrive l'atteinte et la blessure, qui matérialise l'atteinte. Nous comprenons donc bien que la vulnérabilité se rapproche d'un processus d'entre-deux, et renvoie à l'idée de bascule potentielle d'un individu vers une situation moins favorable. Cette situation d'instabilité est théorisée par Robert Castel qui explique que la vulnérabilité peut se définir comme une zone intermédiaire entre intégration et désaffiliation***.

Différents facteurs conduisent à ce processus qui a alors potentiellement deux issues : soit l'individu peut sortir de ce processus grâce à ses « *capabilités* », terme employé par Amartya Sen et sur lequel nous reviendrons, soit il peut évoluer d'une situation de vulnérabilité à une situation plus critique, l'exclusion totale, la pauvreté, la précarité. Toutefois, certains individus peuvent être de fait vulnérables du fait d'une caractéristique spécifique à leur personne telle que la couleur de peau ou le genre. Malgré leurs « *capabilités* », ces derniers auront plus de mal à s'en sortir. Cependant, le pauvre, l'exclu ou le précaire ne sont-ils pas eux-mêmes des personnes vulnérables ? Nous pouvons ainsi constater que la frontière entre la vulnérabilité, la pauvreté, la précarité ou encore l'exclusion est étroite. A ce titre, en 1984, le Conseil des ministres européens ne réduisait pas la pauvreté au seul revenu monétaire mais mettait l'accent sur le caractère multi-dimensionnel de la pauvreté : « *sont considérées comme pauvres, les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État dans lequel elles vivent* »****. De la même manière, le Conseil économique, social et environnemental, dans son Avis de 1987 sur la « *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* » définit la précarité comme la condition qui résulte d'« *absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins grave et définitive* »*****.

La notion de vulnérabilité interpelle, questionne et se diffuse dans la société actuelle. Elle connaît depuis les années 2000 un succès croissant dans différentes disciplines (psychologie, sciences physiques, sociologie, économie, politiques publiques) et auprès de différents acteurs (médias, monde universitaire, monde politique, administrations, associations entres autres). En effet, dans le champ scientifique tout comme dans le champ sociétal, on interroge de plus en plus cette notion.

* SOULET, Marc-Henry. « Reconsidérer la vulnérabilité », In : *Empan*, vol. no 60, no. 4, 2005, pp. 24-29.

** DAUPHIN, Sandrine. HELENE, Thomas, « Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres », In *Politiques sociales et familiales*, n°104, 2011. Les politiques de lutte contre la pauvreté. pp. 116-118.

*** CASTEL Robert, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation ». DONZELOT J.& al., *Face à l'exclusion, le modèle français*. Paris : Éditions Esprit, Paris, 1991, pp.137-168.

**** Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociales, *Définitions de la pauvreté*, février 2016

***** Ibid.

En effet, dans le champ scientifique tout comme dans le champ sociétal, on interroge de plus en plus cette notion. A titre d'exemple, l'Agence Nationale de la Recherche a lancé en 2008 un appel à projets sur les « vulnérabilités : à l'articulation du sanitaire et du social »*. En 2014, c'est l'Observatoire national de l'enfance en danger qui en fait le thème de son séminaire de recherche : « Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance ». Les Centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence, créés en 1964, sont devenus les Centres régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en 1989. Enfin, en 2015 la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a consacré un numéro entier de la revue *Informations sociales* à cette notion : « Familles et vulnérabilités ». Ce succès pose question et interpelle les différents acteurs. Axelle Brodriez-Dolino s'interroge : « *Est-ce, dès lors, un nouveau terme visant à penser de nouvelles réalités, ou simplement remplacer d'anciens termes – et notamment celui d'« exclusion » – devenus politiquement usés, ou socialement trop connotés ?* ». On observe également le fleurissement de différentes politiques publiques en rapport avec cette problématique au début du XXIème siècle. Avant de rentrer dans des définitions plus scientifiques que celle issue du dictionnaire, il convient de revenir sur la genèse de cette notion.

Partie du champ de la physique et appréhendée comme la capacité d'un matériau à reprendre sa forme initiale après un choc, la notion de vulnérabilité gagne les sciences « psy »** depuis les années 1970 pour associer la notion de vulnérabilité à la notion de résilience, capacité d'un individu à s'adapter à un environnement changeant, à revenir d'un stress post-traumatique, à surmonter ses blessures. On retrouve ici l'idée d'une situation d'entre-deux évoquée plus haut. Dans d'autres disciplines, telles que l'économie du développement ou les sciences environnementales, la vulnérabilité permet d'analyser, de calculer et d'anticiper les risques afin d'en mesurer l'impact. On peut dorénavant rapporter ces définitions au champ sociétal où, pour savoir si tel individu est vulnérable ou non, il faudra analyser, calculer et anticiper les risques auxquels il pourrait être ou sera confronté. Depuis les années 1980, et Axelle Bordiez-Dolino*** nous le rappelle, le droit pénal enregistre cette notion « *d'une part comme circonstance aggravante alourdissant la peine aux fins de protection de l'intégrité physique ou sexuelle des personnes, et d'autre part comme élément constitutif d'une infraction* ». Dès lors, le *Code pénal* présente les six états pouvant influencer sur la vulnérabilité : l'âge, la maladie, l'infirmité, la déficience physique ou psychique et la grossesse. Ces éléments permettent d'identifier, dans un premier temps, les facteurs qui peuvent influencer sur la vulnérabilité des personnes ; ce point sera développé par la suite, comme précisé plus haut. Enfin, et comme nous venons de le voir, la notion de vulnérabilité s'impose depuis les années 2000 dans le champ de la sociologie pour remplacer le terme d'« exclusion », faisant alors partie de ces notions « nouvelles » qui se substituent à des termes jugés négatifs et connotés. On peut alors voir que les « économiquement faibles » des années 1950, les « nouveaux pauvres » des années 1980, les « exclus » des années 1990 et les « personnes vulnérables » d'aujourd'hui sont en réalité quasiment les mêmes personnes, signe que les termes évoluent au fil du temps, tout comme sans doute le regard et les actions que l'on porte sur les populations concernées.

La genèse du terme de vulnérabilité nous amène donc à réfléchir plus précisément sur ce terme et à en mesurer la portée et l'étendue dans le cadre d'un travail qui s'intéresse à cette question et l'inscrit dans une problématique de développement territorial. Différents sociologues se sont penchés sur cette problématique.

* <http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/historique-des-appels-a-projets/appe-detai1/vulnerabilites-a-l-articulation-du-sanitaire-et-du-social-2008/>

** Selon <http://www.sciences-psy.fr>, les sciences « Psy », « c'est l'univers psy ; c'est l'univers des sciences aussi. Une alliance que le développement de la psychologie cognitive et des neurosciences appelle. Le « psy », qui englobe la psychologie, la psychanalyse, la psychiatrie ».

*** BRODIEZ-DOLINO, Axelle, « Le concept de vulnérabilité », *La Vie des idées*, 11 février 2016.

On ne peut pas seulement définir la vulnérabilité « *par les caractéristiques physiques et psychiques de la personne, c'est-à-dire par ses fragilités et ses déficiences, au mieux par son isolement* », la vulnérabilité découle aussi « *d'éléments externes aux individus, c'est-à-dire de leur exposition au risque et de leur capacité à faire face et à rebondir* »* (Cf. Figure 1). On peut donc distinguer les notions de résistance et de résilience face à la vulnérabilité.

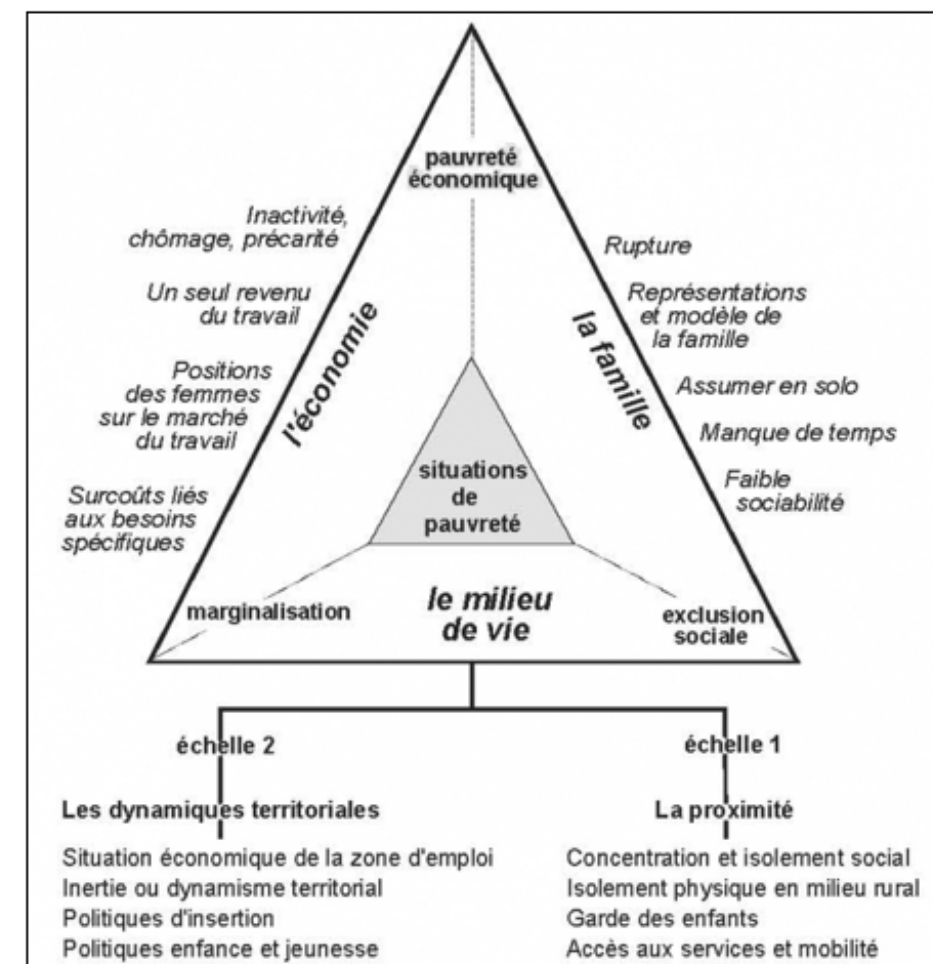


Figure 111 : L'espace social des vulnérables des familles monoparentales

Source : SECHET, Raymonde, « Quand le risque et l'urgence cachent les vulnérabilités et les inégalités » In *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Presses universitaires de Rennes, p.20

Par ailleurs, ceci fait écho à la notion de « capabilité » ; Jean-Louis Génard, philosophe et docteur en sociologie, revient sur cette idée en expliquant que nous sommes « *vulnérables, mais disposant pourtant toujours aussi de ressources mobilisables* »** et « *potentiellement fragiles, susceptibles de verser dans l'hétéronomie [...], mais toujours aussi susceptibles de se reprendre, de se ressaisir, disposant toujours de capacités minimales sur lesquelles s'appuyer pour retrouver d'avantage d'autonomie* ». A son tour, Marc-Henry Soulet expose les différentes caractéristiques*** de la vulnérabilité : « universelle » car nous sommes tous vulnérables ; « potentielle » car la possible concrétisation d'un risque n'est jamais exclue ; « relationnelle et contextuelle » (en fonction des protections dont nous bénéficions et dans un contexte donné) ; « individuelle » car nous sommes touchés différemment par la vulnérabilité ; et « réversible » car il existe des possibilités d'agir sur les facteurs de vulnérabilité et leur contexte. La vulnérabilité est donc potentiellement commune à tous les individus mais notre capacité à la dépasser différerait selon les personnes.

* Ibid

** GENARD, Jean-Louis, « La question de la responsabilité sous l'horizon du référentiel humanitaire », in BRODIEZ-DOLINO Axelle et alii, *Vulnérabilités...*, op. cit., 2013, pp. 41-57

*** SOULET, Marc-Henry, « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique », *Pensée plurielle*, 2005/2, n° 10, pp. 49-59

De fait, cette notion, comme le rappelle Axelle Bordiez-Dolino, a « *pour propriété d'être plus englobante que toutes les catégories antérieurement utilisées pour désigner les individus en difficulté, tout en s'appliquant aisément à l'action catégorielle* »*. Il est donc important pour notre travail de bien comprendre que la vulnérabilité n'est pas un point de non-retour mais au contraire une phase d'un processus qu'il est possible de dépasser. Cette capacité dépend alors des moyens d'accompagnement et de l'environnement social dont dispose la personne en situation de vulnérabilité. Par exemple, telle personne peut être aidée par un parent ou un proche pour sortir d'une situation. Elle dépend également du contexte territorial ; les acteurs et les services présents dans le territoire ainsi que les formes d'intervention issues d'initiatives singulières ou de services classiques peuvent venir renforcer cette capacité. Toutefois, la vulnérabilité porte la marque du rapport à l'autre, elle réside dans l'exposition à l'autre. Bernard Ennuyer, docteur en sociologie l'explique : « *La fragilité due à une déficience peut donc ne pas conduire à une situation de vulnérabilité grâce à un environnement adéquat susceptible de permettre à l'individu de choisir son mode de vie et de mettre en actes ses désirs et ses valeurs, même s'il ne peut y arriver tout seul* »**. Toutefois, comme expliqué précédemment, des caractéristiques spécifiques à l'individu peuvent venir baisser les moyens dont il dispose ou l'environnement social dans lequel il évolue. Ainsi, cela impose de rendre accessible et disponible l'accompagnement social voire de le repenser pour empêcher certaines personnes fragilisées de ne pas glisser vers une situation de vulnérabilité voire d'exclusion.

Afin de préciser le processus de vulnérabilité, il convient de revenir sur les facteurs pouvant influencer sur la vulnérabilité des personnes.

1.2. Facteurs et processus de vulnérabilité

« *Parler de vulnérabilité, c'est parler d'exposition, de menace, de risque, de réduction de préjudice et de capacité. Être vulnérable, c'est être exposé à des facteurs de risque (personnels, sociaux, environnementaux), qui mettent à l'épreuve un certain nombre de ressources détenues par des individus, des groupes et des communautés sur un territoire.* »* La vulnérabilité n'est donc pas un fait propre à un élément, mais la conjonction de plusieurs facteurs qui conduisent à cette situation. En effet, elle ne réfère pas seulement à des caractéristiques personnelles d'âge, de santé, de contraintes physiques, mais aussi à des catégories telles que la classe, le genre, l'ethnie ou encore à des événements de la vie**.

Plus précisément, un individu peut être de fait vulnérable. En effet, on peut distinguer les critères intrinsèques à l'individu (âge, handicap, couleur de peau, genre, etc.) ainsi que les critères relevant de l'environnement de la personne (origine sociale, etc.). Toutefois, les individus peuvent devenir vulnérables du fait d'un facteur exogène, d'un aléa, venant rompre avec la trajectoire de vie tel qu'un accident de la vie, un décès, un licenciement, un changement de lieu de vie lié à l'emploi, etc. Cependant, dans les deux cas, la vulnérabilité n'est pas associée à un seul facteur ou critère mais bien à une multitude, un emboîtement de facteurs et/ou de critères. Les individus suivent donc différents itinéraires de vie, ne font pas face aux mêmes obstacles et n'y répondent pas de la même manière. Dans la plupart des disciplines, on appelle cela une chaîne du risque. Cette dernière « *comprend un aléa (un choc chez les économistes) [ou plusieurs], des stratégies ex-ante des populations pour faire face aux risques, des réponses ex-post et enfin des conséquences sur les populations (outcomes)* »***. Par exemple, une personne peut naître avec un handicap et sera vulnérable de fait. Elle pourra s'en sortir grâce à ses capacités (volonté d'aller de l'avant par exemple) ou grâce à un accompagnement spécifique (suivi médical et psychologique par exemple) et garder son travail. Cependant, d'autres critères propres à cette personne (vieillesse par exemple) ou des facteurs aggravants (licenciement) pourront accentuer sa vulnérabilité et rendre difficile une réadaptation (Cf. Figure 112).



Figure 112 : La spirale de la vulnérabilité
Réalisation : M1 APTER 2018

* BRODIEZ-DOLINO Axelle, « Le concept de vulnérabilité », *La Vie des idées*, 11 février 2016.

** <http://www.ites-formation.com/menu-special-docman-a-conserver/forum/1845-la-vulnerabilite-en-question/file>

* Pôle Ressource en Promotion de la Santé Bretagne, *Les Déterminants de la Vulnérabilité*, février 2018.

** SECHET, Raymonde, *op. cit.*

*** BIDOU, Jean-Étienne, et DROY Isabelle, « De la vulnérabilité individuelle aux syndromes de vulnérabilité : quelles mesures ? », *Revue Tiers Monde*, vol. 213, no. 1, 2013, pp. 123-142

Enfin, d'autres éléments viennent caractériser de manière plus fine les processus de vulnérabilité. D'une part, il est possible d'établir différents degrés de vulnérabilité, c'est-à-dire que l'intensité peut être plus ou moins forte selon le critère ou le facteur de vulnérabilité mais également s'il y a accumulation de facteurs aggravants. Par exemple, un handicap moteur peut apparaître comme un critère de vulnérabilité plus marquant que le fait d'être jeune. D'autre part, nous ne sommes pas tous égaux face à la vulnérabilité, c'est-à-dire que face à un même facteur de vulnérabilité, chaque individu interfèrera différemment. Par exemple, une femme cadre vivant seule avec ses enfants ne surmontera pas de la même manière le fait d'être seule avec des enfants qu'une femme ouvrière (Cf. Figure 113). C'est ce qu'expliquent Cutter, Boruff et Shirley*, la vulnérabilité sociale « se crée par l'interaction des forces sociales et des multiples chocs. Elle est, au moins en partie, le produit d'inégalités sociales qui façonnent l'exposition des différents groupes et conditionnent leur capacité à faire face aux aléas. Les déterminants de la vulnérabilité sociale sont les mêmes que ceux de la pauvreté multidimensionnelle décrite par l'approche des capacités ou celle des sustainable livelihoods : manque d'accès aux ressources, accès restreint au pouvoir politique, faible capital social, mobilité limitée. »**

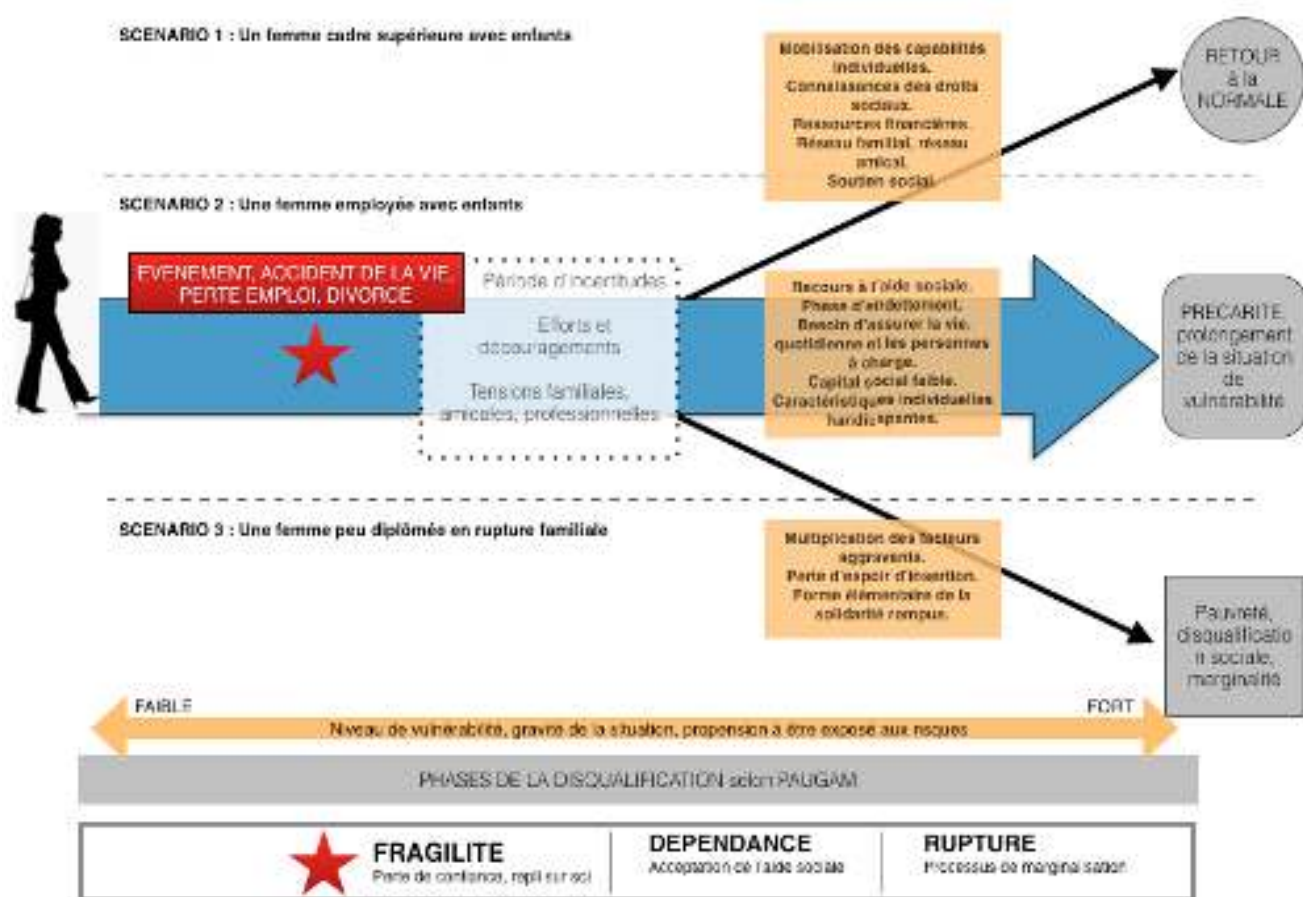


Figure 113 : Exemple d'itinéraires de vie confrontés à un aléa
Réalisation : M1 APTER 2018

Les différentes définitions du terme de vulnérabilité et l'analyse des différents processus conduisant à la vulnérabilité permettent d'identifier des profils différents de publics vulnérables qui seront pris en charge par les politiques publiques.

II. Les personnes en situation de vulnérabilité : à qui s'adressent les politiques publiques d'action sociale voire médico-sociale ?

« Les personnes vulnérables sont celles dont l'autonomie, la dignité, et l'intégrité sont menacées »*.

Aujourd'hui, on peut considérer que nous sommes tous vulnérables. En effet, tout être humain est potentiellement exposé à des risques, liés par exemple à son état de santé, aux accidents de la vie, ou relatifs à la perte d'emploi. Toute personne est potentiellement fragile à un moment donné de sa vie, dans un contexte particulier. Inévitablement, l'homme est exposé à la vulnérabilité car il est, par nature, sujet aux risques et il présente des limites. Pour M. Nussbaum, l'humain est un être « capable et vulnérable »**. Nous avons donc aussi les capacités, les « capacités » de surmonter nos limites et de faire face aux événements de la vie.

Néanmoins, la puissance publique identifie précisément des publics vulnérables qui semblent avoir plus de mal à mobiliser des ressources personnelles et vers lesquels elle dirige ses actions. Dans la première partie nous avons vu le cadre théorique via le regard des chercheurs et universitaires qui nous renseignent sur les définitions et le concept de la vulnérabilité. Dès lors, nous allons chercher à montrer le regard du monde professionnel de l'action sociale qui se focalise sur le soutien et l'accompagnement de certains publics vulnérables. Il ne s'agit plus de raisonner en termes d'individus, de groupe d'individus ou de personnes mais en termes de public. La vocation des politiques publiques est de cibler le plus grand nombre d'utilisateurs, c'est pourquoi elles tendent à proposer des actions généralisables.

Au travers des travaux réalisés dans le monde de l'action publique, nous avons pu repérer quatre critères qui permettent de mieux cerner et distinguer les publics vulnérables :

- Un critère d'âge, lié donc au positionnement de l'individu sur l'échelle de la vie et sa capacité à faire face aux problématiques propres à chaque tranche d'âge.
- un critère médico-social, lié à l'état de santé de la personne, sur le plan physique et/ou mental.
- Un critère social, lié à la situation sociale de l'individu, c'est à dire à tant son positionnement dans la sphère familiale, amicale et de l'intime que dans l'organisation de la société (statut, revenus...).
- Un critère d'ordre économique, lié aux revenus des personnes et à leur situation vis à vis de l'emploi et tout ce qui relève de l'employabilité, du rapport au travail.

Il est important de préciser que dans cette partie nous ne parlerons pas de tous les publics vulnérables étant donné leur grande diversité. En effet, nous nous arrêterons sur certains types de profils qui sont plus prégnants dans le monde professionnel de l'action sociale. Ainsi, il ne s'agit pas de dresser un listing exhaustif des types de personnes vulnérables mais de saisir des profils récurrents et pour lesquels il existe des dispositifs publics et des actions déployées. C'est aussi le moyen de parler de ce qui n'est pas mis en place et des publics qui peuvent paraître lésés.

* CUTTER Susan L., BORRUF Bryan J., SHIRLEY Lynn W., *Social Vulnerability to Environmental Hazards*, 19 mai 2003, p.20.

** BIDOU, Jean-Étienne, et DROY Isabelle, *op. cit.*

* KEMP P, RENDTORFF JD, MATTSSON N. *Bioethics and biolaw Vols 1 and 2*. Copenhagen : Rhodos, 2000.

** NUSSBAUM Martha, *The fragility of goodness. Luck and ethics in Greek tragedy and philosophy*, Cambridge University Press, 2001

- Des moments de la vie où l'on est plus vulnérables : jeunesse et vieillesse

Concernant l'âge, les jeunes de manière générale (de la petite enfance à l'âge de 25 ans) font l'objet de mesures spécifiques. Pour M.H Soulet, l'enfant est le premier public vulnérable. En effet, ils sont perçus comme des individus vulnérables puisqu'ils se situent dans une phase d'apprentissage de la vie et ne sont pas encore dotés de tous les outils, ni de toutes les connaissances ou compétences pour affronter la vie et faire face à des situations complexes comme un deuil, une expulsion de logement ou une déscolarisation par exemples.

Des auteurs essaient de définir ce que sont les jeunes vulnérables et font ressortir, là encore, la diversité de profils qui rend compte de la complexité des réponses à apporter en matière d'accompagnement des publics.

Valérie Becquet dresse une typologie de jeunes en empruntant différentes entrées. Elle parle des « vaincus »*, profil qui renvoie à des jeunes pour qui le parcours scolaire est synonyme d'échec et d'humiliation, « des galériens » profil qui met en relation le cadre de vie, le lieu de résidence avec la trajectoire de ces jeunes et pointe le relatif enfermement des jeunes de cités, et enfin des « errants » profil qui recouvre une diversité plus grande de jeunes qui ne sont pas diplômés et qui se construisent par les expériences de la rue, de la fugue, du nomadisme. L'auteur met ainsi en évidence la diversité des trajectoires de vulnérabilités juvéniles. Virginie Muniglia et Cécile Rothé définissent une autre typologie** de jeunes en fonction de leur rapport à l'aide sociale : « les conventionnels », décrits comme en situation de précarité économique mais sachant faire appel à l'aide publique et mobiliser les dispositifs en place en relativisant leur situation et en la justifiant du fait de leur jeune âge, « les renversés », qui ont basculé vers une situation de précarité sociale et professionnelle brutalement (les travailleurs sociaux les appellent les « tombés du nid »), et enfin « les désaffiliés » figure déjà développée par Serge Paugam***, qui ne se projettent pas dans un parcours professionnel et vivent des ressources économiques issues d'activités en marge du marché du travail et des ressources fournies par l'urgence sociale. Cette dernière catégorie se subdivise en trois autres figures : les « marginaux » qui renient leur figure « d'assisté » en revendiquant plutôt une identité de vivre hors des normes imposées par la société. Ils vivent par intermittence grâce aux moyens mis en place par l'aide publique (accueils d'urgence) qu'ils considèrent comme leur étant due ou grâce à la solidarité amicale. La deuxième figure est celle des jeunes « débrouillards » qui renvoient à une « marginalité organisée » qui doit être temporaire. Enfin, les « instables » ont connu des ruptures familiales très tôt et ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, avec laquelle ils ont développé un rapport conflictuel dont ils rejettent les contraintes, rêvant pourtant d'une intégration sociale conventionnelle qu'ils veulent voir se concrétiser très (trop) rapidement.

Ainsi, la chercheuse rend compte d'une typologie fine des profils de jeunes vulnérables mais l'action publique n'a pas les outils, ni les moyens de répondre à une telle complexité de situations.

Il est difficile d'identifier un panel exhaustif des dispositifs orientés vers ces publics dans la littérature lue à ce jour, mais ceux qui se repèrent le plus souvent sont les aides à l'insertion dans le marché du travail, la lutte contre la déscolarisation, les dispositifs d'accueil en foyer avec les structures d'Aide Sociale à l'Enfance.

* BEQUET Valérie, « Les jeunes vulnérables » : essai de définition », *Agora débats/jeunesses*, 2012/3 (N°62), pp.51-64

** MUNIGLIA Virginie, ROTHE Céline, « Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide ? » *Agora débats/jeunesses*, 2012/3 (N°62), pp. 65-79

*** PAUGAM Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Presses Universitaires de France, 2009

L'Aide Sociale à l'Enfance est destinée aux mineurs, à leurs familles et aux mineurs émancipés, et est assurée par le Conseil Départemental. Cette aide propose un soutien matériel, éducatif et psychologique, en cas de « difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ». Il s'agit donc de protéger et de prévenir, y compris par une prise en charge hors du milieu de vie habituel, si nécessaire. Pour accueillir temporairement les enfants et aider les familles en grande difficulté, deux types d'accueil sont possibles : l'un dans le cadre administratif, à la demande des parents ou d'un jeune majeur avec signature d'un contrat entre le Président du Conseil départemental ou son délégué et la famille ou le jeune majeur ; l'autre dans un cadre judiciaire, après décision du juge pour enfants qui recherche toujours l'adhésion de la famille. Ces mesures toujours temporaires, ont pour objectif premier de protéger l'enfant, mais aussi de favoriser le maintien et l'amélioration des relations parents-enfants, excepté dans des cas de maltraitance grave. Ainsi, il existe des Foyers départementaux de l'enfance qui accueillent des mineurs en difficulté à la demande des familles ou suite à des mesures judiciaires, et dont les deux mots d'ordre sont l'observation et l'orientation des jeunes. Ils peuvent aussi constituer des hébergements d'urgence pour les mineurs ou être un lieu de reconstruction et d'accompagnement des adolescents afin de préparer leur avenir socio-professionnel et d'un éventuel retour à la vie familiale. Il existe un foyer de ce type en Haute-Garonne situé à Toulouse, avenue de Launaguet. Par ailleurs, toujours liée à l'Aide Sociale à l'Enfance, il existe également des Maisons d'Enfants à Caractère Social, qui sont des établissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Le placement en MECS a notamment lieu dans les cas de violences familiales (physique, sexuelle ou psychologique), de difficultés psychologiques ou psychiatriques des parents, de problème d'alcoolisme, de toxicomanie, de graves conflits familiaux, de carences éducatives, de problèmes comportementaux de l'enfant, de l'isolement en France d'un enfant étranger. Il n'y a pas d'établissements de ce type dans le territoire d'études mais il en existe plusieurs sur la commune de Toulouse. Néanmoins, pour les mineurs, la vie dans ce genre d'établissement ne représente pas toujours une opportunité de sortir de leurs situations complexes et on notera que 25% des Sans Domiciles Fixes recensés par l'INSSE en 2012 ont été des enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.*

De plus, on peut évoquer un dispositif récent mis en place en 2017, la « Garantie Jeunes » qui s'inscrit pleinement dans le nouveau paradigme de l'action publique à savoir valoriser les capacités de l'individu pour l'accompagner vers l'autonomie c'est à dire « faire faire » plutôt que « faire à la place de » et entretenir le mythe des assistés. C'est un droit ouvert aux jeunes de 16 à 26 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études et consiste à accompagner les jeunes de manière intensive et collective, avec mise en situation professionnelle et une allocation forfaitaire mensuelle pour assurer le quotidien. Ce dispositif est mis en œuvre par les missions locales.

Par ailleurs, l'arrêt de cet accompagnement public, qui semble parfois brutal à l'âge de la majorité, est souvent évoqué par les auteurs. Certains jeunes peuvent être déstabilisés quand il s'agit de s'émanciper des aides publiques et d'un accompagnement individualisé. Dès lors, l'enjeu est de trouver et de prévoir d'autres formes d'accompagnement pour éviter l'installation d'une forme de dépendance à l'accompagnement et pour permettre une émancipation « en douceur » et non une coupure brutale.

* BOIDIN DUBRULLE Marie-Hélène et JUNIQUE Stéphane, « Les personnes vivants dans la rue, l'urgence d'agir », Avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par, *Journal Officiel de la République Française*, 12 décembre 2018.

- **Le manque d'autonomie : un facteur de vulnérabilité aggravant pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap**

Si M.H. Soulet part du postulat que tout être humain est vulnérable ; l'action médico-sociale identifie des personnes âgées comme étant vulnérables dès lors qu'une diminution de leur autonomie est repérée. Ceci ne signifie donc pas que toutes les personnes âgées sont vulnérables. Dans la revue médicale Suisse, quatre grands facteurs sont identifiés comme risquant de faire basculer les personnes âgées vers une situation de vulnérabilité* :

- La dépendance fonctionnelle : « définie par une incapacité à réaliser des activités physiques ou mentales nécessaires à la vie quotidienne (AVQ). » Les troubles cognitifs et les maladies cardio-vasculaires sont associés à cette dépendance par exemples. Aussi, le rapport asymétrique entre le soignant et le soigné peut porter atteinte au sentiment de dignité et accentuer la sensation de dépendance.
- La perte de l'autonomie : « L'autonomie est la capacité à choisir de son propre chef sans se laisser influencer par une autorité extérieure. » Cette perte d'autonomie est souvent liée à l'expérience de la maladie.
- La précarité sociale : ce facteur fait écho à l'isolement social et aux manques de ressources pour vivre dans des conditions confortables et sans privations.
- La limitation de l'accès aux soins : ce quatrième facteur propre au système de soins Suisse, peut faire sens au vue des observations faites par l'OMS qui énonce que 25% à 30% des individus en situation de maladie ne vont pas consulter et que 14% des Français déclarent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois en 2008**. Ceci peut s'expliquer par une méconnaissance des structures de soins et des dispositifs d'aides mais aussi par la longueur des procédures et les démarches administratives. Enfin, il existe une certaine défiance de la part des personnes les plus précaires envers les institutions de soins.

En effet, les personnes âgées peuvent être confrontées à plusieurs problématiques comme l'isolement qui peut être expliqué par leur manque de capacités physiques ou matérielles à se déplacer ou par le fait que leurs enfants ne se trouvent plus à proximité du domicile familial. L'isolement relationnel est mesuré par l'INSEE par un nombre d'interlocuteurs hebdomadaires inférieur à 4, les personnes de plus de 75 ans font partie des plus touchées par cet isolement. Pour mesurer le niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée, les professionnels de l'action médico-sociale utilisent le GIR (groupe iso-ressources). Le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 est le niveau le plus faible. Seules les personnes évaluées de GIR 1 à GIR 4 peuvent bénéficier des Allocations Personnalisées d'Autonomie (APA). Ces personnes qui ressentent souvent un sentiment d'insécurité et de solitude peuvent être tout de même maintenues à domicile en ayant recours à un panel d'aides comme l'APA financée par le conseil départemental ou des aides extralégales (aide financière facture d'électricité, portage de repas, frais exceptionnel) financées par les communes, intercommunalités ou par le conseil départemental. Par ailleurs, les services à domicile pouvant être gérés par les CCAS ou les CCIAS, par des associations ou des entreprises commerciales sous autorité de tutelle départementale sont aussi en mesure de répondre aux besoins quotidiens (aide au lever, à la toilette, aux courses, à l'entretien du logement, etc...) de ces personnes. Les aidants professionnels auront un rôle primordial pour le maintien serein des personnes âgées dans leur domicile. Néanmoins, il existe des limites à ces dispositifs et certains auteurs se demandent comment les usagers peuvent devenir véritablement acteurs de leur maintien à domicile.

* MONOD Stéphanie, SAUTEBIN Annelore, « Vieillir et devenir vulnérable », *Revue Médicale Suisse*, 2009, volume 5, pp. 2353-2357

** LEBON Marie-Christine, « Vulnérables », *Revue Projet*, 2008/3 (n° 304), pp. 64-70

Le deuxième critère d'identification des publics vulnérables fait également référence aux personnes souffrant de pathologies causant une certaine perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap. Ces dernières peuvent recevoir des aides financières comme la Prestation Compensatoire Handicap ou l'Allocation Adulte Handicapé prises en charge par les conseils départementaux. Par ailleurs, les conseils départementaux mènent une politique d'accompagnement du handicap. Le conseil départemental de la Haute-Garonne, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées composées de professionnels médico-sociaux, accueillent 90 000 personnes par an. Les objectifs sont de faciliter leur quotidien, de constituer un lieu d'écoute et d'accompagnement individuel, de favoriser l'autonomie, l'accès aux droits, le maintien à domicile et l'aide sociale pour les personnes handicapées à faibles ressources.

Aussi, le gouvernement a fait du handicap une de ses priorités puisque le taux de chômage des personnes handicapées atteignait encore 19% en France en 2017. L'objectif du gouvernement est de favoriser l'insertion des travailleurs handicapés et, au travers d'un plan « entreprise inclusive 2018-2022 », de parvenir à créer 40 000 postes pour les personnes handicapées. La seconde action entreprise par le ministère du travail est l'expérimentation de 200 « CDD tremplin » dans six régions afin de permettre aux personnes handicapées d'acquérir une expérience professionnelle de bénéficier d'une formation qualifiante et d'un accompagnement renforcé et individualisé favorisant la réalisation de leur projet professionnel. Ce dispositif présenté lors de la Semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées en novembre 2018, a retenu des entreprises adaptées et volontaires comme ENVOI HANDS basé à Toulouse. Ce groupe rassemble :

- une entreprise du secteur-adapté qui emploie 80% de personnes handicapées et est spécialisée dans la sous-traitance,
- une association qui favorise l'insertion professionnelle pour les personnes en difficulté,
- une structure d'insertion par l'activité économique relevant de l'économie sociale et solidaire et conventionnée par l'Etat
- une boutique dédiée à la vente de matériel informatique reconditionnée.

L'accès à la formation est aussi favorisé avec un compte personnel de formation élevé à 800 euros. Enfin, les personnes en situation de handicap sont concernées par le déploiement du plan d'investissement dans les compétences (PIC) qui concerne globalement les personnes éloignées de l'emploi et dont les ambitions sont :

- former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes éloignés du marché du travail ;
- répondre aux besoins des métiers en tension dans une économie en croissance ;
- contribuer à la transformation des compétences, notamment liée à la transition écologique et à la transition numérique.

Les maladies et troubles psychiatriques sont également des pathologies qui empêchent parfois le plein usage de ses propres moyens. Ces situations renvoient à des formes d'instabilité qui conduisent les individus à manquer de discernement et à se mettre dans des situations dangereuses ou à risques.

Enfin, concernant les handicaps lourds et les personnes âgées qui seraient fortement diminués en termes d'autonomie, la notion de vulnérabilité, au sens sociologique, peut paraître erronée car l'idée d'un retour à la normale n'a pas de sens. Quand la résilience devient impossible notamment pour des raisons médicales, il conviendra de parler de « fragilité » plutôt que de « vulnérabilité ».*

* BRODIEZ-DOLINO Axelle, « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, 2015/2 (n° 188), p. 10-18.

- Une situation sociale fragile : des parcours de vie particuliers qui conduisent à la vulnérabilité

Le troisième critère d'identification des publics vulnérables renvoie à des personnes ayant une trajectoire de vie complexe et potentiellement excluante, comme les familles monoparentales, les sans domiciles, les accidentés du travail, les femmes victimes de violence, les migrants par exemples. En effet, Soulet identifie des individus dont les caractéristiques individuelles, intrinsèques ne leur permettent pas de faire face aux épreuves de la vie et qui viennent renforcer leur potentialité à être blessés. Il parle également d'un nouveau type de personnes vulnérables à savoir des « désocialisés » qui sont « *des individus peu dotés en ressources leur permettant de se conformer aux nouvelles normes de l'individuation, comme des individus incertains en panne de réalisation de soi* »*. Ces individus incertains peuvent être confrontés à une accumulation d'événements en chaîne venant complexifier leur trajectoire de vie et mettant en péril leurs accès aux besoins primaires (se loger, se nourrir, travailler, se soigner). Pour cela, l'action publique répond de manière sectorisée aux problématiques telles que la recherche et le maintien dans un logement adapté ou l'aide à la gestion du budget quotidien. Néanmoins ces réponses peuvent parfois apparaître déconnectées ou incomplètes au regard des problèmes multidimensionnels de certains individus.

Les aides financières de la Caisse d'Allocation Familiale ou de la Mutualité Sociale Agricoles sont diverses (allocations familiales, prime d'activité, Revenu de Solidarité Active) mais principalement financières et sous conditions de répondre aux critères d'éligibilité.

Les CCAS qui sont un acteur de proximité et qui peuvent accompagner les individus pour la gestion de la vie quotidienne, peuvent proposer des aides financières pour faciliter l'accès à la cantine ou le paiement des factures pour les ménages les plus démunis, mais aussi des accompagnements quant à la recherche de logements et des ateliers thématiques sur des questions comme la parentalité, l'utilisation des outils informatiques ou l'alimentation. Ils peuvent également être en charge de la gestion de centre d'hébergement d'urgence ayant vocation à accueillir des personnes en très grande difficulté. Les CCAS constituent le service social des communes et seront donc sujets à des degrés d'implication différents selon les ressources municipales et les projets politiques des élus. Par ailleurs, le fond de solidarité au logement qui est une aide départementale peut aider les ménages les plus précaires à financer le coût de l'habitat.

Il existe également des dispositifs pour des publics cibles très précis comme les migrants ou les femmes victimes de violences. Par exemples, les CADA vont apporter un accompagnement global aux migrants qui arrivent en France afin de les préparer à l'entrée dans la vie active s'ils obtiennent le statut de réfugié.

Concernant les femmes victimes de violence, il n'existe pas de critères d'éligibilité à des aides financières. Bien que la loi protège les femmes, cette situation montre les limites de l'action publique, d'une part car il est parfois difficile pour les victimes de se désigner comme telles et de faire appel à une aide compétente, et d'autre part, parce cela ne relève pas de problèmes financiers mais bien d'un contexte individuel. Néanmoins, les femmes en situation de précarité sont surexposées aux violences physiques ou morales. Par ailleurs, il existe des contextes sujets aux risques de violences. En effet c'est ce que démontre la chercheuse Franca GARREFFA en s'intéressant à différents indicateurs** tels que le taux d'absentéisme au travail, le type de contrat choisi ou encore les raisons de leurs choix d'habitat, qui peuvent être révélateurs de contextes violents.

* Marc-Henry SOULET, « Reconsidérer la vulnérabilité », *Empan*, vol. no 60, n°4, 2005, pp. 24-29.

** GARREFFA Franca, « Le dévoilement de la violence à travers des indicateurs de vulnérabilité », Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Sociologies Pratiques », 2011/1 n°22, pp. 95-107.

Cette mise en valeur de contextes défavorables pourrait permettre de détecter les femmes menacées et de prendre les mesures nécessaires avant que des faits irréparables n'adviennent. Pour venir en aide à ce public, il existe des mesures judiciaires si les autorités sont saisies par la victime mais aussi des dispositifs de soutien pour accompagner les femmes qui le souhaitent. Il existe un centre d'hébergement et de réinsertion sociale à Toulouse (Le Touril), spécialisé dans l'accueil de femmes en détresse et de leurs enfants.

Au-delà des dispositifs publics, le secteur associatif semble être un acteur privilégié pour dialoguer avec les personnes en difficulté et apporter une aide matérielle, alimentaire ou un soutien psychologique (Resto du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, les associations pour les femmes victimes de violence, les collectifs pour l'accueil des migrants etc.).

Enfin, il existe des mesures judiciaires comme les mises sous tutelle ou sous curatelle pour protéger les individus d'un environnement proche dangereux ou pour les protéger de leurs propres défaillances psychiques.

- La précarité économique comme facteur de vulnérabilité

Enfin, le dernier critère fait référence aux personnes éloignées de l'emploi et dont les ressources financières sont restreintes, mais aussi aux travailleurs pauvres qui sont près de 2 millions en France selon l'Observatoire des Inégalités en 2018 et auxquels il faut ajouter leurs enfants et conjoints. Le terme de précarité est davantage utilisé pour évoquer ce type de problématiques et est fortement lié aux revenus disponibles des ménages. Le conseil départemental chef de file en matière de solidarité et d'action sociale, est l'autorité chargée d'allouer le Revenu de Solidarité Active mais celui-ci est versé par les organismes payeurs c'est à dire la CAF, la MSA si la personne relève du régime agricole et les CCAS habilités. Les jeunes de moins de 25 ans ne sont pas éligibles au RSA et doivent se référer aux dispositifs cités plus haut. Par ailleurs, Pôle emploi 31 propose un « accompagnement global » en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et s'adresse aux demandeurs d'emplois de plus de 26 ans. La principale originalité de ce dispositif qui tend à une démarche transversale, peu présente dans le système actuel de l'action sociale, réside dans le fait que l'accompagnement individualisé est assuré par un binôme composé d'un assistant social issu de la MDS du secteur concerné et d'un conseiller du pôle emploi. Leur objectif commun est de soutenir le demandeur d'emploi quant à la connaissance de ses droits sociaux et à la transcendence de ses difficultés quotidiennes qui peuvent être un frein à sa recherche d'emploi.

Pour toutes ces personnes vulnérables et notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les aidants familiaux apparaissent comme indispensables dans l'accompagnement quotidien et viennent compléter l'action publique ou au contraire parfois la contraindre. En effet, la famille et les proches sont à la fois un support et une limite pour les individus vulnérables. Ils peuvent constituer une limite quand ils s'avèrent absents, qu'ils sont dans l'incapacité d'agir ou de comprendre ou encore lorsqu'ils refusent de venir en aide à leur proche (cas des enfants éloignés géographiquement et/ou affectivement des parents âgés qu'ils « abandonnent » selon les pouvoirs publics).

L'action publique reconnaît ces aidants qu'elle intègre aux dispositifs, notamment en consultant les parents lors du suivi de jeunes déscolarisés et présentant des troubles du comportement.

Les thèmes de la complémentarité entre l'action publique et les aidants familiaux, ou de conflictualité entre aidants et professionnels de l'action sociale sont à creuser.

Par ailleurs, les aidants sont impactés directement, « mécaniquement » par la vulnérabilité du proche. L'accompagnement d'un proche malade/handicapé implique pour l'aidant de se responsabiliser davantage et de perdre en liberté individuelle. Aussi, ils peuvent se montrer proactifs dans la lutte contre les maladies et défendre des causes en se mobilisant dans des associations dédiées aux personnes atteintes de pathologies.

- **Un public invisible, un public silencieux**

Enfin, on notera l'existence d'un public « invisible », celui qui ne recourt à aucune aide, s'enferme dans son silence et cherche peut-être des solutions alternatives mais sort des radars de l'accompagnement public voire associatif. Le non-recours prend plusieurs formes (la non-connaissance et la non-réception, reconnues par le discours politique, la non-proposition, la non-demande, la non-orientation, et la non-demande intentionnelle, passées sous silence) qui s'expliquent, selon Warin*, par des raisons diverses :

- le contenu de l'action n'apparaît pas adéquat avec les perspectives personnelles,
- la forme tend à déconsidérer l'individu ou à le laisser dans une forme de dépendance à l'aide publique,
- la peur d'être stigmatisé et la crainte d'un déclassement social de par l'obtention d'aides,
- le renoncement de par la survalorisation de l'action publique, l'invisible la considérant comme rare et efficace, et estimant que les aides doivent bénéficier avant tout aux plus démunis que lui,
- le non-concernement, c'est à dire la mise à l'écart volontaire des dispositifs de l'action publique (surtout chez les jeunes), qui témoigne du retour d'un mépris à l'égard de l'action publique et plus globalement vis à vis de la puissance publique.

Ces invisibles ne seront donc certainement pas clairement identifiés par les acteurs du développement social du territoire. Par ailleurs, Jules DONZELOT** identifie des publics issus de la mutation de la société, ayant peu recours à l'aide sociale et assez peu identifiés comme ayant besoin d'être soutenus. Ainsi, les jeunes ruraux, les travailleurs non-salariés pauvres ou autrement dit les auto-entrepreneurs qui ne parviennent pas à concrétiser leurs projets, et les parents dont les enfants sont suivis par l'ASE, peuvent ressentir un manque d'écoute de la part de l'action sociale ou justement ne pas se sentir légitimes à demander de l'aide, ayant parfois honte de leur parcours.

La mise en place des politiques publiques et de l'action sociale en direction de ces publics divers relève d'un processus long et parfois complexe. L'organisation de l'action sociale qui va être détaillée par la suite est typiquement française puisqu'elle est le fruit d'un processus de décentralisation qui tend à rapprocher l'intervention de l'usager.

* WARIN Philippe, « Ce que demande la non-demande. Autour du non-recours aux aides sociales », La Vie des idées, 23 octobre 2018.

** DONZELOT Jules, *L'invisibilité sociale : Une responsabilité collective, Chapitre 3 – Etude de trois catégories d'invisibles*, Lens, Nadine Gautier, 2016, pp. 79-127.

III. Action et politique sociale, des dispositifs territorialisés

3.1. De la nécessité d'une action sociale transversale et ancrée dans une démarche de développement social local

3.1.1. La transversalité des politiques pour répondre à une vulnérabilité multifactorielle

Les politiques sociales peuvent être appréhendées selon trois approches : l'approche catégorielle, sectorielle ou transversale. Chacune de ces grandes politiques se subdivise pour répondre à de nombreuses attentes spécifiques avec la mise en place d'aides financières et d'accompagnements. Cependant, les politiques sociales catégorielles ou sectorielles ne permettent plus de répondre à l'ampleur et à la diversité des problèmes sociaux, de nouvelles situations de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion apparues dans les années 1980. Ces nouvelles situations sont liées à une multitude de nouveaux déterminants sociaux imbriqués. Par conséquent, il est devenu nécessaire de concevoir des politiques globales, à même de garantir l'accès aux droits et aux services indispensables à la vie en collectivité et d'offrir un accompagnement individualisé aux personnes. Des politiques davantage sectorielles, liées aux transports, à la culture, peuvent ainsi agir en tant que frein à la vulnérabilité des individus, en agissant sur des facteurs exogènes. En effet, comme nous l'avons vu précédemment la vulnérabilité est multifactorielle, les situations des personnes concernées par les politiques et les actions de lutte contre la vulnérabilité impliquent l'apport de réponses globales, qui nécessitent des expertises et des dispositifs portés par différents acteurs selon une approche transversale.

3.1.2. S'inscrire dans une démarche de développement local pour répondre à des enjeux multiples

La transversalité consiste à mettre la politique sociale au cœur de la politique locale et s'inscrit dans un processus de développement social local. Paul Houée définit le développement local comme « une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils s'intègrent. »^{*} . Le développement local repose sur trois principes d'actions : une approche transversale des enjeux, les partenariats multiples entre les différents acteurs d'un territoire et une logique d'ajustement des actions en fonction de l'évolution du contexte local. Cette démarche part des besoins exprimés par la population d'un territoire pour leur permettre de maîtriser les conditions de leur développement. Il s'agit de prendre en compte les particularités des territoires, les conditions sociales, économiques et politiques du moment. En effet la vulnérabilité peut prendre diverses formes, natures et concerner des populations différentes. Le développement social local concerne un territoire donné, dans de nombreux domaines tels que la culture, le social, l'urbanisme, environnement, l'économie et le tourisme. Il a des objectifs plus larges que la seule action sociale. Il ne s'agit plus seulement d'accompagner les familles en difficulté mais également d'éviter qu'elles le deviennent, c'est à dire d'agir en prévention de la vulnérabilité. La montée en puissance de la notion d'égalité territoriale et la place des politiques de développement territorial implique une prise en charge de plus en plus grande de la question sociale. Il ne s'agit plus seulement d'accompagner les familles en difficulté mais également d'éviter qu'elles le deviennent, c'est à dire d'agir en prévention de la vulnérabilité.

* HOUÉE Paul, *Les politiques de développement rural*, 2ème édition, INRA/Economica, 1996, p.213

La montée en puissance de la notion d'égalité territoriale et la place des politiques de développement territorial implique une prise en charge de plus en plus grande de la question sociale. En effet, l'une des bases du développement territorial est de prendre en compte la population mais aussi d'avoir une action transversale sur le territoire, afin d'aboutir à une action plus globale liée aux besoins du territoire et des populations. Il s'agit de proposer des actions répondant non seulement à un besoin sectoriel mais également à des préoccupations communes, en adaptant les dispositifs aux besoins ou capacités des territoires. Une politique de développement territorial peut donc permettre la rencontre et l'aide de populations isolées socialement en proposant des solutions qui peuvent être multiples s'appuyant sur l'habitat, l'emploi ou la formation, adaptées aux besoins des individus. L'approche territoriale, implique ainsi d'appréhender le territoire comme un contexte mais également comme cadre d'action pour apporter une réponse aux processus de vulnérabilité affectant la population.

3.1.3. La territorialisation nécessaire pour adapter les politiques et actions

Toutefois, le territoire peut aussi être une source de vulnérabilité. En effet, l'approche territoriale permet de mener une réflexion sur la vulnérabilité. Le territoire peut être lui-même en situation de vulnérabilité du fait d'une crise passée, ou en cours, cette vulnérabilité du territoire peut ainsi se répercuter sur la population locale. Le territoire, compris à l'échelle locale comme cadre de mise en œuvre d'une politique publique, est aussi l'espace où peut être apporté une réponse à la vulnérabilité d'une partie de la population habitante, par les acteurs présents et les actions mises en place. En géographie, un territoire peut être vulnérable ou rendre sa population vulnérable du fait de ses différentes caractéristiques (contraintes des milieux, éloignement des grands axes de communication, enclavement social...) et de sa trajectoire de développement (en croissance ou difficultés économiques, etc.) Ces caractéristiques et évolutions sont susceptibles d'engendrer de la vulnérabilité et de fragiliser une partie de la population résidente. Ainsi des territoires plus ruraux, et parfois certaines zones périurbaines, souffrent de plus en plus d'une inégalité de couverture des services publics, qui peuvent être en nombre plus limité ou qui délaissent une partie des publics faute de moyens adéquats pour répondre à des besoins identifiés. Par ailleurs, la fragilité des territoires sinistrés économiquement constitue un facteur supplémentaire de possible basculement des personnes vers une situation de vulnérabilité. Il convient pour le territoire de faire face à des pertes d'emplois inédites, de renouveler le tissu économique local et de se préoccuper des répercussions socio-économiques induites par la crise sur les familles en termes d'accès au logement, à l'emploi et de maintien d'un certain confort de vie, de possibilités relationnelles et cela malgré la perte de revenus. De même, les aléas naturels, climatiques comme une inondation ou un tremblement de terre peuvent engendrer voire accentuer le processus de vulnérabilité des personnes dans un territoire. Si l'on développe un peu plus, nous nous rendons compte que le territoire, l'endroit où nous vivons, influent sur le processus de vulnérabilité des individus. Par exemple, le phénomène de gentrification, phénomène exogène, oblige certaines populations à revenus modestes à vivre de plus en plus en périphérie et donc de plus en plus loin de leur lieu de travail, souvent situé dans les espaces urbains denses. Ces personnes sont donc plus susceptibles que des citadins de basculer vers une situation de vulnérabilité du fait de l'augmentation de leur consommation de carburant et par conséquent de la réduction de leur pouvoir d'achat. Mais il ne faut pour autant pas tomber dans une dichotomie ville/campagne car les villes accueillent aussi un nombre très important de personnes vulnérables et en difficulté, mais ces populations peuvent être éclipsées par l'opulence de certains et par le prix de l'immobilier. C'est par exemple le cas pour les populations vivant dans les quartiers de la géographie prioritaire (quartier politique de la ville) mais aussi d'autres quartiers qui ont une situation sociale très dégradée. De plus, la densité peut masquer la nuance et invisibiliser des populations vulnérables isolées dans des îlots moins fragilisés.

Cette invisibilisation se retrouve dans tous les territoires mais elle est particulièrement prégnante dans le périurbain. En effet, ce territoire est considéré comme plus ou moins homogène car il a toujours été observé comme l'espace de la classe moyenne. Dès les années 1980-1990, le périurbain est devenu un kaléidoscope de par l'imbrication des réalités sociales. Ces espaces ont été largement complexifiés par l'évolution de la valeur de certains quartiers ou village dus à des stratégies mises en place par les résidents et des opportunités saisies par des élus. Cela a induit des développements très contrastés entre des territoires assez semblables et parfois géographiquement proches. Cette évolution a complexifié la lecture sociale du périurbain, notamment en minimisant parfois l'existence de certaines fragilités des populations. Ce qui a pu mener à une faible prise en compte de ces situations dans l'action locale. Aujourd'hui, il serait important d'imaginer de nouveaux outils pour mieux prendre en compte la pluralité des espaces périurbains*.

C'est pourquoi, pour traiter de la vulnérabilité sur un territoire, il semble important de comprendre les caractéristiques propres du territoire et de sa population. D'une part, il s'agit de positionner le territoire sur sa propension à générer de la vulnérabilité et à accentuer des facteurs de vulnérabilité. Néanmoins, sans déterminisme préalable, il s'agit d'autre part de réfléchir au système d'action locale et à l'existence de forces vives qui peuvent être mobilisées et apportées des réponses pertinentes aux problématiques locales. Dès lors, c'est bien la capacité des acteurs locaux à se saisir de leurs contextes et de leurs problématiques territoriales propres qui sera déterminante quant à une prise en charge efficace des populations en situation de vulnérabilité. L'approche territoriale permettrait ainsi de mieux comprendre les facteurs amenant au processus de vulnérabilité, d'identifier les populations vulnérables dans leurs diversités mais également de repérer les actions en jeu autour de cette problématique.

* BACQUE Marie-Hélène, CHARMES Éric, LAUNAY Lydie, VERMEERSCH Stéphanie, « Des territoires entre ascension et déclin : trajectoires sociales dans la mosaïque périurbaine », Revue française de sociologie, 2016/4 (Vol. 57), p. 681-710

3.2. Les politiques publiques et l'action sociale dans une logique de territorialisation

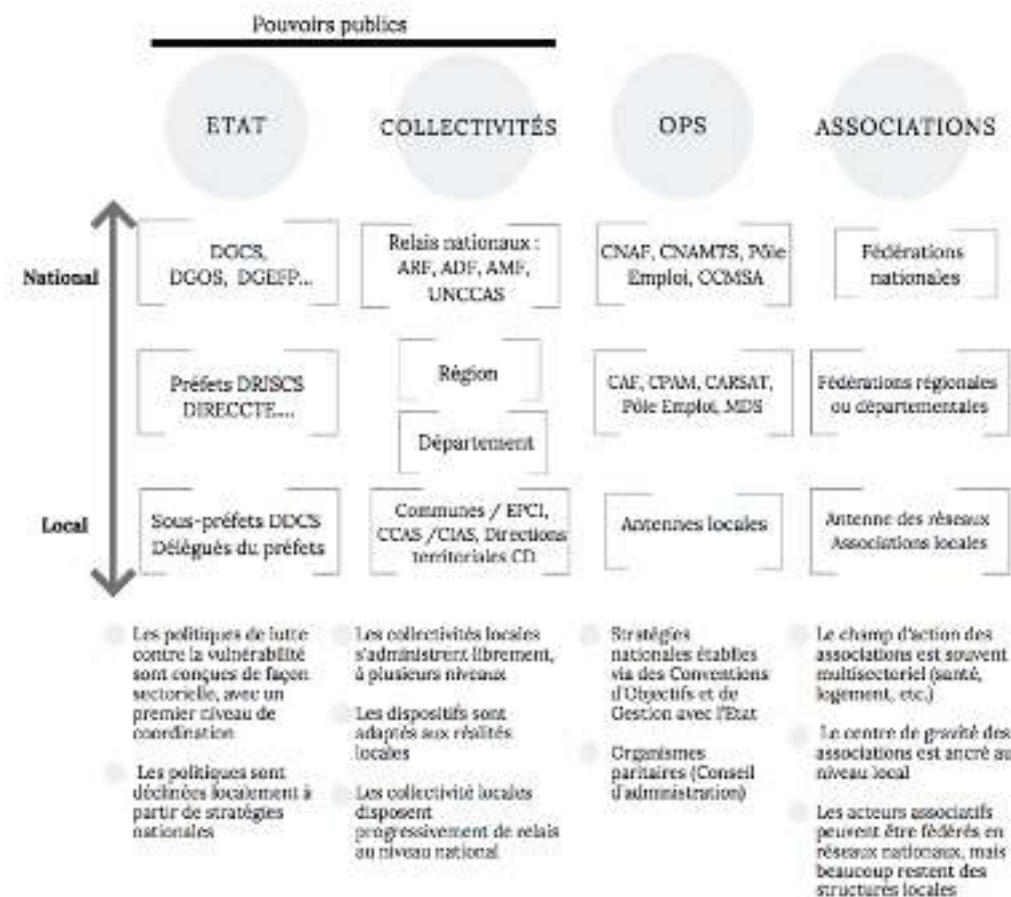
Pour répondre aux problématiques liées à la vulnérabilité, différents acteurs sont identifiables et agissent à différentes échelles, avec différentes logiques.

Tout d'abord les pouvoirs publics représentés par l'Etat et les collectivités territoriales mettent en œuvre des politiques publiques d'intervention sociale. Les établissements publics et les associations, tentent d'apporter des outils et des dispositifs complémentaires. Afin de rendre visible l'écosystème des politiques publiques dans le domaine de l'action sociale, nous nous appuyons sur l'exemple du département de la Gironde qui peut être comparé, sur de nombreux aspects, à celui de la Haute Garonne. Ce département est notamment un département attractif avec une dynamique d'emploi forte, en grande partie liée à la présence de la métropole bordelaise, mais on distingue aussi un certain nombre de fragilités dans des espaces plus à la marge.

Les politiques sociales sont organisées par des lois et des normes mais ce ne sont pas pour autant des objets figés ; depuis les prémices de l'action sociale, les normes et objectifs ont grandement évolué. La segmentation actuelle de l'action sociale fait cohabiter des logiques de guichet avec des logiques de réciprocité*, cette tendance tend à devenir la norme. Cette logique se base sur la responsabilisation des accompagnés, cela peut se traduire par des obligations de présence de plus en plus strictes afin de prouver son investissement. Ce sont des dispositifs comme la Garantie Jeune qui donne une indemnité à des jeunes sous condition de respecter la charte du projet qui implique un certain investissement dans le projet et les formations proposées. Leur non-respect peut conduire à une exclusion du dispositif. A ces politiques s'ajoutent des politiques publiques permettant de prévenir la vulnérabilité, ces politiques sont très nombreuses et variées. Ce sont notamment les actions menées par tous les échelons locaux dans le cadre de politique pour la jeunesse, les familles, les personnes handicapées et les personnes âgées.

* La logique de guichet consiste à rendre accessible une aide ou un accompagnement sur une simple demande. La réciprocité elle s'inscrit dans une démarche donnant-donnant qui consiste à demander des engagements de la part du demandeur.

QUATRE TYPES D'ACTEURS AUX ORGANISATIONS DIFFÉRENTES :



Source : AFAPTS, Service l'Evaluation de la performance des politiques sociales et de leur impact (Evaluation), Secrétariat général pour la Modernisation de l'Etat (SME), rapport final décembre 2011.

DGS : Direction Générale de la Santé
DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins
DGEFP : Direction Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DRJSCS : Direction Générale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DIRECCTE : Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

ARF : Association des régions de France
ADF : Assemblée des Départements de France
AMF : Association des Maires de France
UNCCAS : Union nationale des centres communaux d'action sociale
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

OPS : Organismes de Protection Sociale
CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNAMTS : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CCMSA : Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
MDS : Maisons des Solidarités

3.2.1. La place de l'Etat

Les politiques sociales sont décidées par l'État au niveau national, notamment par la Direction Générale de la cohésion sociale (DGCS), le service central chargé de la conception, du pilotage et de l'évaluation des politiques sociales. L'État dispose également de services déconcentrés dans les territoires afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre des politiques sociales à des niveaux régionaux puis départementaux. Il s'agit de la Direction Régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) créée en 2010, et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Les politiques publiques en matière d'intervention sociale étaient historiquement portées par l'Etat, via ses services déconcentrés. La décentralisation a quelque peu modifié la donne. Aujourd'hui les actions de l'État sont davantage tournées vers l'observation des territoires et des populations, par le biais de réseaux tels que l'Agence Régionale de la Santé (2009) et l'Observatoire Régional de la Santé (1981) puis l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) (1998). Ce déploiement a pour objectif de mieux identifier des populations ayant des besoins et demandes spécifiques, et d'envisager des évolutions possibles dans la définition puis la conduite de l'action publique.

3.2.2. Le Conseil départemental un acteur pivot

Les phases successives de décentralisation ont amené le transfert de nombreuses compétences de l'action sociale aux Conseils Départementaux, avec par exemple l'expérimentation de l'attribution du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) dans les années 1980. En 2004 le département est désigné comme « chef de file de l'action sociale ». Il a ainsi été identifié comme l'acteur étant le plus à même de connaître les besoins des publics, en raison de sa proximité aux populations. Il peut ainsi adapter les politiques aux besoins spécifiques de la population et au contexte local. Le transfert de compétences vise donc une plus grande efficacité et la prise en compte de réalités sociales et territoriales différentes. Mais ce renforcement et la légitimation apportée au département impactent nécessairement certaines actions menées par des acteurs plus locaux. Ce processus a été accompagné par la rationalisation et le contrôle des dépenses publiques qui a rendu l'échelon départemental incontournable.

Compétences en matière d'action sociale du département

- Définition et mise en œuvre des politiques d'action sociale
- Elaboration du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale
- Gestion et attribution des prestations légales d'aide sociale
- Gestion et mise en place du RSA
- Distribution des aides catégorisées : Aide sociale à l'hébergement (ASH), Allocation personnalisée d'autonomie (APA), Prestation de compensation du handicap (PCH), Aide ménagère départementale
- Gestion des fonds d'aide aux publics en difficulté
- Protection des mineurs
- Coordination de l'action sociale en faveur des personnes âgées
- Prévention de la marginalisation et aide à l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles
- Capacité d'action en matière de logement des personnes défavorisées

C'est en ce sens que se sont développés récemment des schémas tels que le Schéma Départemental d'Accès aux Services Publics (SDASP), ce document étudie en détail le maillage de tous les services importants pour les habitants d'un territoire. Au cours du diagnostic, de nombreux éléments sont pris en compte tels que l'éloignement physique et l'éloignement social mais aussi des approches relevant de l'accessibilité. L'objectif est de repérer les territoires les plus fragiles, notamment par leur distance aux services du quotidien. Sont ensuite dégagés des enjeux et un plan d'actions. En Gironde, les prescriptions sont notamment le développement du haut débit, la mutualisation et la coordination des services à la population, l'information sur l'accès aux droits*. Ces préconisations doivent permettre de cibler efficacement certains territoires et populations afin d'améliorer leurs capacités à accéder à des services. Cela traduit une volonté de la puissance publique de travailler sur l'accessibilité aux services publics, facteur reconnu comme déterminant dans la prise en charge de la vulnérabilité. C'est pour cela que sont mises en place des actions afin de désenclaver certains territoires en rendant les services plus accessibles pour les individus.

Dans le cas de la jeunesse, le département de la Gironde montre ses orientations pour la jeunesse dans un schéma départemental**. L'un des axes énoncés repose sur la garantie d'accès des jeunes aux politiques publiques en Gironde afin de réduire les inégalités sociales et territoriales. Pour les personnes âgées, de nombreuses politiques publiques sont développées en faveur du maintien à domicile. Cela nous amène à constater que ces orientations stratégiques doivent permettre de rencontrer des publics potentiellement vulnérables afin de pouvoir les prendre en charge le plus tôt possible et les aider en amont. Ce mode d'action doit permettre de réduire le coût, d'une part, financier d'une prise en charge complète mais aussi social d'un individu fragilisé dans sa confiance en soi et son rapport aux autres. Le département est responsable des politiques et dispositifs d'aides décidées à l'échelle nationale, en lien avec différents organismes de protection sociale et structures d'aides sociales territorialisées. Un autre type de structure peut se retrouver à la croisée de l'action sociale dans un territoire ; ce sont les Maisons des Solidarités créées à l'initiative des départements. Pour mailler son territoire, le département de la Gironde en a ouvert 61. Ces espaces permettent de réunir les différents services afin de simplifier la demande d'aides mais aussi d'avoir une meilleure connaissance de ses droits ainsi que des politiques publiques et actions en cours sur le territoire.

* Préfecture, Conseil Départemental de la Gironde, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Gironde, décembre 2017
** Préfecture, CD Gironde, MSA, Académie de Bordeaux, CAF, Schéma départemental jeunesse 2016-2021, décembre 2016

3.2.3. Le rôle stratégique des Organismes de Protection Sociale

Le département, via des dispositifs de contractualisation, est en lien étroit avec des organismes publics et mutualistes, comme la CAF (Caisse d'Allocations familiales) ou la MSA (Mutualité Sociale Agricole), qui vont être au plus près des populations et distribuer les aides et allocations. Les CAF sont organisées pour prendre en compte les événements et situations de fragilité sociale. Elles proposent de nombreux dispositifs de contact afin de rendre accessible l'information et d'accompagner les démarches des allocataires (« rendez-vous des droits », politique d'accueil téléphonique et physique, médiation administrative). Elles proposent également une rencontre avec un travailleur social aux familles fragilisées suite à une situation ou un événement particulier*. Les CAF peuvent par ailleurs attribuer des aides financières individuelles (trois types de prestations sont versées par la CAF : les prestations liées à la famille, les minimas sociaux et les prestations liées au logement). Les minimas sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Il s'agit du RSA qui permet de lutter contre l'exclusion et qui remplace le RMI depuis 2011, de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et du revenu de solidarité (RSO), spécifique aux départements d'outre-mer**. La CAF et la MSA peuvent également agir selon leur propre logique d'action territoriale. Ces actions sont importantes car ces structures ont la capacité de toucher un public large. La CAF joue un rôle très important lorsqu'elle contribue à la création de centres sociaux, décrit comme un équipement de proximité, le centre social permet d'ancrer des activités et des actions en fonction des besoins et des spécificités du territoire et de ses habitants***. Sur son territoire, le centre social met en œuvre un projet social et des actions adapter visant la lutte contre l'isolement, la prévention, pour améliorer la construction de lien social et la cohésion sociale. Les centres sociaux peuvent également être le relais de l'action sociale familiale. En Gironde, la MSA a développé, pour son public spécifique, un programme visant les effets du vieillissement en amont (Bien Vivre après 50 ans). La MSA met également en place des politiques spécifiques pour les publics précaires du territoire avec notamment des programmes comme « L'Avenir en soi » ou le « Parcours Confiance » qui permettent de redonner confiance aux plus précaires. Sont aussi proposés des séjours tant pour les seniors et les aidants que pour les familles (« Séjours Ensemble pour Repartir ») afin de sortir, pour un temps, d'une situation sociale en changeant d'environnement.

Les organismes de protection sociale, tels que la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Mutualité sociale agricole (MSA), l'Unédic, ou la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), mettent en œuvre des actions sociales, en particulier pour la prévention. Mais ils peuvent également mener des actions sociales en plus des assurances sociales. Celles-ci peuvent concerner l'aide à la construction de lieux d'hébergement, par la création de places en résidences autonomie par exemple, ou directement auprès de leurs affiliés****. Ces organismes de protection sociale ont donc un rôle stratégique lorsque, en plus de leur rôle de relais des politiques publiques, elles organisent une véritable politique sociale orientée vers leurs publics en fonction des besoins du territoire.

* CNAV, Organisation de la prise en charge et de l'accompagnement des femmes en situation de précarité ou de vulnérabilité, 2014

** INSEE, « Une vulnérabilité sociale », dossier Guadeloupe n°7, juillet 2016

*** CAF, Les centres sociaux, entre participation et cohésion sociale, Dossier d'étude n°160, février 2013

**** DREES, L'aide et l'action sociale en France ; Le périmètre et les acteurs de l'aide et de l'action sociales en France, 2017

3.2.4. Des collectivités en prise avec les besoins sociaux, le bloc local

Les lois de décentralisation n'ont pas modifié la répartition des compétences des communes, elles conservent la Clause générale de compétences. Elles ont également une mission globale de prévention et de développement social à travers leurs centres communaux d'action sociale (CCAS). Les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) peuvent également jouer ce rôle lorsque les communes membres lui attribuent la compétence concernée, notamment à travers les centres intercommunaux d'action sociale (CIAS).

Les communes et les intercommunalités jouent ainsi un rôle essentiel dans la prise en charge des publics vulnérables grâce à une action plus en prise avec le terrain. Dans ce cadre il est possible de trouver une grande disparité de dispositifs et d'actions car cette prise en charge dépend avant tout du projet politique porté. Une commune pourra donc mener un important travail sur cette thématique tout en la valorisant dans un aspect plus politique. Ces choix participent de la nature du projet de territoire. Cette fonction sociale échoit notamment aux CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) et aux CIAS (Centres Communaux d'Action Sociale). Ce type de structures est attaché à la démarche volontaire de l'individu afin de développer une éducation globale à visée sociale et l'amélioration des conditions de vie. Cette approche vise un public large, elle est basée sur la mise en place d'actions qui se veulent dynamiques afin de casser la logique de guichet. L'action sociale communale et intercommunale couvre de nombreux secteurs tels que l'aide et l'accompagnement des ménages en difficulté, le soutien à l'autonomie des personnes, la mise en place de services pour des personnes en situations de handicap ou la gestion des équipements et services d'accueil de la petite enfance. Les actions sociales de lutte contre les exclusions constituent le premier champ d'action des CCAS et CIAS, puis l'aide à domicile ainsi que la mise en place d'action d'animation et de prévention pour les personnes âgées*. L'action sociale communale et intercommunale prend généralement trois formes d'intervention, qui peuvent être l'offre de prestation, la gestion d'établissements spécialisés ou la gestion de services à la personne**. Les actions proposées par ces structures sont très variées et transversales. Par exemple, le CIAS de la communauté de commune Latitude Nord Gironde propose entre autres du transport à la demande, du portage de repas, de la téléassistance et un point d'accès aux droits***. On voit ici que ces politiques doivent permettre de rompre l'isolement en conservant un lien avec les individus en difficulté. Mais les CCAS ou CIAS peuvent aussi constituer des centres névralgiques d'échanges et de partages par la présence de nombreuses activités et par un suivi qui peut se faire, dans certains cas, de façon très personnalisée.

Le rôle de proximité du bloc local et de ses élus en fait un cadre de dialogue de rencontres et d'échanges primordiaux pour l'action territoriale. C'est à cet échelon que peuvent se co-construire des actions notamment en lien avec des structures privées telles que les associations et les entreprises, notamment celles de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). C'est une échelle qui peut permettre l'émergence de partenariats originaux. C'est par exemple le cas du CCAS de Martignas, le réseau des missions locales de l'agglomération Bordelaise et du foyer pour personnes handicapées de Martignas qui se sont associés afin de monter un jardin partagé associatif pour développer la confiance en soi dans une optique professionnalisante. Cette fédération des envies et des dynamismes peut permettre d'aboutir à la construction de projets novateurs, mais cela permet aussi des portages où la collectivité n'est plus la seule responsable mais partage son expertise avec d'autres acteurs.

* Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), Panorama des domaines d'interventions des CCAS/CIAS (publication n°1), Enquêtes et Observations sociales, mai 2011

** DREES, L'action sociale facultative des communes et des intercommunalités, Dossier Solidarités et Santé, n°56, septembre 2014

*** <http://www.latitude-nord-gironde.fr/le-cias/>, 2019

Les communes ont donc une grande liberté pour mettre en place des actions sur des modes opératoires très variés. Les CCAS et les CIAS sont, globalement, des points d'appui importants dans la construction d'actions dans le domaine du social. En effet, ces structures sont amenées à avoir des liens avec des nombreux acteurs de l'action sociale et des publics très variés. Ils peuvent alors être des centres névralgiques de la connaissance de l'action sociale dans un territoire.

3.2.5. Entre substitution et complémentarité, la place des associations

Les associations de solidarité sont devenues un des acteurs majeurs et partenaires de la politique nationale de la lutte contre l'exclusion et la vulnérabilité depuis les années 1980. C'est dans cette optique que l'on peut considérer les très nombreuses associations à vocation sociale et sanitaire qui s'adressent parfois à des publics très spécifiques. Ces associations peuvent jouer un rôle de complément fondamental à l'action de l'Etat et des collectivités territoriales, ce qui est souvent marqué par une reconnaissance d'utilité publique. Le secteur associatif recouvre une très grande variété de situations et d'objets d'action : des Missions Locales, associations présidées par un élu, aux associations en conflit avec les pouvoirs publics comme par exemple l'association Droit Au Logement (DAL). Elles permettent alors la mise en place d'actions, d'initiatives par substitution à l'Etat, aux collectivités territoriales et permettent souvent de mieux connaître les populations avec lesquelles elles sont en contact*. C'est dans cette optique de coopération que l'Etat a développé dans tous les départements la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) (1999) qui a pour objectif le développement de la vie associative et la clarification et simplification des relations entre les services de l'Etat et les associations. Les associations de solidarité ont évolué depuis une trentaine d'années. En effet, leurs domaines d'interventions, les dispositifs et les services se sont diversifiés, afin de s'adapter aux nouveaux visages de la pauvreté et des vulnérabilités. Le secteur associatif s'est également professionnalisé dans un souci de meilleure organisation de leur intervention. L'Etat et les associations de solidarité œuvrent en complémentarité, en particulier lorsque l'Etat ne peut fournir une réponse suffisante face aux besoins des populations. Les associations sont des acteurs de proximité car elles sont en relation directe avec le territoire et la population. En Gironde, nous avons repéré le projet d'une épicerie sociale portée par l'association EnVols, le principe est de pouvoir fournir des denrées alimentaires à moindre coût pour de bénéficiaires en difficulté financières. Mais cette épicerie ne se limite pas à cette seule action, elle est aussi un point CAF et un espace de vie sociale. Ce lieu est donc un espace qui permet faire des rencontres notamment au cours d'ateliers autour de l'hygiène ou faire face à ses dettes. A cela s'ajoute la volonté de s'approvisionner en légumes auprès de producteurs du territoire qui sont eux même en difficulté afin de leur permettre des commandes fixes. Il faut aussi relever la volonté d'enrichir et de renouveler les actions ; ainsi, l'association réfléchit actuellement à la création d'une épicerie itinérante pour les moins mobiles**. On voit donc bien comment une première initiative peut permettre des échanges et des rencontres qui vont faire mûrir un projet et ses ambitions. Ces initiatives territoriales font également évoluer la posture de la puissance publique ; en effet, la puissance publique peut faciliter les projets en se positionnant comme tiers de confiance dans des démarches coopératives. Elle peut également développer une posture du « faire avec », c'est à dire d'accompagnement des initiatives innovantes***.

Souvent les politiques publiques se rencontrent dans le cadre de tentatives de démarches transversales. Le Pacte Territorial Gironde 2033 explicite ces volontés de décloisonnement et d'ouverture aux différents acteurs du territoire****. Le département de la Gironde s'affirme comme l'animateur de proximité des solidarités, c'est-à-dire une position de coordinateur des échanges et des initiatives locales. La méthodologie mise en avant dans ce pacte est celle du développement territorial et social. C'est en ce sens qu'est affirmé la volonté de développer un travail en réseau entre tous les acteurs et de favoriser l'émergence d'initiatives issues de l'ESS. Sont notamment, mentionnées les épiceries solidaires. Ce type de démarche doit pouvoir permettre de repérer de nouveaux publics et de les prendre en charge par d'autres biais qu'une aide sociale qui peut être stigmatisante. En cela, l'approche du développement social permet d'aborder les problématiques dans leur globalité. Cela doit aussi permettre de co-construire des actions dans un système d'acteurs aux liens forts et de développer une gouvernance partagée afin de répondre aux évolutions du territoire et des populations.

* A l'image du rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » présenté par le père Joseph Wresinski, fondateur de ATD Quart Monde, en 1987 au Conseil Economique et Social

** CD Gironde, "EnVols, une épicerie sociale qui décolle !", Ressources et territoires, printemps 2018, p.12

*** L'innovation au pouvoir ! Pour une action publique réinventée au service des Territoires, Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, avril 2015

**** CD Gironde, Gironde 2033, Le département au cœur des solidarités humaines et territoriales. Pour une nouvelle stratégie départementale, octobre 2016.

Troisième partie : La vulnérabilité : quelles approches et quels modes de prise en charge dans le territoire haut-garonnais du CBE du NET ?

Lors de la phase de terrain dans le CBE du NET, nous avons réalisé 66 entretiens. Nous avons rencontré une grande diversité d'acteurs appartenant à la diversité des champs professionnels mais aussi de gestion des territoires et en cherchant à couvrir la totalité du territoire.

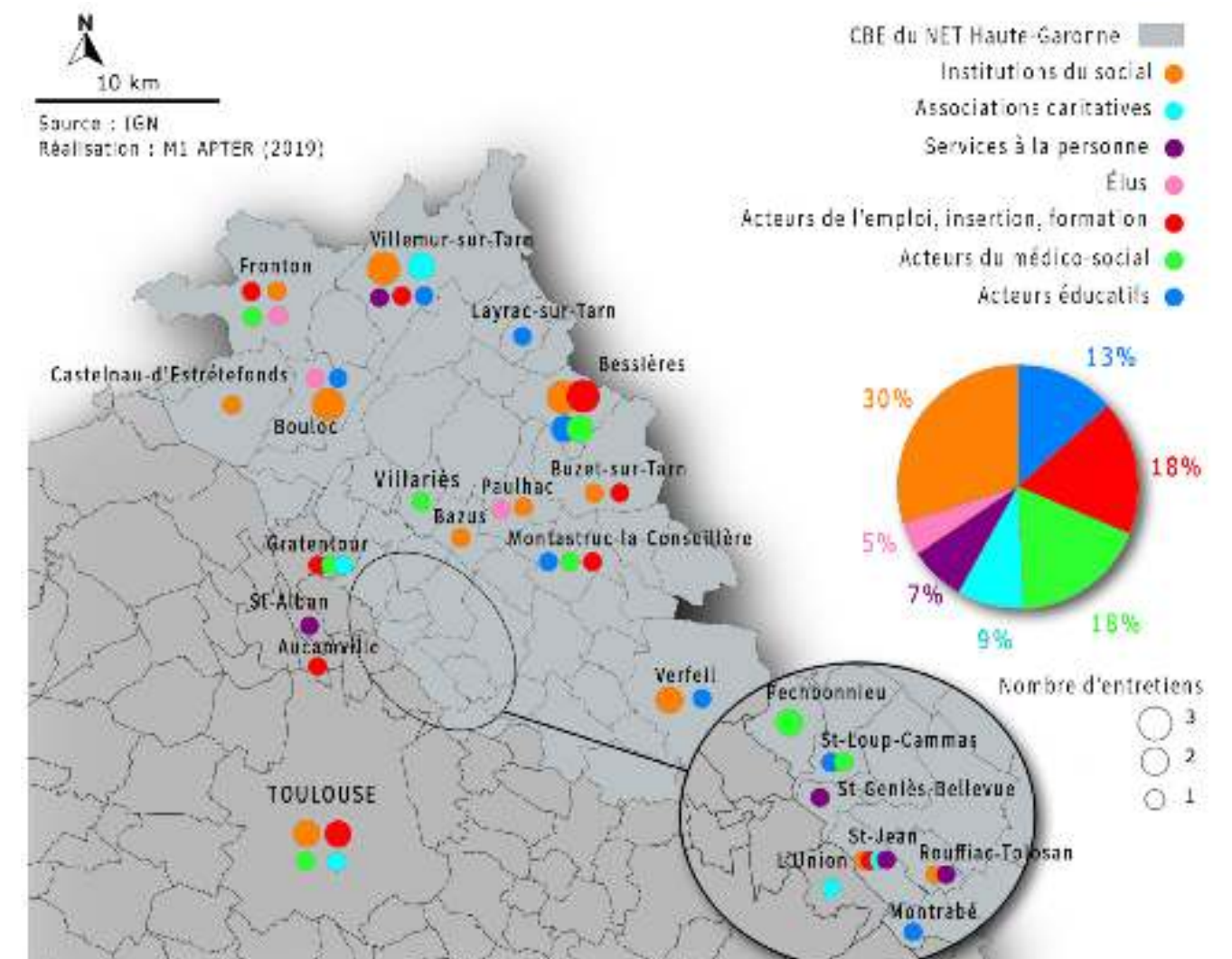


Figure 114 : Répartition des acteurs rencontrés dans le territoire du CBE du NET

La diversité des acteurs rencontrés nous a permis de recueillir des regards variés sur l'action sociale et médico-sociale dans le CBE du NET et sur les différents profils de populations vulnérables du territoire et d'en proposer ici une synthèse.

Toutefois, parmi les types d'acteurs rencontrés, on remarque une prédominance de quatre types d'acteurs : les institutions du social (30% des entretiens), les acteurs du médico-social (18%), les acteurs de l'emploi et de l'insertion (18%) et les acteurs éducatifs (13%). Ce choix correspond à la volonté de cerner au mieux les pratiques et regards des professionnels en contact direct ou dans une forte proximité avec les publics vulnérables. La concentration des établissements et services de l'action médico-sociale le long de l'axe Bessières-Toulouse et dans les plus grandes communes du CBE du NET explique en grande partie la distribution spatiale des entretiens conduits.

Nous entrons, ci-dessous, dans l'analyse des entretiens au travers de quatre thèmes principaux :

- Les définitions de la vulnérabilité par les acteurs
- La grande diversité des publics vulnérables et émergence de nouveaux profils
- La prise en charge des publics vulnérables : une approche de plus en plus transversale
- Des acteurs confrontés à des problèmes mais porteurs d'une multiplicité d'initiatives

I. Quelles définitions de la vulnérabilité par les acteurs ?

Au cours du travail d'enquête de terrain, nous avons demandé à l'ensemble des personnes rencontrées de définir la notion de vulnérabilité. Nous avons donc pu confronter les définitions universitaires ou professionnelles, recueillies et analysées au préalable, avec les propos recueillis sur le terrain. Nous allons maintenant synthétiser les propos recueillis auprès des acteurs du territoire, d'abord selon leurs professions ou fonctions puis nous nous intéresserons aux éléments qui font consensus, ou non, pour ces différents acteurs.

1. Des approches nuancées selon les types d'acteurs

- Les acteurs socio-institutionnels

Pour les acteurs socio-institutionnels (assistantes sociales, MDS, CCAS, maison de services au public, pompiers, CADA), la notion de vulnérabilité est unanimement perçue comme un concept très large et multidimensionnel. En effet, il a été difficile pour les acteurs de définir précisément ce que recouvre la vulnérabilité et souvent ils ne parvenaient pas à être exhaustifs. « *Il y a quelque chose qu'on ne maîtrise pas dans la vulnérabilité* » (Acteur socio-institutionnel – CC du Frontonnais). Selon eux la mesure de la vulnérabilité s'avère difficile puisqu'elle ne repose pas sur des critères chiffrés, mais sur des situations individuelles qui ne s'inscrivent pas toujours dans les critères prédéfinis par l'action publique. En effet, le rapport à l'entourage personnel de l'individu ou de la famille, le rapport au travail, le rapport au logement est difficilement pris en compte par les outils de l'action publique. La vulnérabilité finalement semble résider toujours dans un rapport difficile entre un individu et son environnement.

« *Nous on parle de vulnérabilité de façon un peu...c'est du vocabulaire qui fait partie de notre travail, c'est du jargon un petit peu. Après qu'est-ce qu'on met derrière, vous allez interroger les 35 personnes dans le service, il y aura certainement 35 variantes* » (Acteur socio-institutionnel – CC Coteaux de Bellevue). Ainsi émerge des entretiens une diversité de définitions et il est difficile de rendre compte d'une définition unique pour ce groupe d'acteurs. Ceci tient en partie aux catégories de publics et aux missions propres à chaque type de structure d'action. Les acteurs socio-institutionnels s'appuient avant tout sur leurs retours d'expériences pour nourrir des réflexions personnelles autour de ce concept. « *C'est loin d'être une définition comme dans les livres mais c'est une définition en lien avec les réalités de notre terrain* » (Acteur socio-institutionnel - CC Val d'Aïgo).

Pour décrire la vulnérabilité, les acteurs évoquent plusieurs dimensions de la vie qui peuvent être altérées, mais également de facteurs qui peuvent en être à l'origine.

Une différence entre précarité et vulnérabilité est établie par la majorité des personnes interrogées mais cette différence est parfois ambiguë pour certains acteurs. « *La précarité c'est quelque chose de plus contextuel alors que la vulnérabilité est plus liée à l'humain* » (Acteur socio-institutionnel – CC Val d'Aïgo). Pour certains acteurs, la précarité est davantage liée à des questions financières et de revenus qui peuvent par exemple contraindre l'accès au logement, à la santé ou au transport de certains ménages.

« *La précarité est plus en lien avec la question de revenus alors que la vulnérabilité c'est beaucoup plus large* » (Conseil départemental de la Haute-Garonne – Toulouse).

Finalement les deux notions semblent être très liées bien que distinctes pour la plupart des acteurs, comme en témoignent ces deux verbatim : « *La vulnérabilité, c'est quand on est face à un risque de danger en général. Cela rejoint un peu la définition de la précarité. Les deux rejoignent le fait que ce sont des personnes qui peuvent avoir perdu une certaine sécurité* » (Acteur socio-institutionnel-Bessières) - « *La vulnérabilité engendre quasiment toujours des problématiques qui envoient sur la précarité* » (PETR Pays Tolosan – Rouffiac-Tolosan).

- Les élus

Pour les élus du territoire, il apparaît clairement que la notion de vulnérabilité est un concept multidimensionnel, qui n'est pas linéaire et qui peut toucher plus ou moins une personne selon sa situation. La vulnérabilité renvoie à une situation où l'individu est fragilisé, ce qui le contraint à avoir besoin d'une tierce-personne pour être protégé. Un individu est dit vulnérable pour différentes raisons : cela peut relever de causes psychologiques, du manque de mobilité, de logement, d'emploi mais aussi de la maladie qui apparaît comme un élément marquant du début de la vulnérabilité. Selon leur définition, cette vulnérabilité touche différents publics, principalement les personnes âgées, les familles monoparentales, les femmes seules et les individus ayant subi un accident de vie.

La vulnérabilité est un concept à distinguer de celui de la précarité. Ce dernier apparaît comme une conséquence de la vulnérabilité, comme le confirme un élu « *La précarité financière vient souvent de la vulnérabilité des personnes : vulnérabilité sociale, une vulnérabilité due aux problèmes de santé, au logement, à la mobilité ou au handicap. C'est cette vulnérabilité qui amène à la précarité* ». Selon les individus, la précarité fait davantage référence à l'aspect financier, mais pas seulement « *Elle n'est pas systématiquement synonyme de bas revenus, y compris dans la période que nous vivons, mais c'est une chose qui fait en sorte que les hommes ne puissent pas véritablement se construire comme ils l'entendent, la précarité elle vous met toujours au bord du précipice* » (Élu- CC Val d'Aïgo). Cette précarité, concerne plus particulièrement les femmes seules avec enfants, les individus en contrat précaire ou encore ceux sans emploi, mais aussi les handicapés ou les jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Les deux notions bien que distinguées par les élus peuvent se résumer par le fait qu'elles amènent l'individu à sortir du cadre sociétal dans lequel il se trouve, ce qui engendre son isolement.

- Les acteurs du secteur éducatif

Les acteurs du secteur éducatif sont d'abord au contact des jeunes avant d'être en contact avec leurs familles, ce qui peut les amener à nous donner une définition plus spécifique de la vulnérabilité. Pour eux, la notion renvoie à l'idée de fragilité de l'individu, une sensibilité à des événements extérieurs qui l'amène à avoir besoin d'une tierce-personne pour pouvoir être protégé. Les professionnels rencontrés évoquent le manque d'accès aux moyens et aux outils permettant de débloquer des situations complexes. Aussi, les acteurs du secteur éducatif restent mitigés sur l'identification des problèmes. Pour certains, la vulnérabilité peut se déceler via l'observation du jeune « *La vulnérabilité est souvent décelée par l'observation du jeune, c'est-à-dire par la réussite scolaire et la linéarité dans l'implication et le travail du jeune. L'indicateur principal est la scolarité et son évolution dans le temps* » (Acteur éducatif- CC Val d'Aïgo). Pour d'autres, « *il n'y a pas forcément de lien entre la vulnérabilité de la famille et la réussite scolaire du jeune* » (Acteur éducatif- CC Val d'Aïgo).

Aussi, cette vulnérabilité peut toucher les enfants et les adolescents de différentes façons. Il y a ceux qui devraient recevoir des soins mais qui ne sont pas pris en charge, et ceux qui pâtissent de situations familiales difficiles (comme des parents en conflit majeur), qui finissent par les fragiliser psychologiquement et ce, quel que soit le milieu social. La vulnérabilité peut aussi toucher les parents ayant un enfant handicapé qui, par manque de structure, vont interrompre leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant. On peut également évoquer la situation des femmes battues ou des personnes alcooliques ; pour autant ces derniers sont rarement identifiables du fait de leur situation complexe. Concernant la précarité, cette notion est elle aussi nuancée, certains acteurs éducatifs l'associent facilement à la vulnérabilité quand d'autres la rapprochent de la situation financière des familles et du manque d'emploi.

- Les acteurs de l'emploi-insertion

Les acteurs liés à l'emploi-insertion identifient certains publics particulièrement concernés par la vulnérabilité : les femmes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Ces acteurs soulignent aussi quasi systématiquement combien les difficultés de déplacement, de mobilité influent sur la vulnérabilité. Ces professionnels ou acteurs associatifs témoignent aussi des difficultés rencontrées par ces publics, et par les nouveaux arrivants étrangers, dans la conduite des démarches administratives « *Il y a une problématique aussi auprès des demandeurs d'emploi c'est qu'ils postulent énormément mais qu'ils n'ont pas de retour, ils sont dans l'attente et au bout d'un moment ils sont épuisés et ils en souffrent* » (Acteur emploi-insertion – CC du Frontonnais) Ils précisent que les aides financières disponibles ne sont pas adaptées aux personnes vulnérables mais seulement aux quelques personnes qui ont de faibles revenus. Or, les cas de vulnérabilité sont bien plus nombreux et plus complexes. Cela est aussi le constat fait par un acteur socio-institutionnel de la CC du Frontonnais : « *Elle va percevoir un salaire, ses prestations familiales, elle va les avoir mais pourtant elle reste vulnérable. Par exemple elle touche le RSA mais elle est incapable de s'intégrer dans un parcours d'insertion parce qu'il y a un très long chemin à faire.* »

En ce qui concerne la précarité, la distinction est toujours claire pour ce type d'acteurs, la notion se réfère aux moyens financiers « *ce sont des personnes qui vivent en-dessous, vraiment en dessous des moyens de vie* » (CAP-Emploi – Toulouse).

- Les structures d'aide à la personne

Concernant les structures d'aide à la personne, on observe dans les différents entretiens réalisés un discours similaire dans tout le territoire.

En effet, les acteurs rencontrés définissent la vulnérabilité comme une situation difficile, induite par des facteurs extérieurs et qui vont pousser l'individu concerné à faire taire son envie de s'en sortir. D'un commun accord, ils définissent aussi la vulnérabilité comme une situation pouvant toucher n'importe quel individu, quel que soit son milieu social ou sa situation « *N'importe qui peut être vulnérable* » (Acteur de l'aide à la personne – CC Val d'Aïgo).

Ces acteurs différencient la notion de vulnérabilité de celle de la précarité. Selon eux la vulnérabilité serait plus associée au phénomène de vieillissement de la population, qui peut induire l'éloignement de la famille, et donc une perte ou forte réduction des liens, ou encore être marqué par une santé qui se dégrade au fil du temps. La précarité, quant à elle, renvoie davantage à la dimension économique, faisant écho à des problèmes financiers mais aussi matériels tels que des logements insalubres ou un manque d'infrastructures de proximité. Une seule personne rencontrée ne distingue pas les notions de précarité et de vulnérabilité « *La vulnérabilité est un terme très large, elle englobe*

la précarité » (Paulhac). Mais les mêmes constats sont faits : la précarité économique et le manque de lien social entraînent l'isolement de l'individu et renforce les risques d'installation dans une situation sociale complexe.

On relève enfin que le handicap chez l'enfant peut mener à la vulnérabilité des parents dans la mesure où cette situation entraîne un sentiment de culpabilité de leur part, difficile à accepter.

- Les acteurs médico-sociaux

Lorsqu'on observe les propos des acteurs médico-sociaux sur la notion de vulnérabilité, on remarque dans l'ensemble des points de convergence mais également quelques divergences. La vulnérabilité est, selon eux, est majoritairement associée à une fragilité ou encore une faiblesse « *La vulnérabilité, c'est la fragilité des personnes* » (Acteur privé – CC Val d'Aïgo) – « *On a tous des faiblesses, des boutons sur lesquels on appuie et ça fait mal* » (Acteur privé – CC des Coteaux de Girou). Elle réside dans l'incapacité à réaliser certaines tâches de la vie quotidienne. Cette vulnérabilité inclut également une notion de temporalité. Elle peut s'étendre sur le court / moyen terme, mais aussi sur le long terme. Une personne avec une jambe cassée va être vulnérable pendant quelques mois, alors qu'une personne avec un handicap va être dans cette situation plus longtemps voire toujours. La vulnérabilité est parfois dure à détecter, notamment chez les individus avec des handicaps psychiques ou les femmes battues. Plusieurs facteurs mènent à cette situation. On peut par exemple, citer les maladies, les handicaps, les difficultés familiales, financières, la solitude.

Au final, cette notion est vue comme peu évidente à définir et englobe différentes dimensions. « *Non j'ai pas de définition. On est tous vulnérables, donc je ne pourrais pas dire c'est tel public...* » (Acteur privé – CC des Coteaux de Girou). Elle apparaît comme quelque chose qui peut toucher tout le monde, même si quelques publics sont plus souvent cités : personnes âgées, familles monoparentales, personnes avec un handicap ou une maladie.... Dans l'ensemble, les acteurs s'appuient sur des exemples auxquels ils sont confrontés dans leur métier, pour illustrer ce que représente la vulnérabilité pour eux.

En règle générale, les acteurs du milieu médico-social distinguent bien les notions de vulnérabilité et précarité, et établissent un lien entre elles. La précarité est tout le temps liée à la situation économique des individus, qui n'ont pas forcément les moyens de subvenir ou répondre à leurs besoins. « *La vulnérabilité est quelque chose que l'on utilise en psychologie, alors que la précarité est quelque chose qui touche à l'accès aux soins, au travail, aux logements, les premières nécessités.* » (Acteur privé – CC des Coteaux de Girou) – « *- Est-ce que vous avez une définition de la précarité ? - Ne pas avoir accès à tout ce que propose la société. - Selon vous, ces termes sont plutôt synonymes ? - Pas synonymes mais qui sont liés oui. L'un en entraîne un autre.* » (Acteur public - Toulouse) Dans un cas particulier, les deux termes sont même totalement dissociés. « *La précarité n'est pas forcément la vulnérabilité, ce sont deux notions complètement différentes.* » (Acteur privé – CC Val d'Aïgo). En effet, il est possible d'être dans une situation précaire sans être vulnérable, et inversement. Une personne handicapée ou malade, n'a pas nécessairement de problèmes financiers, tout comme une personne précaire n'est pas systématiquement vulnérable.

- Les associations caritatives

Dans les différents entretiens menés auprès des acteurs associatifs on observe des points communs sur la définition de la notion de vulnérabilité. En effet ils font référence dans un premier temps à une barrière psychologique, c'est à dire que les individus « *ne voient pas la porte de sortie* ». Ils font aussi référence à des « *mauvaises rencontres* » qui peuvent influencer négativement le parcours de vie des personnes aidées. « *Les gens vulnérables ce sont des gens qui se laissent influencer, des gens qui sont en difficulté et qui ont du mal à réagir* » mais les acteurs mentionnent aussi le fait qu'on peut tous être vulnérable à un moment donné de notre vie. Les acteurs associatifs identifient bien différents publics vulnérables comme les adolescents, les familles monoparentales, les personnes âgées. Ils font la distinction entre la vulnérabilité et la précarité. Pour l'ensemble des personnes rencontrées dans les associations à but caritatif la vulnérabilité peut être physique, psychique, et/ou liée à l'isolement. La précarité renvoie essentiellement liée à la situation financière.

Un seul acteur parle de la vulnérabilité des femmes enceintes et des mères isolées.

2. Des éléments de définition de la vulnérabilité partagés entre tous les acteurs

Globalement, quand on aborde la question de la vulnérabilité les acteurs ont davantage tendance à évoquer des publics précis ou des situations vécues plutôt qu'à en donner des définitions. En effet leurs propos dépendent en général largement de leurs professions et se réfèrent à des missions auxquelles ils sont confrontés presque quotidiennement. Par exemple, les personnes travaillant dans le milieu de l'insertion professionnelle définissent la vulnérabilité du point de vue de l'emploi, et ils proposent une définition de la précarité bien plus développée que celle des autres acteurs. Inversement, il semble que ce soit une dimension parfois difficile à définir pour le milieu éducatif puisque ce dernier n'y est pas confronté au quotidien, mais très ponctuellement.

Nous pouvons dresser les différentes dimensions de la vulnérabilité qui ont été évoquées par les personnes interrogées :

- Vulnérabilité psychologique, psychique, morale : handicap mental, maladies, stress, difficultés familiales, addictions, périodes de rémission, accidents de la vie (divorce, perte d'emploi, accident, handicap, isolement)
- Vulnérabilité physique : personnes éloignées des modes de transport, en perte d'autonomie physique, handicapées, ou souffrant d'un manque d'accès aux services,
- Vulnérabilité culturelle : manque d'éducation, déscolarisation, origine sociale (par exemple, issus de l'immigration)
- Vulnérabilité sociale : difficultés familiales, absence de réseau de soutien, pas d'accès au numérique, origine sociale, solitude, enfant handicapé à charge, pression sociale, manque de respect de la part d'autrui,
- Vulnérabilité financière : chômage, manque de qualification, déscolarisation.



Figure 115 : Florilège des approches de la vulnérabilité
Réalisation : MASTER 1 APTER 2018

Concernant la définition de la vulnérabilité, tous les acteurs semblent d'accord pour dire que toute personne, quelle que soit son origine sociale et sa trajectoire de vie, peut à un moment donné de la vie être en situation de vulnérabilité. Une rupture dans le quotidien ou un événement marquant peuvent spontanément fragiliser les individus, c'est ce qui est appelé les « accidents de la vie » dans la littérature professionnelle. En effet, dans la majorité des entretiens, la notion de fragilité est récurrente et constitue un élément central de la définition de la vulnérabilité. Cette dimension fait appel à un sentiment de perte de confiance en soi et à une situation où l'individu perd en stabilité. Certains acteurs mentionnent aussi la dimension d'insécurité qui fait écho à une vulnérabilité qui peut être physique ou psychologique, évoquée comme pénalisante dans le domaine de l'emploi. La vulnérabilité renvoie aussi à un sentiment de dépendance pour la plupart des personnes interrogées, il s'agit d'un manque ou d'une perte de capacité, par exemple pour réaliser des démarches administratives.

« La vulnérabilité/fragilité, c'est une incapacité momentanée ou définitive malheureusement à s'insérer normalement dans la vie de tous les jours, dans la société. Ça peut être aussi des problèmes de santé physico-psychologiques, des problèmes financiers, des problèmes d'emploi, des problèmes familiaux. C'est un ensemble de problématiques qui font que la personne ne peut pas avoir une intégration normale dans la société. » (Acteur Institutionnel Buzet-sur-Tarn)

La multiplicité des facteurs conduisant à la vulnérabilité apparaît également comme un élément central et cela vient confirmer ce qui a été évoqué par les auteurs. Les facteurs de la vulnérabilité apparaissent très nombreux et de nature diverse. Néanmoins, selon le secteur d'activité des professionnels, certains facteurs apparaissent comme plus prégnants.

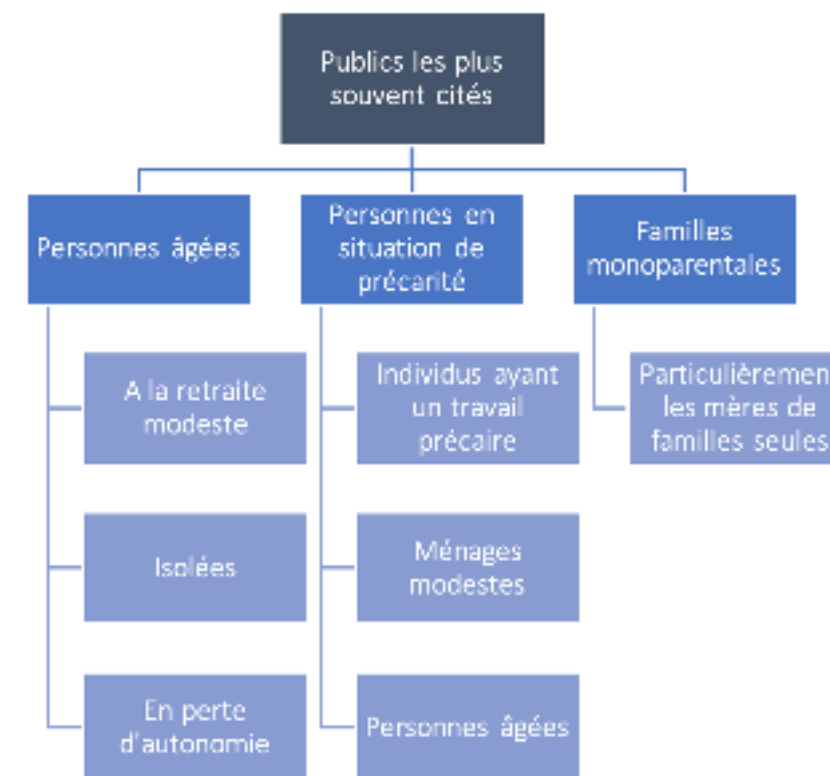
Enfin certains types de populations sont plus sensibles à la vulnérabilité. Intrinsèquement les jeunes et les enfants apparaissent comme plus vulnérables que les personnes à l'âge adulte et requièrent ainsi une attention particulière de la part des pouvoirs publics.

Finalement, les propos des professionnels et des acteurs locaux sont venus conforter les éléments énoncés dans les recherches bibliographiques. En effet, les facteurs en cause, leur diversité et l'accumulation de ceux-ci ont tous été évoqués par les personnes interrogées. Le moment de rupture dans la trajectoire de vie a aussi été mentionné et exprimé par les acteurs comme un moment de bascule vers une situation plus contraignante ou difficile. Cependant la notion de « capacités », souvent mentionnée dans les articles et ouvrages scientifiques, a été beaucoup moins abordée par les acteurs. Ces derniers, de manière peut être plus pragmatique, n'ont pas mis en avant les capacités personnelles ou non des individus à faire face aux difficultés et à tenter de renverser la donne en mobilisant différents atouts (capital social, relations familiales ou amicales, personnalité...).

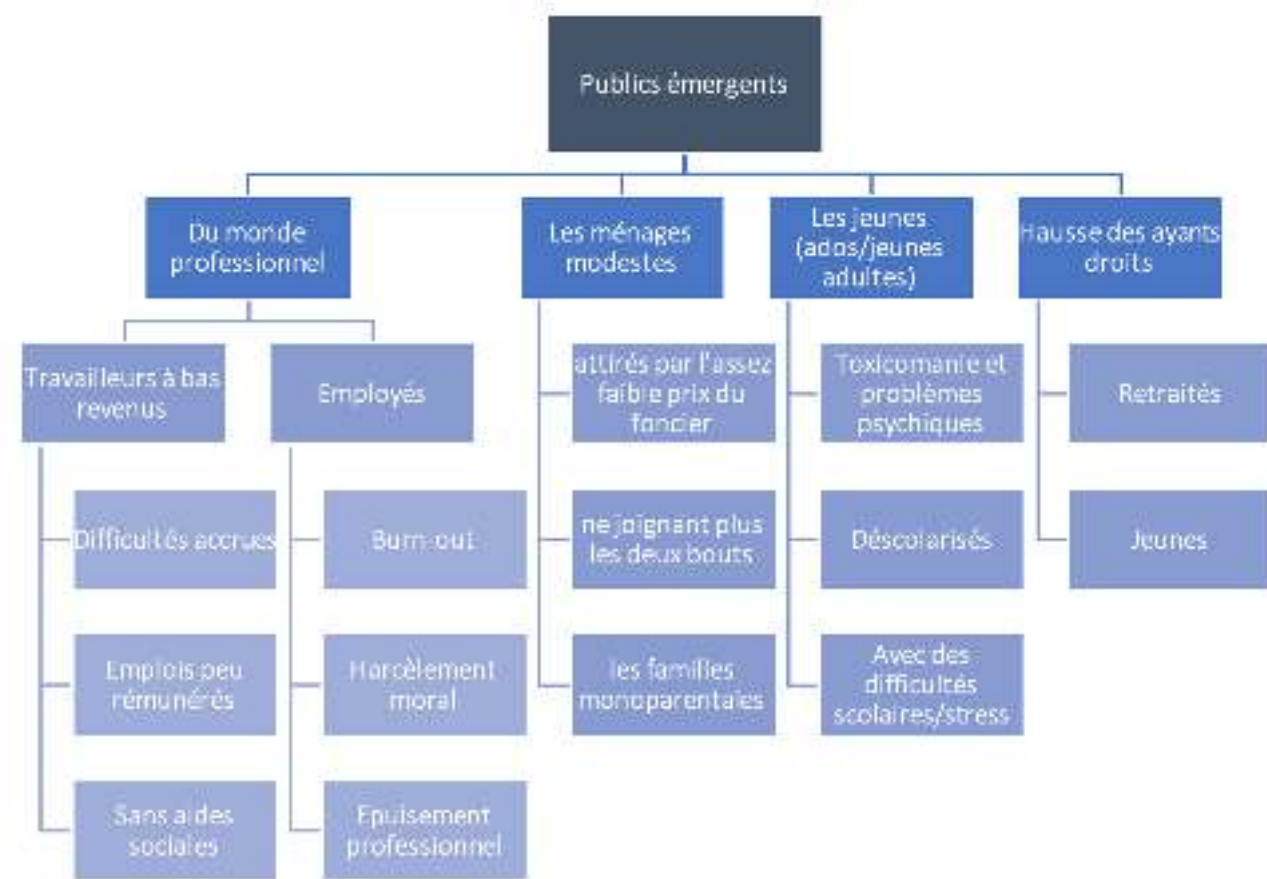
II. Grande diversité des publics vulnérables et émergence de nouveaux profils

Dans cette partie il s'agit de traiter des publics de l'action médico-sociale tels que les acteurs nous les ont présentés. Ce sont les publics que les acteurs rencontrent ou qu'ils ont pu repérer sans forcément savoir comment les toucher. A partir des retranscriptions des entretiens, nous avons pu constituer plusieurs « groupes » de publics, en fonction de la façon dont les acteurs nous en ont parlé, du nombre de fois qu'ils ont pu être cités et du contexte dans lesquels ils apparaissent. Il y a d'abord les publics qui ont été le plus souvent cités en entretien et quelques-unes de leurs caractéristiques. Il y a ensuite les publics considérés comme « émergents » par les acteurs. Nous avons aussi développé un schéma pour présenter tous les autres profils de publics relevés dans les retranscriptions, ainsi que certains publics considérés comme passant « sous les radars ». Enfin, nous avons compilé ce qui a pu ressortir des entretiens à propos des publics « cibles », c'est-à-dire des publics faisant l'objet d'une attention particulière de la part du CBE du NET.

1. Profils des publics :



Les publics vulnérables les plus souvent cités par les acteurs rencontrés ont généralement comme facteur commun la précarité, à l'instar des personnes âgées dotées d'une retraite modeste, des personnes ayant un emploi précaire et des familles monoparentales, qui sont principalement des mères seules ne pouvant pas facilement allier la garde des enfants et leur travail.



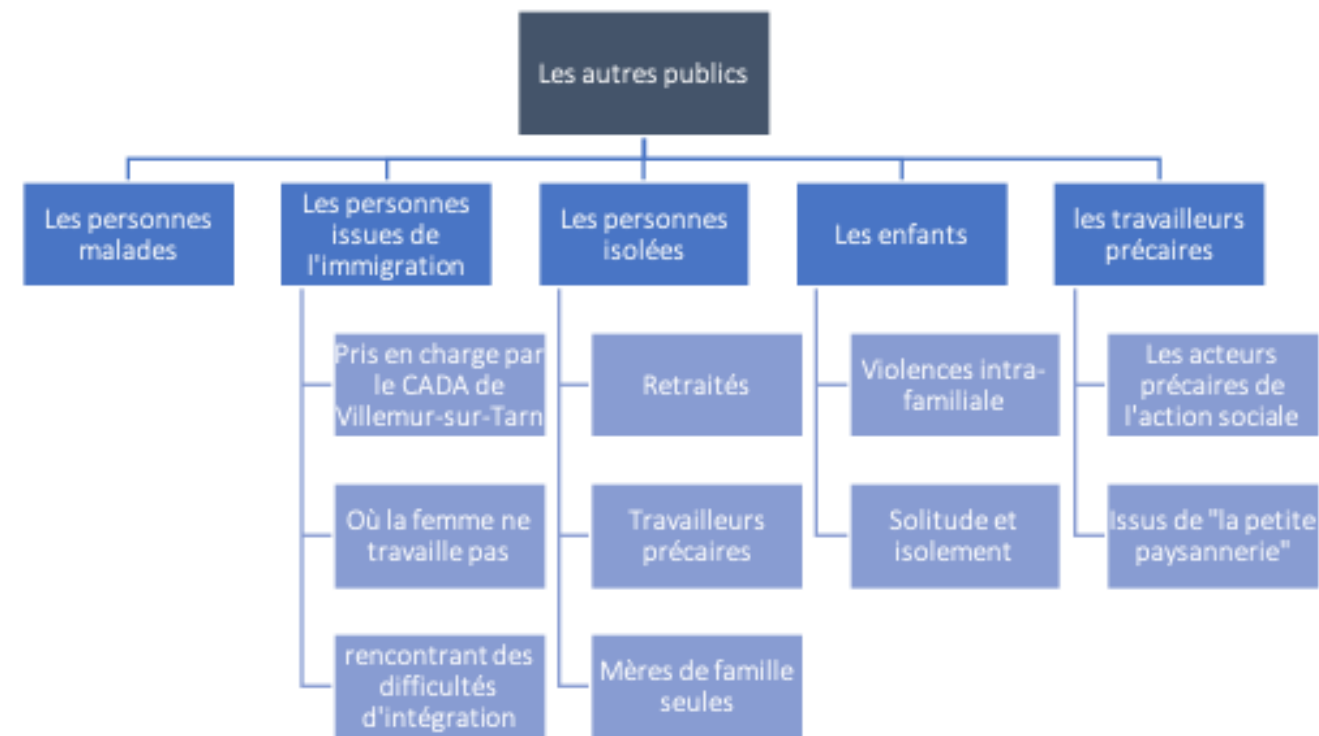
Différents profils de publics émergents ont aussi été pointés par les acteurs : ce sont généralement des publics caractéristiques d'une population périurbaine, c'est-à-dire les ménages modestes attirés par le prix du foncier, avec des emplois peu rémunérés et ayant du mal à finir « les fins de mois ». Les populations jeunes inquiètent particulièrement certains acteurs du territoire, du fait du développement de problèmes scolaires entraînant parfois la déscolarisation, ainsi que l'augmentation des risques psychiques et de toxicomanie.

Un panel de publics vulnérables divers est aussi présent sur le territoire comme par exemple les familles issues de l'immigration connaissant des difficultés d'intégration. L'isolement est un trait commun à de nombreux publics fragiles (retraités, femmes seules, jeunes). Certains actifs de domaines professionnels particuliers, à l'instar des services d'aide à domicile, peuvent être touchés eux-mêmes par la vulnérabilité. Cette situation est à rattacher à la question de la formation et de la valorisation des employés mais aussi aux difficultés inhérentes à l'exercice de ces métiers.



Cette dernière catégorie « publics passant sous les radars » regroupe quelques publics non identifiés dont les acteurs nous ont expliqué qu'ils échappaient à toute aide ou prise en charge. Les acteurs sont conscients de leur présence dans le territoire mais ils n'arrivent pas à les capter. Le problème réside aussi dans le fait que certaines de leurs situations ne rentrent pas dans les modèles traditionnels de l'action sociale, ce qui entraîne un manque de prise en charge et une difficulté à les repérer.

Nous avons également recueilli des témoignages sur certains publics pour lesquels le CBE se veut particulièrement vigilant. Les informations ne sont pas homogènes, certains publics faisant l'objet d'un accompagnement et de politiques spécifiques, quand d'autres sont plus compliqués à toucher.



1.1 Les publics cibles

- Les femmes victimes de violences :

Les femmes victimes de violences représentent un public vulnérable que les acteurs médico-sociaux peuvent remarquer mais ont du mal à prendre en charge. Certains acteurs ont noté une augmentation « exponentielle » de ce public. Les violences mènent souvent à des situations de divorces ou de séparations et les femmes se retrouvent souvent seules avec leurs enfants, ce qui les fragilise. De plus, elles se retrouvent souvent détachées de leur milieu familial et perdent leurs repères, alors même que le processus de séparation est un processus potentiellement très douloureux. Un acteur a exprimé la complexité de telles situations : « *La prise en charge est beaucoup plus délicate, car il faut réussir à isoler la femme de son mari, pour faciliter le dialogue ou l'orienter vers une structure plus adaptée telle qu'un médecin.* ». Le constat général est celui d'un manque de structures aptes à apporter des réponses à ces situations dans le territoire du CBE du NET, alors que les structures toulousaines sont déjà saturées de demandes, dont on peut lister ici quelques exemples :

- APIAF (Association Promotion Initiatives Autonomes des Femmes)
- SAVIF (Stop à la Violence Intra-Familiale)
- Amicale du Nid
- CIDFF Haute-Garonne (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)
- Faire Face
- Planning Familial 31
- PREVIOS (Réseau Prévention Violences et Orientation Santé)
- Ta vie en main

- Les jeunes sans formation :

Les jeunes sans formation forment un public vulnérable surtout quand ils sont en rupture familiale et donc sans ressources. Certains acteurs nous ont parlé de jeunes déscolarisés qui se mettent à traîner dans les rues sans repères. D'autres ont associé ce phénomène à celui de l'augmentation de la monoparentalité sur le territoire. Ce public peut être rapproché du public émergent des jeunes ayant des problèmes de toxicomanie, des problèmes psychiatriques ou se retrouvant exclus de chez eux. Certains jeunes qui sont restés sur le territoire voient leur parcours scolaire en décalage par rapport aux offres d'emploi proposées, ceci est souvent dû à un parcours scolaire assez court qui ne permet pas de s'ancrer professionnellement dans un territoire. Les mineurs déscolarisés avant l'âge légal par exemple, ont beaucoup de mal à trouver du travail et à monter un projet professionnel viable.

- Les chômeurs de longue durée :

Dans ce public entrent souvent les personnes qui touchent le RSA. Pour certains acteurs de l'éducation et de la jeunesse, les personnes au chômage ne sont pas les plus en difficulté car elles touchent une aide financière de l'Etat, leur assurant un minimum vital. La plupart des acteurs considèrent qu'ils ont du mal à trouver de l'emploi et en sont éloignés depuis longtemps, ce qui crée une barrière supplémentaire à leur réinsertion. De plus, d'après certains acteurs de l'emploi et de l'insertion, ils souffrent du regard que la société pose sur eux.

- Les personnes en situation de handicap :

Les personnes en situation de handicap sont un des publics cibles dont on nous a le plus parlé. Le handicap est perçu comme une véritable source de vulnérabilité, voire de précarité. Certains acteurs font remarquer que l'on devait prendre en compte les différentes échelles du handicap pour bien aborder ce public : il y a ceux qui sont autonomes, ceux qu'il faut surveiller pour éviter les dérives et ceux qu'il faut véritablement encadrer au quotidien. Il est aussi important de faire la distinction entre les handicaps physiques et mentaux. A ce titre on a pu remarquer qu'un nombre important de structures traitaient de la question de l'autisme dans le territoire, avec des approches et des moyens hétérogènes : Elisa 31 (ESAT), l'IME CAPVA, l'IME Enfances plurielles TED, la Fondation Marie-Louise, l'APARI et Cante l'Aouselou.

Pour plusieurs acteurs la reconnaissance en tant que personne en situation de handicap, par les structures qui encadrent le handicap, marque le début de la reconnaissance comme personne vulnérable. Il est en effet difficile de faire reconnaître la vulnérabilité sans passer par une prise en charge (effet de passage sous les radars). Cette prise en charge se fait à l'initiative des familles. Deux visions contradictoires à propos de cet accompagnement se dégagent des entretiens conduits : certains acteurs considèrent que les personnes en situation de handicap sont assez bien accompagnées par les familles. D'autres nous ont fait part d'un déni des parents à propos du handicap de leur enfant. Cela semble être particulièrement le cas pour les handicaps psychiques, les handicaps « invisibles » à l'instar des troubles « dys ». Dans le cas de ces familles peu encadrantes, la vulnérabilité est renforcée ce qui amène régulièrement à une exclusion plus grande de la personne.

Certains acteurs soulignent une hausse entre 2017 et 2018 du nombre de personnes en situation de handicap sur le territoire. La question de l'accès à l'emploi est aussi un obstacle : ne pas y avoir accès précarise ces publics. Les acteurs ont fait part de la vulnérabilité des jeunes en situation de handicap ayant un emploi précaire.

2. Les facteurs de vulnérabilité

Plusieurs facteurs de vulnérabilité ont été décrits par les acteurs. Nous allons ici les présenter de façon succincte afin de cerner ce qui peut contribuer à rendre les individus plus vulnérables. Il est important de noter que ces facteurs s'imbriquent dans un grand nombre de situations, qu'ils peuvent s'additionner, ce qui rend la compréhension des besoins des gens et leur prise en charge complexe.

- La mobilité : avec un faible maillage du CBE par les transports en commun, les liens manquent entre les villes et les villages. Cette matérialisation de l'isolement peut entraîner des difficultés dans l'intégration vers le monde professionnel ou fragiliser l'entretien des liens sociaux et familiaux des ménages et personnes peu motorisées ou à faibles revenus.

- La précarité financière, du fait d'une perte d'emploi, d'un emploi précaire, d'un mi-temps subi ou encore à la suite d'une séparation ou d'un divorce, ou d'une maladie. Cette précarité financière vulnérabilise les individus et se matérialise parfois par un surendettement.

- Le manque de qualification de certaines populations modestes. Leur employabilité s'en trouve réduite et peu en phase avec les postes proposés sur le territoire.

- Les accidents de la vie : divorce ou séparation, perte d'emploi, accident, maladie etc. Cela génère une vulnérabilité, malgré les aides existantes. Selon certains acteurs, particulièrement ceux de la sphère de la solidarité, il est plus difficile de rebondir après un tel événement aujourd'hui qu'auparavant.

- L'illectronisme : les personnes âgées sont très souvent dans l'incapacité à réaliser des tâches administratives et de gestion par le biais des outils informatiques et numériques. Or la numérisation des démarches s'accroît tous les jours et cela fragilise ce public mais aussi les jeunes en grandes difficultés scolaires. « De nombreux problèmes s'ajoutent aux problèmes déjà existants comme la fracture du numérique et là sur le territoire particulièrement. »

- La question du logement, avec un mal logement grandissant, lié en partie à l'élévation des prix, y compris du locatif, et à l'insuffisante offre en logements sociaux. La question du coût de l'énergie a été plusieurs fois soulevée (précarité énergétique).

- Une mauvaise représentation de leur situation, que la situation ait une origine psychique ou financière ou encore sociale, la vulnérabilité réside aussi dans la « vision de sa propre vie » et dans l'absence de recul pris sur sa situation. Une mauvaise appréhension de sa situation peut aggraver l'exposition à la vulnérabilité.

- Le manque de solidarité familiale : Ce facteur de vulnérabilité s'observe à tous les âges de la vie, que l'on parle de jeunesse (manque d'accompagnement, manque de soins, maltraitance...) ou de personnes âgées (solitude face à la vieillesse...).

- La maltraitance : sujet délicat porteur de vulnérabilité pour les enfants et les jeunes et qui peut entraîner des difficultés sociales et/ou une perte de repères sociaux.

- La pression sociale, qui peut être un facteur d'accroissement de la vulnérabilité, ainsi que le manque de confiance en soi.

3. Des parcours de vie en témoignage

Avec ces « parcours de vie » il s'agit de s'appuyer sur les entretiens pour donner corps aux problèmes soulevés par les acteurs afin mieux cerner ce que peuvent être les difficultés rencontrées par les publics, les processus qui les entraînent ou les maintiennent dans une situation de vulnérabilité.

L'un des principaux facteurs de vulnérabilité énoncé par les acteurs rencontrés est celui de la mobilité : la difficulté des déplacements dominés par la voiture individuelle vient fragiliser les individus qui sont les moins mobiles. Avoir un véhicule peut aussi être un facteur de précarisation. Plusieurs témoignages vont dans ce sens :

« Une problématique qu'on avait relevée dans le projet social de territoire c'était la mobilité. Quand vous vous installez à Villaudric ou à Villematier avec 4 enfants qui doit les accompagner à pied à l'école, veut rechercher un emploi, on fait comment ? Si elle est étrangère et qu'elle veut apprendre la langue on fait comment ? Même pour venir dans notre propre centre c'est une difficulté, alors imaginez le reste. La CAF elle est où ? la sécurité sociale elle est où pour notre public ? Saint-Alban, Aucamville, Toulouse... Alors parfois il y a des bus mais vous avez vu les horaires ? Il n'y a aucuns transports transversaux. » (Acteur social institutionnel, CC du Frontonnais)

Le problème est d'autant plus important que les services et les institutions sociales sont regroupées dans les principales villes à proximité. Une proximité toute relative quand on est limité dans ses déplacements.

« On a une grosse part de population nouvelle qui est en grande difficulté. La problématique quand vous venez à Villemur c'est que vous pouvez vous loger un peu moins cher qu'ailleurs mais que vous vous éloignez des points de travail. Certains n'ont pas de véhicule, et on n'est pas sur une zone très bien desservie par les transports en commun. C'est pour ça qu'on a aussi une forme de paupérisation de la population. » (Acteur associatif caritatif, CC du Val'Aïgo)

L'installation de populations modestes et peu mobiles renforce les défis de la mobilité sur le territoire. En effet, ce manque de liaisons en transports en commun par exemple, dans des territoires attractifs du point de vue du prix du foncier mais connaissant des difficultés liées à l'emploi, favorise l'installation de populations modestes qui s'éloignent des espaces pourvoyeurs d'emploi, entraînant une « paupérisation » du territoire. Ce cas de figure a été particulièrement soulevé au nord du CBE.

« Le problème de mobilité contribue pour moi à rendre les choses encore plus complexes. Y a des demandeurs d'emploi quand ils viennent à l'agence pour un rendez-vous ça leur prend la journée. » (Acteur emploi-insertion public, Toulouse Métropole)

La mobilité a aussi un impact sur la possibilité pour les gens de retrouver un emploi. En effet comme l'ont présenté plusieurs acteurs, les personnes éloignées de l'emploi sont peu mobiles et donc très dépendantes du système de transports en commun. Il y a donc là un véritable défi à relever, dans l'accès des publics demandeurs d'emploi à un suivi et aux infrastructures d'aide. Comme l'explique cette élue : « Quel est le rôle des territoires, des intercommunalités ? Ce n'est pas de faire des routes pour faire des routes, si on ne les fait pas pour relier les hommes ça ne sert strictement à rien. Il faut qu'on réfléchisse collectivement. » (Un élu, CC du Frontonnais).

Un autre facteur important de vulnérabilité, souligné lors des entretiens, est celui de la précarité financière. Elle touche des publics divers, du point de vue de l'âge ou encore de la localisation géographique :

« Evidemment il y a des gens en précarité. Ça va des jeunes de 19 ans en recherche d'emploi et qui n'ont droit à aucune aide. La plus grosse partie de la population, ce sont des personnes d'un certain âges, à la retraite ou à la limite qui n'ont pas de gros moyens. Il y a aussi les situations de handicap qui les empêchent de travailler. » (Acteur associatif caritatif, CC du Val'Aïgo)

Ce témoignage montre bien la diversité des individus que la précarité financière peut concerner. On voit ici ressortir la question des jeunes, peu formés et qui n'ont pas encore le droit au RSA. Des dispositifs existent pour les prendre en charge par le biais des missions locales ou de Pôle Emploi et pourtant cela ne semble pas suffisant. Les personnes âgées sont aussi touchées par la précarité financière, vue comme la suite logique de revenus modestes pendant la vie active et qui se transforment ensuite en petites retraites. De plus, ils représentent une partie importante de la population du CBE. Enfin, le handicap est aussi une source de précarité financière, de part une incapacité au travail ou le manque de postes adaptés aux handicaps.

« Il y a pas mal de personnes avec des temps partiels. Le problème souvent dans ces cas-là c'est qu'ils n'arrivent pas à avoir un second temps-partiel qui complètent le 1^{er}. Ils préfèrent tenir ce qu'ils ont plutôt que de prendre le risque de tout perdre. Donc quand on est dans un cadre comme ça, la population est un peu dans un cercle vicieux dont il est très difficile de s'en sortir. » (Acteur associatif caritatif, CC du Val'Aïgo)

Le statut de l'emploi et la qualification de l'individu jouent un rôle dans la précarité financière. Cet acteur met en exergue le cas des travailleurs à temps partiel, statut qui est considéré comme précaire, qui se retrouvent dans un cercle vicieux, étant tiraillés entre l'incapacité à trouver un temps partiel supplémentaire et la peur de laisser leur emploi pour trouver mieux. Cette situation amène à une grande vulnérabilité car elle contribue à fragiliser les publics.

« Il y a des personnes qui ne veulent pas s'insérer, il y a des personnes qui ont créé un réseau et finalement le RSA ça leur suffit, il y a des personnes qui vivent dans la précarité mais qui s'y sont habituées. » (Acteur emploi-insertion associatif, Toulouse Métropole)

Cet acteur porte une vision différente sur la précarité financière, en montrant qu'une partie du public précaire l'accepte et/ou développe des réseaux alternatifs pour palier sa non-insertion dans le système institutionnel. Cela interroge le phénomène des personnes marginales, qui sont parfois repérées ou alors en dehors des radars et qui « revendiquent » de ne pas se tourner vers les systèmes publics d'accompagnement. Deux dimensions sont imbriquées : les personnes qui d'une certaine manière revendiquent leur marginalité et les individus qui sont devenus marginaux par la force des choses, d'où cette idée « d'habitude » qui ne suggère pas forcément une revendication mais un enchaînement d'évènements menant à cette marginalité.

Les parcours de vie révèlent aussi des problématiques complexes rattachées aux problèmes familiaux rencontrés par certains individus. Les acteurs ont pu nous parler de violences intra-familiales, de négligence envers les enfants...etc. Certaines de ces populations sont originaires du territoire mais d'autres peuvent être considérées comme de « nouveaux arrivants ».

« Donc les familles arrivent, que ce soit des familles monoparentales ou des familles avec un couple, peu de personnes seules puisque peu de logements adaptés. Ces familles arrivent avec leurs bagages, elles viennent d'Empalot, de Bagatelle... Elles arrivent avec des problèmes d'endettement, d'expulsion, des problématiques éducatives qu'elles avaient avant et qu'elles continuent à avoir ici. »
(Acteur social-institutionnel, CC du Frontonnais)

Cet acteur met en lumière l'arrivée dans le territoire d'une population issue de la métropole, modeste et présentant des problèmes sociaux et familiaux. Le fait de changer de lieu d'habitation en allant s'installer en périphérie de Toulouse ne règle pas les problèmes rencontrés. Du point de vue de cet acteur, il s'agit seulement de déplacer le problème d'un lieu à l'autre, ce qui demande au territoire accueillant de mettre en place un accompagnement pour aider ces personnes. L'ancienneté de ces problématiques familiales les rend plus difficile de gérer.

« Il y a un truc qui fait froid dans le dos ce sont les « VIF », les violences intra-familiales. Et aujourd'hui c'est un des sujets les plus en croissance. Parfois c'est le fils qui se dispute avec le père, parfois l'inverse, mais c'est aussi l'homme sur la femme. » (Un élu, CC du Frontonnais)

Les violences intrafamiliales constituent un sujet qui est revenu à plusieurs reprises dans les entretiens mais qui semble difficile à prendre en charge du point de vue des acteurs. Dans un certain nombre de cas on le sait ou on le soupçonne. L'action sur ces familles est par contre compliquée car il faut agir dans la sphère privée. La problématique des femmes victimes de violence entre dans ces processus.

Le territoire semble aussi concerné par le phénomène des jeunes déscolarisés. Cette déscolarisation peut être la conséquence de problèmes familiaux venant déstabiliser le parcours de vie du jeune, créant une perte de repère. Les acteurs ont pu témoigner de plusieurs facteurs qui amènent à cette situation de vulnérabilité.

« Sur ce territoire il y a deux styles de jeunes : les jeunes « brillants », n'ont pas de problème, ils vont à la fac ils s'en vont tout va bien et qui reviennent s'installer s'ils le peuvent sur le territoire. Ensuite, les jeunes en grande difficulté, les jeunes en échec scolaire, qui disparaissent des radars, les jeunes qui font des études courtes, ces jeunes restent sur le territoire. Tant qu'ils restent chez leurs parents tout va bien puis après quand ils veulent partir ils rencontrent des problèmes de logement, de mobilité, et d'accès à l'emploi car sur le territoire il y a 1 emploi pour 3,5 personnes. Cette jeunesse est en difficulté, et ajouté à ça les problèmes d'addictions chez les jeunes qui sont prégnants. On rajoute donc la vulnérabilité psychiatrique qui se retrouve beaucoup chez les moins de 25 ans. »
(Acteur social institutionnel, CC du Val'Aïgo)

Ainsi certains jeunes du territoire peuvent aussi présenter des fragilités. Nous y voyons deux schémas de jeunesse : ceux dont le départ est facile, qui vont faire leurs études ailleurs comme nous l'explique cet acteur, et une autre forme de jeunesse, celle qui se trouve en échec scolaire ou dont les études courtes peuvent accentuer la possible vulnérabilité dans la vie professionnelle ainsi que leur capacité d'adaptation. La solidité de la structure familiale peut être un bouclier à la vulnérabilité. Une instabilité de la structure familiale peut amener à des soucis d'addiction que nous retrouvons particulièrement parmi les jeunes de moins de 25 ans.

« Pour parler au sens large sur la commune, il y a plein de jeunes en déscolarisation qui traînent dans les rues et qui sont en perte de repères et à un moment donné, il y aurait besoin peut être

d'éducateurs de rues, il y aurait besoin d'autres structures. » (Acteur social institutionnel, CC des Coteaux du Girou)

La scolarité du jeune apparaît ici comme un réel vecteur de vulnérabilité. Ce moment à part entière dans la construction de la jeunesse est un tremplin pour la future vie active. Un mauvais accompagnement et un délaissement de la scolarité peuvent avoir des conséquences comme l'absence d'intégration dans la vie professionnelle et une perte de repères. L'entrée dans l'âge adulte, l'autonomisation deviennent plus difficiles.

Outre une vulnérabilité psychologique qui se traduit dans les chemins de vie, il existe aussi des personnes reconnues et admises comme vulnérables, à l'instar les publics en situation de handicap. Ici, le handicap peut-être à la fois un facteur de vulnérabilité et une condition d'existence en soi, ce qui fragilise d'autant plus les individus concernés.

« Un cas qui se multiplie ce sont les femmes seules avec un enfant handicapé. On a de plus en plus de familles monoparentales, très souvent des femmes seules. Elles ont le gosse à la maison quasiment sans prise en charge, elles ne peuvent donc pas travailler, vivent avec le RSA... Je ne vous fais pas le dessin mais là on est au max de vulnérabilité et de précarité en même temps. » (Acteurs médico-social public, CC des Coteaux du Girou)

Nous trouvons ici la notion de structure familiale et de sa capacité à porter le handicap. Une famille monoparentale ayant à charge un enfant en situation de handicap pose la question de sa prise en charge. Qu'importe le handicap, cette situation de fragilité demande un temps supplémentaire et une attention particulière à accorder à l'enfant en vue de son accompagnement. Ainsi une femme seule peut éprouver des difficultés pour le suivi et l'accompagnement du jeune.

« Il y a la loi 2005 qui oblige les dispositifs de droit commun, et en particulier les pôles, à accueillir tous les enfants. Et c'est ce que dit la loi. Alors l'école essaie de faire de son mieux. Mais il y a des parents qui sont encore dans le déni du handicap utilisent cette loi jusqu'au bout. Donc l'école les accueille même si l'enfant est mis à mal à l'école, les parents vont au bout du truc. Par contre à 16 ans, fin d'obligation scolaire du coup l'école à 16 ans dit IME. Mais quand les gosses de 16 ans arrivent, il ne reste que 4 ans pour faire tout le travail de deuil de l'enfant idéal et tout. » (Acteur médico-social public, CC des Coteaux du Girou)

Une autre difficulté reconnue dans l'accompagnement du handicap est la reconnaissance de celui-ci de la part de la famille. Certains parents refusent de reconnaître le handicap et sont dans le déni des réels besoins du jeune, en termes d'accompagnement et de recours à des structures spécialisées. Cette absence de reconnaissance du handicap et le fait de confronter le jeune à une situation qui n'est pas adaptée à son évolution peut précariser le jeune voire la structure d'accueil, qui manque parfois d'outils et de moyens humains pour prendre en charge ces jeunes handicapés. Nous retrouvons donc ici une inadéquation entre la situation réelle et la réalité, ce qui fragilise les liens familiaux en même temps que les relations que le jeune entretient avec la société où il ne trouve pas forcément sa place.

Les acteurs rencontrés nous ont parlé de la diversité et de la complexité des publics fragiles du territoire. L'imbrication des facteurs, structurels et conjoncturels, mène à des parcours de vie dont on peut tirer certaines tendances mais qui sont avant tout des parcours personnels et uniques. Comme on va le voir ensuite, la prise en charge peut devenir délicate, du fait de cette complexité et de la multitude de structures opérantes dans les champs de l'action sociale.

III. Prise en charge des publics vulnérables : une approche de plus en plus transversale

1. La prise en charge par les structures :

Après avoir mis en évidence les différents profils de publics vulnérables, nous allons préciser la manière dont les différents acteurs rencontrés prennent en charge ces publics. L'aide à ces populations est mise en œuvre par un ensemble d'acteurs travaillant chacun avec des méthodes spécifiques liées à leurs professions, statuts et compétences.

Au cours des divers entretiens les personnes rencontrées ont permis d'identifier les acteurs clés dans la prise en charge des publics dont les CCAS, les MDS et la CAF. Ces acteurs sont considérés comme « clés » pour leur contact quotidien avec les publics ou leur rôle organisateur dans la prise en charge.

Les élus et acteurs institutionnels ont pour la plupart mentionné le rôle des CCAS pour leur approche sensible et quotidienne des populations.

Le périmètre d'action des CCAS est communal. Il existe également des CIAS qui travaillent à l'échelle d'une intercommunalité. Généralement, les CCAS sont dirigés quotidiennement par des élus par manque de moyens en personnel dédié mais il y a des exceptions dans le territoire là où il y a des conseillers en économie familiale et solidaire. Les CCAS ont des missions obligatoires et des missions extra-légales. Ainsi, ils doivent obligatoirement pouvoir proposer une domiciliation à une personne qui ne disposerait pas d'une adresse permanente (son courrier est alors adressé au CCAS), instruire des démarches administratives, notamment la transmission de dossiers de demande d'aides au département, ou bien analyser les besoins sociaux des habitants. Les missions extra-légales sont variées et dépendent de la volonté politique des élus locaux. Parmi les initiatives recensées dans le CBE on peut noter: jardin solidaire, ateliers de cuisine ou de découverte des outils numériques, etc. D'après les acteurs interrogés, l'importance du rôle du CCAS dépend beaucoup de la volonté politique des élus communaux et intercommunaux. Ces structures communales sont en lien avec des structures départementales d'attribution d'aides sociales.

Les maisons départementales des solidarités (MDS) sont également des acteurs clés. Elles représentent le département dans le territoire. Elles comptent deux missions obligatoires. La première est l'accompagnement des familles dans divers domaines comme l'éducation, les aides financières, le surendettement et les relations familiales avec des assistantes sociales. La seconde mission est celle de la protection de l'enfance. Pour optimiser la prise en charge des publics certaines MDS mettent en place des permanences dans différents territoires (Saint-Jory, Fronton et Villemur-sur-Tarn) ou prennent connaissance de toutes les demandes de familles et les redirigent vers les acteurs compétents, réseau d'assistantes maternelles ou Centre Médico-Psychologique (CMP) par exemple, si besoin. Des MDS, comme celle de Villemur-sur-Tarn, proposent des services supplémentaires comme la lutte contre les addictions ou encore l'accueil du planning familial dans ses locaux.

Les publics vont en général plus facilement vers les services des mairies ou bien vers les conseillers en économie sociale et familiale plutôt que vers les travailleurs sociaux tels que les assistants sociaux par méfiance. Les différents entretiens réalisés montrent que les CCAS accompagnent le plus

souvent des personnes âgées ainsi que des familles en difficulté telles que les familles monoparentales.

L'identification des personnes doit être anticipée afin d'aider les personnes qui sont sur le point de basculer dans la précarité et donc dans une situation de vulnérabilité. C'est ce que ce donne pour objectif la CAF en faisant du repérage et en offrant par la suite un suivi personnalisé. L'accompagnement des personnes a pour but de responsabiliser les gens. La CAF insiste sur cette notion d'accompagnement en contradiction avec celle « d'assistantat ». La prise en charge s'effectue de 2 façons différentes. Soit la personne se rend directement en agence ou des équipes se déplacent chez elle. Dans ce cas, c'est l'assistante sociale, dépêchée par le département, ou alors un travailleur social territorialisé qui fera le déplacement jusqu'au domicile de la personne.

Les personnes vulnérables ou en situation de précarité sont également prises en charge par des acteurs issus du domaine du médico-social (comme les infirmiers, les psychologues). En plus d'accompagner les différents publics fragiles, les professionnels de la santé informent les personnes sur les structures qu'elles pourraient contacter pour obtenir un appui social. En cas de déni des difficultés sociales ou d'un handicap, les acteurs du secteur médico-social essaieront de faire accepter ces problématiques à la personne vulnérable ou à son entourage.

Les associations et entreprises d'aide à la personne sont des acteurs-clés en matière d'accompagnement personnel, elles mettent en place les plans d'aides imaginés et financés par le Conseil départemental. Les services à domicile, présents dans l'ensemble du territoire, prennent principalement en charge des personnes âgées ainsi que des personnes en situation de handicap qui souffrent d'une perte d'autonomie. Ces aides sont personnalisées en fonction des besoins des bénéficiaires. Cela peut se traduire par de l'aide aux gestes du quotidien comme la toilette, le portage de repas, ou l'accompagnement pour faire les courses.

Le lien avec les familles, quel que soit le modèle familial, se fait notamment à travers le contact des enfants par les enseignants ou les animateurs lors des temps du périscolaire. Ainsi, les acteurs issus du domaine éducatif sont attentifs à la situation des enfants. S'ils repèrent des problèmes au niveau scolaire ou si l'enfant leur fait directement part d'une situation familiale difficile, ils prendront contact avec les services adéquats comme les MDS, CCAS, ou bien encore les CMP, pour venir en aide à la famille.

Les acteurs clés du secteur éducatif sont les enseignants et ce quel que soit le niveau scolaire, les différents animateurs du périscolaire, mais aussi les acteurs de la petite enfance, comme les assistantes maternelles, personnels de crèche et les directrices de crèche. Lorsqu'un enfant semble avoir un besoin comme par exemple un suivi orthophonique, les enseignants rendent compte du problème à leur supérieur hiérarchique ou à une personne en lien avec les familles, directeur de l'établissement pour la maternelle et le primaire ou bien simplement le CPE pour le collège, et ceux-ci vont contacter la famille pour faire part du problème de l'enfant et essayer d'y apporter une réponse. Il s'agit de conseils et non d'une obligation. Cependant, si une situation est très préoccupante, de type violence physique ou morale, le problème doit obligatoirement être solutionné. Si la famille refuse cette aide, les acteurs éducatifs peuvent réaliser un signalement auprès du département ou directement auprès du procureur de la République.

L'action éducative passe également par le secteur de la petite enfance. Les acteurs concernés n'ont pas particulièrement identifié des situations de vulnérabilité. Cependant, des actions sont quand même mises en place pour limiter les potentielles difficultés des familles. Ainsi, les crèches s'adaptent aux ressources financières des parents en proposant un étalement des paiements par exemple. Des

ateliers autour de la parentalité sont mis en place par les crèches qui permettent d'appréhender des questions sociales et de santé avec les parents en organisant des débats. Cela est également utile pour réaliser de la prévention.

La vulnérabilité et la précarité peuvent aussi concerner la dimension professionnelle. Ainsi, une diversité d'acteurs sont présents pour venir en soutien aux personnes en demande d'emploi ou de formation. Avant même de parler de recherche d'emploi ou d'insertion, les entreprises, les associations d'aide et les services institutionnels du domaine (Pôle emploi, Avie, les chantiers d'insertion, le CBE, les jardins du Girou...) cherchent à ce que les personnes reprennent confiance en elles et (ré)intègrent le marché de l'emploi plus sereinement. Le processus va être adapté en fonction du profil de la personne, en situation de handicap ou non, bénéficiaire du RSA ou au chômage, etc. Il s'agit donc autant d'un soutien social que d'un suivi plus lié à l'insertion professionnelle. Pour cela les acteurs de l'emploi, comme une consultante formatrice, un organisme d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA, vont organiser des ateliers afin de former les personnes à la recherche d'emploi, à la réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation, à l'utilisation des outils numériques. Le suivi est ainsi individuel et collectif. Les structures aussi variées soient elles, chantiers d'insertion, associations d'accompagnement vers l'emploi, pôle emploi, organismes de formation vont également travailler sur ce qui empêche ou freine l'accès à l'emploi c'est-à-dire les problèmes de mobilité, la prise en charge des enfants, etc. Les personnes vulnérables peuvent également avoir des difficultés à être embauchées car les employeurs sont parfois méfiants face à des personnes ayant des difficultés sociales. Pour les employeurs, le manque de formation et de diplôme peut être plus facilement compensé que les difficultés de vie. Il est donc d'autant plus important d'accompagner ces personnes.

Les jardins du Girou :

Prenons l'exemple des jardins du Girou, un véritable chantier d'insertion. Ici la prise en charge du public, dans l'objectif de les aider à retrouver un emploi durable, s'organise en 2 temps. D'abord un temps de travail à travers des activités valorisantes comme le maraichage biologique. Ensuite des temps d'accompagnement et de formation dans lequel les conseillers en insertion professionnelle travaillent à mettre en oeuvre avec la personne en situation de vulnérabilité un projet professionnel en cohérence avec ses compétences.

Les différentes associations caritatives (secours populaire, paniers villemuriens, secours catholique) ont la même manière de fonctionner. Les personnes viennent d'elles-mêmes ou sont orientées par les acteurs sociaux. En premier lieu, la structure associative reçoit la personne, s'entretient avec elle pour comprendre sa situation, et lui apporter un soutien moral. Après avoir réalisé le bilan de la situation financière et sociale de la personne, une aide ponctuelle (parfois de plusieurs mois) lui est proposée. Ainsi, la personne peut obtenir une aide alimentaire mais également des vêtements. Il est important de préciser que même si la personne est légèrement au-dessus du seuil pour lequel elle pourrait être soutenue, l'association propose souvent de lui venir en aide quand même.

Après avoir présenté les différentes approches de la prise en charge des publics vulnérables sur le territoire du CBE du NET, nous allons nous intéresser à la mise en réseaux des différentes structures.

2. La mise en réseau : une condition d'une prise en charge efficace des publics

Dans le domaine de l'action sociale, de la prise en charge des publics vulnérables, la mise en réseau des structures et professionnels compétents est une condition qui nous apparaît comme essentielle. En effet elle est bénéfique pour les structures à la fois dans le cadre d'une meilleure connaissance de leurs champs de compétences et de leurs personnels, que dans la réalisation de projets. Elle est aussi bénéfique pour les publics vulnérables. En effet grâce à la mise en réseau des structures d'accompagnement des publics ces derniers pourraient bénéficier d'un meilleur accompagnement et être mieux aiguillés en fonction de leurs problèmes vers les structures adaptées à leurs besoins. Leur suivi en sera plus efficace.

Suite aux entretiens réalisés on a pu repérer différents types de réseaux mis en place et dans trois domaines d'actions principalement :

- **L'accompagnement vers l'emploi** : Nous avons pu recenser de nombreuses réunions organisées autour de l'insertion à l'emploi incluant la majorité des structures traitant de cette problématique dans le territoire d'étude. On trouve par exemple, les Instituts Médico-Sociaux, le CBE du NET, CAP Emploi, des services emploi de communes ou encore l'AGEFIPH. Ces réunions ont pour objectifs d'identifier les manques, les besoins, autour de l'accès à l'emploi. Les Jardins du Girou font partie de l'Union Régionale des SCOP (URSCOP) ce qui leur permet d'échanger avec d'autres SCOP de la région. De plus, les structures qui s'intéressent à l'insertion vers l'emploi peuvent s'appuyer un très bon réseau d'entreprises. A titre d'exemple les IME accueillant des enfants et adolescents atteints d'handicap mental peuvent leur proposer des stages grâce à un réseau d'entreprises qui accueillent régulièrement les jeunes. Le CBE du NET se dote d'un très bon réseau d'entreprises du fait de son histoire et de sa fonction à porter des projets, donc il est en capacité de faire tourner des offres d'emplois. En ce qui concerne le jardin du Girou il participe à des réseaux de médiation vers l'emploi avec les MDS, les Assistantes Sociales, les Missions Locales, le Pôle emploi pour renforcer les échanges autour du retour à l'emploi.

« A côté de ça j'essaie d'aller voir les acteurs extérieurs (entreprises, institutions, dispositifs divers et variés) pour les informer sur ce qu'implique le handicap, pour qu'ils se préparent à mieux accueillir les jeunes. A mon humble niveau à moi je me suis donné comme mission de faire en sorte qu'il y ait vraiment de l'inclusion. Je suis le lien avec l'extérieur. » (Acteur Emploi Insertion, CC Lèze Ariège)

- **Le soutien caritatif (alimentaire, vêtements, ...)** : les associations caritatives sont très importantes dans la prise en charge des publics vulnérables et leur mise en réseau, tout comme les liens qu'elles tissent avec les acteurs institutionnels renforcent leur capacité d'accompagnement des publics rencontrant des difficultés financières. Le Secours Catholique mène ses missions en collaborant avec des travailleurs sociaux, des associations, des élus, des représentants des services publics etc. Ces collaborations se concrétisent par des actions communes sur le terrain et/ou un partenariat financier. Les partenaires du secours catholique sont les CCAS, la CAF, Emmaüs ou bien encore les Restos du Cœur.

On trouve également dans le territoire, l'association du « Panier villemurien » pour qui, le travail en réseau est primordial dans le développement de ces activités. Sa principale activité étant l'apport de denrées alimentaires, elle collabore avec de nombreux acteurs du territoire comme le Secours populaire, la Croix rouge ou encore le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asiles).

- **Le domaine des mobilités** : les réseaux et interactions entre acteurs dans la question de la mobilité sont encore un peu embryonnaires mais tendent à se développer. On retrouve dans le territoire un Projet Social de Territoire réalisé sur le périmètre de la MDS de Bouloc qui est basé précisément sur la mobilité et le déplacement. En effet la question des déplacements a été soulevée comme très importante dans la prise en charge des personnes vulnérables, et ce PST est le signe que cette problématique a bien été perçue sur le territoire.

De plus, la direction des transports du département de la Haute-Garonne est invitée à de nombreuses réunions des MDS pour discuter des différentes problématiques liées à la mobilité.

« Pour l'atelier mobilité on voudrait créer une plateforme où qu'importe l'endroit où nous sommes, si on pressent un problème de mobilité on sait vers qui adresser la ou les personnes. Qui serait le plus adapté à accompagner cette personne et à creuser cette problématique. » (Acteur Institutionnel, CC du Frontonnais)

Au-delà de ces réseaux interprofessionnels, déjà assez bien structurés, nous relevons aussi des positionnements, initiatives intéressantes et qui pourraient déboucher sur de nouvelles formes de collaborations, coopérations entre acteurs de l'action médico-sociale dans le CBE du NET.

2.1 Le renforcement des relations et des échanges entre acteurs institutionnels.

- Le Conseil départemental de Haute-Garonne est un acteur impliqué dans la coopération inter structures, qui souhaite aujourd'hui soutenir les démarches favorisant un rapprochement entre acteurs.

« On est capable aujourd'hui de s'appeler, d'orienter les personnes vers la meilleure structure pour leurs besoins mais est-ce vraiment ce que les personnes attendent lors qu'elles viennent voir nos services ? » (Acteur Institutionnel, Toulouse métropole)

Le département a installé dans le département des Maisons des Solidarités capables de fédérer les structures autour d'un projet commun à l'instar du le PST (Projet Social de Territoire) de Bouloc. Le Conseil départemental est bien installé dans son rôle de coordinateur de l'action sociale et de l'insertion. Il cherche à fédérer et pas seulement en s'appuyant sur les seuls acteurs institutionnels.

- L'Etat accompagne et encourage également la collaboration dans le champ de l'action sociale en créant un label Maison de Services au Public.

« A ce moment-là, l'Etat a décidé de donner des moyens aux collectivités rurales essentiellement mais pas que, disons aux collectivités qui avaient beaucoup de personnes qui étaient en difficulté par rapport à la mobilité et qui du coup avaient du mal avec les administrations classiques à se déplacer pour aller chercher le service dont elles avaient besoin. » (Acteur Institutionnel, CC du Val'Aïgo)

La Maison d'Accueil au Public de Bessières a obtenu ce label en 2017 et elle accueille aujourd'hui en son sein plusieurs services de proximité à savoir, le CCAS, un relais assistance maternelle et également du personnel formé par les CAF et Pôle emploi pour réaliser les services de ces structures.

2.2 La mise en place d'échanges entre acteurs institutionnels et acteurs associatifs.

Les acteurs associatifs sont les plus proches des publics vulnérables puisque c'est vers eux qu'ils se tournent en premier lieu souvent pour satisfaire des besoins de première nécessité comme les besoins alimentaires et vestimentaires. Ce sont des acteurs particulièrement bien placés pour repérer les fragilités sociales, saisir l'évolution des besoins et demandes des ménages en situation précaire et qui sont donc en position favorable pour échanger avec les acteurs institutionnels autour des questions de précarité, vulnérabilité. Sur le territoire du CBE du NET, on nous a fait part de nombreuses réunions mensuelles regroupant tous types d'acteurs (institutionnels, associatifs, médico-sociaux, ...) autour de publics cibles pour trouver les meilleures méthodes d'accompagnement de ces publics ou pour identifier de nouveaux publics par exemple.

Un autre exemple retient notre attention, celui du CCAS de Villemur qui a créé un répertoire d'acteurs autour de l'action médico-sociale. Ce répertoire favorise l'interconnaissance et la mise en réseau des différentes structures de prise en charge des publics fragiles. C'est un outil riche qui constitue un cadre intéressant et favorable à un travail plus collaboratif entre établissements et institutions intervenant dans le cadre de l'action médico-sociale.

« J'ai créé concrètement un répertoire des partenaires où l'on trouve le contact, l'activité, etc et on se réunit 2 à 3 fois par an avec de temps en temps des gens qui changent ce qui permet à tous les partenaires de se connaître et de se rencontrer. » (Acteur Institutionnel, CC du Val'Aïgo)

On trouve dans ce répertoire par exemple, l'AVIE, CAP Emploi, le CBE autour de l'insertion professionnelle ; l'ITEP, la Clinique Vernhes, l'AMFPAD autour de la jeunesse ou encore l'ACEF, l'OPH31, les CCAS autour des personnes âgées.

2.3 L'implication, dans les actions des associations, des partenaires publics et inversement.

On a pu constater que pour une bonne prise en charge des publics vulnérables, il est nécessaire que les acteurs associatifs intègrent dans leurs actions les acteurs institutionnels et inversement. On peut voir que de nombreux réseaux mélangent ces deux types d'acteurs comme le réseau MAIA31 qui réunit les différentes structures concernées par l'accompagnement des personnes âgées sur le département. On trouve dans ce réseau différents établissements qui agissent dans le territoire du CBE comme PROMAID, différentes assistantes sociales, ... En ce qui concerne l'insertion vers l'emploi les Jardins du Girou, par exemple, participent à des réseaux de médiation vers l'emploi avec les MDS, les Assistantes Sociales, les Missions Locales, le Pôle emploi pour élaborer sur des réflexions communes, des échanges autour de cette thématique. Et comme nous l'avons évoqué en première partie de la synthèse on a aussi repéré le Panier Villemurien qui collabore avec le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asiles) pour apporter une aide alimentaire à ce public.

« On a aussi le CADA sur Villemur, géré par France Horizon donc nous avons aussi les familles qui sont sous le CADA qui viennent au Panier. En tout ça fait plus de 50 dossiers. » (Acteur Institutionnel, CC du Val'Aïgo)

Le territoire du CBE compte différentes initiatives et actions plus ou moins innovantes allant dans le sens de la coopération entre structures d'action. Les coopérations sont à géométrie variable et concernent tous les types d'acteurs - institutionnels, associatifs, de l'emploi, du médico-social - autour de projets interdisciplinaires. Toutes ces initiatives témoignent de l'intérêt porté par les acteurs de l'action sociale pour la collaboration autour des publics vulnérables à aider. Croiser les regards, fédérer les énergies, croiser l'expertise permet une meilleure prise en charge et une meilleure réponse à ces publics vulnérables. Il est donc nécessaire de développer les actions présentes autour de la collaboration et d'appuyer les futures initiatives allant dans ce sens.

IV. Des acteurs confrontés à des problèmes mais porteurs d'une multiplicité d'initiatives

Au cours des différentes rencontres, nous avons pu constater que les acteurs et les publics vulnérables du territoire du CBE du NET sont confrontés à des problèmes qui touchent le secteur du social aujourd'hui. Nous allons évoquer cette situation dans un premier temps avec des exemples concrets illustrant ces situations de difficultés comme l'illectronisme, le manque de personnels sociaux qualifiés ou encore la situation financière des structures portant parfois à une vulnérabilité des structures mêmes. Nous évoquerons aussi le problème de la mise en réseau des acteurs présentés précédemment, et qui est régulièrement présentée comme un frein à la prise en charge des publics vulnérables sur le territoire.

Nous verrons dans un second temps que ces problèmes n'empêchent pas la mise en place de projets, d'initiatives aussi bien publiques que privées. En effet, nous avons pu en repérer un certain nombre à destination d'un large public. Nous proposons une liste non exhaustive, qui provient des propos qui nous ont été rapportés lors des entretiens : des projets structurels de type agrandissement en passant par la mise en place de projets plus innovants à l'instar d'une auto-école solidaire. C'est ce dynamisme de l'action locale autour des questions sociales que nous souhaitons mettre en évidence ici.

1. Des difficultés rencontrées aux besoins exprimés

Au cours des entretiens, des acteurs ont constaté plusieurs problèmes et difficultés liés au fonctionnement de leurs structures et également dans la prise en charge du public avec lequel elles travaillent.

Les différents acteurs interrogés rencontrent un même problème, celui d'être difficilement identifié que cela soit par les publics vulnérables ou bien même par les autres structures présentes dans le territoire. Ils constatent des difficultés à réorienter les publics vers les structures adaptées à leurs besoins. De plus, une personne en difficulté peut ne pas connaître les structures présentes sur le territoire, avoir honte de contacter les différents services à sa disposition ou alors avoir une certaine défiance face aux institutions. Ces freins psychologiques deviennent donc des limites pour les structures qui ne peuvent pas venir en aide aux personnes si celles-ci ne peuvent être identifiées ou si elles refusent un accompagnement. A terme cela peut nuire à une prise en charge des situations compliquées « à temps ».

Par ailleurs, les structures n'arrivent pas à toucher tous les publics et plus particulièrement ceux en grandes difficultés. De même, quand la personne est identifiée, celle-ci n'est pas nécessairement ouverte au soutien que pourrait apporter le service social. Les différents acteurs éducatifs ont évoqué le fait que certaines familles veulent absolument éviter les institutions et qu'il s'avère parfois très difficile de contacter certains parents. L'équipe éducative ne peut intervenir elle-même car elle doit obtenir l'accord des parents pour mettre en œuvre des actions précises. Cependant, en cas de situation urgente, il y a toujours possibilité de réaliser un signalement.

On note aussi que le recours de plus en plus fréquent à des services informatisés réduit les occasions de rencontre et d'identification de difficultés des publics par les services publics. D'autre part, tous les publics ne sont pas formés à l'usage des outils numériques, c'est ce que l'on appelle « l'illectronisme » et l'augmentation de la dématérialisation des services publics pourrait donc augmenter les inégalités sociales si elle n'est pas accompagnée.

Une autre difficulté importante des établissements du territoire du CBE, est le manque de professionnels spécialisés dans les emplois sociaux. Il y a beaucoup de demandes émanant de différents publics et parfois trop peu de personnels pour s'occuper des personnes fragiles. En effet parmi les structures qui interviennent à domicile, le recrutement de personnels pose problème, souvent par manque de qualification des demandeurs d'emplois. Et on relève comme un paradoxe : les acteurs de l'emploi et l'insertion ont tendance à orienter des personnes sans qualification vers ces métiers, ce qui contribue à les décrédibiliser. Pourtant ces structures ont besoin de salariés qualifiés pour assurer une prise en charge de qualité auprès des publics en situation de vulnérabilité. De plus plusieurs acteurs nous ont fait part des difficultés économiques rencontrées par certains employés du secteur social, qui eux-mêmes travaillent souvent à temps partiel et disposent de faibles revenus. Il y a un « manque de personnels, surtout à cause de la suppression des contrats avenir. On a changé les dispositions de formation, peu d'éducateurs et de plus en plus de CAP petite enfance, cours par correspondance. Mais ce sont des professionnels très maltraitants, qui ne savent pas travailler avec les enfants. On ne trouve plus de puéricultrices parce que dans les petites collectivités elles sont très mal payées » (Acteur éducatif, CC Coteaux de Girou).

Certains établissements qui dépendent largement de l'aide des bénévoles ont constaté des difficultés de renouvellement de leur équipe de bénévoles en partie parce que ces personnes sont des retraités. Cette situation pose des questions quant à l'avenir de ce mode d'intervention et de prise en charge des publics vulnérables par les associations caritatives notamment. Cette difficulté concerne également les structures ayant des employés. Les acteurs que nous avons interrogés ont donc souligné l'importance de mettre en place des possibilités d'évolution de carrière en améliorant les conditions de travail afin de rendre les emplois sociaux plus attractifs, en formant le personnel ou bien en proposant des salaires plus adaptés à leur travail.

Un autre problème important concerne la situation économique des établissements, les moyens matériels, financiers et techniques y étant réduits. Ces restrictions ne favorisent pas le travail avec les publics car cela empêche ou limite la mise en place des nouvelles actions. Un acteur médico-social de la CC des Coteaux de Girou a évoqué ce problème : « on a des formations régulières qui sont de moins en moins riches et variées qu'il y a 10 ou 15 ans par restriction budgétaire ».

Les acteurs interrogés ont mis en évidence que la prise en charge devrait être mieux organisée. Au sein même des structures dans le territoire du CBE, il manque un dialogue entre les différents services ainsi qu'une meilleure coordination de leurs interventions. Ces freins de la mise en réseau entraînent un cloisonnement entre les structures et compliquent les échanges entre des secteurs différents. Certains acteurs interrogés ont noté que les conflits entre élus locaux jouent aussi un rôle important et qu'ils peuvent gêner la mise en réseau. Sans communication et coopération entre les structures, il y a le risque que certaines structures s'approprient la question sociale en suivant seulement le développement de leurs propres projets sans avoir une vue globale des besoins du territoire, des besoins des publics et des actions engagées par d'autres structures.

La plupart des acteurs visent à renforcer l'accompagnement des publics, en particulier sur le volet de la formation et de l'apprentissage. Un acteur du champ de l'emploi-insertion à Bessières

souligne l'importance de « développer l'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap ».

De plus, les acteurs au contact de la petite enfance et de la jeunesse (CCAS, crèches, services jeunesse) ont relevé un besoin de soutien à la parentalité. Ce soutien à la parentalité peut passer par des ateliers avec les parents et les enfants comme le font déjà plusieurs crèches. Ces initiatives permettent d'identifier ou de prévenir des situations qui nécessiteraient une prise en charge de situations de vulnérabilité.

Pour faire face à ces difficultés ou besoins exprimés par les acteurs rencontrés et pour renforcer l'accompagnement et la prise en charge des publics vulnérables, plusieurs acteurs interrogés développent de nouvelles actions et projets.

2. Une diversité de projets afin de répondre aux attentes des publics et des acteurs

Nous avons fait le choix ici de faire ressortir les différents projets qui ont été évoqués lors des entretiens, en les catégorisant par thèmes mais aussi en fonction du public ciblé. Au sein de chacune de ces catégories, c'est une multitude de projets qui sont recensés, qu'ils soient en place ou qu'ils relèvent encore de l'intention.

Favoriser les échanges et les rencontres

Nous avons pu observer lors de nos entretiens avec les différents acteurs du territoire, que la principale faiblesse du territoire était un manque de réseau et d'animation de réseau pour parvenir à une transversalité des informations et à une coordination dans la prise en charge des publics, ainsi qu'un manque de communication et de lien entre ces mêmes publics. Ainsi les initiatives recensées permettent d'instaurer ou de renforcer un lien entre structures, entre habitants ainsi que d'appuyer le lien entre structures et publics. Cette mise en réseau permet de freiner le processus de vulnérabilité en facilitant les échanges entre publics et la communication entre les structures.

- L'association Femmes du monde se décrit comme étant un lieu d'échanges, de rencontres et d'entraide entre les femmes vivant sur le territoire. Cette association située à Fenouillet permet d'accueillir, créer du lien et accompagner les femmes en difficulté, dans les domaines de la réussite éducative, l'apprentissage des langues et de la langue française, le maintien de liens sociaux autour d'activités culturelles et de loisirs.
- L'association Sous les Tilleuls située à Paulhac a été accompagnée par le CBE et est agréée par la CAF. Le projet évoqué a été porté par Julia Dorembus, aujourd'hui directrice de l'association. Il s'agit d'un espace intergénérationnel ouvert aux habitants, consistant en un lieu de rencontres, d'échanges et de vie comprenant des ateliers créatifs, un café associatif culturel et solidaire et organisant des débats, des expos, des spectacles, des groupes de parole,
« Ce sera un espace de petite restauration, mais aussi un espace de rencontres, d'échanges et de convivialité. Le café proposera des activités autour de la transmission de savoir-faire et de connaissances de chacun, ainsi que des ateliers de créativité et d'expression, des animations autour de la vie sociale et culturelle » Source La Dépêche - Sous les tilleuls : café culturel et solidaire – Entretien avec Julia Dorembus
- L'annuaire des acteurs du social de Villemur-sur-Tarn : ce projet est à l'initiative de Madame Benamou, directrice du CCAS. Cet annuaire est réalisé une fois par an et permet de tenir compte des partenariats dans le territoire ainsi qu'une meilleure mise en réseau des connaissances de chacun. Cet annuaire comprend l'ensemble des acteurs du social situé sur cette commune de la CC du Val Aigo et permet donc de clarifier les rôles de chacun afin qu'une personne en difficulté puisse d'elle-même choisir ses interlocuteurs.
- "Café des parents" : cette initiative est en lien avec le Programme de Réussite Educative (PRE) issu du contrat de ville porté par la commune de Saint Loup/Semouse. Il s'agit d'un temps convivial organisé au sein de la crèche de Saint-Loup-Cammas, pour que les parents puissent librement parler à des conseillères conjugales et familiales afin de pouvoir s'exprimer sur leur ressenti, crainte ou besoin pour l'éducation de leurs enfants.
- CCAS de Castelnau-d'Estrétefonds : l'union départementale des CCAS du territoire est en relation permanente avec les acteurs nationaux de la vulnérabilité permettant ainsi aux CCAS/CIAS d'avoir des informations et des mises en réseau déjà établies avec ces partenaires. Le CCAS de Castelnau-d'Estrétefonds appuie ces partenariats en restant en contact permanent avec ses

différents interlocuteurs, afin de mutualiser leurs connaissances et ainsi mieux agir en direction des populations les plus vulnérables. Ce maintien du réseau passe par des échanges d'informations, une mutualisation des moyens d'agir et une veille permanente sur les nouvelles problématiques et manières d'y répondre pour les structures.

Outre un suivi psychologique ou une aide matérielle permettant de réduire les effets de la vulnérabilité et d'améliorer les conditions de vie au quotidien, les espaces ou les temps d'échanges et de rencontres s'avèrent indispensables pour résoudre les problèmes de vulnérabilité et de précarité dans le territoire. Ces temps consacrés à la parole et aux échanges permettent une meilleure compréhension des besoins qu'ils soient de l'ordre des structures d'aides ou des populations. Cet échange de compétences et de savoir-faire entre public et entre structures permet d'améliorer le lien et le suivi. Cela passe par des actions qui s'inscrivent dans la proximité, au plus près des lieux de vie des populations, et qui irriguent l'ensemble du territoire.

Travailler sur les mobilités

Nous avons constaté que les problématiques de mobilités sont très importantes dans ce territoire car quelques kilomètres peuvent facilement mettre à distance un dispositif, une structure et un individu. Cette problématique est aujourd'hui au centre de nombreuses réflexions, notamment autour des questions de mobilités inclusives. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux acteurs se soient saisis de cette problématique pour mettre en place des dispositifs facilitant ou incitant à la mobilité.

- Le Rezo Pouce est un réseau national qui s'est implanté à Bessières pour répondre au manque de transports en commun. Cette initiative mise en place par la mairie de Bessières doit permettre d'organiser et donc de sécuriser la pratique de l'auto-stop. Ce dispositif innovant a pour but de créer un maillage de déplacements solidaires afin de partager un trajet à la destination commune.
- A Toulouse, il existe une auto-école sociale, cette structure propose donc des tarifs peu élevés avec des possibilités d'aides financières (notamment de la CAF) afin de faciliter l'insertion. Cette association (EMCP) propose des services délocalisés au sein des MDS du territoire pour rendre ce service d'autant plus accessible.
- Pour accéder au permis de conduire, le CCAS de Castelnau-d'Estrétefonds a mis en place une Bourse au permis. Tous les ans, six jeunes de la commune sont sélectionnés afin de se voir financer leur permis de conduire. En contrepartie, ils doivent effectuer des travaux d'intérêt général pour le compte de la commune.
- Dans le cadre de l'accompagnement de jeunes handicapés, l'IME de Pechbonnieu propose de travailler sur l'autonomie dans les transports. Cela se traduit par exemple par une mobilité non encadrée des jeunes afin de rejoindre, en transports en commun, le métro de Borderouge où un éducateur les attend. Cela permet d'une part de donner confiance aux jeunes et de les habituer aux transports en commun mais aussi de faciliter le déplacement jusqu'à l'IME.
- Certains bénévoles du Secours populaire ont eu l'idée de proposer un service itinérant pour toucher les populations en mal de mobilité. Le projet est donc d'utiliser le camion de l'association pour aller dans les villages plus isolés et proposer le service d'aide du secours populaire notamment pour les denrées alimentaires et les vêtements.
- La mairie de Bouloc a décidé de cibler plus particulièrement les publics âgés et handicapés pour les aider dans leurs mobilités. Cela s'est traduit par la mise en place d'un transport spécifique à ces populations. Celui-ci n'est pas un transport à la demande, c'est un service qui permet d'amener les publics ciblés dans des commerces ou chez le médecin mais aussi vers les lieux de rencontre des

associations ou des espaces de services. L'objectif est alors d'éviter l'isolement subi du fait d'une mobilité difficile.

D'autres initiatives sont plus courantes et relèvent de dispositifs plus largement mis en place. Elles participent à l'ancrage de repères au quotidien et sur tout le territoire mais aussi de l'aide de certains publics spécifiques :

- Le conseil départemental, via la Direction des transports, gère le maillage de transports publics afin de connecter différents espaces. Cette action passe par une réflexion dans le cadre régional afin d'affiner la carte des différents réseaux départementaux. Les deux missions majeures de ce service sont la réalisation d'aménagements pour permettre la bonne circulation des transports et la mise en place de véhicules les plus accessibles possibles. Le conseil départemental propose également des formations et de l'information à destination du public afin de le sensibiliser à l'usage de ce type de transports.

Les aides matérielles et alimentaires

Différentes structures investissent également le champ de l'aide matérielle et alimentaire : plusieurs initiatives ont vu le jour, permettant de cibler les personnes dans le besoin et ainsi les accompagner dans leurs difficultés en leur permettant d'accéder à des produits de première nécessité. Ces initiatives n'ont pas forcément pour but de résorber ou d'amoindrir le phénomène de vulnérabilité visible sur le territoire, mais plutôt d'accompagner les populations dans leur quotidien.

- L'association "Trèfle à 4 feuilles" dont Guy CABESSUT est aujourd'hui le président, a été créée en février 2007. Elle se décrit comme une association à but humanitaire qui délivre des colis alimentaires dans le canton de Fronton. Association reconnue d'intérêt général, le « Trèfle à 4 feuilles » est habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux. Pour bénéficier de l'aide il faut rencontrer l'assistante sociale du secteur (à la Maison des Solidarités). Les bénévoles vont à tour de rôle le vendredi matin s'approvisionner et acheter les denrées à la Banque Alimentaire de Toulouse (12 centimes par kg, soit 400 kg par vendredi) pour une moyenne de fréquentation de 35 familles.
- L'association "Le Panier Villemurien" dont Sébastien GIMENEZ est aujourd'hui le président, est une association locale caritative de distribution alimentaire en fonction du revenu disponible. En 2017 ce sont 300 personnes hors CADA qui ont reçu cette aide.
- Le camion du Secours populaire : cette initiative est encore au stade de projet. Le camion a été donné gracieusement par l'entreprise Vinci (qui fait régulièrement des dons au secours populaire). L'objectif serait de pouvoir se déplacer dans les communes voisines de Gragnague afin de permettre aux populations immobilisées de pouvoir bénéficier de ce service.
- L'Épicerie sociale du CCAS de Castelnau-d'Estrétefonds : il s'agit d'un partenariat entre la Croix Rouge et le CCAS de Castelnau mis en place depuis 2016. Cette structure propose une aide alimentaire avec un libre choix de produits à bas prix, fournis par la banque alimentaire. Le local se situe à la Croix Rouge de Castelnau. Cette aide s'adresse aux habitants de Castelnau-d'Estrétefonds, Saint-Rustice et Villeneuve-lès-Bouloc.
- Des braderies solidaires ainsi que des trocs et marché de Noël solidaire. Elles permettent aux familles les plus en difficulté de pouvoir récupérer des jouets gratuitement. Ces initiatives sont mises en place par l'ALAE (accueil de loisirs associé à l'école) et le Secours Populaire de Bessières, et sont animées par les employés de l'accueil de loisirs de l'école de Montrabé. En 2017, la braderie s'était installée deux jours dans la commune de Montrabé.

Les initiatives recensées sur le territoire sont principalement des initiatives privées issues d'associations ou de collectifs d'habitants. Ces formes d'aide apportent donc un support matériel aux populations vulnérables en passant souvent par une aide alimentaire et permettent également un suivi de ces populations de la part des structures.

Accompagner le grand âge

Comme nous l'avons constaté lors du diagnostic, le nombre de personnes âgées est en augmentation. Ce public semble particulièrement bien ciblé et accompagné et le nombre de projets le concernant confirme cette tendance.

- EPHAD Fronton : mise en place de projets intergénérationnels avec l'Accueil de loisirs notamment. Des activités diverses sont organisées, comme des rencontres, du cinéma, spectacles et de nombreuses activités de loisirs.
- Ans-Vies'âge : "c'est la prévention des effets du vieillissement par les activités physiques de loisirs intellectuels. Donc on travaille qu'auprès des seniors". Ce verbatim illustre parfaitement les petits projets du quotidien qui sont menés par cette structure pour améliorer la vie de ces adhérents.
- CCAS de Fronton : il mène de nombreuses actions à destination des seniors à travers différents dispositifs. On peut prendre l'exemple de l'élaboration des dossiers d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) accompagné par le CCAS qui prend en charge les personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne. Il propose aussi un service de téléassistance en partenariat avec le Conseil Départemental de Haute Garonne.

Favoriser l'insertion, l'emploi et la création d'activités

Certains acteurs sont aussi porteurs de projets en lien avec l'insertion et l'emploi. On trouve ici une très grande diversité d'actions qui visent à accompagner le public vers l'emploi. Ces démarches sont très larges, allant du financement de formation à l'emploi en insertion. Nous trouvons aussi des structures comme des Pôles Emplois et des Missions Locales qui suivent des politiques définies nationalement. Mais aussi une redondance dans les initiatives qui voient le jour initiées par les collectivités territoriales :

- Afin de favoriser la formation des jeunes de la commune, le CCAS de Castelnau-d'Estrétefonds finance une bourse au BAFA. Les jeunes ont donc leur formation financée mais en contrepartie ils devront faire leur stage dans le CCAS de la commune. Cela permet à la fois de la formation pour l'insertion dans le monde professionnel mais aussi le développement d'un vivier de travailleurs du social pour le territoire.
- La mairie de Fronton a décidé la mise en place d'un bureau d'emploi : c'est un espace d'accueil pour les individus à la recherche d'emploi avec des conseillers et des structures partenaires qui tiennent des permanences (Mission Locale, CAP emploi, Chambre des métiers, ...). Ce bureau a aussi développé une plateforme pour l'emploi afin de diffuser gratuitement des offres. L'objectif est donc de conseiller et d'orienter les demandeurs vers l'emploi.
- La Garantie Jeune est un dispositif national encadré par les Missions Locales. L'objectif est de rapprocher l'emploi des jeunes volontaires en difficulté. Cela consiste en un accompagnement renforcé et par l'attribution d'une aide pour inciter à l'investissement. Le parcours est suivi par les conseillers mission locale détachés à la garantie jeune durant un an avec de nombreux stages d'insertion.

Le territoire est aussi maillé par une pluralité d'individus ayant décidé de mettre en œuvre leurs projets en devenant créateurs d'activités. Ces nouvelles activités sont aussi portées par des groupements plus ou moins institutionnalisés. Ces structures sont difficilement repérables car, parfois, elles ont une taille très réduite et sont donc peu connues des acteurs du développement social. De plus, notre analyse territoriale s'est plus axée sur les actions mises en place que sur les créateurs en eux-mêmes. Nous avons ici relevé des créateurs d'entreprise dont la raison sociale est liée à l'emploi et l'insertion :

- Les Jardins de Girou. Son statut est celui d'une SCIC, ce qui montre la volonté de s'inscrire dans une gestion inclusive de la structure. Les jardins se rattachent au réseau national des jardins de Cocagne. Situés à Gragnague, ils participent au groupement d'employeur des jardins de Cocagne de Haute Garonne afin de mutualiser des emplois et fonctions. Cette structure réalise du maraîchage d'insertion, elle emploie alors une quarantaine d'individus en insertion. Dans ce cadre, tout un accompagnement est développé portant tant sur la recherche d'un emploi que sur les modes de vie, notamment alimentaires.
- AVIE est une association d'insertion par l'activité économique de Villemur-sur-Tarn. Sa raison sociale est la remise en emploi d'un public en position de demande d'emploi depuis une longue durée voire d'un public qui n'a jamais travaillé.
- APIC est une association d'insertion située à Toulouse et tenant une permanence à Bessières. Son action consiste à proposer des contrats de courte durée à des individus éloignés de l'emploi afin de leur redonner confiance et compétences professionnelles.

Former pour une meilleure intégration

L'insertion et la formation sont deux leviers pour permettre aux personnes en situation de vulnérabilité de mieux s'insérer dans la société. Différentes structures jouent un rôle fondamental et portent des projets pour améliorer cette intégration.

- Les ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) présentes dans plusieurs collèges du territoire, comme dans celui de Montrabé par exemple, permettent à des jeunes en situation de handicap mental de suivre une formation adaptée, tout en permettant une plus grande mixité sociale.
- Les IME (Instituts médico éducatifs) eux aussi jouent un rôle majeur dans la formation de ces jeunes en situation de handicap mental. Ces établissements les forment et préparent leur insertion sur le marché du travail au travers de postes adaptés, comme en ESAT (Etablissement et service d'aide au travail) par exemple, ou au sein d'entreprises classiques.
- L'agence d'aide à domicile Promaid a pour projet d'ouvrir un centre de formation au sein même de l'entreprise, afin de mieux accompagner les équipes dans le parcours professionnel. Cette démarche est importante dans un secteur peu valorisé et peu qualifié, qui est souvent vecteur d'emploi précaire, à savoir le secteur de l'aide à domicile. C'est aussi un moyen d'améliorer la qualité des démarches et des services rendus. Plus largement, la structure souhaite consacrer plus de temps à l'entretien d'un réseau de partenaires avec qui collaborer.
- Le CCAS de Verfeil souhaite continuer et valoriser les formations de ses employés pour l'accueil et la prise en charge des publics. Le but serait aussi de mieux repérer les différentes structures afin de rediriger efficacement les individus, en fonction de leur situation. Enfin, le CCAS souhaiterait mettre en place un centre d'accueil d'urgence.

Les améliorations structurelles

Au cours des nombreux échanges avec les acteurs rencontrés, nous avons pu remarquer que certains d'entre eux portaient des projets divers que nous avons qualifiés de "structurels". Ces projets qui ne sont pas nécessairement innovants, permettent par différents biais de mieux aborder, informer et accompagner les publics. Il y a d'abord les différents projets d'agrandissement de structures existantes:

- EPHAD de Fronton : en lien avec la Communauté de Communes du Frontonnais, l'EPHAD mène un projet d'agrandissement de l'établissement, avec notamment un espace dédié aux personnes avec des troubles cognitifs, public en croissance.
- Jardin du Girou : cette association envisage également d'agrandir ses bâtiments pour doubler sa production et toucher un public plus large. A plus long terme, les jardins de cocagne ont une volonté de travailler en lien avec le futur lycée de Gragnague avec une possibilité d'agrandissement supplémentaire.
- IME Centre d'Activité et de Préparation à la Vie Autonome (CAPVA) : "je souhaiterais que le CAPVA déménage carrément vers la cité, à une sortie de métro, de tram, pour vraiment inscrire les jeunes dans la citoyenneté, mais grosse difficulté pour trouver des lieux " (acteur médico-social - CC des Coteaux de Girou). La personne nous signale ici son souci de faire évoluer les mentalités pour permettre aux personnes en situation de handicap mental de s'intégrer plus facilement à la société. Ces évolutions passent selon lui par ce déplacement des IME qui étaient jusqu'à présent "cachés dans la campagne".

Les entretiens ont également révélé la volonté de certains acteurs d'aller vers une amélioration de la prise en charge du public grâce à l'amélioration des outils de travail, mais également l'adaptation du temps de consultation :

- PROMAID aide à domicile : volonté de création et de rénovation d'outils de travail qui sont parfois plus adaptés aux besoins actuels
- Psychologue Saint Loup Cammas : cet acteur nous a fait part de la mise en place par le département de la Haute Garonne d'un dispositif de remboursement des consultations chez les psychologues du département pour les personnes entre 18-64 ans. Cette initiative a été prise par le conseil départemental du département d'Haute-Garonne.
- CCAS Verfeil : la mairie a pour projet de restructurer son CCAS avec comme finalité de cadrer davantage ses actions.
- La commune de Fronton s'est positionnée dans une logique de mutualisation des moyens, permettant ainsi un renforcement et une homogénéité des services avec les communes voisines comme celle de Fronton. L'objectif était également de réaliser des économies par la mutualisation des moyens, de favoriser une meilleure solidarité financière et de créer de nouveaux équipements structurants impossibles à réaliser pour une commune isolée : de nouvelles crèches, une cuisine scolaire centrale, une Maison de l'emploi, un service d'aides à la personne, des zones d'activités. Il s'agit là d'une recherche d'efficacité passant par la mutualisation des moyens dont dispose la commune.

Enfin, nous avons relevé différentes productions de datas et d'études qui constituent des travaux primordiaux pour repérer les publics et pour établir des plans d'actions :

- Conseil Départemental 31 : le conseil départemental qui possède la compétence sociale est le principal producteur d'études. Il a notamment rédigé un projet de diagnostic et de mobilisation des partenaires autour de la fragilité mais également des travaux sur la précarité énergétique. Le dernier datant de 2017.
- La MDS Bouloc a la volonté de mettre en place une enquête auprès de la population dans le but de savoir quels sont ses besoins et attentes et ainsi mieux cibler les actions à engager.

Les difficultés que rencontrent les acteurs sont multiples. La difficulté des publics à s'adresser aux structures est importante, mettant au centre de l'attention la question de l'accessibilité : accessibilité physique, accessibilité technique dans le cas de l'illectronisme, accessibilité morale quand certains publics n'osent pas ou ont honte de demander de l'aide. A cela s'ajoutent les difficultés propres aux structures de l'action sociale : la question de la formation des professionnels a été soulevée, mais aussi la problématique de la mise en réseau des acteurs afin de mieux détecter les situations de vulnérabilité et d'y répondre de la façon la plus adéquate. Pourtant, le territoire n'est pas dénué de projets et d'initiatives qui tentent de répondre à ces difficultés. Nous avons pu relever un nombre important de projets dont les thématiques et les modes d'action sont variés. Ces actions s'adressent aux publics, afin de mieux les encadrer et de les aider à sortir de situation de vulnérabilité ; mais aussi aux acteurs, par le biais de modifications structurelles, de la mise en place de formations ou de l'activation de réseaux d'acteurs.

Ces initiatives révèlent un territoire riche de ressources et de potentiels qui peuvent être activés afin de mieux répondre à l'enjeu de la vulnérabilité.

L'analyse des entretiens a permis une étude synthétique de la perception que les acteurs avaient de la vulnérabilité : leurs définitions, riches et multiples, les publics qu'ils encadrent et les processus de vulnérabilité qu'ils relèvent; les prises en charges ainsi que les réseaux d'acteurs. Enfin, les problématiques dont ils ont pu nous faire part mais également leurs initiatives et projets. Cette approche sensible a fait ressortir l'existence de véritables forces territoriales, d'une connaissance précise des besoins et des individus. Ces dynamiques différenciées dans lesquelles s'inscrivent les acteurs a donné lieu à l'établissement d'un certain nombre d'enjeux, que nous allons vous présenter en conclusion de cette étude.

CONCLUSION DU RAPPORT

Au terme de ce travail (diagnostic quantitatif et analyse des entretiens auprès des acteurs du territoire), nous avons dégagé deux enjeux majeurs à prendre en considération dans le cadre d'une réflexion à venir sur les fondements d'une politique de prise en charge des publics vulnérables sur le territoire du CBE du NET. Le premier enjeu est lié à la mise en réseau des acteurs et structures intervenant dans l'accompagnement des publics. Le second enjeu fait écho aux problématiques liées à l'isolement des personnes et à leur accessibilité aux services dans le territoire.

Pour nourrir notre réflexion sur les enjeux et les pistes d'action envisageables, nous avons cherché des exemples dans la littérature grise et, à partir d'une démarche de benchmark, nous avons identifié des actions innovantes dans d'autres territoires confrontés à des problématiques similaires. Pour chacun de ces enjeux principaux, des sous-enjeux ont été déclinés et des pistes d'action ont donc été proposées.

1.1. La mise en réseau : pierre angulaire d'un développement social et local

1.1.1. Mise en réseau du système d'acteurs

- Sous-enjeux
 - Création d'un réseau d'habitudes et d'échanges (notamment entre les personnels en prise directe avec le public)
 - Incitation à la participation à des réseaux à d'autres échelles (IREPS, fédérations nationales)
 - Accompagnement de la création de nouvelles structures
 - Mise en place d'une gouvernance partagée autour du développement social local

- Pistes d'action

Cette mise en réseau des acteurs peut s'appuyer sur une généralisation et une actualisation du réseau des structures de l'action sociale à l'image de l'annuaire mis en place par le CCAS de Villemur-sur-Tarn. Ce travail doit permettre de mieux connaître tous les acteurs et donc de favoriser l'interrelation. Cette expérience engagée à l'échelle communale pourrait être reproduite et élargie à l'échelle des intercommunalités afin d'assurer une dynamique inter-acteurs à l'échelle de l'ensemble du territoire du CBE du NET.

Par ailleurs, la mise en place récente des Projets Sociaux de Territoire (PST) à l'initiative du Conseil Départemental de la Haute-Garonne peut faire du territoire nord est toulousain un précurseur en matière d'innovation dans l'action sociale. En effet, le PST établi sur le secteur de la MDS de Bouloc est le premier à être mené en Haute-Garonne. La vocation du PST à fédérer les différents acteurs de l'action sociale et à rassembler les structures de l'action sociale autour de projets communs est une voie qui pourrait être approfondie. Ce type de projet qui amène les acteurs à se rencontrer, à construire de nouvelles habitudes de travail mais aussi à partager les connaissances et les données du territoire est un préalable à la mise en place d'actions ciblées qui répondent aux problématiques du territoire local. Cet outil d'expérimentation peut générer des actions concertées permettant de répondre concrètement aux besoins identifiés et problématiques émergentes.

1.1.2. Meilleure identification des publics et meilleure connaissance de leurs problématiques

- Sous-enjeux
 - Détection des publics émergents par l'observation fine et partagée du territoire
 - Réalisation d'une veille des publics afin de prévenir la bascule vers une situation de vulnérabilité
 - Adaptation des structures, politiques et actions aux nouveaux publics
 - Mise en place d'un réseau de personnes ressources / détecteurs
 - Meilleure réorientation des publics
 - Incitation à l'entre aide des publics

- Pistes d'action

L'Autonom'Lab est un projet porté par l'ex-région Limousin afin de répondre à la problématique de l'autonomie notamment des personnes âgées sur le territoire. Cette structure est basée sur le principe des living-lab. Ce principe consiste à articuler les préoccupations des individus concernés avec les possibilités des pouvoirs publics et des acteurs privés. La démarche a pour objectif de réunir tous ces acteurs pour mieux comprendre les problématiques individuelles et apporter les solutions les plus adaptées notamment basées sur le prototypage.

1.1.3. Incitation à l'emploi local

- Sous-enjeux
 - Incitation à la formation continue des personnels des structures d'intervention dans le social en identifiant les différents types de besoins de formation
 - Développement de partenariats entre les centres de formation et les entreprises pour mettre en relation offre et demande
 - Amélioration de la visibilité des offres d'emploi du territoire
 - Renforcement des compétences, des connaissances et des formations préexistantes

- Pistes d'action

Le territoire possède de nombreuses forces pour soutenir l'emploi local comme le bureau de l'emploi de Villemur-sur-Tarn, les jardins du Girou et le travail réalisé par le CBE du NET. Il convient d'inciter au développement d'initiatives tournées vers l'emploi notamment en généralisant la mise en réseau de l'offre et de la demande d'emplois sur tout le territoire.

Il peut être intéressant d'essayer de faire correspondre la création d'une offre de formation continue financée avec la demande de formation des employeurs.

1.1.4. Capacité à trouver de nouvelles solutions / innovations / expérimentations

- Sous-enjeux
 - Développement et financement d'une ingénierie pouvant être force de proposition

- Pistes d'action

La mise en réseau des acteurs doit faire émerger des intérêts communs et donc permettre de financer des postes stratégiques. La création de postes d'ingénierie dans le domaine du social à l'échelle du territoire doit permettre de faire vivre un réseau et de mieux partager l'information notamment par un travail de veille. La veille doit aussi pouvoir faire émerger des actions innovantes pouvant être diffusées dans le territoire avec l'appui de cette ingénierie.

1.2. Un renforcement de l'accessibilité pour tous aux services et au logement pour un territoire de qualité

1.2.1. Accessibilité au numérique (illectronisme)

- Sous-enjeux
 - Accompagnement et assistance des publics
 - Formation des publics et du personnel
 - Adaptation et accessibilité de l'outil numérique à tous publics

- Pistes d'action

Favoriser l'accessibilité passe par un important travail de formation, cela peut se construire par la mise en œuvre d'ateliers intergénérationnels afin de favoriser la solidarité territoriale et l'interconnaissance.

1.2.2. Facilitation de la mobilité dans le territoire

- Sous-enjeux
 - Développement des initiatives de mobilité alternatives
 - Mise en œuvre de services mobiles / itinérants

- Pistes d'action

Les services itinérants se développent de plus en plus dans les territoires ayant une composante rurale. Dans le Lot, un camping-car permet de répondre au manque de proximité des services publics. Ainsi des requêtes telles que la demande d'aides à la CAF ou les déclarations en ligne peuvent être réalisés plus facilement pour les usagers éloignés des services publics ou peu mobiles. La réussite d'un tel projet implique la mise à disposition de personnels des organismes publics et des arrêts fréquents et réguliers dans de nombreux villages.

1.2.3. Renforcement de la mixité à travers l'habitat (jeunes / vieux / handicapés / valides/ ...)

- Pistes d'action

Ouvrir le territoire à un nouveau type d'offres immobilières sur la base de l'habitat inclusif, c'est-à-dire d'un habitat qui permette à chacun d'avoir un habitat adapté à ses caractéristiques individuelles et de bonnes conditions de vie, est une piste envisageable pour faciliter la mixité. Cela passe notamment par la diversification du type d'habitat et un panel hétérogène des publics accueillis.

1.2.4. Réduction de l'isolement par l'expertise citoyenne

- Sous-enjeux
 - Mise en œuvre de temps fort d'échanges entre les individus pour réduire l'isolement et favoriser les initiatives
 - Incitation à la mise en place d'initiatives citoyennes pour les publics spécifiques

- Pistes d'action

Les individus concernés peuvent apporter des éléments de réponse pour la mise en place de dispositifs et d'actions sociales. En Gironde, nous avons repéré l'épicerie solidaire EnVols qui regroupe de nombreux services comme un point CAF. Mais cela permet surtout la rencontre, l'échange entre les usagers qui viennent stimuler la vie locale et créer une appropriation singulière du lieu par les habitants. Ces échanges peuvent engendrer une évolution des fonctions de l'épicerie au grès des envies, des propositions et des attentes des citoyens.

Bibliographie

Analyse territoriale

Etudes/ Rapports

- A'URBA, Évaluer la fragilité des territoires. Une méthode d'analyse statistique pour créer un indicateur de fragilité et établir une typologie de territoires, Note technique, Bordeaux, 2016
- Conseil Départemental, Préfecture de la Haute-Garonne, Diagnostic du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, 2018
- Conseil Départemental de la Gironde, « Un jardin pour cultiver le lien », Ressources et territoires, printemps 2018, p.10.
- Conseil départemental de la Gironde, « EnVols, une épicerie sociale qui décolle ! », Ressources et territoires, printemps 2018, p.12.
- Conseil départemental de la Gironde, « Gironde 2033, Le département au cœur des solidarités humaines et territoriales. Pour une nouvelle stratégie départementale », octobre 2016
- Conseil Départemental, Préfecture de la Gironde, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Gironde, décembre 2017
- Conseil Départemental, Préfecture de la Gironde, MSA, Académie de Bordeaux, CAF, Schéma départemental jeunesse 2016-2021, décembre 2016
- INSEE Analyses Occitanie, « Une qualité de vie en Occitanie contrastée selon les territoires », janvier 2019, n°67, 4p.
- PETR Pays Tolosan, Projet de Territoire, 2016
- PETR Pays Tolosan, Répertoire de l'action sociale en pays Tolosan, 2010

Action publique

Articles de revue

- Brigitte BOUQUET, « L'intervention sociale en milieu rural », Vie sociale, 2018/2, (n° 22)
- Axelle BRODIEZ-DOLINO, « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », Informations sociales 2015/2 (n° 188), pp. 10-18.
- Tom DE HERDT, Ben D'EXELLE, « La vulnérabilité vis-à-vis d'autres personnes : leçons pour les interventions contre la pauvreté », Mondes en développement, 2007/4 (n° 140), pp. 101-114.
- Marc-Henry SOULET, « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique », Pensée plurielle, vol. no 10, n°2, 2005, pp. 49-59.

Etudes/Rapports

- Evaluation de la gouvernance des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion, Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, Rapport final, décembre 2013
- DREES, L'aide et l'action sociale en France ; Le périmètre et les acteurs de l'aide et de l'action sociales en France, 2017

Aidants familiaux

Articles de revue

- Marcel JAEGER, « Le continuum aidants informels– aidants professionnels », Dans Vie sociale 2012/4 (n° 4), pp. 97 -110.
- Guillaume ROUSSET, « Focus – Le rôle des aidants familiaux, une réponse à la vulnérabilité reconnue et encouragée par le droit », Informations sociales, 2015/2, (n° 188), pp. 96-98.

Emploi et travail

Articles de revue

- Christophe CAPUANO, « De l'aide à domicile aux services à la personne. Les incohérences des politiques de la tierce personne des années 1960 à nos jours », Vie sociale, 2017/1, (n° 17), pp. 13-29.
- Dominique GLAYMANN, « Pourquoi et pour quoi devient on intérimaire ? », Travail et Emploi, n°114 avril-juin, 2008, pp. 33-43.
- Fanny JAFFRES et Marie-Renée GUEVEL, « L'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique, Entre quota et non-discrimination, quelles pratiques des employeurs ? », Travail et emploi, 2017/4 (n° 152), pp. 33-57.
- Agnès ROCHE, « Ce que le rural fait au travail social », Vie sociale 2018/2 (n° 22), pp. 33-46.

Famille

Articles de revue

- Flore CAPELIER, « La place des familles vulnérables dans le droit social », Informations sociales 2015/2 (n° 188), pp. 76-85.
- Daniel LENOIR, « Familles fortes mais fragiles », Informations sociales, 2015/2 (n°188), pp. 3-3.

Femmes et vulnérabilité

Articles de revue

- Françoise MILEWSKI, « Parcours de femmes en emploi : l'impact des politiques publiques », Informations sociales 2009/6 (n° 156), pp. 124-131.

Etudes/ Rapports

- CNNSE, Organisation de la prise en charge et de l'accompagnement des femmes en situation de précarité ou de vulnérabilité, 2014
- Eveline DUHAMEL et Henri JOYEUX, rapporteurs au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, Femmes et précarité, Etude du Conseil économique, social et environnemental, 2013, 130p.

Habitat

Articles de revue

- Fijalkow YANKEL, « Crises et mal-logement : réflexions sur la notion de « vulnérabilité résidentielle » », Politiques sociales et familiales, n°114, 2013, pp. 31-38.
- Etudes/Rapports
- « Chapitre 3 : Le mal-logement de certaines catégories de ménages à bas revenus et les risques sociaux qui pèsent sur la reproduction de la pauvreté des enfants », Mal-logement, mal-logés, rapport de l'ONPES 2017-2018, sous la direction de Jean-Claude Driant et Michèle Lelièvre, Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.

Handicap

Articles de revue

- Sophie BRESSE, « Devenir employeur de ses aidants pour gagner en autonomie : le choix de 70 000 personnes en situation de handicap », Vie sociale, 2017/1, (n° 17), pp. 159-170.
- Emmanuel LOUSTALOT, « Être particulier employeur en situation de handicap. Dépendant dans son corps, autonome dans sa tête et indépendant dans sa vie », Vie sociale, 2017/1 (n° 17), pp. 187-205.

Jeunes et vulnérabilité

Articles de revue

- Valérie BECQUET, « Les « jeunes vulnérables » : essai de définition », Agora débats/jeunesses 2012/3 (N° 62), pp. 51-64.
- Reliance. Ecole : comment passer de l'intégration à l'inclusion ?, 2005/2, n°16
- Emmanuel LANGLOIS, « De l'inconvénient de n'être le problème de personne : cécité institutionnelle et vulnérabilité sociale des jeunes en errance », Pensée plurielle, 2014/1 (n° 35), pp. 83-99.
- Virginie MUNIGLIA, Céline ROTHE, « Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide ? », Agora débats/jeunesses 2012/3, n°62, pp. 65-79.

Etudes/Rapports

- Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA), Fondation Abbé Pierre, Enfermés dehors. Des solutions de logement pour la transition vers l'indépendance des jeunes en situation de vulnérabilité, rapport et cahier d'initiatives, 2017.

Majeurs en difficulté

Ouvrages généraux

- Françoise CHARRIER, Daniel GOUPIL, et Jean-Jacques GEOFFROY. Les personnes vulnérables. Protection et accompagnement des majeurs en difficulté, ERES, 2008

Mobilité

Articles de revue

- Éric LE BRETON, « L'espace social des mobilités périurbaines », Sociologie, Dossiers « Où en est le pavillonnaire ? », 21 février 2017
- Lorelei LIMOUSIN et Denis VOISIN, Les solutions de mobilité soutenable en milieu rural et périurbain, mars 2014, 42p.
- Jean-Pierre NICOLAS, Florian VANCO, et Damien VERRY, « Mobilité quotidienne et vulnérabilité des ménages », Revue d'Économie Régionale & Urbaine, vol. février, 2012, n°1, pp. 19-44.
- Mathieu SAUJOT, « La mobilité, l'autre vulnérabilité énergétique », Policy Brief, N°05/12, mars 2012
- Denis VOISIN, « Mobilité au quotidien, comment lutter contre la précarité État des lieux et analyses », Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH), septembre 2014, 40p.

Pauvreté

Articles de revue

- ALKIRE S., 2011, « Mesurer la pauvreté multidimensionnelle : les limites », Revue d'économie du développement, vol. 25, n° 2, pp. 61-104.

Personnes isolées

Articles de revue

- Bérengère GOURAUD et Pascal NOBLET, « Les trois formes de solitudes. Vie seule, isolement et sentiment de solitude », Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospective (MASSP) n°35 de la DGCS, 09/2017.
- Jean-Claude MARTIN, Raymond BARIL, « Isolement et vulnérabilité des travailleurs accidentés », International Review of Community Development, Université de Montréal, 1993
- Alain VULBEAU, « Contrepoint – Renforcer les « acteurs faibles » », Informations sociales, 2015/2, n° 188, pp. 27-27.

Personnes âgées

Articles de revue

- Brigitte BOUQUET, « Droit et place des personnes en perte d'autonomie, éthique de l'intervention ». Vie sociale, 2014, n°6, pp. 121-127.
- Stéphanie MONOD, Annelore SAUTEBIN, « Vieillir et devenir vulnérable », Rev Med Suisse, vol. 5, 2009, pp. 2353-2357.

Planification

Articles de revue

- Frederic BAUER, « Inclusion et planification : vers un territoire inclusif », Dans Vie sociale 2015/3, n° 1, pp. 71-80.

Etudes/ Rapports

- SCOT Nord Toulousain

Santé

Articles de revue

- Jacques LEBAS, Ministre de l'emploi et de la solidarité, Secrétariat d'Etat à la santé, La documentation française : « A l'épreuve de la précarité : une certaine idée de l'hôpital », document de synthèse remis à Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité et à Monsieur le Secrétaire d'Etat à la santé, février 1998, 31p.
- A MARIETTE, « Des agents locaux aux prises avec une catégorie floue d'action publique. Enquête sur la « santé publique » dans une commune populaire de la banlieue parisienne. », Lien social et Politiques, n°78, 2017, pp. 151–170.

Violence

Articles de revue

- Franca GARREFFA, « Le dévoilement de la violence à travers des indicateurs de vulnérabilité », Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P), « Sociologies Pratiques », 2011/1 n°22, pp. 95-107.

Vulnérabilité sociale et ses déclinaisons

Ouvrages généraux

- Maryse BRESSON, Sociologie de la précarité, Armand Colin, 2007, 127p.
- Olivier GALLAND, Yannick LEMEL (dir.), La Société Française, pesanteurs et mutations : le bilan., 2e éd., Armand Colin, 2006
- Paul HOUÉE, Les politiques de développement rural, 2ème édition, INRA/Economica, 1996, p.213
- Yvette RAYSSIGUIER, Josianne JEGU, Michel LAFORCADE (Dir.), Politiques sociales et de santé. Comprendre et agir, Presses de l'EHESP, 2012

Ouvrages spécialisés

- Viviane CHÂTEL, Shirley ROY (Dir.), Penser la vulnérabilité, Visages de la fragilisation du social, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010, 240p.
- Raymonde, SÉCHET, « Quand le risque et l'urgence cachent les vulnérabilités et les inégalités...», Dans : Raymonde SÉCHET, Vincent VESCHAMBRE (dir.), Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale, Rennes, PUR, 2006

Ouvrages méthodologiques

- Daniel BERTAUX, Le récit de vie, 3ème édition, Armand Colin, 2010.

Articles de revue

- Jean Etienne BIDOU, Isabelle DROY, « De la vulnérabilité individuelle aux syndromes de vulnérabilité : quelles mesures ? », Revue Tiers-Monde, Armand Colin, 2013/1, n°123, pp. 123-142.
- Marion BODERON, Sébastien OLIVEAU, « Vulnérabilité sociales et changement d'échelle. L'espace compte ! », Espace populations sociétés, 2016/3
- Axelle BRODIEZ-DOLINO, « La montée des vulnérabilités », Sciences Humaines, vol. 289, n° 2, 2017, p.19.
- Robert CASTEL, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation », DONZELOT J.& al., Face à l'exclusion, le modèle français. Paris : Éditions Esprit, Paris, 1991 (pp.137-168).
- CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), « Le social en recherche », Informations sociales 2015/2 (n° 188), pp. 109-114.
- Susan L. CUTTER, Bryan J. BORRUF, Lynn W. SHIRLEY, Social Vulnerability to Environmental Hazards, 19 mai 2003
- Julien DAMON, « Pauvreté et précarité en chiffres », Cahiers Français, 2016, n°390, pp.8-14.
- Sandrine DAUPHIN, Hélène THOMAS, « Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres », In Politiques sociales et familiales, n°104, 2011. Les politiques de lutte contre la pauvreté. pp. 116-118.
- Jean-Louis GENARD, « La question de la responsabilité sous l'horizon du référentiel humanitaire », in Brodier-Dolino Axelle et alii, Vulnérabilités..., op. cit., pp. 41-57.
- Philippe HUGON, « L'intégration régionale et les trappes à vulnérabilité », Revue Tiers Monde, 2015/2, n° 222, pp. 123-140.
- Marie-Christine LEBON, « Vulnérables », Revue Projet, 2008/3 (n° 304), pp. 64-70.
- Jonathan MORDUCH, « Poverty and vulnerability », American Economic Review Papers and proceedings, 1994, Vol. 84, n°2, pp. 221-225.
- Mathieu De NANTEUIL, « Vers de nouvelles formes de vulnérabilité sociale ? Réflexion sur les rapports entre flexibilité et précarité », Travail et Emploi, 2002, n°89.
- Martha NUSSBAUM, The fragility of goodness. Luck and ethics in Greek tragedy and philosophy, Cambridge University Press, 2001
- Nicolas SIRVEN, « De la pauvreté à la vulnérabilité : Évolutions conceptuelles et méthodologiques », Mondes en développement, 2007/4, n° 140, pp. 9-24.
- Marc-Henry SOULET, « Reconsidérer la vulnérabilité », Empan, vol. no 60, n°4, 2005, pp. 24-29.
- Alexandre PAGES, « Pauvreté et précarités en milieu rural, Retour sur expérience et essai de mise en perspective », Pour, 2015/1, n° 225.
- Serge PAUGAM, « Pauvreté et vulnérabilité en période de crise », Cahiers Français, n°390, pp. 2-7.

Article de presse

- Nicolas DUVOUX, « Pauvreté : de quoi et de qui parle-t-on ? », Le Monde, 10/09/2018, p. 6-7.

- Marie-Hélène BOIDIN DUBRULE et Stéphane JUNIQUE, « Les personnes vivants dans la rue, l'urgence d'agir », Avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par, Journal Officiel de la République Française, 12 décembre 2018.
- Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociales, Définitions de la pauvreté. 02/2016
- Jules DONZELOT, « Chapitre 3 : Etude de trois catégories d'invisibles », L'invisibilité sociale : Une responsabilité collective, Rapport de l'ONPS 2016, pp. 79 à 127.
- DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) (2018, Octobre). « Prise en charge des patients en situation de vulnérabilité sociale : opinions et pratiques des médecins généralistes », Etudes et Résultats, n°1089, 8p.
- ERTHOD-WURMSER Marianne, OLLIVIER Roland, RAYMOND Michel, VILLERS Sophie et FABRE Dominique, « Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural », Synthèse du rapport du CGaer (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) et de l'iGas (Inspection générale des affaires sociales), pp. 145-150.
- INSEE, « Une vulnérabilité sociale », dossier Guadeloupe n°7, juillet 2016
- Observatoire des inégalités, « L'état de la pauvreté en France », Notes de l'Observatoire n° 4, novembre 2017
- Observatoire des inégalités, « Cinq millions d'emplois demeurent fermés aux étrangers non européens », avril 2017
- Pôle Ressource En Promotion De La Sante Bretagne, Les Déterminants de la Vulnérabilité, Février 2018
- Père Joseph WRESINSKI, Rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », Conseil Economique et Social, fondateur de ATD Quart Monde, 1987

Vulnérabilité territoriale

Articles de revue

- Marie-Hélène BACQUE, Éric CHARMES, Lydie LAUNAY, Stéphanie VERMEERSCH, « Des territoires entre ascension et déclin : trajectoires sociales dans la mosaïque périurbaine », Revue française de sociologie, 2016/4
- R. D'ERCOLE, P. METZGER, « La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain », Cybergeographie : European Journal of Geography, Dossiers, document 447, mars 2009.

Etudes/Rapports

- Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Vulnérabilité : état de l'art sur les concepts et méthodologies d'évaluation, Rapport final, septembre 2009.

Webographie

- Axelle BRODIEZ-DOLINO, « Le concept de vulnérabilité », La vie des idées, 2016 <https://lavedesidees.fryo/Le-concept-de-vulnerabilite.html>
- Quelles sont les nouvelles formes de vulnérabilité ? Trois questions à Simon CAHEN, directeur adjoint à la direction des affaires Bénévoles et de l'Engagement Croix Rouge Française. », Laboratoire de la Mobilité Inclusive, 3/07/2018 <https://www.mobiliteinclusive.com/quelles-sont-les-nouvelles-formes-de-vulnerabilite/>
- Philippe WARIN, « Ce que demande la non-demande, autour du non-recours aux aides sociales. », La vie des idées, 23 octobre 2018 <https://lavedesidees.fr/Ce-que-demande-la-non-demande.html>
- Site de ressources de données
- Le Compas, comparateur des territoires, Niveau de vie et précarité : où en est ma commune ?, <http://www.comparateur-territoires.fr/niveaux-vie/>
- Observatoire des inégalités, Pauvreté et précarité en chiffres, 2016 (<https://www.inegalites.fr/Pauvrete-et-precarite-en-chiffres>)
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Les chiffres clés de la pauvreté et de l'exclusion sociale - édition 2016 ; mis en ligne le 17 octobre 2016 (<http://www.onpes.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-pauvrete-591.html>)
- L'observatoire national des centres sociaux, http://www.senacs.fr/files/plaquettes/2017/pdf/SENACS-MIDI_PYRENES.pdf
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Les budgets de référence, une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale, 2015. (http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_ONPES_1_mai2015.pdf)
- Observatoire de la pauvreté et vulnérabilité <http://onpes.gouv.fr>
- Observatoire des territoires <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr>, sa cartographie http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#sid=11794;v=map56;z=116447,5444327,75969,50620;l=fr;sly=f_com2018_e_DR

Table des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU CBE	16
FIGURE 2 : UN TERRITOIRE A LA CROISEE DE TROIS POLES URBAINS	17
FIGURE 3 : PERIMETRES DES BASSINS DE VIE DANS LE CBE DU NET EN 2014	18
FIGURE 4 : CBE DU NET ET PERIMETRES DES EPCI	19
FIGURE 5 : PERIMETRES DES DIFFERENTS TERRITOIRES DE PROJET	20
FIGURE 6 : QUALITE DE VIE EN OCCITANIE : SIX PROFILS	21
FIGURE 7: NOMBRE D’HABITANTS PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CBE DU NET EN 2015	25
FIGURE 8 : POPULATION ET DENSITE PAR COMMUNE EN 2015	26
FIGURE 9 : EVOLUTION DE LA POPULATION DU CBE ENTRE 1968 ET 2015	27
FIGURE 10 : TAUX D’EVOLUTION COMMUNALE DE LA POPULATION ENTRE 2010 ET 2015	27
FIGURE 11 : SOLDE MIGRATOIRE ENTRE 2010 ET 2015	27
FIGURE 12 : SOLDE NATUREL ENTRE 2010 ET 2015	28
FIGURE 13 : STRUCTURE PAR AGE AU SEIN DE LA POPULATION DU CBE DU NET EN 2015	29
FIGURE 14 : PART DES MOINS DE 15 ANS EN 2015	29
FIGURE 15 : PART DES 15 A 29 ANS EN 2015	30
FIGURE 16 : PART DES 65 ANS ET PLUS EN 2015	31
FIGURE 17 : PART DE LA POPULATION DE 65-75 ANS VIVANT SEULE EN 2015	33
FIGURE 18 : PART DE LA POPULATION DE 85 ANS ET PLUS VIVANT SEULE EN 2015	34
FIGURE 19 : VENTILATION DES DIFFERENTES CSP PARMi LA POPULATION DE 15 ANS OU PLUS EN VALEURS BRUTES ET RELATIVES EN 2015	35
FIGURE 20 : REPARTITION DE LA PART DES EMPLOYES DANS LE TERRITOIRE	36
FIGURE 21 : REPARTITION DE LA PART DES OUVRIERS DANS LE TERRITOIRE	36
FIGURE 22: REPARTITION DE LA PART DES CADRES ET DES PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES DANS LE TERRITOIRE	36
FIGURE 23 : REPARTITION DE LA PART DE PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	37
FIGURE 24 : REPARTITION DE LA PART D’AGRICULTEURS EXPLOITANTS PARMi LA POPULATION	38
FIGURE 25: REPARTITION DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D’ENTREPRISE DANS LA POPULATION	39
FIGURE 26 : REPARTITION DES RETRAITES PARMi LA POPULATION	39
FIGURE 27 : REPARTITION DES CSP LES PLUS REPRESENTEES SELON LES ACTIFS EMPLOYES	40
FIGURE 28 : MEDIANE DU REVENU DISPONIBLE EN 2015	41
FIGURE 29 : MEDIANE DU REVENU DISPONIBLE DU SICOVAL	42
FIGURE 30 : MEDIANE DU REVENU DISPONIBLE DU MURETAIN	42
FIGURE 31 : PART D’ALLOCATAIRES DE LA CAF PAR COMMUNE DANS LA POPULATION TOTALE EN 2015	43
FIGURE 32 : PART D’ALLOCATAIRES A BAS REVENUS PAR RAPPORT AU TOTAL DU NOMBRE D’ALLOCATAIRES PAR COMMUNE EN 2017	44
FIGURE 33 : PART DES BENEFICIAIRES DU RSA EN 2017	44
FIGURE 34 : PART D’ALLOCATAIRES QUI PERÇOIVENT L’AAH PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL D’ALLOCATAIRES PAR COMMUNE EN 2017	45

FIGURE 35 : TAUX D'EVOLUTION ANNUEL DE L'EMPLOI 2010-2015	47
FIGURE 36: REPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEURS D'ACTIVITES EN 2015	48
FIGURE 37: NOMBRE D'EMPLOIS PAR COMMUNE EN 2015	49
FIGURE 38 : LOCALISATION DE TOUS LES SIEGES D'ENTREPRISES DU CBE DU NET EN 2018	49
FIGURE 39 : ENTREPRISES EMPLOYANT PLUS DE 10 EMPLOYES DANS LE TERRITOIRE DU CBE DE NET	50
FIGURE 40 : INDICE DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI EN 2015	50
FIGURE 41: STATUT ET CONDITION DE L'EMPLOI DES SALARIES EN 2015	51
FIGURE 42 : NOMBRE D'EMPLOIS PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DANS LES COMMUNES DU CBE DU NET EN 2015	52
FIGURE 43 : REPARTITION DE L'EMPLOI DU CBE EN 2015 SELON LES SPHERES PRODUCTIVE OU RESIDENTIELLE DE L'INSEE	53
FIGURE 44 : REPARTITION DU NOMBRE DE SALARIES DU CBE EN 2015 SELON LA NATURE DES EMPLOIS QU'ILS OCCUPENT	53
FIGURE 45 : TAUX D'ACTIVITE DES 15-64 ANS EN 2015	55
FIGURE 46 : TAUX DE CHOMAGE PAR COMMUNE EN 2015	56
FIGURE 47 : EMPLOIS PRECAIRES PAR COMMUNE EN 2015	57
FIGURE 48 : PART DES MOINS DE 25 ANS PARMIS LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2017	58
FIGURE 49 : PART DES 20-24 ANS SANS DIPLOMES EN 2015	59
FIGURE 50 : PART DES TITULAIRES D'UN CAP OU D'UN BEP	59
FIGURE 51 : PART DES 25-34 TITULAIRES D'UN DIPLOME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN 2015	60
FIGURE 52 : PART DES JEUNES NON INSERES, NI EN EMPLOI NI SCOLARISES EN 2015	60
FIGURE 53 : PART DES FEMMES PARMIS LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2017	61
FIGURE 54 : PART DES FEMMES PARMIS LES CHOMEURS EN 2015 DANS LE TERRITOIRE DU CBE DU NET	61
FIGURE 55 : NOMBRE ET PART DES ACTIVES DE 15-64 ANS EN EMPLOI A TEMPS PARTIEL EN 2015 (AU LIEU DE RESIDENCE)	62
FIGURE 56 : NOMBRE ET PART DES FEMMES SALARIEES DE 15-64 ANS EN EMPLOI PRECAIRE EN 2015 (AU LIEU DE RESIDENCE)	62
FIGURE 57 : PART DES SALARIES DE 55-64 ANS EN EMPLOI PRECAIRE EN 2015 (AU LIEU DE RESIDENCE)	63
FIGURE 58 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI PAR CATEGORIES EN 2017-2018	65
FIGURE 59 : L'EMPLOI EN FRANCE	65
FIGURE 60 : LE SYSTEME DE TRANSPORT DANS LE TERRITOIRE DU CBE NORD-EST TOULOUSAIN	67
FIGURE 61 : ANALYSE DE LA FREQUENCE DES TRAINS SUR LE TERRITOIRE DU CBE DU NET	68
FIGURE 62 : LES MOTIFS DE DEPLACEMENTS	73
FIGURE 63 : PART DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN VOITURE (%)	74
FIGURE 64 : PART DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN TRANSPORT EN COMMUN (%)	75
FIGURE 65 : PART DES LOCAUX ELIGIBLES AU TRES HAUT DEBIT EN 2015	79
FIGURE 67 : PART DES LOCAUX ELIGIBLES AU HAUT DEBIT EN COMPARAISON A LA POPULATION	80
FIGURE 68 : EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ENTRE 2010 ET 2015	81
FIGURE 68 : EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2010 ET 2015	81
FIGURE 69 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ENTRE 2010 ET 2017	82
FIGURE 70 : LOGEMENTS CONSTRUITS ENTRE 1971 ET 1990	83
FIGURE 71 : LOGEMENTS CONSTRUITS ENTRE 1971 ET 2005	83
FIGURE 72 : LOGEMENTS PRINCIPAUX CONSTRUITS ENTRE 2005 ET 2012	83

FIGURE 73 : TYPOLOGIE DU LOGEMENT EN 2015	84
FIGURE 74 : PRIX MOYEN DU M2 BATI A L'ACHAT EN LOGEMENT COLLECTIF	85
FIGURE 75 : PRIX MOYEN DU M2 BATI A L'ACHAT EN LOGEMENT INDIVIDUEL	85
FIGURE 77 : REPARTITION DES LOGEMENTS 1 ET 2 PIECES	86
FIGURE 78 : REPARTITION DES LOGEMENTS 3 ET 4 PIECES	86
FIGURE 79 : REPARTITION DES LOGEMENTS 5 PIECES ET PLUS	87
FIGURE 80 : PART DES PROPRIETAIRES EN 2015	87
FIGURE 81 : PART DES LOCATAIRES EN 2015	88
FIGURE 82 : REPARTITION DU LOGEMENT HLM 2015	89
FIGURE 83 : NOMBRE DE DEMANDES POUR LE LOGEMENT SOCIAL EN 2016	90
FIGURE 84 : NOMBRE DE DEMANDES POUR LE LOGEMENT SOCIAL EN AU 31/12/2016	90
FIGURE 86 : L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS A LA PERSONNE	93
FIGURE 87 : LES PRESTATIONS ET ACTIONS SOCIALES DE LA CAF SELON LA CNAF	95
FIGURE 88 : REPARTITION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES	96
FIGURE 89 : REPARTITION DES COLLEGES ET LYCEES	96
FIGURE 90 : L'ACCUEIL PERISCOLAIRE	97
FIGURE 91 : LA SOLIDARITE AU CŒUR DE L'ACTION COMMUNALE EN 2018	98
FIGURE 92 : LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET DE SERVICES AUX ADULTES ET PERSONNES AGEES EN 2018	99
FIGURE 93 : LES ETABLISSEMENTS DE SANTE EN LIEN AVEC LE HANDICAP DES ENFANTS/ ADULTES	100
FIGURE 94 : LA REPARTITION DES MEDECINS GENERALISTES	102
FIGURE 95 : LA REPARTITION DES AUTRES SERVICES DE SANTE DE PROXIMITE	103
FIGURE 96 : LA REPARTITION DES CHIRURGIENS- DENTISTES EN 2015	104
FIGURE 97 : LES POCHES DE VULNERABILITE POUR L'ACCES A LA SANTE	105
FIGURE 98 : UN MAILLAGE ASSOCIATIF IMPORTANT	106
FIGURE 99 : DES ASSOCIATIONS DE VIE LOCALE : VECTRICES DE LIEN SOCIAL	107
FIGURE 100 : LE LIEN SOCIAL FAVORISE PAR LE SPORT	107
FIGURE 101 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS DE LOISIRS	108
FIGURE 102 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS D'ART ET DE CULTURE	108
FIGURE 103 : REPARTITION TOTALE DES ASSOCIATIONS D'AIDE	110
FIGURE 104 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS DE SOUTIEN SUR LE PLAN MATERIEL, MEDICAL, SOCIAL OU ENCORE POUR L'AIDE ALIMENTAIRE	111
FIGURE 105 : AGIR VERS L'INSERTION, L'EMPLOI ET L'APPRENTISSAGE	112
FIGURE 106 : LES ASSOCIATIONS D'AIDE A DOMICILE : UNE AIDE DIRECTE AU SEIN DU FOYER	113
FIGURE 107 : LES ASSOCIATIONS DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPEES, MALADES OU ACCIDENTEES	114
FIGURE 108 : AUTRES ASSOCIATIONS D'AIDE	115
FIGURE 109 : LES ASSOCIATIONS D'AIDE HUMANITAIRE : UNE AIDE PORTEE AUX PAYS D'AFRIQUE	116
FIGURE 110 : LA REPARTITION DES ACTEURS SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE	117

Liste des abréviations

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
ACEF : Association Culturelle, d'Entraide et de Fraternité
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
APEF : Agence Professionnelle d'Emploi Familial
ARAPI : Association pour la Recherche sur l'Autisme et la Prévention des Inadaptations
BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles
CA : Communauté d'Agglomération
CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CATTP : Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel
CBE du NET : Comité de Bassin d'Emploi du Nord-Est Toulousain
CC : Communauté de Communes
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CD31 : Conseil Départemental de la Haute-Garonne
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMPP : Centre Médico-Psycho Pédagogique
CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales
CSP : Catégorie Socio-Professionnelle
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
FNATH : Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés – association des accidentés de la vie
HLM : Habitation à Loyer Modéré
IME : Institut Médico-Educatif
INSEE : Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques
ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MAS : Maison d'accueil spécialisée
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS : Maison des Solidarité
MSAP : Maison de Services Au Public
PACTE : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat
PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
RAM : Relais d'Assistants Maternels
RSA : Revenu de Solidarité Active
SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

Annexes

Annexe 1 : Liste des acteurs rencontrés lors des entretiens

Acteurs sociaux institutionnels

- Mme Barbeau, conseillère en économie sociale et familiale, CCAS, Bessières
- Mme Benamou, responsable du CCAS de Villemur-sur-Tarn, Villemur-sur-Tarn
- Mme Cazal, directrice du CCAS de Castelnau d'Estréfonds, Castelnau d'Estréfonds
- Mme Charles, vice-présidente du conseil municipal et déléguée au CCAS, Buzet-Sur-Tarn
- M. Chef, responsable du CADA de Villemur-sur-Tarn et Foix et directeur de l'association France Horizon à Toulouse, Villemur-sur-Tarn
- Mme Debons, adjointe et vice-présidente du CCAS de Verfeil, Verfeil
- M. El Gueddari, coordinateur du service Enfance Jeunesse Affaires Scolaires, mairie de Bessières
- M. Estremo, directeur des Etablissements Marie Louise, Pechbonnieu
- M. Gallard, chef du service gestion des réseaux, direction des transports, Conseil Départemental de la Haute Garonne, Toulouse
- Mme Joliff, réunion MAIA 31, L'Union
- Mme Jeraud, assistante sociale, CADA France Horizon, Villemur-sur-Tarn
- M. Masson, directeur adjoint du développement du réseau, direction des transports, Conseil Départemental de la Haute Garonne, Toulouse
- Mme Martinez, directrice de la Maison d'Accueil au Public de Villemur-sur-Tarn, Villemur-sur-Tarn
- Mme Maschietto, assistante sociale, CADA France Horizon, Villemur-sur-Tarn
- Mme Mazas, agent de la CAF Saint-Alban, Saint-Alban
- Lieutenant Montal, caserne des pompiers de Verfeil, Verfeil
- Mme Ouahnich, conseillère en économie sociale et familiale au CCAS de Bessières, Bessières
- Mme Pouech, cadre à la MDS de Bouloc, Bouloc
- Mme Rotier Comber, cheffe de service cohésion sociale à la direction de l'ingénierie et du pilotage des solidarités, Conseil Départemental de Haute-Garonne, Toulouse
- M. Savy, directeur de la MDS de Saint Jean, Saint Jean
- Directrice du CCAS de Bouloc, Bouloc
- Mme Scettini, assistante sociale à la maison des solidarités de Bouloc, Bouloc
- Mme Ulvoas, directrice du Point Accueil Animation Jeunesse, mairie de Bessières, Bessières
- Mme Vazzoler, chargé de communication, responsable relation service et public, mairie de Bessières, Bessières
- Mme Granero, pôle service social de la communauté de commune du Frontonais, Fronton

Acteurs de l'emploi, insertion et formation

- M. Arnold, coordinateur Département Emploi Entreprises, UCRM, Toulouse
- Mme Avril, responsable de la mission locale, mission locale secteur Nord-Est de la Haute-Garonne, Aucamville
- Mme Buhagiar, chargée de mission au CBE, Bessières
- M. Depeyre, directeur de l'agence Pôle Emploi de Saint-Jean, Saint-Jean
- Mme Fourest, chargée de communication relations entreprises du Réseau Cocagne Haute-Garonne, Jardin du Giroux, Gragnague
- Mme Guelfi, Auto entrepreneur COMEA, Bessières

- Mme Helou, formatrice, conseillère en insertion, association AVIE, Villemur-sur-Tarn
- Mme Herquel, formatrice/consultante, Université Toulouse Jean Jaurès, Toulouse
- Mme Lopez, directrice du CBE, Bessières
- Mme Loze, présidente du CBE, Bessières
- Mme Miral, chargée du service emploi, mairie de Montastruc-la-Conseillère
- M. Olivier, conseiller référent de la Garantie Jeune, secteur Nord-Est de la Haute-Garonne, Aucamville
- Mme Porte, chargée pôle recrutement de CAP EMPLOI, Basso Combo, Toulouse
- Mme Ramaye, conseillère en insertion professionnelle au bureau de l'emploi, Fronton

Acteurs du médico-social

- Mme et M. Agard, multiples structures liées à l'autisme et autres handicaps psychiques, Montastruct-la-Conseillère
- Mme Bouchet, psychologue, Pechbonnieu
- Mme Casteran, infirmière au Centre médico-social de Bessières, Bessières
- Mme Deschamps, psychologue libérale, Saint-Loup-Cammas
- Mme Gay, directrice de l'IME CAPVA, Pechbonnieu
- Mme Heitz, médecin, Villariès
- M. Lerond, responsable de l'établissement d'Elisa³¹, Pechbonnieu
- Mme Rincé, infirmière, Centre médicosocial, Pechbonnieu
- M. Rocher, chargé d'insertion du pôle enfance de l'ARSEA, IME de Venerque
- Claude Roux, président de la fondation Marie-Louise, Gratentour
- Médecin responsable, Handisco, Toulouse

Acteur de l'aide à la personne

- M. Champetier, directeur de l'EHPAH de Fronton
- Mme Debois, cheffe de secteur, Promaid, Rouffiac-Tolosan
- M. Fuggetta, gérant de service à dom', Saint Alban
- Mme Rouzier, directrice de l'Agence de services à la personne (APEF), Saint Jean
- Responsable de l'ADMR de St-Geniès
- Mme Triaire Svobodny, directrice de l'Association Cantonale d'Emplois Familiaux (ACEF), Villemur-sur-Tarn

Acteurs éducatifs et de la jeunesse

- M. Eyrout, principal du collège de Montrabé
- Mme Labit, directrice de la crèche de Bouloc, Bouloc
- Mme Leguenec, directrice de la crèche de Saint-Loup-Cammas
- Mme Novak, directrice de l'école élémentaire Anatole France, Villemur-sur-Tarn
- Mme Perrié, coordinatrice du Réseau Assistante Maternelle, RAM, Bessières
- Mme Ramos, directrice de la crèche de Layrac-sur-Tarn
- Mme Vidal, directrice de l'école primaire de Montastruc-la-Conseillère,
- Educatrice de vie scolaire, lycée de l'Oustal, Montastruc-la-Conseillère

Acteurs caritatifs

- M. Gimenez, président de l'association d'aide alimentaire du Panier Villemurien, Villemur-sur-Tarn
- Mme Martchenko, Secours Catholique de Saint Jean
- Mme Dorambus, directrice association « Sous les tilleuls », Paulhac
- Plusieurs bénévoles dont Nicole, Secours Populaire de Gragnague, Gragnague
- Responsable des Secours Populaires de l'Union et Castelmaurou
- Bénévoles de l'association Bon Pied Bon Oeil, Toulouse

Elus

- Mme Cabessut, maire de Bouloc, mairie de Bouloc
- M. Cavagnac, maire de Fronton, mairie de Fronton
- M. Cujives, maire de Paulhac, président du PETR et conseiller départemental, Toulouse
- Mme Gayraud, directrice du PETR Pays Tolosan, Rouffiac-Tolosan
- Mme Montanere, conseillère municipale de Bazus, Bazus
- M. Raysseguier, maire de Bessières, mairie de Bessières



Grille élus V2

Questionnement détaillé

Axes de questionnements		Statut	Depuis quand êtes vous élus? Sur quel territoire? À quelle fonction (numéro adjoint, rôle)?
Structure	définitions		Pour vous qu'est ce que la vulnérabilité? (et pour votre commune?), et la précarité? Quelles différences faites vous entre ces notions?
	publics		Selons vous, quels sont les publics les plus touchés par cette situation ? Et pourquoi? Identifiez vous de nouveaux publics?
	Place sur territoire		Y-a-t-il une forte proportion de personnes vulnérables sur le territoire du nord-est toulousain ? Est-ce une problématique importante ? Y a-t-il une augmentation?
	Facteurs de vulnérabilité		
Public	Mesure		Quels sont les facteurs qui conduisent à cette vulnérabilité? Evoluent-ils? Comment mesurez vous et suivez vous la vulnérabilité? Avec quels indicateurs? Qui les produit?
	Thématiques		Quels sont, en tant qu' élu vos domaines d'intervention? Quelles sont les domaines d'intervention en lien avec la vulnérabilité mobilisés sur votre territoire? Y a-t-il une évolution de la place de ces question dans ces domaines?
	Approche/orientation générale		Siégez-vous dans des organismes travaillant sur les publics vulnérables? Si oui lesquels? quels contacts avez-vous avec ces publics? Que percevez vous de la fragilité des habitants?
	Difficultés du public		Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les individus vulnérables de votre commune?
	Besoins du public		quels sont leurs besoins principaux?
	évolution		Y a t-il eu une évolution du public vulnérable/précaire depuis quelques années (en nombre et en type de situation)? Si oui, à quoi pensez vous que cela est dû?
Prise en charge du public	Difficultés du contact		Quelles sont vos principales difficultés pour travailler avec ces publics?
	Toucher les non demandeurs		Y a-t-il des individus vulnérables qui n'ont pas recourt aux aides et dispositifs proposés? Qui sont ils? Et pourquoi?
	importance dans la politique		Y a t-il eu une évolution du public vulnérable/précaire depuis quelques années (en nombre et en type de situation)? Si oui, à quoi pensez vous que cela est dû?
	Champs d'action/intervention		Avez-vous des actions et projets mis en place pour ce public?
	Outils		Quels outils mobilisez vous pour toucher et aider ces publics?
	Besoins		Quels sont vos besoins (humains, financiers, en matière de formation, de mise en réseau,...)? Ont-il évolué?

	rapport aux plans nationaux	que pensez vous de l'action/des plans nationaux pour aider ces populations? Sont-ils adaptés à votre territoire?
	Place de autre échelons	Quelle place à l'action départementale/régionale sur cette thématique? Quels sont les acteurs locaux déterminants?
	Dotation	votre territoire est-il suffisamment doté pour répondre aux problématiques de la vulnérabilité?
	Impact économique	Est-ce que la prise en charge de la vulnérabilité à un impact économique sur votre territoire?
Développement du territoire	Place dans la réflexion des territoires	Quelle est la place de la vulnérabilité dans votre projet de territoire/ambitions territoriales ? Dans son budget?
	lien au développement du territoire	Selons vous, quel lien peut être fait entre développement territorial et vulnérabilité?
	Représentation du territoire	Développer une politique sociale sur la vulnérabilité impacte-t-elle la représentation/image du territoire? Cela impacte-t-il l'attractivité?
	Collaboration	Travaillez vous avec d'autres acteurs et élus sur le sujet de la vulnérabilité sociale? Et êtes vous intégrés dans d'autres réseaux? Pouvez vous mobiliser des ressources à d'autres échelles?
Réseaux/habitudes de travail	Travail	De quelle façon échangez vous? Quelles en sont les modalités?
	Acteurs clés	Dans votre territoire, quels sont les acteurs clés pour l'accompagnement des personnes vulnérables?
	Réseau d'acteurs du territoire	Quelle connaissance avez-vous des réseaux et partenariats en rapport avec la vulnérabilité sur votre territoire?
	Approche	Votre approche, vos pratiques professionnelles, vos représentations ont-t-elles évolué depuis que vous travaillez sur ce sujet ?
Perspectives projets	Si oui	De quelle nature sont ces évolutions ? Et pourquoi ont-elles eu lieu ?
	évaluation	Pratiquez vous une évaluation de vos actions? Des structures dont vous êtes partie prenante?
	Projets en cours	Quelles sont les politiques actuellement mises en place sur votre territoire?
	Pistes d'améliorations	Quelles pistes peuvent être explorées pour mieux répondre aux problématiques de la vulnérabilité?
En plus...	Projet utopique	Quel serait le projet idéal pour travailler avec ces populations?
		Souhaitez vous compléter? Avez-vous des choses à rajouter sur toutes ces questions ?
		Quelles personnes-ressources, services doit-on absolument rencontrer selon vous ? Demander les contacts
		Avez-vous des études ou travaux intéressants à nous conseiller sur le sujet? Des données et des indicateurs?

